BUDGET

Budget de fonctionnement

2017

Montréal

Adopté par
le conseil municipal
le 14 décembre 2016

et par

le conseil d'agglomération
le 16 décembre 2016

Préparé par
la Direction générale
et le Service des finances

NOTES

- Le budget de 2017 reflète les effets de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et les autres villes de l'agglomération relativement à l'aménagement et au réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville. Selon les termes de cette entente, l'élément « centre-ville » est retiré de l'annexe 1 du Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) et, par conséquent, devient de compétence municipale. Pour ce faire, des modifications législatives sont nécessaires. Celles-ci ont été demandées au gouvernement provincial et le présent budget anticipe l'adoption de ces modifications législatives.

- À moins d'indications contraires :
  - toutes les données budgétaires de ce document sont en milliers de dollars;
  - les données réelles de 2012, de 2013, de 2014 et de 2015 ainsi que les données du budget de 2016 ont été ajustées afin de les rendre, dans la mesure du possible, comparables à celles du budget de 2017. Elles sont présentées à titre indicatif;
  - les données prévisionnelles de 2016 sont basées sur l'évolution budgétaire au 31 août 2016 et ajustées afin de les rendre comparables au budget de 2017.

- L'arrondissement des données en milliers de dollars peut faire en sorte que le montant total diffère des sommes.

GUIDE D'UTILISATION DES DOCUMENTS BUDGÉTAIRES

Les documents du budget de 2017 sont disponibles sous formats papier et électronique pour certains, alors que d'autres le sont uniquement dans le site Internet du Service des finances, à l'adresse suivante : **ville.montreal.qc.ca**/finances.

Budget de 2017 (*version française disponible en formats papier et électronique*)

Note du directeur général	▪ la note du directeur général
Certificat du trésorier	▪ le certificat du trésorier
Budget 2017 en bref	▪ les faits saillants et le sommaire des prévisions budgétaires de 2017
Profil de Montréal	▪ la carte du territoire, les statistiques, l'historique de Montréal, l'organigramme de la Ville, ainsi que les membres des conseils, du comité exécutif et des commissions permanentes
Perspectives économiques de 2017	▪ un survol de la situation économique mondiale et des perspectives économiques de 2017 de la région métropolitaine de Montréal
Taxation non résidentielle et développement économique	▪ un survol de la taxation non résidentielle montréalaise
Budget 2017	▪ l'analyse des revenus et des dépenses, le budget des unités d'affaires, les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses communes et aux dépenses de contributions ainsi que les transactions internes et interentités à éliminer
Renseignements complémentaires	▪ la fiscalité, les quotes-parts, les dépenses par objets, la rémunération globale, l'effectif, les régimes de retraite, l'endettement, l'analyse complémentaire des dépenses et le partage des compétences
Annexes	▪ la structure de présentation de l'information budgétaire ▪ le partage des compétences et la confection du budget ▪ la liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Annexes (suite)

- les compétences des arrondissements et des services centraux
- la synthèse des politiques financières
- l'information relative au Fonds de l'eau
- les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement
- l'entente « Eau–Centre-ville »
- le glossaire
- la liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés

Divers (*disponibles seulement dans Internet*)

- les politiques financières
- les budgets de fonctionnement et les PTI de l'année en cours et des années antérieures
- les rapports annuels et financiers de l'année en cours et des années antérieures
- le calendrier des commissions d'étude du budget
- le bilan économique de 2017 de l'agglomération de Montréal
- la documentation des années antérieures

Références rapides

Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget de la Ville de Montréal.....33
L'effectif et la rémunération globale 258
Définitions, abréviations et acronymes ..... Annexes 9 et 10

PRÉSENTATION DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Le volume du budget de fonctionnement a été entièrement revu depuis l'exercice financier de 2016. Cette révision découle de la volonté des élus et de la Direction générale de présenter une information claire, pertinente et compréhensible pour le citoyen et témoigne d'un souci de transparence et d'amélioration continue.

Jadis axé principalement sur les activités, le budget présente maintenant essentiellement les revenus et les dépenses par objets. La nouvelle présentation s'articule autour des unités d'affaires, regroupées en sept secteurs d'activités. À ceux-ci s'ajoutent les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses communes et aux dépenses de contributions pour constituer l'ensemble des dépenses de la Ville.

Afin d'offrir une information plus complète, les tableaux présentent les revenus et les dépenses réels comparatifs des quatre années précédant l'exercice visé ainsi qu'une prévision comparative pour l'exercice en cours. Les affectations sont détaillées et réparties entre les revenus et les dépenses.

Le budget est divisé en neuf sections.

1. NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le directeur général s'adresse au maire, au président du comité exécutif ainsi qu'aux membres du comité exécutif pour les informer que les prévisions budgétaires soumises respectent les orientations convenues.

2. CERTIFICAT DU TRÉSORIER

Comme prévu par l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, c. C-11.4), le trésorier émet un certificat attestant que les crédits budgétaires seront disponibles pour les dépenses prévues aux budgets des conseils municipal et d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

3. BUDGET 2017 EN BREF

Cette section ajoutée en 2015 vise à offrir une vue d'ensemble du budget, en quelques pages seulement. Elle contient les éléments suivants :

Faits saillants

Cette sous-section présente les faits saillants sous forme d'illustrations.

Sommaire des prévisions budgétaires de 2017

Cette sous-section présente une figure et deux graphiques :

- l'évolution des prévisions budgétaires de 2014 à 2017;
- la provenance des revenus;
- la répartition des dépenses par grandes familles d'objets.

Budget 2017

Cette sous-section présente brièvement, et de façon globale, les principales variations budgétaires touchant les unités administratives, le transport collectif, les régimes de retraite, les montants cumulés pour l'élection municipale de 2017, le plan quinquennal de main-d'œuvre, le paiement au comptant des immobilisations et le service de la dette brute.

Les prévisions budgétaires sont présentées pour l'ensemble de la Ville, pour le budget du conseil municipal et pour le budget du conseil d'agglomération. On y trouve les revenus par objets, les dépenses par secteurs d'activités, les dépenses corporatives liées au financement, aux dépenses communes et aux dépenses de contributions ainsi que les transactions internes et interentités.

Les variations des charges fiscales sont abordées de façon globale et par arrondissements, pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Des tableaux présentent ensuite la variation des charges fiscales pour une résidence moyenne ainsi que la variation des comptes de taxes pour une résidence unifamiliale moyenne, un condominium moyen et un multiplex de deux à cinq logements moyen.

4. Profil de Montréal

Cette section dresse le portrait de Montréal. On y trouve la carte du territoire et la répartition de la population, les principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal, un bref historique de Montréal, l'organigramme de l'organisation municipale ainsi que la composition du conseil municipal, du conseil d'agglomération, des conseils d'arrondissement, du comité exécutif et des commissions permanentes.

5. Perspectives économiques de 2017

Après un survol de la situation économique mondiale, cette section présente les perspectives économiques de la région métropolitaine de Montréal pour 2017.

6. Taxation non résidentielle et développement économique

Cette section présente un état de la situation de la taxation municipale des immeubles non résidentiels à la Ville de Montréal, en parallèle avec l'évolution de certains indicateurs de développement économique.

7. Budget 2017

Après un bref exposé traitant de la provenance des revenus et de la répartition des dépenses, les différentes sections du sommaire des prévisions budgétaires sont analysées les unes après les autres. On y trouve donc, dans l'ordre suivant :

L'analyse des revenus

- les taxes et paiements tenant lieu de taxes;
- les quotes-parts;
- les transferts;
- les services rendus;
- les amendes et pénalités;
- l'imposition de droits;
- les intérêts;
- les autres revenus;
- les affectations de revenus;

L'analyse des dépenses

- les dépenses par secteurs d'activités et par unités administratives;
- le service de la dette brute, qui comprend les frais de financement, le remboursement de la dette à long terme et l'affectation au remboursement de capital;
- le paiement au comptant des immobilisations, y compris celui provenant des réserves financières et des fonds réservés;
- les dépenses communes, qui comprennent les affectations liées aux régimes de retraite et le montant à pourvoir pour la tenue de l'élection municipale de 2017;
- les dépenses de contributions;
- l'élimination des transactions internes et interentités.

8. Les renseignements complémentaires

Cette section traite successivement des éléments suivants :

- la fiscalité;
- les quotes-parts;
- les dépenses par objets;
- l'effectif et la rémunération globale;
- les régimes de retraite;
- le profil de l'endettement et le coût de la dette;
- l'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales;
- les dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles et aux loisirs et à la culture.

9. Annexes

1. La structure de présentation de l'information budgétaire

Cette annexe porte sur la structure de présentation des revenus et des dépenses dans le budget de fonctionnement.

2. Le partage des compétences et la confection du budget

Cette annexe présente :

- les instances politiques et leurs champs de compétences;
- les étapes de la confection du budget et de la répartition des revenus et des dépenses;
- la répartition des dépenses mixtes.

3. La liste des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif

Cette annexe contient l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (décret numéro 1229-2005 et modifications).

4. Les compétences des arrondissements et des services centraux

Un tableau résume les compétences, les pouvoirs et les obligations respectifs des arrondissements et des services centraux.

5. La synthèse des politiques financières

Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour les différentes instances politiques et organisationnelles.

6. L'information relative au Fonds de l'eau

Cette annexe fournit de l'information sur :

- l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau;
- les acquisitions d'immobilisations prévues et les sources de financement.

7. Les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

Une carte illustre les secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement.

8. L'entente « Eau–Centre-ville »

Cette annexe résume les effets de l'entente « Eau–Centre-ville » intervenue entre les villes de l'agglomération, le 4 mars 2016. Cette entente prévoit le transfert au conseil municipal de la compétence relative aux dépenses d'immobilisations sur le territoire du centre-ville et une modification du partage des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable.

9. Le glossaire

10. La liste des définitions, des abréviations et des acronymes utilisés

TABLE DES MATIÈRES

Note du directeur général 23

Certificat du trésorier 25

Budget 2017 en bref 27

Profil de Montréal 45

Perspectives économiques de 2017 61

Taxation non résidentielle et développement économique 77

Budget 2017

Sommaire des revenus et des dépenses 85

Analyse des revenus 91

Analyse des dépenses 113

Services administratifs 113

Sécurité publique 132

Services institutionnels 137

Développement 152

Qualité de vie 166

Concertation des arrondissements 175

Arrondissements 177

Analyse complémentaire 218

Service de la dette brute 218

Paiement au comptant des immobilisations 222

Dépenses communes 224

Dépenses de contributions 227

Élimination des transactions internes et interentités 230

Renseignements complémentaires

Fiscalité 231

Quotes-parts 251

Renseignements complémentaires (suite)

Dépenses par objets 257

Effectif et rémunération globale 258

Endettement 270

Autres dépenses 273

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales 278

Analyses complémentaires des dépenses 279

Annexes

1 Structure de présentation de l'information budgétaire 1.1

2 Partage des compétences et confection du budget 2.1

3 Équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif 3.1

4 Compétences des arrondissements et des services centraux 4.1

5 Synthèse des politiques financières 5.1

6 Fonds de l'eau 6.1

7 Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement 7.1

8 Entente « Eau–Centre-ville » 8.1

9 Glossaire 9.1

10 Index des sigles, des acronymes et des autres abréviations 10.1

INDEX DES TABLEAUX

Budget 2017 en bref

Tableau 1 Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal 32

Tableau 2 Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 32

Tableau 3 Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget de la Ville de Montréal 33

Tableau 4 Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget du conseil municipal 34

Tableau 5 Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget du conseil d'agglomération 35

Tableau 6 Variation des charges fiscales totales de 2016 à 2017, par types d'immeubles 36

Tableau 7 Variation des charges fiscales de 2016 à 2017, immeubles résidentiels et non résidentiels 37

Tableau 8 Variation des charges fiscales d'une résidence de valeur moyenne 39

Tableau 9 Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne 40

Tableau 10 Variation du compte de taxes d'un condominium moyen 41

Tableau 11 Variation du compte de taxes d'un multiplex moyen 42

Profil de Montréal

Tableau 12 Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal 46

Perspectives économiques de 2017

Tableau 13 Chantiers de construction d'une valeur de 100 M$ et plus, en cours de réalisation en mai 2016 – Secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel – Agglomération de Montréal 74

Taxation non résidentielle et développement économique

Tableau 14 Évolution des charges fiscales générales de 2002 à 2017 78

Tableau 15 Indexation des valeurs des immeubles résidentiels et non résidentiels lors du dépôt des rôles d'évaluation, de 2001 à 2017 81

Budget 2017

Tableau 16 Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget de la Ville de Montréal 86

Budget 2017 (suite)

Tableau 17 Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget du conseil municipal 87

Tableau 18 Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget du conseil d'agglomération 88

Tableau 19 Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal 91

Tableau 20 Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal 92

Tableau 21 Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération 93

Tableau 22 Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal 94

Tableau 23 Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération 94

Tableau 24 Variation des quotes-parts des villes liées de 2016 à 2017 95

Tableau 25 Quotes-parts des villes liées 96

Tableau 26 Transferts – Budget de la Ville de Montréal 97

Tableau 27 Transferts – Budget du conseil municipal 98

Tableau 28 Transferts – Budget du conseil d'agglomération 99

Tableau 29 Services rendus – Budget de la Ville de Montréal 100

Tableau 30 Services rendus – Budget du conseil municipal 100

Tableau 31 Services rendus – Budget du conseil d'agglomération 101

Tableau 32 Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 102

Tableau 33 Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal 104

Tableau 34 Imposition de droits – Budget du conseil municipal 104

Tableau 35 Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération 105

Tableau 36 Intérêts – Budget de la Ville de Montréal 106

Tableau 37 Intérêts – Budget du conseil municipal 106

Tableau 38 Intérêts – Budget du conseil d'agglomération 107

Tableau 39 Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal 108

Tableau 40 Autres revenus – Budget du conseil municipal 108

Budget 2017 (suite)

Tableau 41 Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération 109

Tableau 42 Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal 110

Tableau 43 Affectations de revenus – Budget du conseil municipal 111

Tableau 44 Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération 112

Tableau 45 Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal 113

Tableau 46 Communications – Dépenses par objets 114

Tableau 47 Communications – Dépenses par catégories d'emplois 114

Tableau 48 Direction générale – Dépenses par objets 116

Tableau 49 Direction générale – Dépenses par catégories d'emplois 116

Tableau 50 Finances – Dépenses par objets 118

Tableau 51 Finances – Dépenses par catégories d'emplois 119

Tableau 52 Performance organisationnelle – Dépenses par objets 120

Tableau 53 Performance organisationnelle – Dépenses par catégories d'emplois 120

Tableau 54 Ressources humaines – Dépenses par objets 121

Tableau 55 Ressources humaines – Dépenses par catégories d'emplois 121

Tableau 56 Technologies de l'information – Dépenses par objets 123

Tableau 57 Technologies de l'information – Dépenses par catégories d'emplois 123

Tableau 58 Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets 125

Tableau 59 Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par catégories d'emplois 126

Tableau 60 Commission de la fonction publique – Dépenses par objets 127

Tableau 61 Commission de la fonction publique – Dépenses par catégories d'emplois 127

Tableau 62 Secrétariat de liaison – Dépenses par objets 128

Tableau 63 Secrétariat de liaison – Dépenses par catégories d'emplois 128

Tableau 64 Vérificateur général – Dépenses par objets 130

Budget 2017 (suite)

Tableau 65 Vérificateur général – Dépenses par catégories d'emplois 131

Tableau 66 Sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal 132

Tableau 67 Police – Dépenses par objets 133

Tableau 68 Police – Dépenses par catégories d'emplois 134

Tableau 69 Sécurité incendie – Dépenses par objets 135

Tableau 70 Sécurité incendie – Dépenses par catégories d'emplois 135

Tableau 71 Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal 137

Tableau 72 Affaires juridiques – Dépenses par objets 138

Tableau 73 Affaires juridiques – Dépenses par catégories d'emplois 139

Tableau 74 Approvisionnement – Dépenses par objets 141

Tableau 75 Approvisionnement – Dépenses par catégories d'emplois 141

Tableau 76 Évaluation foncière – Dépenses par objets 143

Tableau 77 Évaluation foncière – Dépenses par catégories d'emplois 143

Tableau 78 Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets 145

Tableau 79 Gestion et planification immobilière – Dépenses par catégories d'emplois 145

Tableau 80 Greffe – Dépenses par objets 147

Tableau 81 Greffe – Dépenses par catégories d'emplois 148

Tableau 82 Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets 150

Tableau 83 Matériel roulant et ateliers – Dépenses par catégories d'emplois 150

Tableau 84 Développement – Budget de la Ville de Montréal 152

Tableau 85 Commission des services électriques – Dépenses par objets 153

Tableau 86 Commission des services électriques – Dépenses par catégories d'emplois 154

Tableau 87 Développement économique – Dépenses par objets 155

Tableau 88 Développement économique – Dépenses par catégories d'emplois 155

Budget 2017 (suite)

Tableau 89 Eau – Dépenses par objets 157

Tableau 90 Eau – Dépenses par catégories d'emplois 158

Tableau 91 Environnement – Dépenses par objets 160

Tableau 92 Environnement – Dépenses par catégories d'emplois 161

Tableau 93 Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par objets 162

Tableau 94 Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par catégories d'emplois 162

Tableau 95 Mise en valeur du territoire – Dépenses par objets 164

Tableau 96 Mise en valeur du territoire – Dépenses par catégories d'emplois 164

Tableau 97 Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal 166

Tableau 98 Culture – Dépenses par objets 167

Tableau 99 Culture – Dépenses par catégories d'emplois 168

Tableau 100 Diversité sociale et sports – Dépenses par objets 169

Tableau 101 Diversité sociale et sports – Dépenses par catégories d'emplois 169

Tableau 102 Espace pour la vie – Dépenses par objets 171

Tableau 103 Espace pour la vie – Dépenses par catégories d'emplois 172

Tableau 104 Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par objets 173

Tableau 105 Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par catégories d'emplois 173

Tableau 106 Concertation des arrondissements – Dépenses par objets 175

Tableau 107 Concertation des arrondissements – Dépenses par catégories d'emplois 175

Tableau 108 Budgets des arrondissements 177

Tableau 109 Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal 178

Tableau 110 Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets 179

Tableau 111 Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par catégories d'emplois 179

Tableau 112 Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets 181

Budget 2017 (suite)

Tableau 113 Arrondissement d'Anjou – Dépenses par catégories d'emplois 182

Tableau 114 Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets 183

Tableau 115 Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par catégories d'emplois 184

Tableau 116 Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets 185

Tableau 117 Arrondissement de Lachine – Dépenses par catégories d'emplois 185

Tableau 118 Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets 187

Tableau 119 Arrondissement de LaSalle – Dépenses par catégories d'emplois 188

Tableau 120 Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets 189

Tableau 121 Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par catégories d'emplois 189

Tableau 122 Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets 191

Tableau 123 Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par catégories d'emplois 192

Tableau 124 Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets 193

Tableau 125 Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par catégories d'emplois 193

Tableau 126 Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets 195

Tableau 127 Arrondissement d'Outremont – Dépenses par catégories d'emplois 195

Tableau 128 Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets 197

Tableau 129 Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par catégories d'emplois 197

Tableau 130 Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets 199

Tableau 131 Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par catégories d'emplois 199

Tableau 132 Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets 201

Tableau 133 Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par catégories d'emplois 201

Tableau 134 Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets 203

Budget 2017 (suite)

Tableau 135 Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par catégories d'emplois 203

Tableau 136 Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets 205

Tableau 137 Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par catégories d'emplois 206

Tableau 138 Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets.....207

Tableau 139 Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par catégories d'emplois 208

Tableau 140 Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets 210

Tableau 141 Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par catégories d'emplois.....210

Tableau 142 Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets 212

Tableau 143 Arrondissement de Verdun – Dépenses par catégories d'emplois.....212

Tableau 144 Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets 214

Tableau 145 Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par catégories d'emplois.....214

Tableau 146 Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets.....216

Tableau 147 Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par catégories d'emplois.....216

Tableau 148 Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal 218

Tableau 149 Frais de financement – Budget du conseil municipal 219

Tableau 150 Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal.....220

Tableau 151 Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération.....220

Tableau 152 Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération.....221

Tableau 153 Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal.....222

Tableau 154 Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal 222

Tableau 155 Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération.....223

Tableau 156 Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal 224

Tableau 157 Montants à pourvoir – Régimes de retraite.....225

Budget 2017 (suite)

Tableau 158 Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal....228

Tableau 159 Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal....230

Renseignements complémentaires

Tableau 160 Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2017....233

Tableau 161 Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2016 et 2017....234

Tableau 162 Taux de taxation de 2017 – Immeubles de la catégorie résiduelle....236

Tableau 163 Taux de taxation de 2017 – Immeubles de six logements ou plus....237

Tableau 164 Taux de taxation de 2017 – Immeubles non résidentiels....238

Tableau 165 Tarification des immeubles résidentiels, par arrondissements – Ville de Montréal....239

Tableau 166 Tarification des immeubles non résidentiels, par arrondissements – Ville de Montréal....240

Tableau 167 Variation des charges fiscales de 2016 à 2017, immeubles résidentiels et non résidentiels, par arrondissements....242

Tableau 168 Évolution du rôle triennal 2014-2016 – Ville de Montréal....243

Tableau 169 Variation de la valeur imposable, par arrondissements – Ville de Montréal....244

Tableau 170 Valeurs imposables et non imposables, par arrondissements – Ville de Montréal....248

Tableau 171 Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2017, 2018 et 2019....249

Tableau 172 Quotes-parts de 2017....252

Tableau 173 Quotes-parts générales de 2017, réparties par activités....254

Tableau 174 Évolution des dépenses par objets....257

Tableau 175 Répartition de l'effectif....262

Tableau 176 Évolution de la rémunération globale....264

Tableau 177 Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur....265

Tableau 178 Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés....266

Tableau 179 Profil de l'endettement de Montréal....271

Renseignements complémentaires (suite)

Tableau 180 Coût de la dette 272

Tableau 181 Autres dépenses par objets 273

Tableau 182 État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal 278

Tableau 183 Dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles ainsi qu'aux loisirs et à la culture 279

Annexes

Tableau 184 Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement 2.4

Tableau 185 Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux 4.1

Tableau 186 État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau 6.2

Tableau 187 Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement 6.3

Tableau 188 Effet de l'entente « Eau–Centre-ville » sur la répartition des dépenses relatives à l'eau 8.2

Tableau 189 Contributions des villes reconstituées aux dépenses du centre-ville 8.3

INDEX DES GRAPHIQUES

Budget 2017 en bref

Graphique 1 Provenance des revenus....29

Graphique 2 Répartition des dépenses par grandes familles d'objets....29

Graphique 3 Variation des charges fiscales totales de 2014 à 2017, par types d'immeubles....36

Graphique 4 Variation des charges fiscales résidentielles de 2016 à 2017....38

Perspectives économiques de 2017

Graphique 5 Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2014-2017....63

Graphique 6 Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2014-2017....64

Graphique 7 Taux de chômage – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2009-2017....65

Graphique 8 Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2009-2017....66

Graphique 9 Taux d'inflation estimé, 2017....67

Graphique 10 Revenu personnel disponible par habitant – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2010-2017....68

Graphique 11 Revenu personnel disponible par habitant – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2010-2017....69

Graphique 12 Variation annuelle du nombre de mises en chantier résidentielles – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2014-2017....70

Graphique 13 Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary, 2012-2017....71

Graphique 14 Répartition des chantiers résidentiels et mixtes d'une valeur de 5 M$ ou plus, en cours de réalisation en mai 2016, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal....72

Graphique 15 Répartition des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux d'une valeur de 5 M$ ou plus, en cours de réalisation en mai 2016, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal....75

Taxation non résidentielle et développement économique

Graphique 16 Évolution des indices des charges fiscales totales et des prix à la consommation par catégories d'immeubles, de 2001 à 2017 79

Graphique 17 Évolution des charges fiscales, de l'inflation et des valeurs foncières depuis 2002 – Immeubles non résidentiels 80

Graphique 18 Répartition du nombre d'entreprises dans la région métropolitaine de Montréal, de 2001 à 2015 82

Graphique 19 Indice de croissance de la richesse foncière uniformisée non résidentielle, de 1988 à 2016 83

Budget 2017

Graphique 20 Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal 103

Graphique 21 Droits sur mutations immobilières – Budget de la Ville de Montréal 105

Renseignements complémentaires

Graphique 22 Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels imposables, du rôle 2014-2016 au rôle 2017-2019 – Ville de Montréal 245

Graphique 23 Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2014-2016 au rôle 2017-2019, par arrondissements 246

Graphique 24 Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles non résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2014-2016 au rôle 2017-2019, par arrondissements 247

Graphique 25 Dépenses par grandes familles d'objets 257

Graphique 26 Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés 261

Graphique 27 Évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement 263

Graphique 28 Régimes de retraite – Charge de retraite, budgets de 2007 à 2017 268

Graphique 29 Régimes de retraite – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2007 à 2017 269

INDEX DES FIGURES

Budget 2017 en bref

Figure 1 Évolution des prévisions budgétaires, de 2014 à 2017 28

Annexes

Figure 2 Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application 2.2

Figure 3 Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses 2.8

Figure 4 Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement 7.1

Note du directeur général

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Montréal

Direction générale
Bureau du directeur général
275, rue Notre-Dame Est, bureau 4.105
Montréal (Québec) H2Y 1C6
Téléphone : 514 872-5753
Télécopieur : 514 872-2896

Le 30 novembre 2016

Objet : Prévisions budgétaires pour 2017

Monsieur le Maire,
Monsieur le Président du comité exécutif,
Mesdames et Messieurs les membres du comité exécutif,

En vertu de l'article 114.1 de la Loi sur les cités et villes, je vous soumets le projet des prévisions budgétaires pour 2017.

Ce projet est conforme aux orientations que je vous ai soumises en avril 2014, dans le document intitulé *Plan quinquennal de la main-d'œuvre 2014-2018* ainsi que dans un deuxième document intitulé *Perspectives budgétaires 2015-2024*, pour déterminer les orientations budgétaires de 2016-2018.

Le directeur général,

Alain Marcoux

Certificat du trésorier

CERTIFICAT DU TRÉSORIER

J'atteste, comme trésorier de la Ville de Montréal et responsable du dépôt d'un certificat selon l'article 93 de l'annexe C de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, c. C-11.4), que les crédits budgétaires seront disponibles pour les charges prévues au budget sous la responsabilité du conseil municipal et pour celles prévues au budget sous la responsabilité du conseil d'agglomération, selon leurs compétences respectives.

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	*Budget du conseil d'agglomération*
a) Pour le service de la dette		
Répartition du coût total du service de la dette		
▪ Frais de financement	255 514,1	140 829,5
▪ Remboursement de la dette à long terme	291 108,0	173 789,9
b) Pour les obligations découlant des lois et des décisions qui ont été ou seront prises		
▪ Signature de baux et octroi de contrats pour la fourniture de biens et de services	565 493,2	235 475,4
▪ Octroi de contributions financières et d'aide municipale	134 636,5	636 113,5
▪ Traitements, gages et contributions de l'employeur	1 134 804,7	1 164 488,1

Le trésorier et directeur du Service des finances,

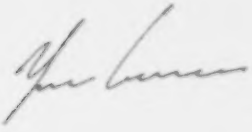

Yves Courchesne

Le 30 novembre 2016

Budget 2017
en bref

FAITS SAILLANTS

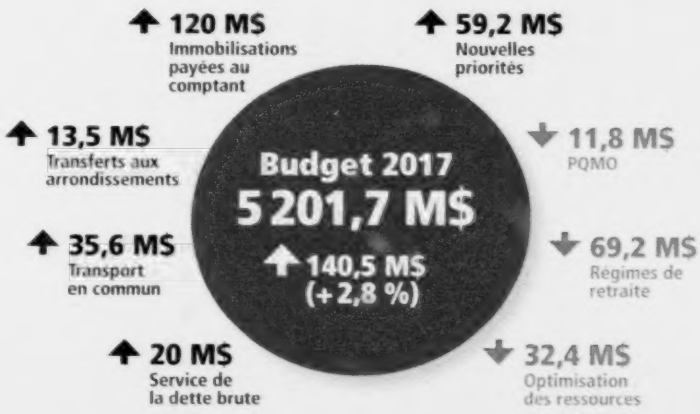

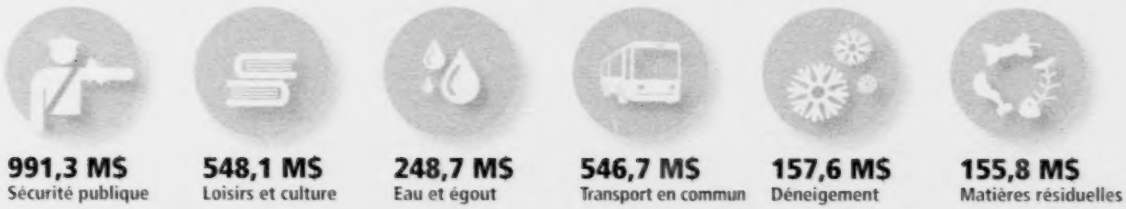

Nouveau rôle 2017-2018-2019

Variation moyenne du compte de taxes en 2017

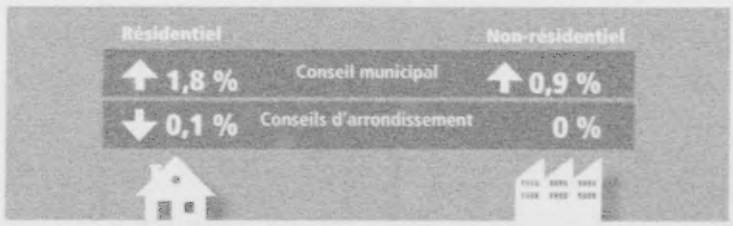

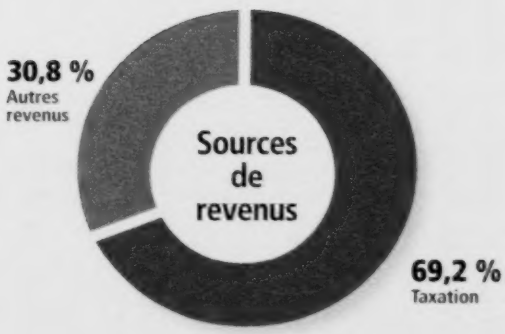

SOMMAIRE DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE 2017

Figure 1 – Évolution des prévisions budgétaires, de 2014 à 2017

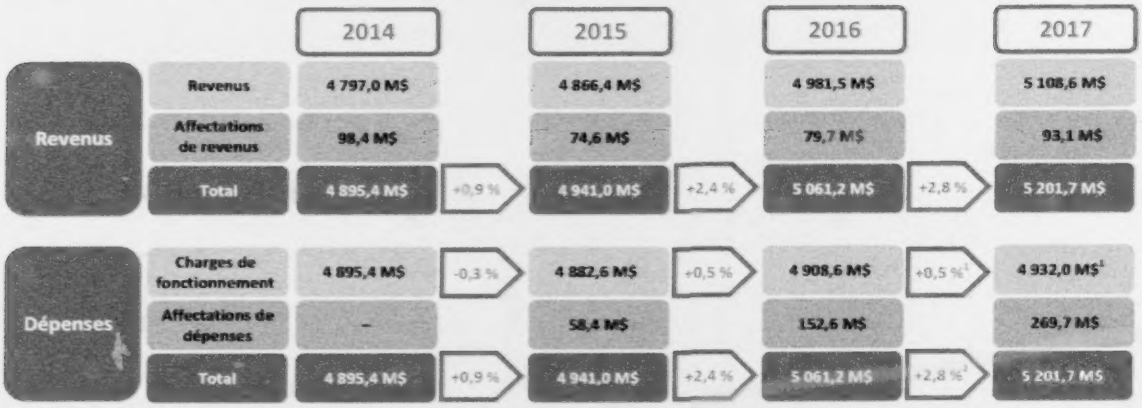

1. En excluant la hausse de la contribution au transport en commun de 35,6 M$ et les crédits supplémentaires non récurrents de 12 M$ pour la tenue de l'élection municipale de 2017, les charges de fonctionnement sont en baisse de 24,2 M$ ou 0,5 %.

2. En excluant les crédits supplémentaires non récurrents de 12 M$ pour la tenue de l'élection municipale de 2017, le taux de croissance des dépenses totales est de 2,5 %.

Graphique 1 – Provenance des revenus

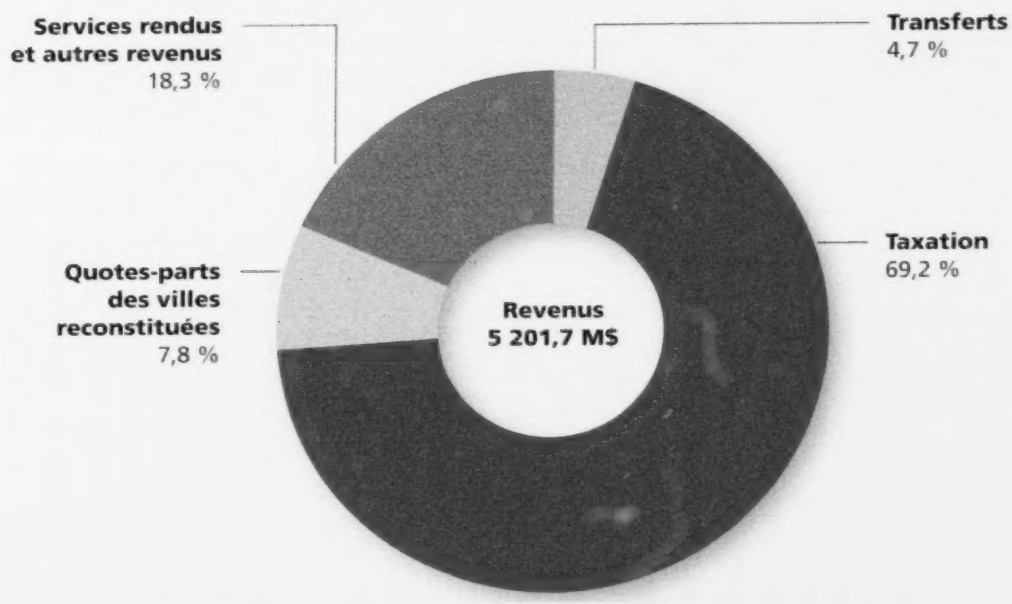

Graphique 2 – Répartition des dépenses par grandes familles d'objets

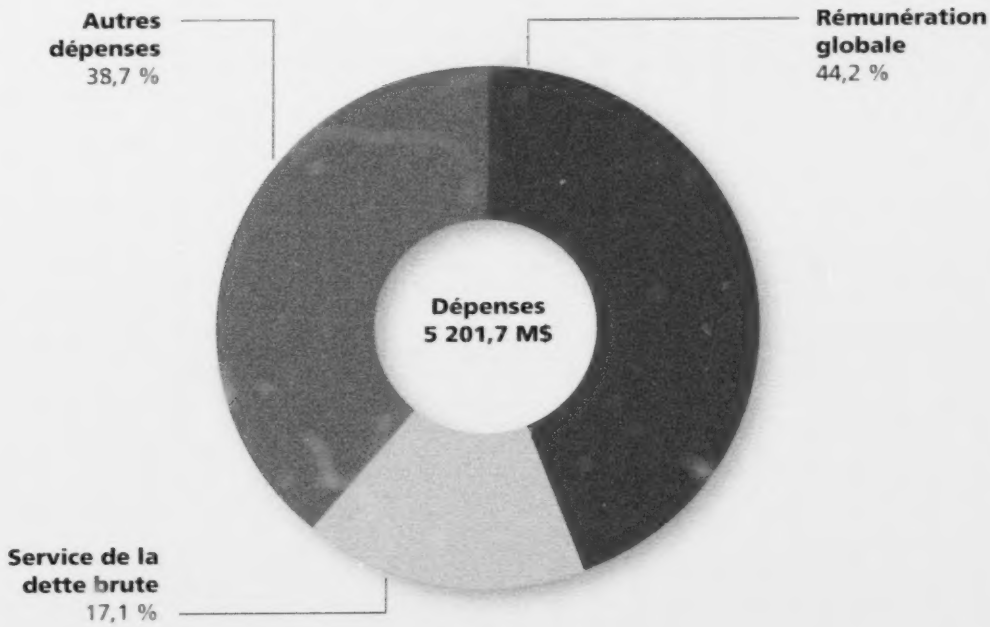

BUDGET 2017

Le budget 2017 s'élève à 5 201,7 M$, en hausse de 140,5 M$ ou de 2,8 %. En excluant les crédits supplémentaires non récurrents de 12 M$ pour la tenue de l'élection municipale, cette croissance est de 2,5 %.

En outre, les charges de fonctionnement sont en hausse de 0,5 % (voir figure 1). En excluant la hausse de 35,6 M$ attribuée au transport en commun et les crédits supplémentaires non récurrents de 12 M$ pour la tenue de l'élection municipale, les charges de fonctionnement sont plutôt en baisse de 24,2 M$ ou de 0,5 %; ce qui témoigne des efforts de l'Administration pour réduire ses dépenses de fonctionnement.

Pour la confection du budget de 2017, l'administration municipale s'est concentrée sur le contrôle de la croissance des dépenses. En effet, il faut souligner que le budget absorbe des variations importantes pour certains postes de dépenses, soit :

- une hausse des paiements au comptant des immobilisations de 120 M$;
- une hausse du service de la dette brute de 20 M$;
- une hausse des contributions pour le transport en commun de l'ordre de 35,6 M$, dont 25,8 M$ sont destinés à la contribution régulière à la Société de transport de Montréal (STM);
- une hausse des transferts aux arrondissements de 13,5 M$.

À ces hausses s'ajoutent, pour les services centraux, des crédits de 59,2 M$ pour de nouvelles priorités, notamment la Politique de l'enfant, l'Agenda de vigilance, la Formule E ainsi que les dépenses relatives à la tenue de l'élection municipale.

Pour limiter la hausse du budget de 2017 à 140,5 M$, l'Administration a déployé des efforts importants en vue de contrôler les dépenses, notamment en poursuivant la mise en œuvre de son Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO). Par ailleurs, ce budget intègre les économies anticipées par l'application de la Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes du secteur municipal (loi 15).

UNITÉS ADMINISTRATIVES

En plus d'assumer la non-indexation de certains de leurs crédits autres que ceux de la rémunération, les services centraux ont réalisé un plan d'optimisation de leurs ressources et ont appliqué un plan de réduction des effectifs, selon les mesures annoncées dans le PQMO. De plus, une stratégie a été mise en place afin d'anticiper une portion des économies générées, en cours d'année, par les postes laissés vacants. Ces mesures combinées ont permis de diminuer les dépenses des services centraux de 0,2 % ou de 4,5 M$ par rapport au budget comparatif 2016.

Par ailleurs, la stratégie de gestion des postes vacants a également été suivie par les arrondissements. Ces derniers ont également appliqué les mesures relatives au PQMO, mais ils ont conservé les économies générées par ces mesures pour leur équilibre budgétaire. Les transferts centraux des arrondissements ont été indexés de 1 % et la réforme du financement des arrondissements (RFA) s'est poursuivie, pour un total de crédits additionnels de 13,5 M$. Certains arrondissements ont utilisé des crédits supplémentaires provenant de leurs surplus, pour un total de 1,3 M$, ainsi qu'un montant additionnel de 6,6 M$ provenant de la hausse de leurs revenus autonomes. Globalement, ces mesures permettent d'expliquer la croissance des budgets des arrondissements de 2,8 M$ ou de 0,3 % par rapport au budget comparatif 2016.

Sur le plan opérationnel, la Ville a procédé à la centralisation des contrats de déneigement et au regroupement corporatif de l'entretien de sa flotte de véhicules afin d'assurer la cohérence de ses interventions et de réduire les coûts d'exploitation.

Transport collectif

Ce budget incorpore des crédits additionnels de 35,6 M$ pour le financement de transport collectif, soit 25,8 M$ en contribution régulière à la STM, 9,5 M$ à titre de contribution au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL) et 0,3 M$ à l'Agence métropolitaine de transport (AMT).

Régimes de retraite

L'Administration poursuivra ses efforts, en collaboration avec ses partenaires, afin de trouver des solutions à la croissance des coûts reliés aux régimes de retraite. Les bons rendements obtenus sur l'actif des caisses de retraite de 2012 à 2015, combinés aux effets de la loi 15, permettent, entre autres, d'anticiper des économies de l'ordre de 69,2 M$ pour l'ensemble des composantes des régimes de retraite.

Élection municipale de 2017

Le budget 2017 prévoit des dépenses de 16 M$ pour la tenue de l'élection municipale, soit un montant supplémentaire non récurrent de 12 M$ qui s'ajoute aux 4 M$ budgétisés annuellement à cet effet. Ce montant additionnel est financé par les surplus corporatifs destinés aux élections et cumulés au cours des trois années antérieures.

Plan quinquennal de main-d'œuvre (PQMO)

Le PQMO a permis une réduction nette de l'effectif de 99,3 années-personnes au budget 2017.

PAIEMENT AU COMPTANT DES IMMOBILISATIONS

Le budget 2017 prévoit des crédits de 321,4 M$ pour le paiement au comptant des immobilisations, ce qui inclut l'ajout d'une somme de 120 M$ en affectation aux réserves financières.

Tableau 1 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Eau	96 204,8	79 030,1	43 673,4	40 453,1	25 049,3	13 623,9	13 623,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	19 617,9	12 069,5	16 212,6	10 895,3	1 246,3	3 300,0	-
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	17 480,4	30 967,4	31 290,5	93 170,2	191 665,1	187 700,0	307 700,0
Affectation – Fonds réservés	4 357,0	4 369,6	5 021,2	7 765,5	-	-	77,3
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**137 660,1**	**126 436,6**	**96 197,7**	**152 284,1**	**217 960,7**	**204 623,9**	**321 401,2**

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute s'élève à 888,4 M$, en hausse de 20 M$. Il est composé du service de la dette corporative, à hauteur de 757,6 M$, et d'un montant de 130,8 M$ provenant des budgets des unités d'affaires.

Tableau 2 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Service de la dette brute							
Frais de financement	365 408,2	366 499,5	376 588,1	377 064,6	384 554,8	394 876,5	396 343,6
Remboursement de la dette à long terme	379 014,0	376 515,7	385 304,2	387 158,8	447 314,2	447 402,3	464 897,9
Affectation – Remboursement de capital	31 968,0	32 360,0	33 145,1	33 693,2	26 114,3	26 114,3	27 156,5
Total – Service de la dette brute	**776 390,2**	**775 375,2**	**795 037,4**	**797 916,6**	**857 983,3**	**868 393,1**	**888 398,0**

Tableau 3 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
REVENUS							
Taxes	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,9	3 254 096,1	3 248 762,7	3 342 043,4
Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	238 411,8	250 956,5	254 543,3	251 844,1	247 844,1	256 494,7
Quotes-parts	393 230,4	396 295,6	400 572,5	406 084,4	405 271,9	405 112,2	403 676,4
Transferts	419 425,5	402 151,1	296 503,9	263 466,3	271 311,7	253 221,9	245 276,7
Services rendus	292 384,2	307 147,5	289 834,0	304 688,5	314 472,0	310 351,4	319 076,4
Amendes et pénalités	181 575,4	195 765,4	178 368,3	170 756,1	172 748,2	199 545,1	195 206,7
Imposition de droits	210 805,5	160 198,8	189 811,0	196 808,6	186 470,8	169 962,4	181 769,6
Intérêts	117 078,6	118 801,8	122 800,8	133 630,1	132 740,6	126 540,6	138 192,1
Autres revenus	39 913,2	25 611,7	25 323,2	28 648,0	24 960,4	20 134,4	21 879,2
Affectation de revenus	69 553,5	78 735,2	40 318,2	73 154,2	121 761,8	79 705,6	98 068,7
Total – Revenus	**4 837 075,7**	**4 896 283,0**	**4 855 932,9**	**5 005 480,4**	**5 135 677,6**	**5 061 180,4**	**5 201 683,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	240 944,9	244 406,3	237 285,9	237 678,4	257 814,9	256 368,8	245 166,4
Sécurité publique	973 005,5	987 765,6	1 000 225,0	1 002 163,7	1 003 937,8	995 376,6	980 278,9
Services institutionnels	307 816,0	330 555,9	316 912,8	316 346,4	334 202,1	334 641,5	356 246,6
Développement	563 009,3	637 225,9	562 077,3	572 079,6	620 456,4	614 021,9	601 760,9
Qualité de vie	160 799,6	180 596,2	173 279,5	191 077,8	196 874,7	177 059,1	191 159,1
Concertation des arrondissements	78 411,6	80 173,8	82 532,4	79 878,2	83 031,8	84 681,8	83 053,5
Arrondissements	779 336,8	849 993,5	789 668,2	807 693,3	880 452,6	858 834,2	861 649,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 103 323,7**	**3 310 717,2**	**3 161 981,1**	**3 206 917,4**	**3 376 770,3**	**3 320 983,9**	**3 319 314,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	647 424,2	643 452,9	666 050,7	670 526,6	728 090,2	738 090,2	757 646,4
Paiement au comptant des immobilisations	137 660,1	126 436,6	96 197,7	152 284,1	217 960,7	204 623,9	321 401,2
Total – Dépenses de financement	**785 084,3**	**769 889,5**	**762 248,4**	**822 810,7**	**946 050,9**	**942 714,1**	**1 079 047,6**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	490 346,6	412 764,0	277 091,1	316 508,7	198 461,1	239 159,4	212 365,8
Dépenses de contributions	496 178,0	533 768,7	515 346,1	579 627,2	613 581,6	616 112,3	652 571,9
Total – Autres dépenses corporatives	**986 524,6**	**946 532,7**	**792 437,2**	**896 135,9**	**812 042,7**	**855 271,7**	**864 937,7**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	(146 982,6)	(82 914,2)	(74 673,6)	(66 196,9)	(61 937,3)	(57 789,3)	(61 616,3)
Total – Dépenses[2]	**4 727 950,0**	**4 944 225,2**	**4 641 993,1**	**4 859 667,1**	**5 072 926,6**	**5 061 180,4**	**5 201 683,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**109 125,7**	**(47 942,2)**	**213 939,8**	**145 813,3**	**62 751,0**	-	-

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 44 M$ en 2016 et 47,4 M$ en 2017. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 13,8 M$ au budget de 2016 et de 14,2 M$ au budget de 2017.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 4 et 5) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (14,2 M$ en 2017) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 845,5 M$ en 2017).

Tableau 4 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel			Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
REVENUS							
Taxes	2 819 122,2	2 928 839,2	3 015 782,1	3 128 322,7	3 207 718,4	3 202 692,4	3 295 353,1
Paiements tenant lieu de taxes	239 602,4	238 411,8	250 956,5	254 544,7	251 844,1	247 844,1	256 494,7
Transferts	243 041,3	229 146,0	194 430,8	169 649,6	168 167,4	157 724,3	151 167,2
Services rendus	246 163,9	270 395,6	251 226,5	267 095,9	273 621,6	265 967,5	272 910,6
Amendes et pénalités	96 531,6	106 453,2	92 664,0	87 582,5	91 990,2	106 826,9	103 016,5
Imposition de droits	208 956,2	158 321,1	187 955,3	194 216,4	184 501,6	168 019,3	179 800,4
Intérêts	68 517,9	72 948,1	75 065,7	76 838,5	75 204,8	70 604,8	75 938,8
Autres revenus	29 963,3	24 326,2	21 793,9	10 782,5	22 818,2	18 885,4	19 504,9
Affectation de revenus	68 810,3	68 560,0	27 865,0	63 457,8	79 834,6	49 191,8	62 618,4
Total – Revenus	**4 020 709,1**	**4 097 401,2**	**4 117 739,8**	**4 252 490,6**	**4 355 700,9**	**4 287 756,5**	**4 416 804,6**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	231 235,4	242 339,1	230 872,0	232 851,7	252 386,3	252 912,4	242 494,5
Sécurité publique	13 974,2	15 120,2	14 920,5	15 098,3	15 391,6	14 837,7	14 829,1
Services institutionnels	217 034,7	240 052,7	226 289,5	224 207,3	242 910,5	237 653,0	262 550,8
Développement	249 072,0	304 299,0	239 823,9	250 166,3	260 539,7	260 254,7	264 618,5
Qualité de vie	128 049,6	147 308,5	135 337,3	151 556,0	153 342,1	141 142,6	148 776,5
Concertation des arrondissements	78 411,6	80 173,8	82 532,4	79 878,3	83 031,8	84 681,8	83 053,5
Arrondissements	776 323,8	846 789,7	786 856,3	804 898,3	876 465,1	854 707,6	857 901,9
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 694 101,3**	**1 876 083,0**	**1 716 631,9**	**1 758 656,2**	**1 884 067,1**	**1 846 189,8**	**1 874 224,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 729 661,9**	**1 751 442,2**	**1 764 203,9**	**1 800 709,6**	**1 840 656,8**	**1 841 196,0**	**1 845 499,0**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	384 661,1	383 994,2	405 332,4	419 071,1	454 948,0	461 548,0	483 028,7
Paiement au comptant des immobilisations	52 308,4	57 560,2	70 447,1	89 316,5	126 688,3	117 425,5	208 202,8
Total – Dépenses de financement	**436 969,5**	**441 554,4**	**475 779,5**	**508 387,6**	**581 636,3**	**578 973,5**	**691 231,5**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	153 568,5	86 300,8	6 662,6	46 255,3	(34 823,7)	3 858,7	(8 295,1)
Dépenses de contributions	44 863,9	44 422,4	46 382,9	53 248,6	59 045,8	61 576,5	61 588,8
Total – Autres dépenses corporatives	**198 432,4**	**130 723,2**	**53 045,5**	**99 503,9**	**24 222,1**	**65 435,2**	**53 293,7**
Élimination des transactions internes	(127 850,5)	(62 876,4)	(57 793,7)	(48 561,2)	(46 161,8)	(44 038,0)	(47 444,4)
Total – Dépenses[1]	**3 931 314,6**	**4 136 926,4**	**3 951 867,1**	**4 118 696,1**	**4 284 420,5**	**4 287 756,5**	**4 416 804,6**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**89 394,5**	**(39 525,2)**	**165 872,7**	**133 794,5**	**71 280,4**	-	-

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 4 et 5) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (14,2 M$ en 2017) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 845,5 M$ en 2017).

Tableau 5 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
REVENUS							
Taxes	52 349,1	44 324,9	45 662,4	45 378,1	46 377,7	46 070,3	46 690,3
Paiements tenant lieu de taxes	2 035,8	-	-	(1,4)	-	-	-
Quotes-parts	2 122 892,3	2 147 737,8	2 164 776,4	2 206 794,0	2 245 928,7	2 246 308,2	2 249 175,4
Transferts	176 384,0	173 005,1	102 072,9	93 816,7	103 144,3	95 497,6	94 109,5
Services rendus	65 351,8	56 790,4	55 487,7	55 228,4	56 625,7	58 135,1	60 337,7
Amendes et pénalités	85 043,8	89 312,2	85 704,3	83 173,6	80 758,0	92 718,2	92 190,2
Imposition de droits	1 849,3	1 877,7	1 855,7	2 592,2	1 969,2	1 943,1	1 969,2
Intérêts	48 560,7	45 853,7	47 735,0	56 791,5	57 535,8	55 935,8	62 253,3
Autres revenus	9 949,9	1 285,5	3 529,3	17 865,4	2 142,2	1 249,0	2 374,3
Affectation de revenus	743,2	10 175,2	12 453,2	9 696,4	41 927,2	30 513,8	35 450,3
Total – Revenus	**2 565 159,9**	**2 570 362,5**	**2 519 276,9**	**2 571 334,9**	**2 636 408,8**	**2 628 371,1**	**2 644 550,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	9 709,3	2 067,7	6 413,9	4 826,8	5 428,5	3 456,3	2 671,9
Sécurité publique	959 031,3	972 645,1	985 304,6	987 065,4	988 546,2	980 538,9	965 449,8
Services institutionnels	90 781,1	90 503,1	90 622,9	92 139,3	91 291,4	96 988,4	93 695,8
Développement	313 937,1	332 926,9	322 253,6	321 912,9	359 916,7	353 767,2	337 142,4
Qualité de vie	32 750,0	33 287,9	37 942,1	39 522,0	43 532,6	35 916,5	42 382,6
Arrondissements	3 012,7	3 204,0	2 812,2	2 794,9	3 987,6	4 126,7	3 747,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 409 221,5**	**1 434 634,7**	**1 445 349,3**	**1 448 261,3**	**1 492 703,0**	**1 474 794,0**	**1 445 090,1**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	262 763,3	259 458,8	260 718,3	251 455,5	273 142,2	276 542,2	274 617,7
Paiement au comptant des immobilisations	85 351,7	68 876,4	25 750,6	62 967,6	91 272,4	87 198,4	113 198,4
Total – Dépenses de financement	**348 115,0**	**328 335,2**	**286 468,9**	**314 423,1**	**364 414,6**	**363 740,6**	**387 816,1**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	336 778,1	326 463,3	270 428,4	270 253,4	233 284,8	235 300,7	220 660,9
Dépenses de contributions	451 314,1	489 346,3	468 963,2	526 378,6	554 535,8	554 535,8	590 983,1
Total – Autres dépenses corporatives	**788 092,2**	**815 809,6**	**739 391,6**	**796 632,0**	**787 820,6**	**789 836,5**	**811 644,0**
Total – Dépenses[1]	**2 545 428,7**	**2 578 779,5**	**2 471 209,8**	**2 559 316,4**	**2 644 938,2**	**2 628 371,1**	**2 644 550,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**19 731,2**	**(8 417,0)**	**48 067,1**	**12 018,5**	**(8 529,4)**	-	-

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 4 et 5) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (14,2 M$ en 2017) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 845,5 M$ en 2017).

VARIATION DES CHARGES FISCALES

Les charges fiscales totales sont composées de la somme des charges fiscales relevant du conseil municipal et de celles relevant des conseils d'arrondissement. L'effet des décisions du conseil municipal (une croissance de 1,8 %) et celui des décisions des conseils d'arrondissement (une réduction de 0,1 %) ont produit une variation des charges fiscales totales de 1,7 % pour les immeubles résidentiels. Pour les immeubles non résidentiels, la variation totale est de 0,9 %. L'augmentation plus faible pour les immeubles non résidentiels découle de la volonté de stimuler le développement économique de Montréal. Le tableau suivant présente l'effet des décisions des deux ordres de conseil sur les charges fiscales totales.

Tableau 6 – Variation des charges fiscales totales de 2016 à 2017, par types d'immeubles

Ville de Montréal	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
Effet de la décision du conseil municipal	1,8 %	0,9 %
Effet global des décisions des conseils d'arrondissement	(0,1 %)	–
Variation des charges fiscales totales	**1,7 %**	**0,9 %**

Graphique 3 – Variation des charges fiscales totales de 2014 à 2017, par types d'immeubles
(en pourcentages)

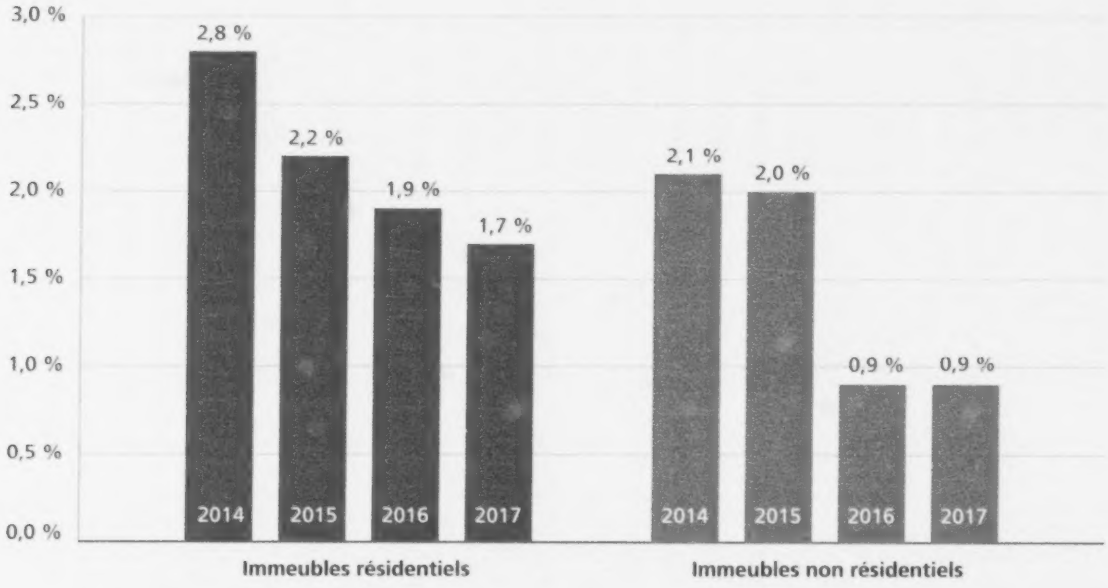

Le tableau suivant présente les variations des charges fiscales pour les immeubles résidentiels, par sous-catégories résidentielles, et pour les immeubles non résidentiels.

Tableau 7 – Variation des charges fiscales de 2016 à 2017, immeubles résidentiels et non résidentiels (en pourcentages)

Arrondissements	Immeubles résidentiels					Immeubles non résidentiels
	Ensemble des immeubles résidentiels	Sous-catégories résidentielles				
		Unifamiliales	Condominiums	Multiplex (de 2 à 5 logements)	6 logements ou plus	
Ahuntsic-Cartierville	**1,8 %**	1,7 %	0,5 %	1,8 %	2,9 %	**0,5 %**
Anjou	**(1,3 %)**	(1,1 %)	(2,2 %)	(1,0 %)	(0,7 %)	**(0,6 %)**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**2,5 %**	2,2 %	1,3 %	2,1 %	3,7 %	**0,8 %**
Lachine	**1,5 %**	1,2 %	0,4 %	2,2 %	1,2 %	**1,6 %**
LaSalle	**(1,7 %)**	(1,5 %)	(2,0 %)	(1,7 %)	(1,8 %)	**(0,5 %)**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**1,0 %**	0,9 %	1,3 %	1,3 %	2,4 %	**0,2 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**1,8 %**	2,2 %	0,5 %	2,1 %	1,8 %	**0,0 %**
Montréal-Nord	**1,0 %**	1,6 %	0,6 %	1,0 %	0,6 %	**0,5 %**
Outremont	**2,4 %**	2,0 %	1,5 %	3,7 %	4,6 %	**3,1 %**
Pierrefonds-Roxboro	**1,1 %**	1,0 %	(0,1 %)	1,9 %	1,8 %	**0,5 %**
Plateau-Mont-Royal	**2,4 %**	3,5 %	1,5 %	2,5 %	2,8 %	**1,9 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**1,3 %**	1,3 %	0,8 %	1,0 %	2,1 %	**0,7 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	**2,6 %**	3,1 %	1,5 %	3,1 %	2,0 %	**1,9 %**
Saint-Laurent	**2,1 %**	2,5 %	1,4 %	1,7 %	2,1 %	**0,7 %**
Saint-Léonard	**1,6 %**	1,6 %	1,1 %	1,5 %	2,7 %	**1,0 %**
Sud-Ouest	**1,9 %**	2,6 %	1,2 %	2,8 %	1,4 %	**2,3 %**
Verdun	**1,8 %**	2,2 %	0,8 %	2,6 %	3,2 %	**1,4 %**
Ville-Marie	**1,2 %**	2,5 %	0,5 %	2,0 %	1,4 %	**0,8 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**2,2 %**	3,0 %	0,8 %	2,4 %	1,6 %	**1,4 %**
VILLE DE MONTRÉAL	**1,7 %**	**1,7 %**	**0,8 %**	**1,8 %**	**2,1 %**	**0,9 %**

Les variations des charges fiscales comprennent la taxe foncière générale, les taxes relatives à l'eau et à la voirie, les tarifs fiscaux ainsi que les taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements.

Source : compilation actualisée au 14 septembre 2016 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2016 et 2017.

Les variations des charges fiscales par arrondissement seront inférieures ou supérieures aux moyennes en fonction des facteurs suivants :

- la variation des taxes des conseils d'arrondissements;
- le taux de croissance du rôle d'évaluation de l'arrondissement par rapport au taux de croissance moyen du rôle;
- la variation du PTI de l'arrondissement;
- la variation de la dette historique par secteur.

Taxation résidentielle

Le graphique suivant illustre la variation des charges fiscales dans chaque arrondissement.

Graphique 4 – Variation des charges fiscales résidentielles de 2016 à 2017
(en pourcentages)

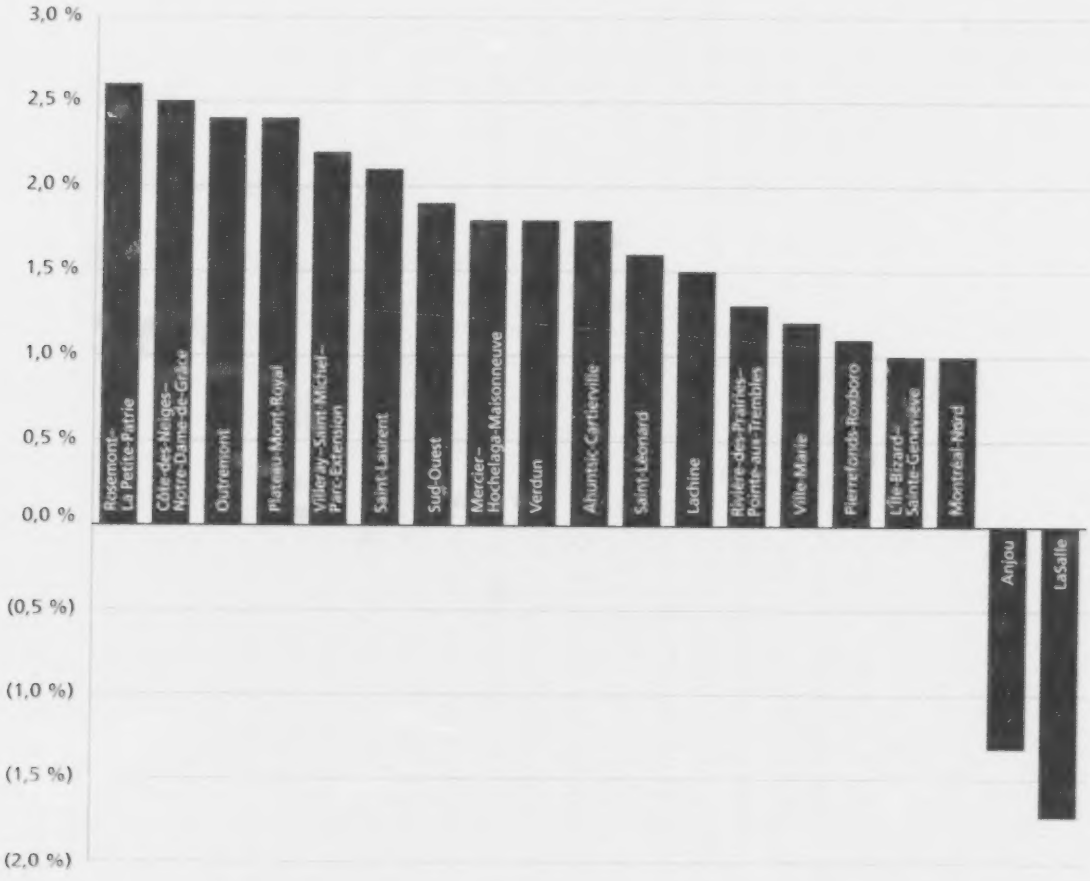

Tableau 8 – Variation des charges fiscales d'une résidence de valeur moyenne

(en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2017	**435 863 $**	**305 339 $**	**599 725 $**	**350 332 $**	**371 401 $**	**401 018 $**	**368 204 $**
Taxes 2016	**3 626 $**	**2 961 $**	**4 877 $**	**3 012 $**	**3 202 $**	**3 349 $**	**3 156 $**
Taxes 2017							
Taxe foncière et tarification	2 881 $	2 081 $	3 964 $	2 230 $	2 321 $	2 483 $	2 433 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	412 $	289 $	566 $	331 $	351 $	379 $	348 $
Taxe relative à la voirie	15 $	11 $	21 $	12 $	13 $	14 $	13 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	192 $	275 $	277 $	255 $	259 $	201 $	241 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	191 $	266 $	171 $	227 $	204 $	306 $	180 $
	3 690 $	**2 922 $**	**4 999 $**	**3 056 $**	**3 148 $**	**3 384 $**	**3 215 $**
Variation totale	**1,8 % 64 $**	**(1,3 %) (39 $)**	**2,5 % 122 $**	**1,5 % 44 $**	**(1,7 %) (53 $)**	**1,0 % 35 $**	**1,8 % 58 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2017	**372 817 $**	**870 015 $**	**333 558 $**	**542 593 $**	**301 262 $**	**441 833 $**	**373 108 $**
Taxes 2016	**3 539 $**	**6 838 $**	**2 844 $**	**4 501 $**	**2 738 $**	**3 623 $**	**3 190 $**
Taxes 2017							
Taxe foncière et tarification	2 441 $	5 491 $	2 092 $	3 586 $	1 991 $	2 920 $	2 415 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	352 $	822 $	315 $	512 $	285 $	417 $	352 $
Taxe relative à la voirie	13 $	30 $	11 $	19 $	10 $	15 $	13 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	501 $	365 $	224 $	329 $	257 $	194 $	261 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	266 $	296 $	232 $	161 $	231 $	171 $	217 $
	3 574 $	**7 004 $**	**2 874 $**	**4 607 $**	**2 774 $**	**3 718 $**	**3 258 $**
Variation totale	**1,0 % 35 $**	**2,4 % 166 $**	**1,1 % 30 $**	**2,4 % 106 $**	**1,3 % 36 $**	**2,6 % 95 $**	**2,1 % 68 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2017	**491 554 $**	**360 786 $**	**390 806 $**	**420 123 $**	**413 745 $**	**420 278 $**
Taxes 2016	**4 278 $**	**3 088 $**	**3 253 $**	**3 360 $**	**3 443 $**	**3 552 $**
Taxes 2017						
Taxe foncière et tarification	3 137 $	2 384 $	2 500 $	2 777 $	2 734 $	2 744 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	464 $	341 $	369 $	397 $	391 $	397 $
Taxe relative à la voirie	17 $	12 $	13 $	14 $	14 $	14 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	406 $	240 $	275 $	182 $	186 $	258 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	321 $	169 $	156 $	30 $	192 $	196 $
	4 345 $	**3 147 $**	**3 313 $**	**3 400 $**	**3 518 $**	**3 611 $**
Variation totale	**1,6 % 67 $**	**1,9 % 60 $**	**1,8 % 60 $**	**1,2 % 41 $**	**2,2 % 75 $**	**1,7 % 59 $**

Tableau 9 – Variation du compte de taxes d'une résidence unifamiliale moyenne

(en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2017	**497 506 $**	**383 170 $**	**644 176 $**	**368 099 $**	**402 837 $**	**427 051 $**	**340 580 $**
Taxes 2016	**4 142 $**	**3 706 $**	**5 253 $**	**3 174 $**	**3 466 $**	**3 572 $**	**2 910 $**
Taxes 2017							
Taxe foncière et tarification	3 288 $	2 612 $	4 257 $	2 343 $	2 518 $	2 644 $	2 251 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	470 $	362 $	608 $	348 $	380 $	404 $	322 $
Taxe relative à la voirie	17 $	13 $	22 $	13 $	14 $	15 $	12 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	219 $	345 $	298 $	268 $	281 $	214 $	223 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	218 $	334 $	184 $	239 $	222 $	326 $	167 $
	4 212 $	**3 667 $**	**5 370 $**	**3 211 $**	**3 415 $**	**3 603 $**	**2 974 $**
Variation totale	**1,7 % 71 $**	**(1,1 %) (39 $)**	**2,2 % 117 $**	**1,2 % 37 $**	**(1,5 %) (51 $)**	**0,9 % 31 $**	**2,2 % 63 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2017	**294 427 $**	**1 303 143 $**	**352 848 $**	**619 430 $**	**315 427 $**	**462 701 $**	**535 289 $**
Taxes 2016	**2 778 $**	**10 281 $**	**3 009 $**	**5 083 $**	**2 868 $**	**3 777 $**	**4 558 $**
Taxes 2017							
Taxe foncière et tarification	1 928 $	8 224 $	2 213 $	4 094 $	2 085 $	3 058 $	3 465 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	278 $	1 231 $	333 $	585 $	298 $	437 $	506 $
Taxe relative à la voirie	10 $	45 $	12 $	21 $	11 $	16 $	18 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	396 $	547 $	237 $	375 $	269 $	204 $	374 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	210 $	444 $	245 $	184 $	242 $	179 $	311 $
	2 822 $	**10 491 $**	**3 040 $**	**5 259 $**	**2 905 $**	**3 893 $**	**4 674 $**
Variation totale	**1,6 % 45 $**	**2,0 % 210 $**	**1,0 % 31 $**	**3,5 % 177 $**	**1,3 % 36 $**	**3,1 % 116 $**	**2,5 % 116 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2017	**488 881 $**	**384 776 $**	**614 651 $**	**803 334 $**	**341 619 $**	**439 920 $**
Taxes 2016	**4 255 $**	**3 272 $**	**5 097 $**	**6 341 $**	**2 821 $**	**3 718 $**
Taxes 2017						
Taxe foncière et tarification	3 120 $	2 543 $	3 931 $	5 309 $	2 258 $	2 873 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	462 $	363 $	581 $	759 $	323 $	416 $
Taxe relative à la voirie	17 $	13 $	21 $	28 $	12 $	15 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	403 $	256 $	433 $	349 $	154 $	271 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	319 $	181 $	245 $	58 $	159 $	205 $
	4 321 $	**3 356 $**	**5 211 $**	**6 502 $**	**2 905 $**	**3 779 $**
Variation totale	**1,6 % 67 $**	**2,6 % 84 $**	**2,2 % 114 $**	**2,5 % 161 $**	**3,0 % 84 $**	**1,7 % 62 $**

Tableau 10 – Variation du compte de taxes d'un condominium moyen

(en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2017	251 186 $	245 919 $	360 412 $	259 312 $	266 599 $	222 251 $	244 678 $
Taxes 2016	2 117 $	2 406 $	2 967 $	2 254 $	2 305 $	1 852 $	2 126 $
Taxes 2017							
Taxe foncière et tarification	1 660 $	1 676 $	2 382 $	1 651 $	1 666 $	1 376 $	1 617 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	237 $	232 $	340 $	245 $	252 $	210 $	231 $
Taxe relative à la voirie	9 $	8 $	12 $	9 $	9 $	8 $	8 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	111 $	221 $	167 $	189 $	186 $	112 $	160 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	110 $	215 $	103 $	168 $	147 $	170 $	120 $
	2 127 $	2 353 $	3 004 $	2 262 $	2 260 $	1 875 $	2 136 $
Variation totale	0,5 % 10 $	(2,2 %) (53 $)	1,3 % 38 $	0,4 % 8 $	(2,0 %) (45 $)	1,3 % 23 $	0,5 % 10 $

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2017	238 067 $	493 623 $	232 565 $	356 039 $	195 562 $	314 297 $	301 512 $
Taxes 2016	2 268 $	3 916 $	2 005 $	2 979 $	1 787 $	2 605 $	2 596 $
Taxes 2017							
Taxe foncière et tarification	1 559 $	3 115 $	1 459 $	2 353 $	1 292 $	2 077 $	1 952 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	225 $	466 $	220 $	336 $	185 $	297 $	285 $
Taxe relative à la voirie	8 $	17 $	8 $	12 $	7 $	11 $	10 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	320 $	207 $	156 $	216 $	167 $	138 $	211 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	170 $	168 $	161 $	106 $	150 $	121 $	175 $
	2 282 $	3 974 $	2 004 $	3 023 $	1 801 $	2 644 $	2 633 $
Variation totale	0,6 % 14 $	1,5 % 58 $	(0,1 %) (1 $)	1,5 % 44 $	0,8 % 14 $	1,5 % 39 $	1,4 % 36 $

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2017	275 980 $	312 545 $	380 554 $	409 051 $	275 427 $	314 354 $
Taxes 2016	2 412 $	2 695 $	3 202 $	3 296 $	2 324 $	2 680 $
Taxes 2017						
Taxe foncière et tarification	1 761 $	2 066 $	2 434 $	2 703 $	1 820 $	2 053 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	261 $	295 $	359 $	386 $	260 $	297 $
Taxe relative à la voirie	10 $	11 $	13 $	14 $	9 $	11 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	228 $	208 $	268 $	178 $	124 $	193 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	180 $	147 $	152 $	29 $	128 $	147 $
	2 439 $	2 726 $	3 226 $	3 311 $	2 342 $	2 701 $
Variation totale	1,1 % 28 $	1,2 % 31 $	0,8 % 24 $	0,5 % 15 $	0,8 % 18 $	0,8 % 20 $

Tableau 11 – Variation du compte de taxes d'un multiplex[1] moyen

(en dollars et en pourcentages)

Arrondissements	Ahuntsic-Cartierville	Anjou	Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Lachine	LaSalle	L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	Mercier–Hochelaga-Maisonneuve
Valeur moyenne 2017	**532 278 $**	**458 621 $**	**584 665 $**	**401 306 $**	**482 118 $**	**442 644 $**	**442 214 $**
Taxes 2016	**4 429 $**	**4 434 $**	**4 774 $**	**3 427 $**	**4 156 $**	**3 686 $**	**3 782 $**
Taxes 2017							
Taxe foncière et tarification	3 518 $	3 126 $	3 864 $	2 554 $	3 013 $	2 741 $	2 923 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	503 $	434 $	552 $	379 $	455 $	418 $	418 $
Taxe relative à la voirie	18 $	16 $	20 $	14 $	17 $	15 $	15 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	235 $	413 $	270 $	293 $	337 $	222 $	289 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	233 $	400 $	167 $	260 $	265 $	338 $	216 $
	4 506 $	**4 389 $**	**4 873 $**	**3 501 $**	**4 087 $**	**3 735 $**	**3 861 $**
Variation totale	**1,8 %** **78 $**	**(1,0 %)** **(45 $)**	**2,1 %** **100 $**	**2,2 %** **74 $**	**(1,7 %)** **(69 $)**	**1,3 %** **49 $**	**2,1 %** **78 $**

Arrondissements	Montréal-Nord	Outremont	Pierrefonds-Roxboro	Plateau-Mont-Royal	Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Rosemont–La Petite-Patrie	Saint-Laurent
Valeur moyenne 2017	**398 111 $**	**1 145 279 $**	**471 260 $**	**703 965 $**	**418 469 $**	**517 887 $**	**535 109 $**
Taxes 2016	**3 777 $**	**8 894 $**	**3 983 $**	**5 832 $**	**3 815 $**	**4 225 $**	**4 596 $**
Taxes 2017							
Taxe foncière et tarification	2 607 $	7 228 $	2 956 $	4 653 $	2 766 $	3 423 $	3 464 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	376 $	1 082 $	445 $	665 $	395 $	489 $	505 $
Taxe relative à la voirie	14 $	39 $	16 $	24 $	14 $	18 $	18 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	535 $	481 $	316 $	427 $	357 $	228 $	374 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	284 $	390 $	327 $	209 $	321 $	200 $	311 $
	3 816 $	**9 220 $**	**4 060 $**	**5 977 $**	**3 854 $**	**4 357 $**	**4 672 $**
Variation totale	**1,0 %** **39 $**	**3,7 %** **326 $**	**1,9 %** **77 $**	**2,5 %** **145 $**	**1,0 %** **39 $**	**3,1 %** **132 $**	**1,7 %** **76 $**

Arrondissements	Saint-Léonard	Sud-Ouest	Verdun	Ville-Marie	Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Ville de Montréal
Valeur moyenne 2017	**607 896 $**	**431 109 $**	**474 704 $**	**520 756 $**	**457 067 $**	**510 508 $**
Taxes 2016	**5 292 $**	**3 658 $**	**3 921 $**	**4 132 $**	**3 794 $**	**4 306 $**
Taxes 2017						
Taxe foncière et tarification	3 880 $	2 849 $	3 036 $	3 442 $	3 021 $	3 334 $
Contribution à la réserve financière de l'eau	574 $	407 $	448 $	492 $	432 $	482 $
Taxe relative à la voirie	21 $	15 $	16 $	18 $	16 $	18 $
Taxe d'arrondissement - Fonctionnement	502 $	287 $	334 $	226 $	206 $	314 $
Taxe d'arrondissement - Investissement	397 $	202 $	189 $	38 $	213 $	238 $
	5 373 $	**3 760 $**	**4 024 $**	**4 215 $**	**3 887 $**	**4 386 $**
Variation totale	**1,5 %** **81 $**	**2,8 %** **102 $**	**2,6 %** **103 $**	**2,0 %** **83 $**	**2,4 %** **93 $**	**1,8 %** **79 $**

1. Immeubles de deux à cinq logements

Taxation non résidentielle

En 2017, la hausse des charges fiscales pour les immeubles non résidentiels est inférieure de moitié à celle des charges fiscales liées aux immeubles résidentiels, soit 0,9 %.

La compétitivité est rude entre les régions pour attirer de nouvelles entreprises. Offrir un contexte d'affaires concurrentiel, particulièrement en matière de coûts, est l'un des éléments qui permettent d'attirer et de conserver les entreprises sur le territoire de la ville. Or, la Ville de Montréal peut exercer un certain contrôle sur le fardeau fiscal imposé aux propriétaires d'immeubles non résidentiels. De plus, le fardeau fiscal des entreprises est plutôt lourd, par rapport à celui du secteur résidentiel.

Afin d'améliorer le contexte fiscal des entreprises montréalaises, l'Administration a donc décidé, pour une deuxième année consécutive, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels seront augmentées de la moitié de l'augmentation imposée aux immeubles résidentiels.

Profil de Montréal

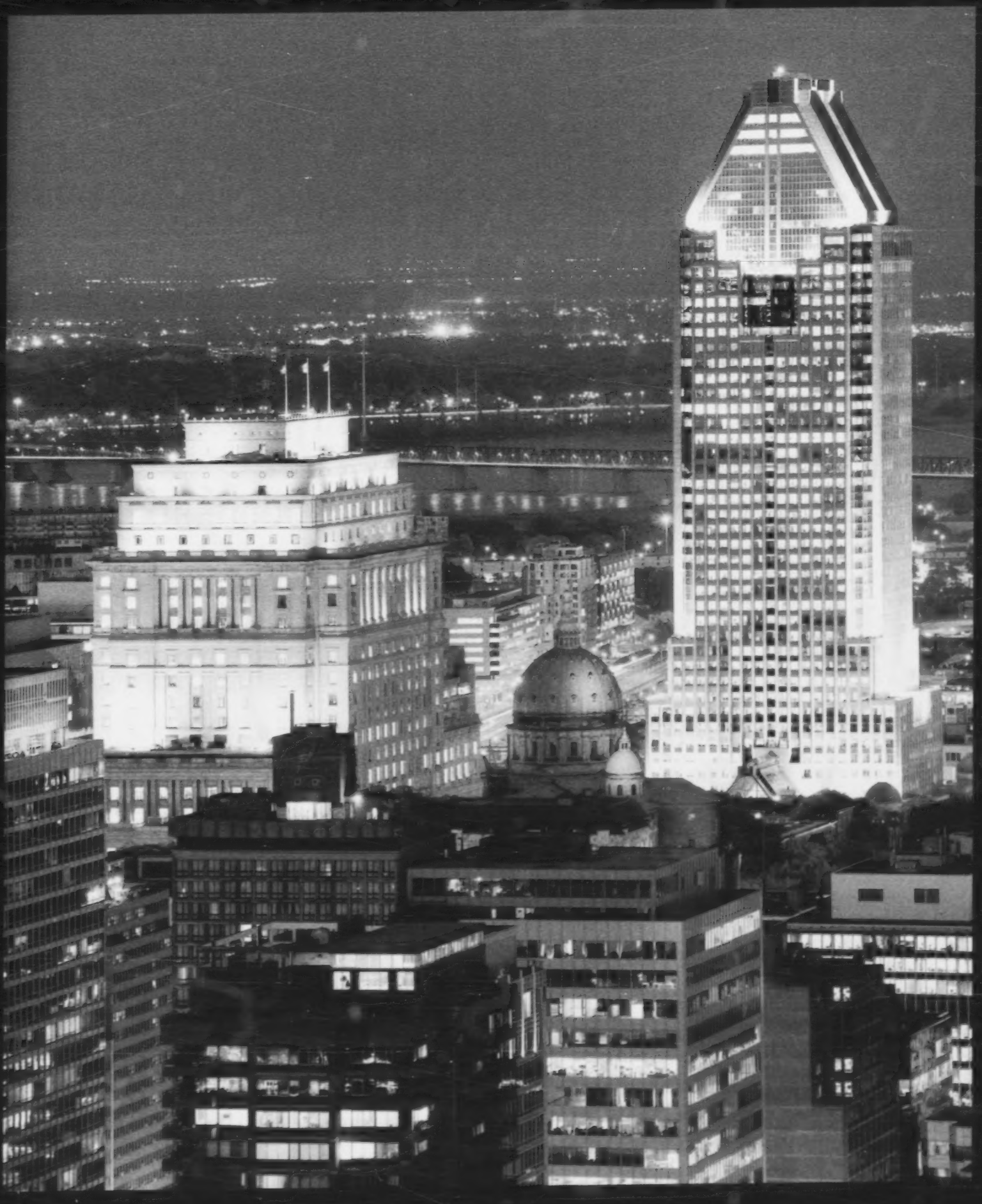

L'île de Montréal et sa population

Source : Décret de population pour 2016, MAMOT

MONTRÉAL EN QUELQUES CHIFFRES

Tableau 12 – Principaux indicateurs économiques de l'agglomération de Montréal

	2014	2015	VARIATION (%) 2014-2015	TENDANCE 2016[1]
ÉCONOMIE				
Produit intérieur brut au prix de base (en M$ de 2002)	118 772	120 066	1,1	↗
Produit intérieur brut par habitant (en $)	59 821	60 039	0,4	↗
MARCHÉ DU TRAVAIL				
Emplois (en nombre)	947 300	969 000	2,3	↗
Population active (en nombre)	1 050 800	1 082 800	3,0	↗
Taux d'emploi (en %)	57,3	58,2	+0,9 point de %	—
Taux d'activité (en %)	63,6	65,0	+1,4 point de %	↘
Taux de chômage (en %)	9,8	10,5	+0,7 point de %	↘
Salaire hebdomadaire médian (en $)	720,00	740,00	2,8	↗
IMMOBILISATIONS				
Investissements en immobilisations (en M$)	11 110	11 582	4,2	n.d.
Valeur des permis de construction – Secteur non résidentiel (en M$)	3 504	1 489	(57,5)	↗
Nombre de permis de construction – Secteur non résidentiel	3 813	3 700	(3,0)	↗
Taux d'inoccupation des espaces industriels – Couronne centrale (en %)	4,8	5,3	+0,5 point de %	↘
Taux d'inoccupation des locaux pour bureaux au centre-ville (en %)	10,4	11,2	+0,8 point de %	↘
LOGEMENT				
Nombre de logements mis en chantier	8 477	5 863	(30,8)	↗
Valeur des permis de construction – Secteur résidentiel (en M$)	1 708	1 701	(0,4)	↘
Nombre de permis de construction – Secteur résidentiel	15 612	15 826	1,4	↗
Ventes de résidences – Marché de la revente (en nombre)	13 936	15 147	8,7	↗
Prix de vente médian d'une copropriété (en $)	267 500	277 000	3,6	↗
Taux d'inoccupation des logements de 2 chambres à coucher (en %)	3,2	3,7	+0,5 point de %	n.d.
Loyer mensuel moyen, appartement de 2 chambres à coucher (en $)	749	775	3,5	n.d.
DÉMOGRAPHIE				
Population	1 985 456	1 999 795	0,7	↗
Accroissement naturel (en nombre de personnes)	9 023	8 633	–	↘
Solde migratoire (en nombre de personnes)	9 465	5 467	–	n.d.
Immigration internationale (en nombre de nouveaux immigrants)	34 174	30 003	(12,2)	n.d.
TRANSPORT ET TOURISME				
Trafic de marchandises au port de Montréal (en millions de tonnes)	30,45	32,03	5,2	↗
Achalandage des autobus et du métro (en millions de passagers)	417,2	413,3	(0,9)	↗
Kilomètres parcourus en autobus (en millions)	87,1	83,5	(4,1)	↗
Kilomètres parcourus en métro (en millions)	78,1	78,3	0,3	↗
Nombre de véhicules automobiles en circulation	925 277	938 079	1,4	↗
Touristes (en milliers)	9 226 000	9 600 000	4,1	↗
Dépenses des touristes pour un séjour de 24 heures ou plus (en M$)	2 747	2 900	5,6	↗
Taux d'occupation des hôtels (en %)	69,9	71,6	+1,7 point de %	↗

1. La tendance est évaluée sur la base des statistiques disponibles au 1er novembre 2016.

HISTORIQUE[1]

Lorsqu'il remonte le fleuve Saint-Laurent en 1535, l'explorateur français Jacques Cartier accoste sur une grande île et y trouve un village fortifié iroquoien du nom de Hochelaga. Bien reçu par ses occupants, il décide de nommer la montagne qui domine l'île *mont Royal*. Ce n'est qu'en 1603, une fois les guerres de religion apaisées en Europe, qu'un envoyé officiel français pose à nouveau les pieds sur l'île. Samuel de Champlain n'y trouve toutefois aucune trace du village décrit par son prédécesseur.

C'est un groupe de religieux et de colons mené par Paul Chomedey de Maisonneuve qui fonde en 1642 le village de Ville-Marie. Cofondatrice de Montréal, Jeanne Mance y fonde l'Hôtel-Dieu en 1645 et Marguerite Bourgeoys y implante une première école huit ans plus tard. Les premières années du peuplement sont difficiles, la colonie devant notamment repousser les attaques répétées des Iroquois. Entretemps, de grands explorateurs s'élancent depuis Montréal vers l'intérieur du continent et leurs noms résonnent encore aujourd'hui au-delà des frontières : Jolliet, Cavelier de La Salle, Gaultier de Varennes, Radisson, etc. La Grande Paix de Montréal, signée en 1701, entre diverses nations amérindiennes et les Français permet d'apaiser la menace iroquoise. Cette dernière est toutefois rapidement remplacée par une menace britannique qui pousse la ville d'environ 2 000 âmes à renforcer ses fortifications, à construire un réseau de forts et à devenir un centre de communication névralgique chargé de déployer des troupes et du ravitaillement aux différents fronts. La chute de Québec en 1759, après plusieurs mois de siège et de bombardements, pousse néanmoins le gouverneur Rigaud de Vaudreuil à signer l'année suivante la capitulation de Montréal, à l'approche des troupes commandées par Lord Jeffrey Amherst.

La Guerre d'indépendance des États-Unis apporte de nouveaux bouleversements. Montréal est occupée en 1775 par les milices indépendantistes, puis reprise par les Britanniques en 1776. La guerre canado-américaine de 1812-1814 incite les Britanniques à améliorer les défenses de Montréal, notamment par la construction d'une forteresse équipée d'une batterie de canons sur l'île Sainte-Hélène. Coupée du marché des États-Unis à la suite de leur accession à l'indépendance, l'activité économique de Montréal se déplace alors vers l'Ouest. La construction du canal de Lachine, en 1824, facilite cette transition. Soumise à une forte immigration (majoritairement britannique), Montréal remplace bientôt Québec comme métropole du Bas-Canada. Le dragage du lac Saint-Pierre accroît aussi grandement son importance portuaire.

À la suite de la Rébellion des patriotes de 1837-1838, les colonies du Bas-Canada et du Haut-Canada sont réunies. Le Canada-Uni est ainsi créé en 1840 et Montréal acquiert le statut de capitale en 1843. Ce statut est perdu en 1849 quand l'adoption d'une loi dédommageant les victimes bas-canadiennes des événements de 1837-1838 suscite une émeute à la faveur de laquelle les *tories* incendient le Parlement

1. Sources : Éric Coupal, « Le parlement brûle » dans *Centre d'histoire de Montréal* [En ligne]. [ville.montreal.qc.ca].
Nicolas-Hogo Chebin et Christine Noël, « Un passé oublié : la vocation militaire de Montréal » dans *Centre d'histoire de Montréal* [En ligne]. [ville.montreal.qc.ca].
Paul-André Linteau, « Montréal » dans *The Canadian Encyclopedia* [En ligne]. [www.thecanadianencyclopedia.ca].

et ses bibliothèques. Les tensions dans la métropole mènent à une relocalisation du Parlement canadien à Toronto et à Québec (les anciennes capitales du Haut et du Bas-Canada) selon un principe d'alternance, puis à Ottawa en 1857.

Le 19e siècle est marqué par le grand incendie de Montréal, en 1852, qui détruit près de 1 200 bâtiments, par le développement du réseau de chemin de fer et par l'industrialisation. Au 20e siècle, Montréal prend part aux deux grandes guerres mondiales et consolide son statut de centre financier et économique du Canada, un rôle qu'elle occupe jusqu'à la seconde moitié du siècle.

L'ouverture de la voie maritime du Saint-Laurent en 1959, la réorientation graduelle du commerce canadien vers les États-Unis et l'essor des provinces de l'Ouest entraînent, au cours de la seconde moitié du 20e siècle, un déplacement progressif du statut de métropole canadienne vers Toronto. Aux premières loges de la Révolution tranquille, Montréal participe alors à la construction du Québec moderne, tandis qu'elle consolide sa stature internationale en accueillant des événements d'envergure tels que l'Exposition universelle de 1967 et les Jeux olympiques d'été de 1976.

Montréal est en perpétuelle évolution. Elle est forte de ses racines amérindiennes ainsi que de la culture léguée par ses bâtisseurs venus de France, puis d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande. Elle est également le produit des vagues successives d'immigrants de toutes les origines qui ont pris part à son développement, faisant de Montréal ce qu'elle est devenue aujourd'hui : la métropole dynamique et multiculturelle du Québec.

Moteur économique du Québec, Montréal est le chef-lieu de l'agglomération, de la communauté métropolitaine et de la région administrative de Montréal. Elle est reconnue à l'échelle mondiale pour son milieu culturel en ébullition, ses universités de haut calibre, ses industries aéronautique, pharmaceutique et financière ainsi que comme ville UNESCO de design.

La ville de Montréal célèbre en 2017 son 375e anniversaire.

ORGANIGRAMME

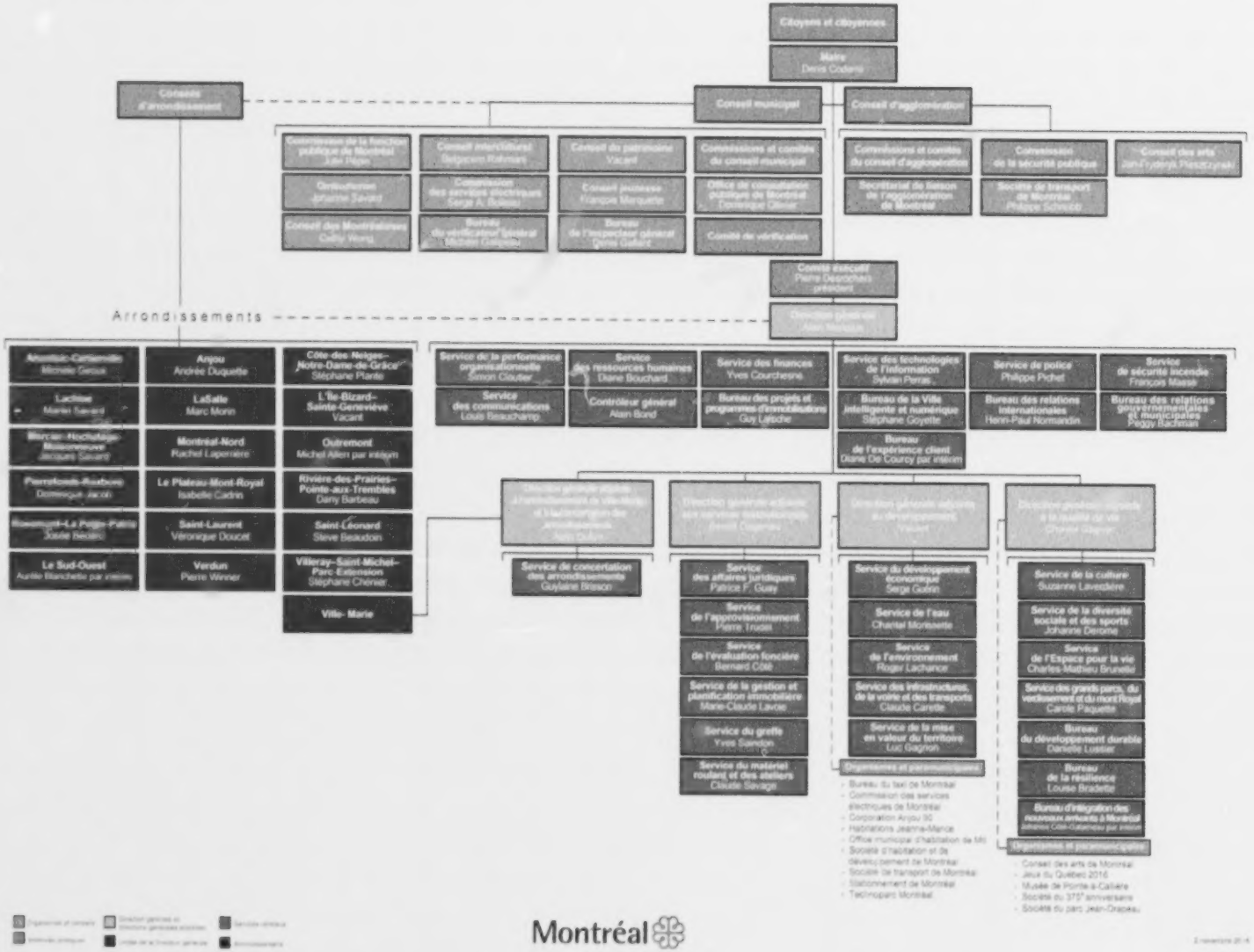

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL (65 ÉLUS)

Denis CODERRE, maire

Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville

CHITILIAN, Harout
District de Bordeaux-Cartierville

DESROCHERS, Pierre
District de Saint-Sulpice

GAGNIER, Pierre
Maire d'arrondissement

PAGÉ, Lorraine
District de Sault-au-Récollet

THUILLIER, Émilie
District d'Ahuntsic

Arrondissement d'Anjou

HÉNAULT, Andrée
Conseillère de la Ville

MIRANDA, Luis
Maire d'arrondissement

Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

COPEMAN, Russell
Maire d'arrondissement

MCQUEEN, Peter
District de Notre-Dame-de-Grâce

PEREZ, Lionel
District de Darlington

POPEANU, Madga
District de Côte-des-Neiges

ROTRAND, Marvin
District de Snowdon

SEARLE, Jeremy
District de Loyola

Arrondissement de Lachine

CLOUTIER, Jean-François
Conseiller de la Ville

DAUPHIN, Claude
Maire d'arrondissement

Arrondissement de LaSalle

BARBE, Manon
Mairesse d'arrondissement

DESCHAMPS, Richard
District de Sault-Saint-Louis

VALLÉE, Monique
District de Cecil-P.-Newman

Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

MARINACCI, Normand
Maire d'arrondissement

Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve

BOIVIN-ROY, Karine
District de Louis-Riel

CALDWELL, Éric Alan
District d'Hochelaga

CELZI, Richard
District de Tétreaultville

LAVIGNE-LALONDE, Laurence
District de Maisonneuve–Longue-Pointe

MÉNARD, Réal
Maire d'arrondissement

Arrondissement de Montréal-Nord

Black, Christine
Mairesse d'arrondissement

GIBEAU, Jean-Marc
District d'Ovide-Clermont

ROSSI, Chantal
District de Marie-Clarac

Arrondissement d'Outremont

CINQ-MARS, Marie
Mairesse d'arrondissement

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

BEIS, Dimitrios Jim
Maire d'arrondissement

CLÉMENT-TALBOT, Catherine
District de Cap-Saint-Jacques

MCINTYRE, Justine
District de Bois-de-Liesse

Arrondissement du Plateau-Mont-Royal

FERRANDEZ, Luc
Maire d'arrondissement

MAINVILLE, Louise
District de De Lorimier

NORRIS, Alex
District de Jeanne-Mance

RYAN, Richard
District de Mile-End

Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

DÉCARIE, Suzanne
District de Pointe-aux-Trembles

GUAY, Richard
District de La Pointe-aux-Prairies

RAPANÀ, Giovanni
District de Rivière-des-Prairies

ROULEAU, Chantal
Mairesse d'arrondissement

Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie

CROTEAU, François William
Maire d'arrondissement

DUCHESNE, Érika
District du Vieux-Rosemont

GADOURY, Marc-André
District d'Étienne-Desmarteau

LAVOIE, Guillaume
District de Marie-Victorin

LIMOGES, François
District de Saint-Édouard

Arrondissement de Saint-Laurent

DESOUSA, Alan
Maire d'arrondissement

MIELE, Francesco
District de Côte-de-Liesse

SALEM, Aref
District de Norman-McLaren

Arrondissement de Saint-Léonard

BISSONNET, Michel
Maire d'arrondissement

LATTANZIO, Patricia R.
District de Saint-Léonard-Est

PERRI, Dominic
District de Saint-Léonard-Ouest

Arrondissement du Sud-Ouest

DORAIS, Benoit
Maire d'arrondissement

SAUVÉ, Craig
District de Saint-Henri–La Petite-Bourgogne–Pointe-Saint-Charles

SIGOUIN, Anne-Marie
District de Saint-Paul–Émard

Arrondissement de Verdun

DOWNEY, Sterling
District de Desmarchais-Crawford

GAUTHIER, Manon
District de Champlain–L'Île-des-Sœurs

PARENTEAU, Jean-François
Maire d'arrondissement

Arrondissement de Ville-Marie

BERGERON, Richard
District de Saint-Jacques

PLANTE, Valérie
District de Sainte-Marie

SHANAHAN, Steve
District de Peter-McGill

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

BENJAMIN, Frantz
District de Saint-Michel

DEROS, Mary
District de Parc-Extension

LEFEBVRE, Elsie
District de Villeray

OUELLET, Sylvain
District de François-Perrault

SAMSON, Anie
Mairesse d'arrondissement

COMPOSITION DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION (31 ÉLUS)

Le maire, M. Denis CODERRE, a nommé les élus suivants pour représenter Montréal au conseil d'agglomération :

BARBE, Manon
Mairesse d'arrondissement
LaSalle

BEIS, Dimitrios Jim
Maire d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro

BERGERON, Richard
Conseiller de la Ville
Ville-Marie

COPEMAN, Russell
Maire d'arrondissement
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

DAUPHIN, Claude
Maire d'arrondissement
Lachine

DESOUSA, Alan
Maire d'arrondissement
Saint-Laurent

DESROCHERS, Pierre
Conseiller de la Ville
Ahuntsic-Cartierville

DORAIS, Benoit
Maire d'arrondissement
Le Sud-Ouest

GAUTHIER, Manon
Conseillère de la Ville
Verdun

PEREZ, Lionel
Conseiller de la Ville
Côte-des-Neiges–
Notre-Dame-de-Grâce

ROULEAU, Chantal
Mairesse d'arrondissement
Rivière-des-Prairies–
Pointe-aux-Trembles

SALEM, Aref
Conseiller de la Ville
Saint-Laurent

RYAN, Richard
Conseiller de la Ville
Le Plateau-Mont-Royal

SAMSON, Anie
Mairesse d'arrondissement
Villeray–Saint-Michel–
Parc-Extension

VALLÉE, Monique
Conseillère de la Ville
LaSalle

Les maires des villes reconstituées siègent également au conseil d'agglomération. Dollard-Des Ormeaux compte un représentant supplémentaire, désigné par le maire de cette municipalité.

BOURELLE, Georges
Maire de Beaconsfield

COUTU, Robert
Maire de Montréal-Est

GIBSON, Michel
Maire de Kirkland

GUEST, Jane
Mairesse de Senneville

HAWA, Paola L.
Mairesse de Sainte-Anne-de-Bellevue

BROWSTEIN, Mitchell
Maire de Côte-Saint-Luc

JANISZEWSKI, Edward
Maire de Dollard-Des Ormeaux

MASELLA, Beny
Maire de Montréal-Ouest

ROULEAU, Edgar
Maire de Dorval[2]

ROY, Philippe
Maire de Mont-Royal

STEINBERG, William
Maire de Hampstead

TRENT, Peter F.
Maire de Westmount

TRUDEAU, Morris
Maire de Pointe-Claire

TUTINO, Maria
Mairesse de Baie-D'Urfé

Représentants de Dollard-Des Ormeaux :

PRASSAS, Peter
du 1er janvier au 30 juin 2017

BOTTAUSCI, Alex
du 1er juillet au 31 décembre 2017

[2] Le maire de Dorval représente aussi L'Île-Dorval.

COMPOSITION DES CONSEILS D'ARRONDISSEMENT

Denis CODERRE, maire

Ahuntsic-Cartierville

GAGNIER, Pierre
Maire d'arrondissement

CHITILIAN, Harout
Conseiller de la Ville
District de Bordeaux-Cartierville

DESROCHERS, Pierre
Conseiller de la Ville
District de Saint-Sulpice

PAGÉ, Lorraine
Conseillère de la Ville
District de Sault-au-Récollet

THUILLIER, Émilie
Conseillère de la Ville
District d'Ahuntsic

Anjou

MIRANDA, Luis
Maire d'arrondissement

BEAUDRY, Gilles
Conseiller d'arrondissement
District de l'Ouest

DI GENOVA ZAMMIT, Michelle
Conseillère d'arrondissement
District du Centre

HÉNAULT, Andrée
Conseillère de la Ville

PERRON, Paul-Yvon
Conseiller d'arrondissement
District de l'Est

Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce

COPEMAN, Russell
Maire d'arrondissement

MCQUEEN, Peter
Conseiller de la Ville
District de Notre-Dame-de-Grâce

PEREZ, Lionel
Conseiller de la Ville
District de Darlington

POPEANU, Madga
Conseillère de la Ville
District de Côte-des-Neiges

ROTRAND, Marvin
Conseiller de la Ville
District de Snowdon

SEARLE, Jeremy
Conseiller de la Ville
District de Loyola

Lachine

DAUPHIN, Claude
Maire d'arrondissement

CLOUTIER, Jean-François
Conseiller de la Ville

RACICOT, Daniel
Conseiller d'arrondissement
District de J.-Émery-Provost

SIMONYIK, Kimberley
Conseillère d'arrondissement
District de Fort-Rolland

VODANOVIC, Maja
Conseillère d'arrondissement
District du Canal

LaSalle

BARBE, Manon
Mairesse d'arrondissement

BLANCHET, Nancy
Conseillère d'arrondissement
District de Sault-Saint-Louis
(siège 1)

DECLOS, Serge
Conseiller d'arrondissement
District de Cecil-P.-Newman
(siège 1)

DESCHAMPS, Richard
Conseiller de la Ville
District de Sault-Saint-Louis

PALESTINI, Laura-Ann
Conseillère d'arrondissement
District de Sault-Saint-Louis
(siège 2)

TROILO, Josée
Conseillère d'arrondissement
District de Cecil-P.-Newman
(siège 2)

VALLÉE, Monique
Conseillère de la Ville
District de Cecil-P.-Newman

Le Plateau-Mont-Royal

FERRANDEZ, Luc
Maire d'arrondissement

GIGUÈRE, Marianne
Conseillère d'arrondissement
District de De Lorimier

GOSSELIN, Christine
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Mance

MAINVILLE, Louise
Conseillère de la Ville
District de De Lorimier

NORRIS, Alex
Conseiller de la Ville
District de Jeanne-Mance

PLOURDE, Marie
Conseillère d'arrondissement
District de Mile-End

RYAN, Richard
Conseiller de la Ville
District de Mile-End

Le Sud-Ouest

DORAIS, Benoit
Maire d'arrondissement

SAUVÉ, Craig
Conseiller de la Ville
District de Saint-Henri–
La Petite-Bourgogne–Pointe-
Saint-Charles

SIGOUIN, Anne-Marie
Conseillère de la Ville
District de Saint-Paul–Émard

THIÉBAUT, Sophie
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Henri–
La Petite-Bourgogne–Pointe-
Saint-Charles

VAILLANCOURT, Alain
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Paul–Émard

L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève

MARINACCI, Normand
Maire d'arrondissement

CÔTÉ, Stéphane
Conseiller d'arrondissement
District de Pierre-Foretier

DUGAS, Éric
Conseiller d'arrondissement
District de Sainte-Geneviève

LAROCQUE, Christian
Conseiller d'arrondissement
District de Denis-Benjamin-
Viger

LÉVESQUE-RENÉ, Jean-Dominic
Conseiller d'arrondissement
District de Jacques-Bizard

Mercier–Hochelaga-
Maisonneuve

MÉNARD, Réal
Maire d'arrondissement

BOIVIN-ROY, Karine
Conseillère de la Ville
District de Louis-Riel

CALDWELL, Éric Alan
Conseiller de la Ville
District d'Hochelaga

CELZI, Richard
Conseiller de la Ville
District de Tétreaultville

LAVIGNE-LALONDE, Laurence
Conseillère de la Ville
District de Maisonneuve–
Longue-Pointe

Montréal-Nord

BLACK, Christine
Mairesse d'arrondissement

GIBEAU, Jean-Marc
Conseiller de la Ville
District d'Ovide-Clermont

LO BIANCO, Sylvia
Conseillère d'arrondissement
District d'Ovide-Clermont

RICOURT, Monica
Conseillère d'arrondissement
District de Marie-Clarac

ROSSI, Chantal
Conseillère de la Ville
District de Marie-Clarac

Arrondissement d'Outremont

CINQ-MARS, Marie
Mairesse d'arrondissement

FORGET, Céline
Conseillère d'arrondissement
District de Joseph-Beaubien

GREMAUD, Jacqueline
Conseillère d'arrondissement
District de Jeanne-Sauvé

POLLAK, Mindy
Conseillère d'arrondissement
District de Claude-Ryan

POTVIN, Marie
Conseillère d'arrondissement
District de Robert-Bourassa

Pierrefonds-Roxboro

BEIS, Dimitrios Jim
Maire d'arrondissement

CLÉMENT-TALBOT, Catherine
Conseillère de la Ville
District de Cap-Saint-Jacques

GIGNAC, Yves
Conseiller d'arrondissement
District de Cap-Saint-Jacques

MCINTYRE, Justine
Conseillère de la Ville
District de Bois-de-Liesse

TROTTIER, Roger
Conseiller d'arrondissement
District de Bois-de-Liesse

Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles

ROULEAU, Chantal
Mairesse d'arrondissement

DÉCARIE, Suzanne
Conseillère de la Ville
District de Pointe-aux-Trembles

DÉZIEL, Gilles
Conseiller d'arrondissement
District de Pointe-aux-Trembles

GUAY, Richard
Conseiller de la Ville
District de La Pointe-aux-Prairies

GUEDES, Manuel
Conseiller d'arrondissement
District de La Pointe-aux-Prairies

PIERRE-ANTOINE, Nathalie
Conseillère d'arrondissement
District de Rivière-des-Prairies

RAPANÀ, Giovanni
Conseiller de la Ville
District de Rivière-des-Prairies

Rosemont–La Petite-Patrie

CROTEAU, François William
Maire d'arrondissement

DUCHESNE, Érika
Conseillère de la Ville
District du Vieux-Rosemont

GADOURY, Marc-André
Conseiller de la Ville
District d'Étienne-Desmarteau

LAVOIE, Guillaume
Conseiller de la Ville
District de Marie-Victorin

LIMOGES, François
Conseiller de la Ville
District de Saint-Édouard

Saint-Laurent

DESOUSA, Alan
Maire d'arrondissement

BIRON, Michèle D.
Conseillère d'arrondissement
District de Norman-McLaren

COHEN, Maurice
Conseiller d'arrondissement
District de Côte-de-Liesse

MIELE, Francesco
Conseiller de la Ville
District de Côte-de-Liesse

SALEM, Aref
Conseiller de la Ville
District de Norman-McLaren

Saint-Léonard

BISSONNET, Michel
Maire d'arrondissement

BATTISTA, Mario
Conseiller d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Ouest

LATTANZIO, Patricia R.
Conseillère de la Ville
District de Saint-Léonard-Est

PERRI, Dominic
Conseiller de la Ville
District de Saint-Léonard-Ouest

TREMBLAY, Lili-Anne
Conseillère d'arrondissement
District de Saint-Léonard-Est

Arrondissement de Verdun

PARENTEAU, Jean-François
Maire d'arrondissement

BRUNET, Marie-Ève
Conseillère d'arrondissement
District de Champlain–L'Île-des-Sœurs (siège 2)

DOWNEY, Sterling
Conseiller de la Ville
District de Desmarchais-Crawford

GAGNON, Luc
Conseiller d'arrondissement
District de Desmarchais-Crawford (siège 1)

GAUTHIER, Manon
Conseillère de la Ville
District de Champlain–L'Île-des-Sœurs

L'HEUREUX, Pierre
Conseiller d'arrondissement
District de Champlain–L'Île-des-Sœurs (siège 1)

MAUGER, Marie-Andrée
Conseillère d'arrondissement
District de Desmarchais-Crawford (siège 2)

Arrondissement de Ville-Marie

CODERRE, Denis
Maire de Montréal et maire d'arrondissement

BERGERON, Richard
Conseiller de la Ville
District de Saint-Jacques

BOIVIN-ROY, Karine
Conseillère d'arrondissement
désignée par le maire

GIBEAU, Jean-Marc
Conseiller d'arrondissement
désigné par le maire

PLANTE, Valérie
Conseillère de la Ville
District de Sainte-Marie

SHANAHAN, Steve
Conseiller de la Ville
District de Peter-McGill

Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

SAMSON, Anie
Mairesse d'arrondissement

BENJAMIN, Frantz
Conseiller de la Ville
District de Saint-Michel

DEROS, Mary
Conseillère de la Ville
District de Parc-Extension

LEFEBVRE, Elsie
Conseillère de la Ville
District de Villeray

OUELLET, Sylvain
Conseiller de la Ville
District de François-Perrault

Conformément à la loi, certains arrondissements sont divisés en districts électoraux. Dans ces cas, le nom du district est indiqué sous le nom de la conseillère ou du conseiller.

Les conseillères et les conseillers de la Ville siègent au conseil municipal ainsi qu'aux conseils d'arrondissement. Les conseillères et les conseillers d'arrondissement siègent uniquement aux conseils d'arrondissement.

COMPOSITION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Maire

Denis Coderre

Président

Pierre Desrochers

Vice-présidente

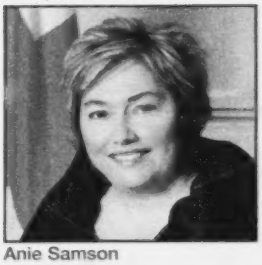

Anie Samson

Vice-président

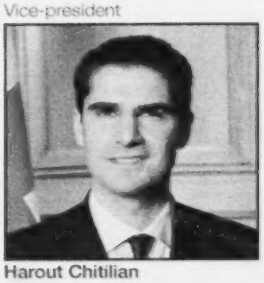

Harout Chitilian

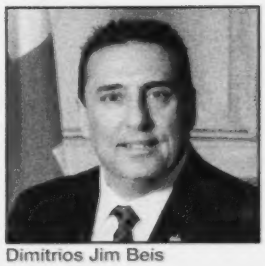

Dimitrios Jim Beis

Richard Bergeron

Russell Copeman

Manon Gauthier

Réal Ménard

Lionel Perez

Chantal Rouleau

Aref Salem

Monique Vallée

Conseillères et conseillers associés

Karine Boivin Roy
Suzanne Décarie
Mary Deros
Jean-Marc Gibeau
Richard Guay
Elsie Lefebvre
Jean-François Parenteau
Chantal Rossi

COMPOSITION DES COMMISSIONS PERMANENTES

COMMISSION SUR LA CULTURE, LE PATRIMOINE ET LES SPORTS

Présidente
BIRON, Michèle D.

Vice-présidents
GIBSON, Michel
GOSSELIN, Christine

Membres
CINQ-MARS, Marie
COUTU, Robert
DI GENOVA ZAMMIT, Michelle
GUEDES, Manuel
L'HEUREUX, Pierre
PIERRE-ANTOINE, Nathalie
RAPANÀ, Giovanni
SIGOUIN, Anne-Marie

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET LA DIVERSITÉ MONTRÉALAISE

Président
DORAIS, Benoit

Vice-présidents
GIBSON, Robert
LO BIANCO, Sylvia

Membres
BRUNET, Marie-Ève
COUTU, Robert
DOWNEY, Sterling
MCINTYRE, Justine
PAGÉ, Lorraine
RAPANÀ, Giovanni
ROSSI, Chantal
THIÉBAUT, Sophie

COMMISSION SUR L'EXAMEN DES CONTRATS

Présidente
THUILLIER, Émilie

Vice-présidentes
BOIVIN-ROY, Karine
HAWA, Paola L.

Membres
BERKU, Dida
CELZI, Richard
CINQ-MARS, Marie
DESCHAMPS, Richard
GADOURY, Marc-André
GUEDES, Manuel
MAINVILLE, Louise
TREMBLAY, Lili-Anne

COMMISSION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET URBAIN ET L'HABITATION

Président
DESCHAMPS, Richard

Vice-présidents
GIBSON, Michel
MCQUEEN, Peter

Membres
CALDWELL, Éric Alan
COHEN, Maurice
COUTURE, Michel
DEROS, Mary
GUAY, Richard
LO BIANCO, Sylvia
POTVIN, Marie
TREMBLAY, Lili-Anne

COMMISSION SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Présidente
LEFEBVRE, Elsie

Vice-présidents
PERRI, Dominic
TUTINO, Maria

Membres
BRUNET, Marie-Ève
CLÉMENT-TALBOT, Catherine
DÉZIEL, Gilles
DI GENOVA ZAMMIT, Michelle
GUEST, Jane
OUELLET, Sylvain
POTVIN, Marie
VODANOVIC, Maja

COMMISSION SUR LES FINANCES ET L'ADMINISTRATION

Président
DESOUSA, Alan

Vice-présidents
BOURELLE, Georges
LAVIGNE-LALONDE, Laurence

Membres
CLÉMENT-TALBOT, Catherine
GIGNAC, Yves
GUAY, Richard
MCINTYRE, Justine
OUELLET, Sylvain
PALESTINI, Laura
PERRI, Dominic
Vacant

COMMISSION SUR L'INSPECTEUR GÉNÉRAL

Présidente
PAGÉ, Lorraine

Vice-présidents
BERGERON, Richard
DORAIS, Benoit
DUCHESNE, Érika
ROULEAU, Edgar

Membres
BARBE, Manon
CALDWELL, Éric Alan
GAUTHIER, Manon
GIBEAU, Jean-Marc
MASELLA, Beny
MAUGER, Marie-Andrée
TREMBLAY, Lili-Anne

COMMISSION SUR LA PRÉSIDENCE DU CONSEIL

Président
BENJAMIN, Frantz

Vice-présidents
LIMOGES, François
MIELE, Francesco

Membres
CLÉMENT-TALBOT, Catherine
DEROS, Mary
GIBEAU, Jean-Marc
HÉNAULT, Andrée
MARINACCI, Normand
SAUVÉ, Craig

COMMISSION SUR LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Président
PEREZ, Lionel

Vice-présidente
HAWA, Paola L.

Membres
BARBE, Manon
BOURELLE, Georges
DAUPHIN, Claude
RYAN, Richard
VALLÉE, Monique

COMMISSION DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Présidente
SAMSON, Anie

Vice-présidents
NORRIS, Alex
STEINBERG, William

Membres
BRUNET, Marie-Ève
CELZI, Richard
DÉZIEL, Gilles
RICOURT, Monica
ROULEAU, Edgar
Vacant (représentant du gouvernement du Québec)

COMMISSION SUR LE TRANSPORT ET LES TRAVAUX PUBLICS

Président
BISSONNET, Michel

Vice-présidents
GIBSON, Michel
GIGUÈRE, Marianne

Membres
COHEN, Maurice
DÉCARIE, Suzanne
DEROS, Mary
GADOURY, Marc-André
HAWA, Paola L.
L'HEUREUX, Pierre
RICOURT, Monica
SAUVÉ, Craig

Perspectives économiques de 2017

PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE 2017

COUP D'ŒIL SUR L'ÉCONOMIE MONDIALE[1]

Selon les dernières estimations disponibles, la croissance de l'économie mondiale devrait s'accélérer en 2017. Estimée à environ 3 % en 2016, la croissance du PIB mondial passerait ainsi à 3,3 % ou 3,4 % dans la prochaine année. Aux États-Unis, plusieurs indicateurs laissent croire à un renforcement de l'économie au troisième trimestre de 2016. L'élection à la présidence de Donald J. Trump, le 8 novembre dernier, ouvre toutefois la voie à des changements susceptibles d'affecter l'économie mondiale, notamment en ce qui a trait à la fluidité des échanges commerciaux. Cette éventualité pourrait dès lors rendre les investissements des entreprises plus timides aux États-Unis et chez leurs principaux partenaires commerciaux. L'effet net de ces incertitudes, combiné à la volonté exprimée par le président élu de réduire massivement l'impôt des entreprises aux États-Unis, demeure inconnu. Pour l'heure, une croissance du PIB états-unien allant de 2,2 % à 2,5 % est prévue en 2017.

Si la vigueur de l'économie britannique est comparable à celle de la zone euro en 2016, un coup de frein est à prévoir en 2017 alors que les risques d'un *Hard Brexit* se profilent de plus en plus clairement[2]. La croissance prévue au Royaume-Uni en 2017 est de 1,1 %, comparativement à des prévisions allant de 1,3 % à 1,5 % pour la zone euro. Notons que les prévisions pour les différents pays de la zone euro sont relativement disparates, mais que l'optimisme prévaut dans certains d'entre eux, notamment en Espagne où l'on attend en 2017 une diminution très importante du taux de chômage accompagnée d'une croissance du PIB de l'ordre de 2,2 %.

En Asie, la faible croissance de l'économie nippone est en voie de se poursuivre en 2017, cette dernière étant estimée à 0,7 % environ. Pour sa part, l'économie chinoise affiche une restructuration en douceur de son économie, avec une prévision de croissance de 6,2 % en 2017, en phase avec les orientations gouvernementales. Les données officielles émanant de Pékin sont toutefois accueillies avec un scepticisme grandissant chez les experts, certains indices laissant plutôt croire à un ralentissement beaucoup plus brutal de l'économie chinoise[3]. La Chine étant aux prises avec un niveau d'endettement très élevé, un éventuel dérapage de la seconde économie mondiale aurait des répercussions majeures à l'échelle planétaire[4]. À court terme, les programmes de stimulation économique mis en place par le gouvernement chinois semblent néanmoins réussir à tempérer les inquiétudes. Parmi les autres pays du

---

1. Sources : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.
   Desjardins Études économiques, « Les conséquences des élections américaines demeurent incertaines », *Prévisions économiques et financières*, 22 novembre 2016.
   Desjardins Études économiques, « Perspectives incertaines pour le marché canadien de l'habitation », *Prévisions économiques et financières*, 21 octobre 2016.
   International Monetary Fund, *World Economic Outlook – Subdued Demand, Symptoms and Remedies*, octobre 2016.
2. *Hard Brexit* : le 23 juin 2016, le Royaume-Uni a voté en faveur d'une sortie de l'Union européenne. Les modalités de cette sortie communément appelée *Brexit* (contraction de *British exit*) sont à définir. Un *Hard Brexit* verrait le Royaume-Uni exclu du marché commun européen, ce qui aurait des conséquences majeures sur le commerce en Europe, particulièrement pour le Royaume-Uni.
3. Macario Schettino, « No olvidemos a China », *El Financiero*, 17 octobre 2016.
4. « China's financial system ; The coming debt bust », *The Economist*, 7 mai 2016.

BRIC[5], l'Inde fait bonne figure, avec des prévisions de croissance avoisinant 7,5 % en 2017. Un retour à la croissance est prévu en 2017 pour le Brésil (de 0,5 % à 1,2 %) et la Russie (de 1,1 % à 1,2 %).

Le bon élan qu'a connu l'économie canadienne en début d'année 2016 a été freiné en mai alors que des feux de forêt ont dévasté la région de Fort McMurray et interrompu la production d'hydrocarbures. Estimée entre 1,2 % et 1,5 % en 2016, la croissance du PIB canadien devrait être de 1,9 % à 2,2 % en 2017, soutenue notamment par la reprise de la production de sables bitumineux en Alberta et par les efforts de reconstruction qui y seront déployés. La croissance du PIB s'appuiera également sur l'évolution des dépenses de consommation, particulièrement en Ontario où l'emploi et les salaires augmentent de façon robuste. À l'échelle canadienne, la consommation des ménages est néanmoins limitée par les niveaux élevés d'endettement. Le marché immobilier pourrait aussi être affecté par l'introduction de nouvelles règles fédérales sur le crédit hypothécaire ayant pour effet de resserrer les critères de financement. Les résultats de l'élection présidentielle aux États-Unis changent également la donne. D'une part, la perspective d'une renégociation de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA) pourrait inciter les entreprises à reconsidérer ou reporter des investissements, lesquels se situent déjà à de faibles niveaux. D'autre part, le fait que le président élu se soit prononcé en faveur de l'importation d'hydrocarbures canadiens (et du pipeline Keystone XL) pourrait favoriser les provinces productrices de pétrole[6], toujours affectées par le faible prix du baril.

La croissance de l'économie québécoise se situe entre 1,3 % et 1,5 % en 2016, soit un niveau similaire à la moyenne canadienne. Avec des exportations internationales manquant de vigueur, le Québec n'a pas su profiter suffisamment du faible cours du huard face au « billet vert ». Néanmoins, la consommation des ménages, soutenue par un marché de l'emploi vigoureux, la hausse des investissements des entreprises et l'augmentation des investissements publics dans les infrastructures devraient permettre à l'économie québécoise d'afficher une croissance de l'ordre de 1,6 % à 1,9 % en 2017.

Si on note une certaine embellie de la conjoncture économique mondiale, certains risques demeurent sur le radar pour la prochaine année. Parmi ces derniers, mentionnons le changement d'occupant à la Maison-Blanche, le *Brexit*, l'évolution de l'économie chinoise, les sécheresses en Afrique, les conflits au Moyen-Orient et en Afrique combinés aux vagues de réfugiés quittant ces zones, les tensions géopolitiques en Asie, la prolifération du virus Zika dans plusieurs parties du monde et les menaces de terrorisme international.

5. Acronyme rassemblant le Brésil, la Russie, l'Inde et la Chine : quatre pays importants caractérisés par une forte croissance et un poids grandissant dans l'économie mondiale, au début du 21e siècle.
6. Kevin LIBIN. (2016, 9 novembre). « Cheer up, Canada – President Donald Trump just might be good for you », *Financial Post*.

LA SITUATION ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE

Le Conference Board du Canada estime que la croissance de l'économie montréalaise passera de 1,6 % en 2016 à 2 % en 2017, soit son taux de croissance le plus élevé des six dernières années. Le marché de l'emploi prend de la vigueur, ce qui favorise l'augmentation des dépenses de consommation et l'essor du secteur des services. Les bonnes performances des industries du transport, de la finance, des assurances, de l'immobilier et du commerce portent la croissance estimée de ce secteur à 2,3 % en 2016 et à 2,1 % en 2017. On attend également une très bonne année 2017 en matière de tourisme, alors que Montréal célébrera son 375e anniversaire. Des investissements publics importants dans divers projets en cours ou à venir soutiennent par ailleurs l'économie montréalaise. Parmi ces derniers, mentionnons le remplacement du pont Champlain, la reconstruction de l'échangeur Turcot, le projet Réseau électrique métropolitain (REM) ainsi que les investissements massifs dans les réseaux routier et d'aqueduc de la métropole. Des investissements privés dans plusieurs projets commerciaux d'envergure stimulent aussi cette croissance. Malgré la faiblesse du dollar canadien, le secteur manufacturier montréalais, axé sur l'exportation, n'a pas encore bien su tirer son épingle du jeu. Aux prises avec certaines difficultés, le secteur montréalais de l'aéronautique est touché par plusieurs mises à pied. L'année 2017 s'annonce toutefois plus favorable, la croissance prévue du secteur manufacturier atteignant 1,8 %, comparativement à moins de 0,5 % en 2016.

Graphique 5 – Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2014-2017

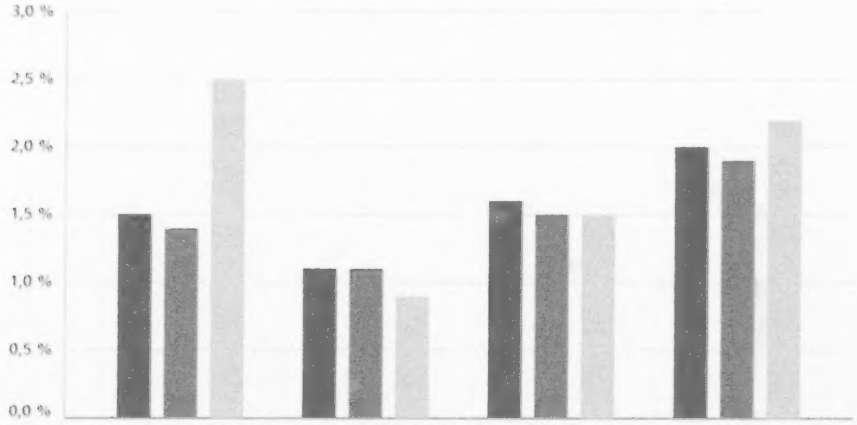

	2014	2015	2016*	2017*
Montréal	1,5 %	1,1 %	1,6 %	2,0 %
Québec	1,4 %	1,1 %	1,5 %	1,9 %
Canada	2,5 %	0,9 %	1,5 %	2,2 %

* *Prévisions.*

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

7. Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

Au sein des grandes régions métropolitaines canadiennes, Montréal affiche en 2016 une croissance supérieure à celle de Calgary (1,6 % vs – 2,1 %), mais inférieure à celle de Québec (1,7 %), Toronto (3,4 %) et Vancouver (4 %). En 2017, l'économie montréalaise devrait croître de 2 %, son rythme le plus élevé depuis 2011. Supérieure cette fois à la croissance de Québec (1,7 %), la croissance montréalaise serait égale à celle de Calgary, qui retournerait en territoire positif, mais demeurerait plus faible que celle de Toronto (2,6 %) et de Vancouver (2,8 %).

Graphique 6 – Taux de croissance du produit intérieur brut réel aux prix de base – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2014-2017

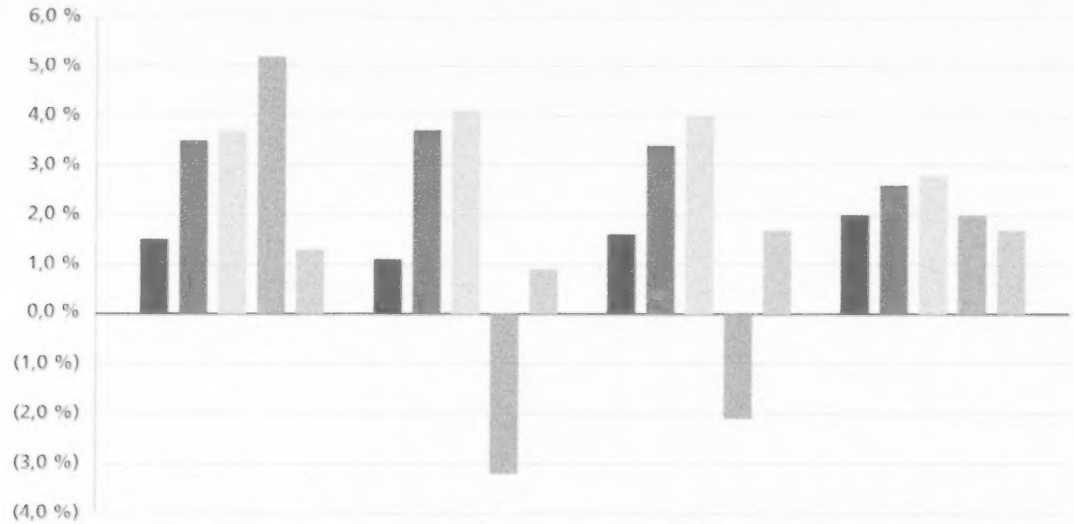

	2014	2015	2016*	2017*
Montréal	1,5 %	1,1 %	1,6 %	2,0 %
Toronto	3,5 %	3,7 %	3,4 %	2,6 %
Vancouver	3,7 %	4,1 %	4,0 %	2,8 %
Calgary	5,2 %	(3,2 %)	(2,1 %)	2,0 %
Québec	1,3 %	0,9 %	1,7 %	1,7 %

* *Prévisions.*

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

L'EMPLOI

La région de Montréal est en voie de connaître une diminution marquée de son taux de chômage. Atteignant 8,5 % en 2015, ce dernier passera à 8 % en 2016 avec 19 000 nouveaux emplois, puis atteindra 7,7 % en 2017 avec 24 000 emplois supplémentaires. À ce dernier niveau, le taux de chômage montréalais demeurera cependant plus élevé que celui de l'ensemble du Québec (7,3 %) et nettement supérieur à celui du Canada (6,9 %).

Graphique 7 –Taux de chômage – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2009-2017

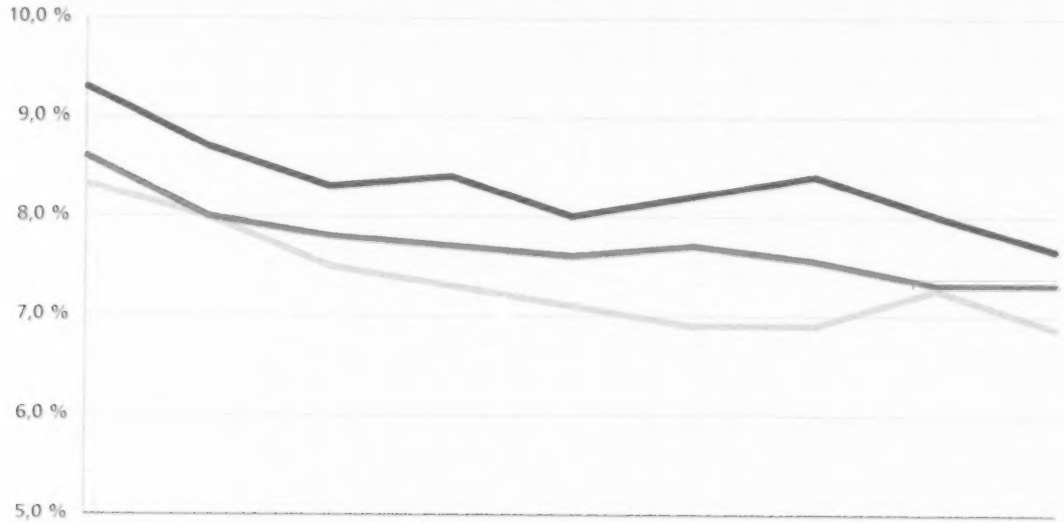

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*
Montréal	9,3 %	8,7 %	8,3 %	8,4 %	8,0 %	8,2 %	8,5 %	8,0 %	7,7 %
Québec	8,6 %	8,0 %	7,8 %	7,7 %	7,6 %	7,8 %	7,6 %	7,3 %	7,3 %
Canada	8,3 %	8,0 %	7,5 %	7,3 %	7,1 %	6,9 %	6,9 %	7,3 %	6,9 %

* *Prévisions.*

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

Malgré une évolution favorable en 2016 et 2017, le taux de chômage montréalais devrait demeurer largement supérieur à celui des autres grandes régions métropolitaines du Canada en 2016, à l'exception de Calgary, durement frappée par la baisse des cours du pétrole. Selon les prévisions du Conference Board du Canada, Toronto, Vancouver et Calgary afficheront respectivement des taux de chômage de 6,4 %, 5,4 % et 7,8 %. La région de Québec les devancera toutes avec un taux de chômage de 4,7 %.

Graphique 8 – Taux de chômage – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2009-2017

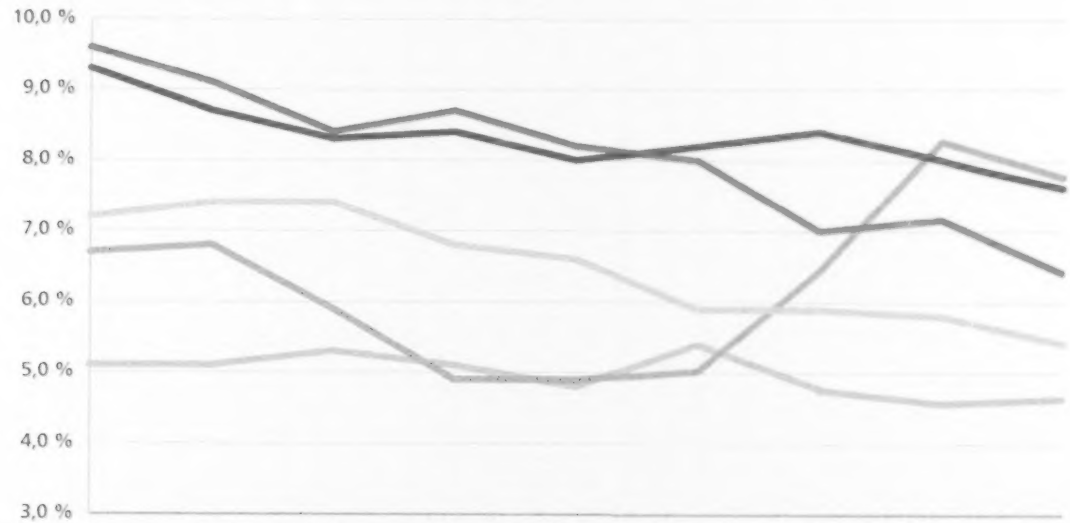

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*
Montréal	9,3 %	8,7 %	8,3 %	8,4 %	8,0 %	8,2 %	8,5 %	8,0 %	7,7 %
Toronto	9,6 %	9,1 %	8,4 %	8,7 %	8,2 %	8,0 %	7,0 %	7,1 %	6,4 %
Vancouver	7,2 %	7,4 %	7,4 %	6,8 %	6,6 %	5,9 %	5,9 %	5,7 %	5,4 %
Calgary	6,7 %	6,8 %	5,9 %	4,9 %	4,8 %	5,0 %	6,4 %	8,2 %	7,8 %
Québec	5,1 %	5,1 %	5,3 %	5,1 %	4,8 %	5,4 %	4,8 %	4,6 %	4,7 %

* *Prévisions.*

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

L'INFLATION

Le taux d'inflation au Québec pour l'année 2017, estimé par le gouvernement du Québec, les grandes institutions financières et le Conference Board du Canada, varie de 1,7 % à 2,3 %. Seul organisme à effectuer une estimation de l'inflation pour la région métropolitaine de Montréal, le Conference Board du Canada établit celle-ci à 1,8 %.

Graphique 9 – Taux d'inflation estimé, 2017

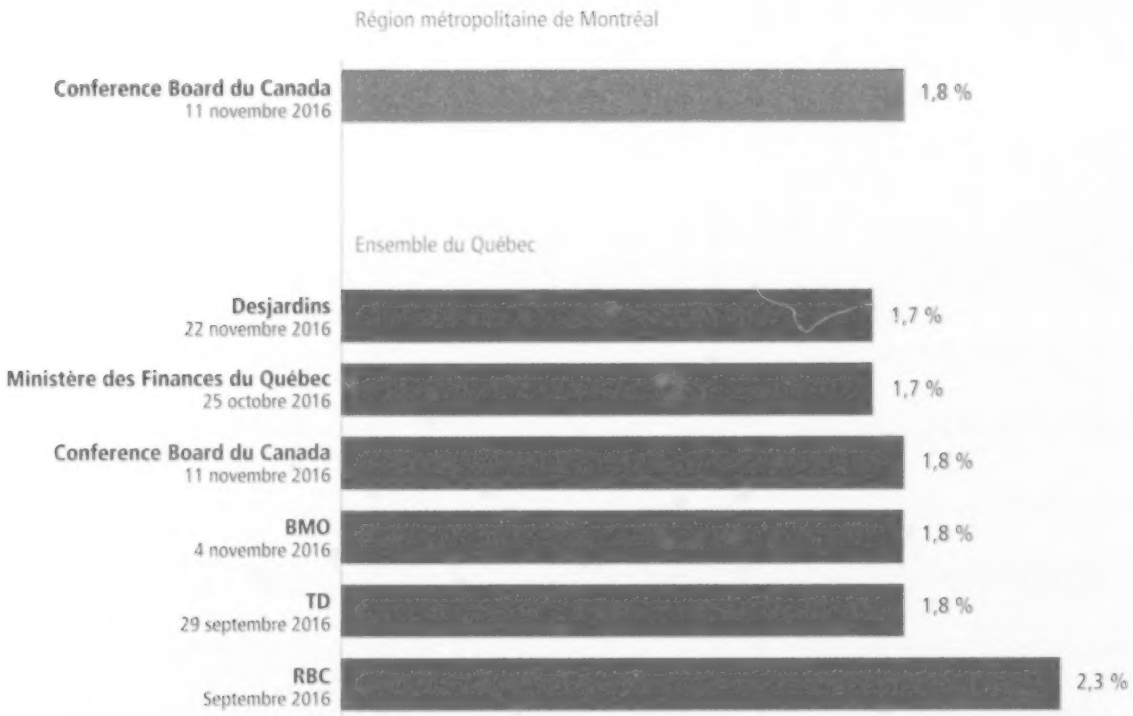

LE REVENU PERSONNEL DISPONIBLE PAR HABITANT

Le revenu personnel disponible représente les fonds disponibles pour les dépenses personnelles ou l'épargne une fois payés les impôts directs personnels, incluant l'impôt sur le revenu et les cotisations aux régimes d'assurance sociale. Le revenu personnel disponible par habitant devrait connaître une hausse de 1,6 % en 2016 et de 2,6 % en 2017 dans la région métropolitaine de Montréal, soit des hausses supérieures à l'inflation projetée. Ces hausses permettront aux habitants de la région de Montréal de maintenir un revenu personnel disponible légèrement supérieur à la moyenne canadienne et nettement supérieur à la moyenne québécoise. En 2017, selon les estimations du Conference Board du Canada, le revenu personnel disponible par habitant atteindra 32 953 $ à Montréal, 28 189 $ au Québec et 32 459 $ au Canada.

Graphique 10 – Revenu personnel disponible par habitant – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2010-2017

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*
Montréal	27 839 $	28 865 $	29 707 $	30 133 $	30 696 $	31 602 $	32 102 $	32 953 $
Québec	23 770 $	24 426 $	25 191 $	25 700 $	26 073 $	26 644 $	27 418 $	28 189 $
Canada	27 214 $	27 926 $	28 728 $	29 750 $	30 309 $	31 134 $	31 686 $	32 459 $

* *Prévisions.*

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

Le revenu personnel disponible par habitant dans les diverses régions métropolitaines s'établira de la façon suivante en 2017 : 50 663 $ à Calgary, en hausse de 1,4 %; 38 610 $ à Vancouver, en hausse de 1,7 %; 36 753 $ à Toronto, en hausse de 2,4 %; 35 290 $ à Québec, en hausse de 3,5 %. Parmi ces régions métropolitaines, Montréal ferme la marche avec un revenu personnel disponible par habitant de 32 953 $, en hausse de 2,7 %.

Graphique 11 – Revenu personnel disponible par habitant – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver, Calgary et Québec, 2010-2017

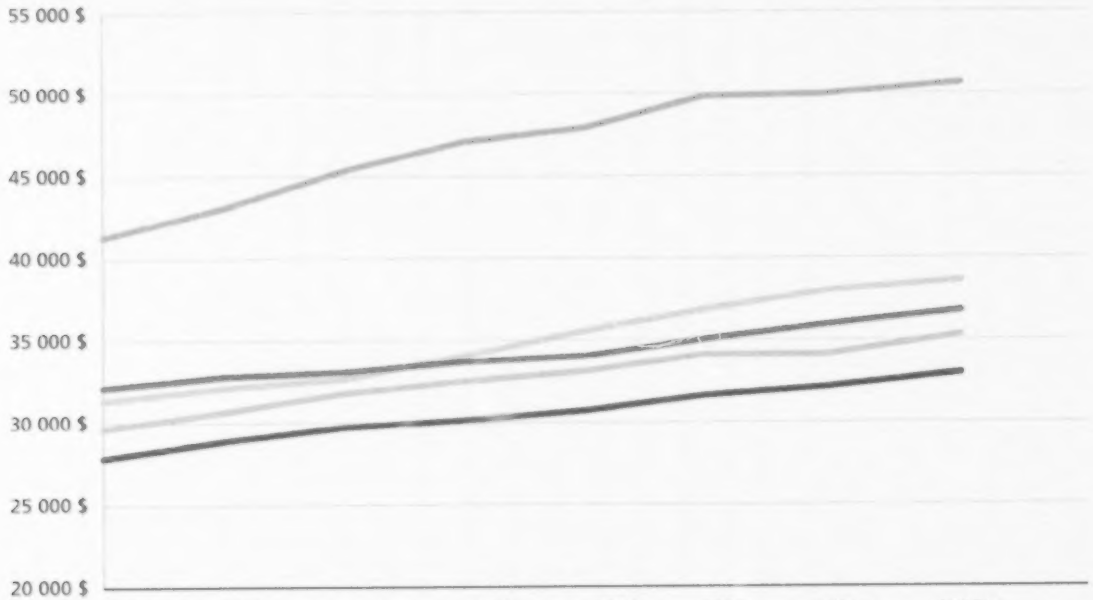

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*
Montréal	27 839 $	28 865 $	29 707 $	30 133 $	30 696 $	31 602 $	32 102 $	32 953 $
Toronto	32 120 $	32 785 $	33 057 $	33 682 $	34 011 $	35 023 $	35 893 $	36 753 $
Vancouver	31 331 $	32 112 $	32 645 $	34 053 $	35 542 $	36 847 $	37 958 $	38 610 $
Calgary	41 277 $	43 089 $	45 347 $	47 129 $	47 933 $	49 843 $	49 955 $	50 663 $
Québec	29 640 $	30 660 $	31 785 $	32 506 $	33 093 $	34 101 $	34 109 $	35 290 $

* *Prévisions.*

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

LE MARCHÉ IMMOBILIER

Marché immobilier résidentiel

Construction

La région de Montréal connaît en 2016 un repli du nombre de mises en chantier résidentielles (- 8,1 %). Ce dernier sera toutefois suivi d'un timide retour à la croissance en 2017 (1,7 %). Il convient de noter que cette faible croissance prévue pour la prochaine année se compare avantageusement aux prévisions de contraction attribuées à l'ensemble du Québec et du Canada.

Graphique 12 – Variation annuelle du nombre de mises en chantier résidentielles – Québec, Canada et région métropolitaine de Montréal, 2014-2017

	2014	2015	2016*	2017*
Montréal	19,4 %	0,4 %	(8,1 %)	1,7 %
Québec	2,8 %	(2,3 %)	(2,2 %)	(4,2 %)
Canada	0,7 %	3,3 %	(4,0 %)	(7,0 %)

* *Prévisions.*

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

En 2017, le nombre de mises en chantier résidentielles dans la région de Montréal s'établira à 17 506 (croissance de 1,7 %), soit dans la moyenne des quatre dernières années. Cela est cependant bien loin des 20 591 mises en chantier enregistrées en 2012. Les régions de Toronto et de Vancouver accueilleront un nombre de mises en chantier beaucoup plus élevé, mais en déclin. Elles s'élèveront à 36 120 (-5,3 %) à Toronto et 22 965 (-19,0 %) à Vancouver. Calgary verra son nombre de mises en chantier augmenter à 8 686, en hausse de 9 % par rapport à 2016. Cela correspond à peu près à la moitié du nombre enregistré en 2014, soit au moment de la dernière grande chute des cours du pétrole.

Graphique 13 – Nombre de mises en chantier résidentielles – Régions métropolitaines de Montréal, Toronto, Vancouver et Calgary, 2012-2017

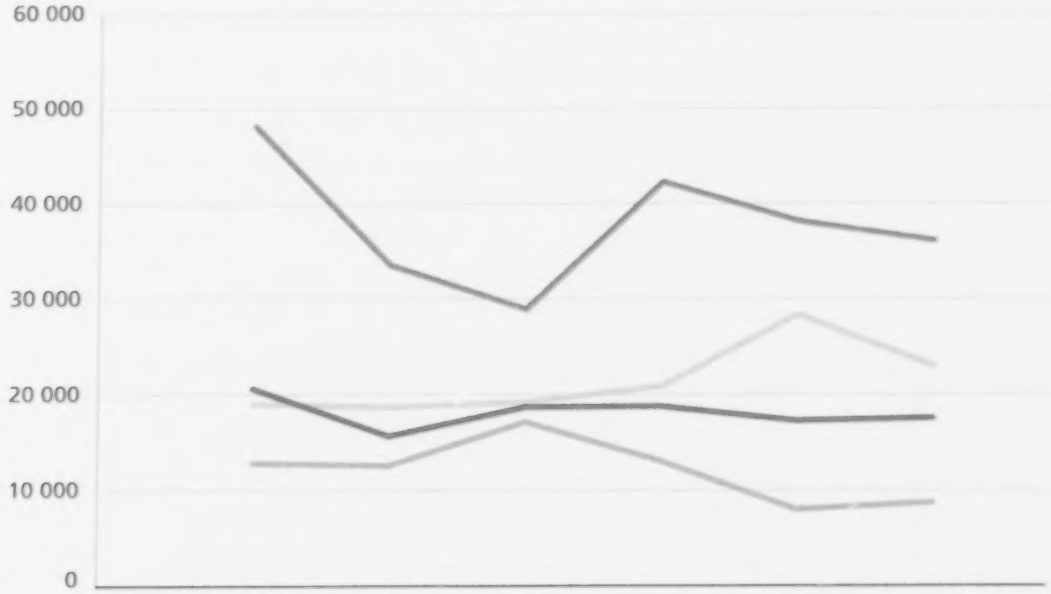

	2012	2013	2014	2015	2016*	2017*
Montréal	20 591	15 632	18 672	18 744	17 218	17 506
Toronto	48 105	33 547	28 929	42 287	38 145	36 120
Vancouver	19 027	18 696	19 212	20 863	28 358	22 965
Calgary	12 841	12 584	17 131	13 033	7 970	8 686

* *Prévisions.*

Source : Conference Board du Canada, *Economic Insights into 13 Canadian Metropolitan Economies*, novembre 2016.

De nombreux projets résidentiels d'une valeur supérieure à 5 M$ sont en cours de réalisation sur l'île de Montréal. On observe que 88,7 % de la valeur de ces derniers est concentrée dans trois arrondissements, soit ceux de Ville-Marie (36,4 %), du Sud-Ouest (28,1 %) et de Verdun (24,2 %).

Graphique 14 – Répartition des chantiers résidentiels et mixtes d'une valeur de 5 M$ ou plus, en cours de réalisation en mai 2016, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal

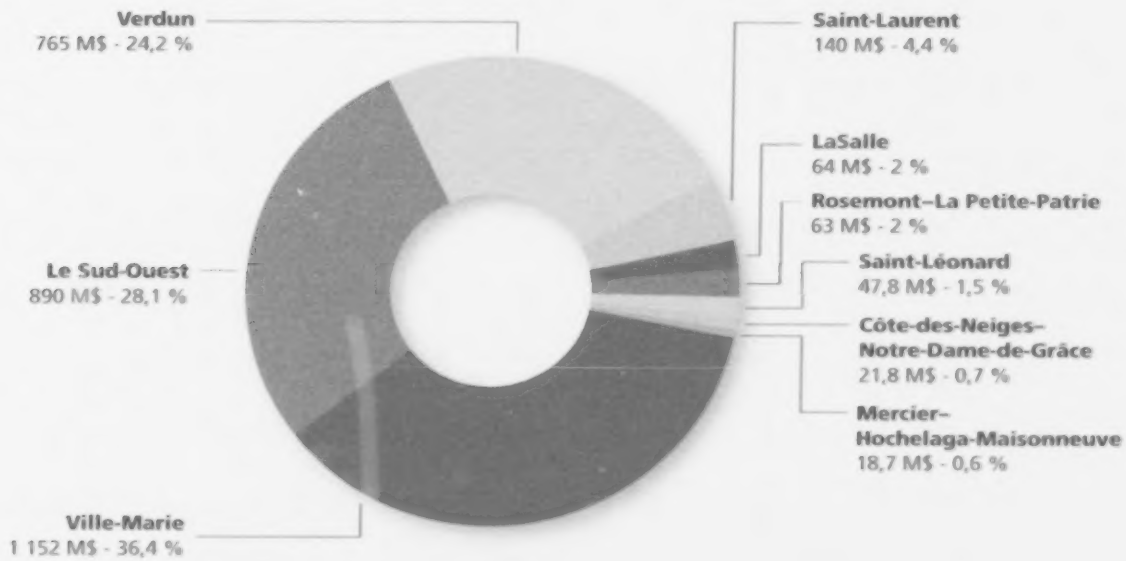

Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, mai 2016.

Revente

Le nombre de transactions sur le marché de la revente est en hausse en 2016 pour une seconde année consécutive. Cette augmentation est attribuable à l'amélioration du marché de l'emploi chez les 25 à 44 ans et au maintien des taux hypothécaires à des niveaux très bas. On observe un retour à un marché globalement équilibré dans la région métropolitaine, après trois années plus favorables aux acheteurs. On entrevoit, au cours de 2017, une réduction du nombre de nouvelles inscriptions, ce qui rendra le marché plus favorable aux vendeurs. Affecté par la rareté grandissante de terrains pouvant accueillir de nouvelles résidences unifamiliales, ce segment favorise d'ailleurs déjà les vendeurs sur l'île de Montréal ainsi que sur la rive sud.

Les copropriétés en surplus s'écoulent graduellement. On estime que pour ce marché, l'équilibre sera d'abord de retour sur l'île de Montréal, et ce, à partir de 2018, pour être atteint par la suite dans les autres secteurs de la région métropolitaine.[8]

8. Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, automne 2016.

Marché locatif

Le taux d'inoccupation des logements locatifs traditionnels a augmenté de façon notable depuis quelques années. Situé à 2,8 % en 2013, il a graduellement augmenté pour s'établir à 4 % en 2015 et se maintenir en 2016. Cette hausse s'explique par une diminution passagère du solde migratoire montréalais, par l'ajout de nombreux logements locatifs sur le marché ainsi que par le nombre grandissant de copropriétés en location, vers lesquelles se tourne une partie de la clientèle des logements locatifs traditionnels. Le taux d'inoccupation devrait redescendre à 3,8 % en 2017, puis à 3,6 % en 2018. En effet, on prévoit un redressement du solde migratoire ainsi qu'une diminution de l'offre de nouveaux logements locatifs et de nouvelles copropriétés[9].

Marché immobilier non résidentiel

Marché des locaux pour bureaux

La dynamique favorable du marché de l'emploi dans la région métropolitaine entraîne une réduction du total de superficies offertes en sous-location, lequel se situe à son plus bas niveau depuis 2011. La diminution du taux de chômage tarde toutefois à se traduire par une réduction globale du taux d'inoccupation des locaux pour bureaux. De nombreuses constructions neuves entreront sur le marché tout au long de l'année 2017, ce qui maintiendra l'offre largement au-dessus de la demande anticipée. Avec un taux d'inoccupation global atteignant 13,2 % au 3e trimestre de 2016 et une faible absorption prévue au cours des prochains trimestres, les conditions du marché devraient demeurer favorables aux locataires jusqu'à la fin de 2017[10].

Marché des locaux industriels

Le marché métropolitain des locaux industriels a connu un très bon 3e trimestre en 2016, affichant un volume de ventes en forte progression. L'absorption nette par le marché de locaux industriels atteint par ailleurs plus d'un million de pieds carrés depuis le début de l'année. Tandis que 1,1 million de pieds carrés d'espaces industriels sont en construction dans la région métropolitaine, le taux d'inoccupation y est en baisse, s'établissant à 6 %. L'évolution de ce marché diffère selon les zones. Par exemple, dans le centre-sud de l'île, les taux d'inoccupation augmentent graduellement, menant à une réduction importante des loyers. À l'inverse, le centre-nord connaît une bonne performance. Par ailleurs, la construction prévue d'un vaste centre commercial dans le parc industriel de la Ville de Mont-Royal mènera au déplacement d'activité industrielle, ce qui devrait soutenir la demande dans les autres zones industrielles. L'est de l'île est pour sa part caractérisé par un taux d'inoccupation très faible, suscitant l'optimisme des investisseurs. L'ouest de l'île, qui consolide son rôle de plaque tournante logistique, connaît également une bonne performance depuis le début de l'année 2016[11].

9. Société canadienne d'hypothèques et de logement, *Perspectives du marché de l'habitation – RMR de Montréal*, automne 2016.
10. Jones Lang LaSalle, *Aperçu du marché des espaces de bureaux – T3 2016 – Montréal*, 2016.
11. Jones Lang LaSalle, *Aperçu industriel – T3 2016 – Montréal*, 2016.

Grands projets immobiliers

Le tableau suivant présente les chantiers en cours d'une valeur de 100 M$ et plus dans les secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel de l'agglomération de Montréal. On note d'entrée de jeu que 49,2 % de la valeur de ces derniers se concentre dans le milieu hospitalier (CHUM, CHU Sainte-Justine et Hôpital St. Mary's), ce qui est plutôt élevé. Les projets résidentiels et mixtes comptent pour 35 % de la valeur des grands projets, tandis que les investissements dans les immeubles de bureaux, les usines et les parcs d'affaires totalisent 6,3 % de la valeur des projets de 100 M$ et plus. On note, enfin, que les projets d'expansion de l'aéroport Pierre-Elliott-Trudeau et du port de Montréal comptent conjointement pour 4,1 % de la valeur des grands projets, soit un peu plus que les 3,7 % associés au développement du campus Outremont de l'Université de Montréal.

Tableau 13 – Chantiers de construction d'une valeur de 100 M$ et plus, en cours de réalisation en mai 2016 – Secteurs institutionnel, commercial, industriel et résidentiel – Agglomération de Montréal

Ville – Arrondissement	Description	Valeur (M$)
Montréal – Ville-Marie	Construction et rénovation du CHUM	3 630,9
Montréal – CDN-NDG	Construction et modernisation du CHU Sainte-Justine	939,6
Montréal – Le Sud-Ouest	Développement des Bassins du Havre	760,0
Montréal – Verdun	Développement du quartier Pointe-Nord	700,0
Montréal – Outremont	Construction du Complexe des sciences – UdeM, site Outremont	350,0
Montréal – Ville-Marie	Construction du complexe Destination YUL	300,0
Montréal – Saint-Laurent	Construction d'une usine de plasma sanguin – Green Cross Biotherapeutic	275,0
Dorval	Aménagement et agrandissement de l'aéroport	270,0
Montréal – Ville-Marie	Développement de la gare-hôtel Viger	250,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble de copropriétés Tour des Canadiens –Phase 1	230,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble de bureaux Maison Manuvie	200,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble mixte L'Avenue	200,0
Montréal – Ville-Marie	Construction d'un immeuble mixte – Carbonleo	200,0
Montréal – Ville-Marie	Construction des condos O'Nessy	175,0
Montréal – Ville-Marie	Développement du Quartier des spectacles	154,0
Montréal – Saint-Laurent	Construction du projet résidentiel Nouveau Saint-Laurent – Phase 3	140,0
Montréal – Le Sud-Ouest	Construction d'appartements Arbora	130,0
Montréal – Ville-Marie	Développement du complexe immobilier Le Drummond	130,0
Montréal – Ville-Marie	Développement de locaux pour bureaux – Îlot Balmoral	125,0
Montréal – Mercier-Ho-Ma	Expansion du port de Montréal	122,0
Montréal – Ville-Marie	Construction de l'immeuble de copropriétés Le Roccabella	117,0
Montréal – CDN-NDG	Agrandissement et rénovation de l'hôpital St Mary	113,0

Source : Ville de Montréal. (2016, mai). *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal.*

On note que les chantiers industriels, institutionnels et commerciaux d'une valeur de 5 M$ ou plus en cours sur l'île sont très concentrés géographiquement, trois arrondissements attirant 87,8 % de leur valeur totale, soit Ville-Marie (68,6 %), Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce (13,2 %) et Saint-Laurent (6 %).

Graphique 15 – Répartition des chantiers industriels, institutionnels et commerciaux d'une valeur de 5 M$ ou plus, en cours de réalisation en mai 2016, par villes et arrondissements – Agglomération de Montréal

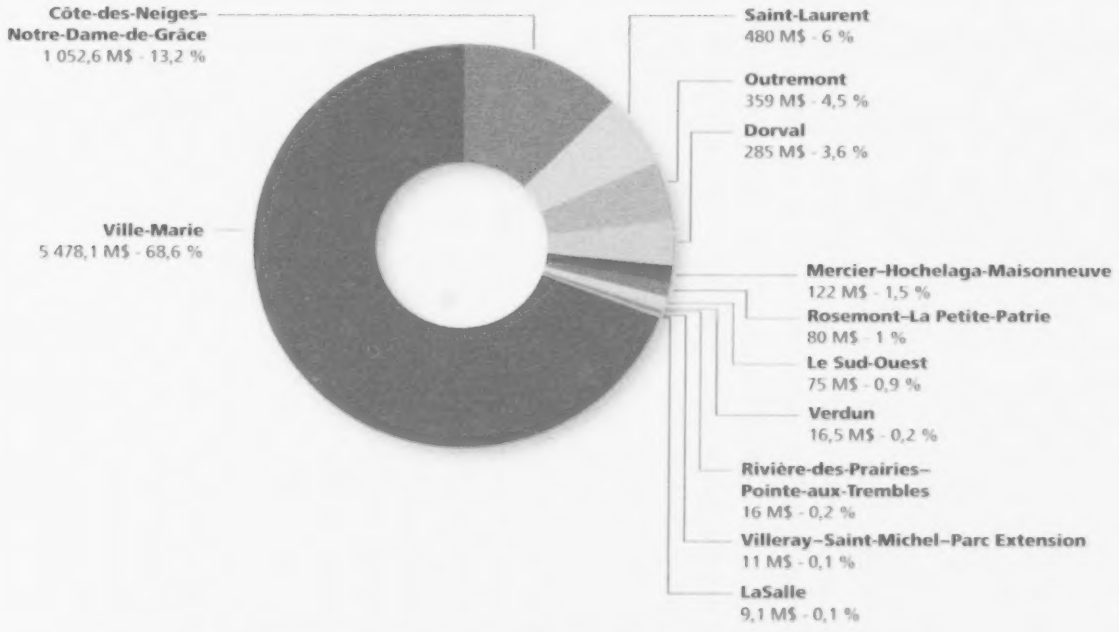

Source : Ville de Montréal, *Chantiers de construction en cours – Agglomération de Montréal*, mai 2016.

GRANDS CHANTIERS EN GÉNIE CIVIL ET VOIRIE

La région métropolitaine fait l'objet d'investissements en génie civil et voirie d'envergure depuis quelques années. Parmi les chantiers en cours les plus importants, mentionnons la construction du nouveau pont Champlain (4,2 G$), la reconstruction de l'échangeur Turcot (4,2 G$), le réaménagement de l'échangeur Dorval (507 M$) ainsi que la réfection et le réaménagement de l'autoroute Bonaventure (232 M$).

Taxation non résidentielle et développement économique

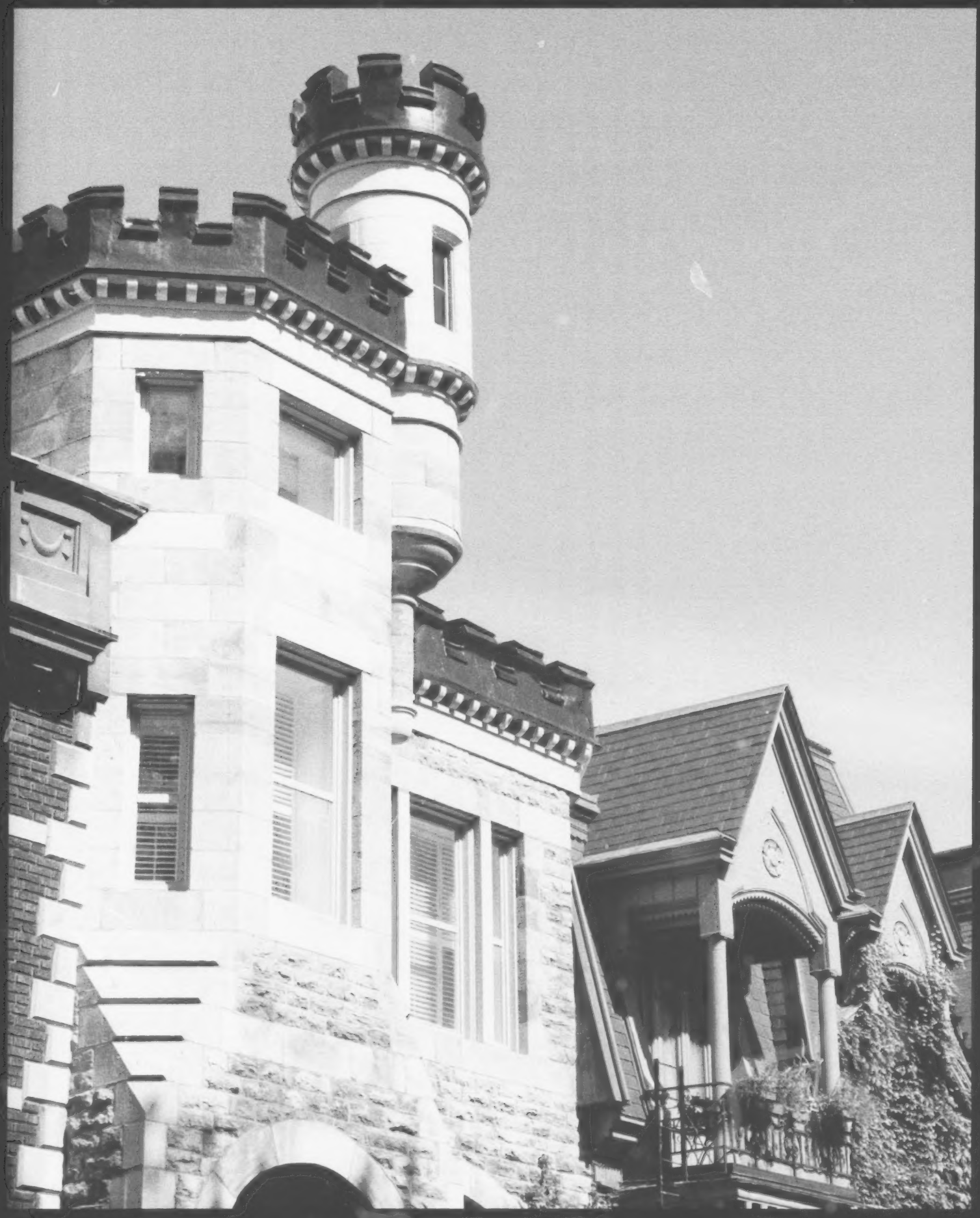

TAXATION NON RÉSIDENTIELLE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Les facteurs de localisation géographique des entreprises comprennent des éléments aussi variés que la disponibilité de la main-d'œuvre, les coûts de production ou encore, la qualité du milieu de vie. Parmi ces facteurs, on trouve également la fiscalité municipale, qui est une composante des coûts de production des entreprises. La Ville de Montréal peut ainsi avoir un impact significatif sur le développement économique sur son territoire au moyen des taxes municipales imposées aux immeubles non résidentiels.

L'essentiel des revenus de la Ville, environ 70 %, provient de la taxation foncière imposée aux propriétaires d'immeubles. Compte tenu de l'importance du fardeau fiscal à Montréal, l'Administration a décidé de limiter les hausses des charges fiscales à un maximum de 2 % dans les prochaines années. Plus encore, afin d'envoyer un signal fort quant à sa volonté de soutenir le développement économique montréalais, il a été décidé que les charges fiscales non résidentielles connaîtront une hausse annuelle équivalant à la moitié de la hausse des charges fiscales du secteur résidentiel. Cette réduction de la croissance des charges fiscales du secteur non résidentiel sera financée par les efforts de réduction des dépenses.

Le Comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique, dont la mise sur pied a été annoncée au moment du dépôt du budget de 2016, a tenu de nombreuses séances de travail au cours de l'année et a déposé son rapport auprès de l'Administration en août 2016. L'une des recommandations du comité est de poursuivre la réduction de l'évolution des charges fiscales non résidentielles pour les années à venir, tout en maintenant les efforts de contrôle des dépenses de la Ville de Montréal.

La présente section vise à mettre en contexte cette orientation budgétaire en dressant le portrait de la fiscalité municipale montréalaise pour les immeubles non résidentiels.

FISCALITÉ MUNICIPALE MONTRÉALAISE

Les principales composantes de la fiscalité municipale montréalaise sont :

- la taxe foncière générale, imposée à des taux variant selon quatre catégories d'immeubles;
- la taxe relative à l'eau et la taxe relative à la voirie, imposées à taux variés selon que l'immeuble est résidentiel ou non résidentiel;
- les taxes spéciales pour le financement des dépenses d'arrondissement : taxe relative aux services et taxe relative aux investissements, imposées à taux unique pour l'ensemble des immeubles;
- les tarifs imposés pour le financement des services de l'eau et de la gestion des matières résiduelles, qui varient en fonction du type d'immeuble et du secteur de la ville.

CHARGES FISCALES

Les charges fiscales représentent la somme des montants payés pour la taxe foncière générale, les taxes spéciales de l'eau et de la voirie, les taxes d'arrondissement et les tarifications pour l'eau et les matières résiduelles. Les charges fiscales sont habituellement présentées distinctement pour les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Pour des informations additionnelles, toutes les composantes de la fiscalité municipale sont présentées en détail dans la sous-section intitulée « Fiscalité » du présent document.

ÉVOLUTION DES CHARGES FISCALES MONTRÉALAISES DEPUIS 2002

Depuis 2002, le conseil municipal a habituellement fait varier les charges fiscales de tous les immeubles dans une proportion équivalente. Toutefois, au cours de cette période, le taux de croissance des charges fiscales pour les immeubles non résidentiels a été supérieur à celui pour les immeubles résidentiels trois fois, soit en 2004, 2005 et 2010.

En 2014 et 2015, l'augmentation des charges fiscales du conseil municipal a été de 2 % pour toutes les catégories d'immeubles. Toutefois, en raison du poids plus important des taxes de services des arrondissements dans les charges fiscales des immeubles résidentiels, la décision d'augmenter les charges fiscales relevant du conseil municipal a un impact légèrement différent pour les immeubles résidentiels et non résidentiels. Ainsi s'explique la hausse légèrement plus élevée constatée pour les immeubles non résidentiels pour ces deux années.

À partir de 2016, on constate la volonté de réduire l'augmentation du fardeau fiscal des immeubles non résidentiels par une augmentation des charges fiscales non résidentielles inférieure à celle des immeubles résidentiels. Le tableau suivant présente l'évolution des charges fiscales depuis 2002.

Tableau 14 – Évolution des charges fiscales générales de 2002 à 2017

Exercice	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels	Exercice	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
2002	(0,7 %)	(0,7 %)	2010	5,2 %	6,0 %
2003	0,0 %	0,0 %	2011	4,3 %	4,3 %
2004	1,8 %	3,9 %	2012	3,0 %	3,0 %
2005	0,5 %	2,8 %	2013	2,2 %	2,2 %
2006	0,0 %	0,0 %	2014	1,9 %	2,0 %
2007	0,7 %	0,7 %	2015	1,8 %	2,0 %
2008	0,8 %	0,5 %	2016	1,8 %	0,9 %
2009	0,7 %	0,6 %	2017	1,8 %	0,9 %

Pour les années 2002 à 2005, il s'agit des charges fiscales de la ville de Montréal fusionnée, qui comprenait tout le territoire de l'île de Montréal. Depuis 2006, il s'agit de l'évolution des charges fiscales des Montréalais seulement.
Sont exclues les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

Depuis 2002, la hausse cumulative des charges fiscales pour les immeubles résidentiels est inférieure au niveau de l'inflation et pour les immeubles non résidentiels, légèrement au-dessus de l'inflation. Le graphique suivant illustre cette évolution des charges fiscales.

Graphique 16 – Évolution des indices des charges fiscales totales[1] et des prix à la consommation[2] par catégories d'immeubles, de 2001 à 2017

Indice (2001 = 100)

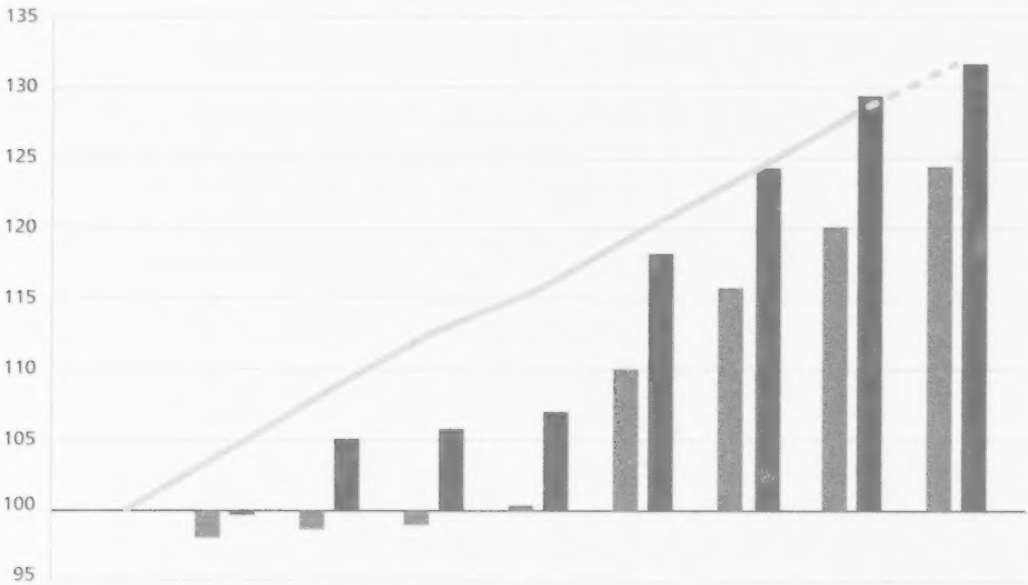

	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017
Résidentiel	100,0	98,1	98,7	99,0	100,4	110,0	115,8	120,1	124,4
Non résidentiel	100,0	99,7	105,1	105,8	107,0	118,2	124,4	129,4	131,7
IPC	100,0	104,4	108,9	112,6	115,9	120,5	123,8	127,5	131,2

* IPC prévu

Le graphique présente l'évolution des charges fiscales des contribuables montréalais pour l'ensemble de la période.

1. L'indice des charges fiscales totales mesure la variation des taxes foncières générales, des tarifs fiscaux, des taxes d'arrondissement et des taxes relatives à l'eau et à la voirie.
2. Sources : Institut de la statistique du Québec, Statistique Canada.

ÉCART ENTRE LES TAUX RÉSIDENTIELS ET NON RÉSIDENTIELS

La *Loi sur la fiscalité municipale* permet de fixer des taux variés, selon certaines catégories d'immeubles. Ces balises sont fixées de façon à permettre de neutraliser les effets de rôle entre différentes catégories d'immeubles, notamment entre les immeubles résidentiels et non résidentiels.

Les valeurs foncières sont habituellement mises à jour tous les trois ans par le dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation. Lors du dépôt d'un nouveau rôle d'évaluation foncière, la Ville de Montréal ne s'enrichit pas : elle ajuste ses taux pour neutraliser l'effet de la hausse des valeurs. Ainsi, plus les valeurs foncières augmentent, plus le taux nécessaire pour prélever le même montant de taxes diminue.

Le graphique suivant illustre le fait que bien que les valeurs foncières des immeubles non résidentiels aient presque doublé cumulativement depuis 2001, les charges fiscales n'ont pas suivi la même tendance.

Graphique 17 – Évolution des charges fiscales, de l'inflation et des valeurs foncières depuis 2002 – Immeubles non résidentiels

Indice (2001 = 100)

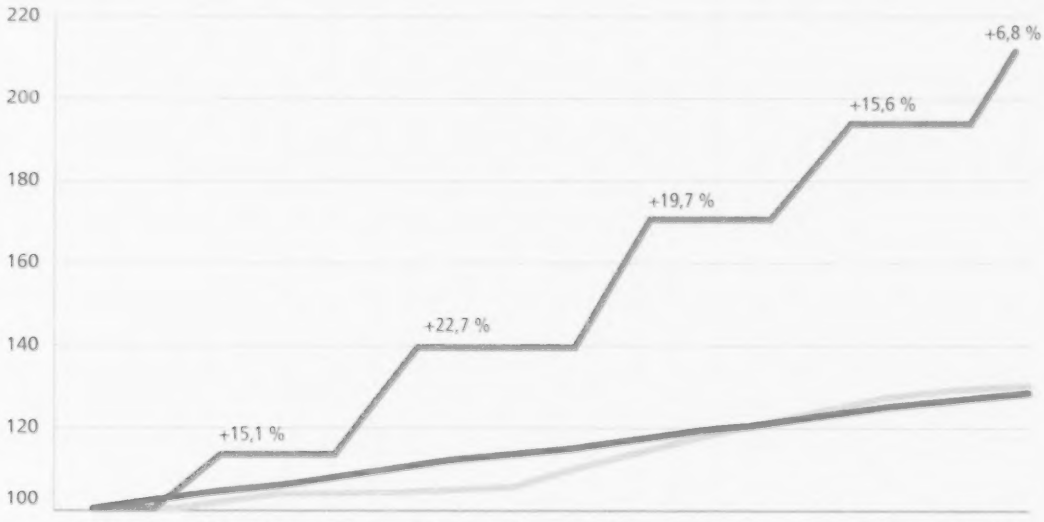

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Valeurs foncières non résidentielles	100,0	100,0	115,1	115,1	115,1	141,2	141,2	141,2	141,2	169,0	169,0	169,0	195,4	195,4	195,4	208,7
Charges fiscales non résidentielles	99,0	99,7	103,1	105,1	105,1	106,3	106,9	107,5	113,6	118,5	122,2	124,8	127,5	130,1	131,3	131,2
IPC	102,0	104,4	106,5	108,9	110,8	112,6	115,0	115,9	117,2	120,5	122,9	123,8	125,7	127,5	128,7	129,8

Non seulement la Ville de Montréal ajuste ses taux afin de ne pas s'enrichir lors d'un dépôt de rôle, mais cette opération est aussi effectuée de façon à ce qu'aucun déplacement fiscal ne soit créé entre les catégories d'immeubles suivantes :

- immeubles de 5 logements ou moins (catégorie résiduelle);
- immeubles de 6 logements ou plus;
- immeubles non résidentiels.

Le tableau suivant présente les augmentations de valeurs lors du dépôt des rôles depuis 2004.

Tableau 15 – Indexation des valeurs des immeubles résidentiels et non résidentiels lors du dépôt des rôles d'évaluation, de 2001 à 2017

Rôle	Immeubles résidentiels	Immeubles non résidentiels
2004	27,9 %	15,1 %
2007	49,7 %	22,7 %
2011	25,2 %	19,7 %
2014	21,7 %	15,6 %
2017	6,3 %	6,8 %
Variation 2001-2017	**210,1 %**	**108,7 %**

L'évolution différente des valeurs foncières dans chaque catégorie d'immeubles, combinée à la volonté de la Ville de Montréal d'empêcher les déplacements fiscaux entre ces catégories d'immeubles lors des dépôts de rôle, a fait en sorte de faire évoluer les taux de taxes d'une façon différente selon les catégories d'immeubles.

Par exemple, les valeurs foncières des immeubles résidentiels ont augmenté de façon très importante sur cette période. Par conséquent, les taux des taxes appliqués à ces valeurs ont été diminués de façon très importante. Puisque les valeurs foncières des immeubles non résidentiels ont augmenté de façon moindre que celles des immeubles résidentiels, les taux qui leur sont applicables ont été diminués dans une proportion moindre que les taux résidentiels ne l'ont été.

Cette évolution différente des valeurs foncières s'est ainsi traduite par un accroissement de l'écart entre les taux appliqués aux immeubles résidentiels et ceux appliqués aux immeubles non résidentiels de 2002 à 2017.

Assiette foncière non résidentielle et nombre d'entreprises

Évolution de la répartition des entreprises dans la région métropolitaine

Sur la période allant de 2001 à 2015, le poids de l'agglomération de Montréal dans le nombre d'entreprises de la région métropolitaine (RMR) a diminué de façon importante. En effet, en 2001, l'agglomération était le lieu d'affaires de 56,8 % des entreprises de la région. Cette proportion est passée à 52,6 % en 2015.

Cette modification dans la répartition du nombre d'entreprises s'effectue dans un contexte où le nombre d'entreprises total dans la région métropolitaine est relativement stable durant cette période.

Ces données montrent que la Ville de Montréal a de plus en plus de difficultés à attirer ou à retenir les entreprises sur son territoire, par rapport au reste de la RMR.

Graphique 18 – Répartition du nombre d'entreprises dans la région métropolitaine de Montréal, de 2001 à 2015

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Agglomération de Montréal	56,8 %	56,7 %	56,8 %	56,2 %	55,4 %	55,0 %	55,3 %	54,4 %	54,1 %	53,8 %	53,5 %	53,3 %	52,7 %	52,8 %	52,6 %
Reste de la RMR	43,2 %	43,3 %	43,2 %	43,8 %	44,6 %	45,0 %	44,7 %	45,6 %	45,9 %	46,2 %	46,5 %	46,7 %	47,3 %	47,2 %	47,4 %

Source : Statistique Canada.

ÉVOLUTION DE L'ASSIETTE FONCIÈRE NON RÉSIDENTIELLE

Depuis plusieurs années, la part relative de la richesse foncière uniformisée (RFU) non résidentielle de l'agglomération de Montréal est en baisse constante dans la RMR de Montréal.

Cet effritement du poids relatif de l'assiette foncière non résidentielle de l'agglomération illustre que d'autres municipalités bénéficient d'une croissance plus importante de leur assiette foncière non résidentielle et des revenus fonciers qui y sont associés.

Graphique 19 – Indice de croissance de la richesse foncière uniformisée non résidentielle, de 1988 à 2016

Indice (1988 = 100)

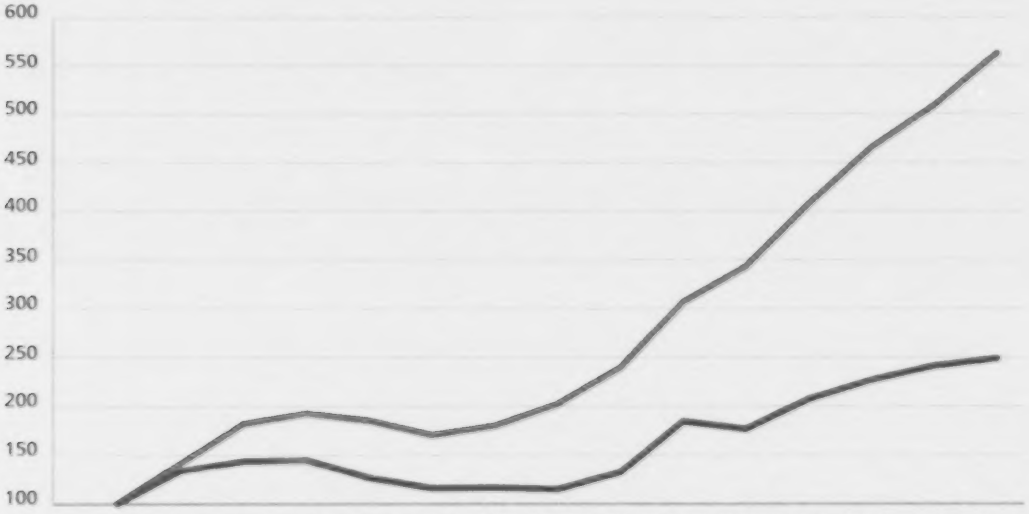

	1988	1990	1992	1994	1996	1998	2000	2002	2004	2006	2008	2010	2012	2014	2016
Agglomération de Montréal	100,0	133,6	143,4	144,8	126,4	115,7	116,3	114,6	132,0	184,3	176,4	206,8	226,3	240,8	248,2
Reste de la RMR	100,0	141,3	181,7	192,4	185,0	170,3	179,8	201,9	239,2	306,8	342,9	406,9	465,5	508,5	562,5

Source : Statistique Canada.

Fiscalité municipale et développement économique

L'ensemble des données présentées dans ce chapitre dresse un portrait d'une fiscalité municipale importante pour les immeubles non résidentiels, dans un contexte où la Ville de Montréal perd de l'importance relative en termes de richesse foncière non résidentielle et d'établissements d'entreprise à l'intérieur de sa région métropolitaine. Ce constat s'étend lorsque l'on s'attarde également à la croissance de l'emploi ou à la croissance démographique dans la RMR de Montréal.

C'est ainsi qu'afin d'améliorer le contexte fiscal pour les entreprises au cours des prochaines années, l'Administration a décidé, pour une deuxième année consécutive, que les charges fiscales des immeubles non résidentiels seraient augmentées de la moitié de l'augmentation des charges fiscales des immeubles résidentiels.

Cette décision se conforme d'ailleurs à la principale recommandation fiscale du rapport *Pour une métropole en affaires*, et correspond à une saine gestion des deniers publics.

Budget 2017

- Sommaire des revenus et des dépenses
- Analyse des revenus
- Analyse des dépenses
- Analyse complémentaire

SOMMAIRE DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Le budget annuel de fonctionnement assure le financement des activités municipales : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs ou l'alimentation en eau potable. Les taxes municipales constituent sa principale source de revenus.

Le sommaire des prévisions budgétaires de 2017 décrit le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal de façon globale. Conformément à la loi, la Ville présente un budget équilibré.

Tableau 16 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
REVENUS							
Taxes	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,9	3 254 096,1	3 248 762,7	3 342 043,4
Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	238 411,8	250 956,5	254 543,3	251 844,1	247 844,1	256 494,7
Quotes-parts	393 230,4	396 295,6	400 572,5	406 084,4	405 271,9	405 112,2	403 676,4
Transferts	419 425,5	402 151,1	296 503,9	263 466,3	271 311,7	253 221,9	245 276,7
Services rendus	292 384,2	307 147,5	289 834,0	304 688,5	314 472,0	310 351,4	319 076,4
Amendes et pénalités	181 575,4	195 765,4	178 368,3	170 756,1	172 748,2	199 545,1	195 206,7
Imposition de droits	210 805,5	160 198,8	189 811,0	196 808,6	186 470,8	169 962,4	181 769,6
Intérêts	117 078,6	118 801,8	122 800,8	133 630,1	132 740,6	126 540,6	138 192,1
Autres revenus	39 913,2	25 611,7	25 323,2	28 648,0	24 960,4	20 134,4	21 879,2
Affectation de revenus	69 553,5	78 735,2	40 318,2	73 154,2	121 761,8	79 705,6	98 068,7
Total – Revenus	**4 837 075,7**	**4 896 283,0**	**4 855 932,9**	**5 005 480,4**	**5 135 677,6**	**5 061 180,4**	**5 201 683,9**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	240 944,9	244 406,3	237 285,9	237 678,4	257 814,9	256 368,8	245 166,4
Sécurité publique	973 005,5	987 765,6	1 000 225,0	1 002 163,7	1 003 937,8	995 376,6	980 278,9
Services institutionnels	307 816,0	330 555,9	316 912,8	316 346,4	334 202,1	334 641,5	356 246,6
Développement	563 009,3	637 225,9	562 077,3	572 079,6	620 456,4	614 021,9	601 760,9
Qualité de vie	160 799,6	180 596,2	173 279,5	191 077,8	196 874,7	177 059,1	191 159,1
Concertation des arrondissements	78 411,6	80 173,8	82 532,4	79 878,2	83 031,8	84 681,8	83 053,5
Arrondissements	779 336,8	849 993,5	789 668,2	807 693,3	880 452,6	858 834,2	861 649,5
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**3 103 323,7**	**3 310 717,2**	**3 161 981,1**	**3 206 917,4**	**3 376 770,3**	**3 320 983,9**	**3 319 314,9**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	647 424,2	643 452,9	666 050,7	670 526,6	728 090,2	738 090,2	757 646,4
Paiement au comptant des immobilisations	137 660,1	126 436,6	96 197,7	152 284,1	217 960,7	204 623,9	321 401,2
Total – Dépenses de financement	**785 084,3**	**769 889,5**	**762 248,4**	**822 810,7**	**946 050,9**	**942 714,1**	**1 079 047,6**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	490 346,6	412 764,0	277 091,1	316 508,7	198 461,1	239 159,4	212 365,8
Dépenses de contributions	496 178,0	533 768,7	515 346,1	579 627,2	613 581,6	616 112,3	652 571,9
Total – Autres dépenses corporatives	**986 524,6**	**946 532,7**	**792 437,2**	**896 135,9**	**812 042,7**	**855 271,7**	**864 937,7**
Élimination des transactions internes et interentités[1]	(146 982,6)	(82 914,2)	(74 673,6)	(66 196,9)	(61 937,3)	(57 789,3)	(61 616,3)
Total – Dépenses[2]	**4 727 950,0**	**4 944 225,2**	**4 641 993,1**	**4 859 667,1**	**5 072 926,6**	**5 061 180,4**	**5 201 683,9**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**109 125,7**	**(47 942,2)**	**213 939,8**	**145 813,3**	**62 751,0**	-	-

1. Les transactions internes résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable. Ces transactions totalisent 44 M$ en 2016 et 47,4 M$ en 2017. Les transactions interentités résultent d'échanges entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client (municipal et agglomération). Ces dernières sont de l'ordre de 13,8 M$ au budget de 2016 et de 14,2 M$ au budget de 2017.

2. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 17 et 18) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (14,2 M$ en 2017) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 845,5 M$ en 2017).

Tableau 17 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
REVENUS							
Taxes	2 819 122,2	2 928 839,2	3 015 782,1	3 128 322,7	3 207 718,4	3 202 692,4	3 295 353,1
Paiements tenant lieu de taxes	239 602,4	238 411,8	250 956,5	254 544,7	251 844,1	247 844,1	256 494,7
Transferts	243 041,3	229 146,0	194 430,8	169 649,6	168 167,4	157 724,3	151 167,2
Services rendus	246 163,9	270 395,6	251 226,5	267 095,9	273 621,6	265 967,5	272 910,6
Amendes et pénalités	96 531,6	106 453,2	92 664,0	87 582,5	91 990,2	106 826,9	103 016,5
Imposition de droits	208 956,2	158 321,1	187 955,3	194 216,4	184 501,6	168 019,3	179 800,4
Intérêts	68 517,9	72 948,1	75 065,7	76 838,5	75 204,8	70 604,8	75 938,8
Autres revenus	29 963,3	24 326,2	21 793,9	10 782,5	22 818,2	18 885,4	19 504,9
Affectation de revenus	68 810,3	68 560,0	27 865,0	63 457,8	79 834,6	49 191,8	62 618,4
Total – Revenus	**4 020 709,1**	**4 097 401,2**	**4 117 739,8**	**4 252 490,6**	**4 355 700,9**	**4 287 756,5**	**4 416 804,6**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	231 235,4	242 339,1	230 872,0	232 851,7	252 386,3	252 912,4	242 494,5
Sécurité publique	13 974,2	15 120,2	14 920,5	15 098,3	15 391,6	14 837,7	14 829,1
Services institutionnels	217 034,7	240 052,7	226 289,5	224 207,3	242 910,5	237 653,0	262 550,8
Développement	249 072,0	304 299,0	239 823,9	250 166,3	260 539,7	260 254,7	264 618,5
Qualité de vie	128 049,6	147 308,5	135 337,3	151 556,0	153 342,1	141 142,6	148 776,5
Concertation des arrondissements	78 411,6	80 173,8	82 532,4	79 878,3	83 031,8	84 681,8	83 053,5
Arrondissements	776 323,8	846 789,7	786 856,3	804 898,3	876 465,1	854 707,6	857 901,9
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 694 101,3**	**1 876 083,0**	**1 716 631,9**	**1 758 656,2**	**1 884 067,1**	**1 846 189,8**	**1 874 224,8**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**1 729 661,9**	**1 751 442,2**	**1 764 203,9**	**1 800 709,6**	**1 840 656,8**	**1 841 196,0**	**1 845 499,0**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	384 661,1	383 994,2	405 332,4	419 071,1	454 948,0	461 548,0	483 028,7
Paiement au comptant des immobilisations	52 308,4	57 560,2	70 447,1	89 316,5	126 688,3	117 425,5	208 202,8
Total – Dépenses de financement	**436 969,5**	**441 554,4**	**475 779,5**	**508 387,6**	**581 636,3**	**578 973,5**	**691 231,5**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	153 568,5	86 300,8	6 662,6	46 255,3	(34 823,7)	3 858,7	(8 295,1)
Dépenses de contributions	44 863,9	44 422,4	46 382,9	53 248,6	59 045,8	61 576,5	61 588,8
Total – Autres dépenses corporatives	**198 432,4**	**130 723,2**	**53 045,5**	**99 503,9**	**24 222,1**	**65 435,2**	**53 293,7**
Élimination des transactions internes	(127 850,5)	(62 876,4)	(57 793,7)	(48 561,2)	(46 161,8)	(44 038,0)	(47 444,4)
Total – Dépenses[1]	**3 931 314,6**	**4 136 926,4**	**3 951 867,1**	**4 118 696,1**	**4 284 420,5**	**4 287 756,5**	**4 416 804,6**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**89 394,5**	**(39 525,2)**	**165 872,7**	**133 794,5**	**71 280,4**	-	-

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 17 et 18) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (14,2 M$ en 2017) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 845,5 M$ en 2017).

Tableau 18 – Sommaire des prévisions budgétaires de 2017 – Budget du conseil d'agglomération

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
REVENUS							
Taxes	52 349,1	44 324,9	45 662,4	45 378,1	46 377,7	46 070,3	46 690,3
Paiements tenant lieu de taxes	2 035,8	-	-	(1,4)	-	-	-
Quotes-parts	2 122 892,3	2 147 737,8	2 164 776,4	2 206 794,0	2 245 928,7	2 246 308,2	2 249 175,4
Transferts	176 384,0	173 005,1	102 072,9	93 816,7	103 144,3	95 497,6	94 109,5
Services rendus	65 351,8	56 790,4	55 487,7	55 228,4	56 625,7	58 135,1	60 337,7
Amendes et pénalités	85 043,8	89 312,2	85 704,3	83 173,6	80 758,0	92 718,2	92 190,2
Imposition de droits	1 849,3	1 877,7	1 855,7	2 592,2	1 969,2	1 943,1	1 969,2
Intérêts	48 560,7	45 853,7	47 735,0	56 791,5	57 535,8	55 935,8	62 253,3
Autres revenus	9 949,9	1 285,5	3 529,3	17 865,4	2 142,2	1 249,0	2 374,3
Affectation de revenus	743,2	10 175,2	12 453,2	9 696,4	41 927,2	30 513,8	35 450,3
Total – Revenus	**2 565 159,9**	**2 570 362,5**	**2 519 276,9**	**2 571 334,9**	**2 636 408,8**	**2 628 371,1**	**2 644 550,2**
DÉPENSES							
Dépenses par secteurs d'activités							
Services administratifs	9 709,3	2 067,7	6 413,9	4 826,8	5 428,5	3 456,3	2 671,9
Sécurité publique	959 031,3	972 645,1	985 304,6	987 065,4	988 546,2	980 538,9	965 449,8
Services institutionnels	90 781,1	90 503,1	90 622,9	92 139,3	91 291,4	96 988,4	93 695,8
Développement	313 937,1	332 926,9	322 253,6	321 912,9	359 916,7	353 767,2	337 142,4
Qualité de vie	32 750,0	33 287,9	37 942,1	39 522,0	43 532,6	35 916,5	42 382,6
Arrondissements	3 012,7	3 204,0	2 812,2	2 794,9	3 987,6	4 126,7	3 747,6
Total – Dépenses par secteurs d'activités	**1 409 221,5**	**1 434 634,7**	**1 445 349,3**	**1 448 261,3**	**1 492 703,0**	**1 474 794,0**	**1 445 090,1**
Dépenses de financement corporatives							
Service de la dette brute	262 763,3	259 458,8	260 718,3	251 455,5	273 142,2	276 542,2	274 617,7
Paiement au comptant des immobilisations	85 351,7	68 876,4	25 750,6	62 967,6	91 272,4	87 198,4	113 198,4
Total – Dépenses de financement	**348 115,0**	**328 335,2**	**286 468,9**	**314 423,1**	**364 414,6**	**363 740,6**	**387 816,1**
Autres dépenses corporatives							
Dépenses communes	336 778,1	326 463,3	270 428,4	270 253,4	233 284,8	235 300,7	220 660,9
Dépenses de contributions	451 314,1	489 346,3	468 963,2	526 378,6	554 535,8	554 535,8	590 983,1
Total – Autres dépenses corporatives	**788 092,2**	**815 809,6**	**739 391,6**	**796 632,0**	**787 820,6**	**789 836,5**	**811 644,0**
Total – Dépenses[1]	**2 545 428,7**	**2 578 779,5**	**2 471 209,8**	**2 559 316,4**	**2 644 938,2**	**2 628 371,1**	**2 644 550,2**
SURPLUS DE L'EXERCICE	**19 731,2**	**(8 417,0)**	**48 067,1**	**12 018,5**	**(8 529,4)**	-	-

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 17 et 18) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (14,2 M$ en 2017) et des quotes-parts de la Ville de Montréal pour le financement des dépenses d'agglomération (1 845,5 M$ en 2017).

Le budget de 2017 s'élève à 5 201,7 M$, ce qui représente une augmentation de 140,5 M$ ou de 2,8 % par rapport au budget comparatif de 2016.

Provenance des revenus

Pour le budget du **conseil municipal**, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes s'élèvent à 3 551,8 M$. Les hypothèses sous-jacentes aux projections de revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont basées sur une croissance anticipée des nouvelles valeurs foncières imposables et compensables de 4 milliards de dollars en 2017. Ces hypothèses s'appuient sur des statistiques historiques et sur l'analyse des projets de construction dans le contexte économique anticipé.

Revenus fiscaux du conseil municipal
3 551,8 M$
↗ 101,3 M$
↗ 2,9 %

Pour le budget du **conseil d'agglomération**, les revenus proviennent principalement d'un régime de quotes-parts versées par l'ensemble des villes liées, incluant Montréal. Globalement, les quotes-parts sont en hausse de 0,1 % et se situent à 2 249,2 M$. En plus des quotes-parts, deux taxes relèvent du conseil d'agglomération, soit la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, pour 34,4 M$, et celle destinée à financer les centres d'urgence 911, pour 12,3 M$.

Quotes-parts
2 249,2 M$
↗ 0,1 %

De façon plus détaillée, la croissance des revenus de 140,5 M$ du budget de la Ville de Montréal s'explique principalement par :

- une augmentation des charges fiscales qui génère des revenus de l'ordre de 43,2 M$;
- une croissance immobilière, pour 55,5 M$;
- une hausse de 12 M$ liée aux droits sur les mutations immobilières;
- l'utilisation, par les arrondissements, de 1,3 M$ provenant de leurs surplus ainsi que de 6,6 M$ provenant d'une hausse de leurs revenus autonomes;
- une hausse des revenus des taxes locales en arrondissements, de l'ordre de 1,4 M$;
- l'utilisation de 12 M$ provisionnés dans les budgets antérieurs pour assumer une portion du coût de l'élection municipale de 2017;
- un emprunt supplémentaire de 9,5 M$ pour financer la contribution municipale de 26,7 M$ aux projets d'investissement de la STM liés au *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la SOFIL;
- un revenu additionnel de 8 M$ du conseil municipal à la suite de l'entente « Eau–Centre-ville », en provenance des villes reconstituées à titre de contribution aux dépenses du centre-ville;
- une diminution de l'utilisation des mesures transitoires mises en place en 2014 à la suite du changement apporté au régime de remboursement de la taxe de vente du Québec, pour un montant de 11,3 M$.

Enfin, un taux d'intérêt de 3 % a été utilisé pour estimer les revenus des placements à long terme liés aux fonds d'amortissement et un taux de 0,9 %, pour les revenus des placements à court terme reliés à la gestion de l'encaisse.

RÉPARTITION DES DÉPENSES

Dépenses
5 201,7 M$
↗ 2,8 %

Charges de fonctionnement
4 932 M$
↗ 0,5 %

L'administration municipale s'est particulièrement concentrée sur le contrôle de la croissance des dépenses. En effet, en 2017, l'augmentation globale des dépenses est de l'ordre de 2,8 %. Ainsi, le budget se situe à 5 201,7 M$, en hausse de 140,5 M$. Il faut souligner que le budget absorbe des variations importantes pour certains postes de dépenses, dont les principales sont attribuables à :

- une hausse de 120 M$ de l'affectation au fonds d'immobilisations pour le paiement au comptant des immobilisations (PCI);

Stratégie PCI
↗ 120 M$

- une hausse du service de la dette brute de 20 M$;
- une hausse de la contribution au transport en commun de l'ordre de 35,6 M$, dont 25,8 M$ sont destinés à la hausse de la contribution régulière à la STM;
- une hausse des transferts de 13,5 M$, dans le cadre de la réforme du financement des arrondissements (RFA);
- des crédits supplémentaires de 59,2 M$ pour de nouvelles priorités des services centraux, notamment la Politique de l'enfant, l'Agenda de vigilance et la formule E, ainsi que les dépenses relatives à l'élection municipale de 2017.

Afin de limiter la hausse du budget de 2017 à 140,5 M$, l'Administration a déployé des efforts importants visant à contrôler les dépenses, notamment par l'optimisation des ressources des services centraux (32,4 M$) et par la poursuite du PQMO. Par ailleurs, le budget intègre des économies anticipées de 69,2 M$ pour l'ensemble des composantes des régimes de retraite découlant, entre autres, de la loi 15 et des bons rendements sur les marchés financiers.

ANALYSE DES REVENUS

TAXES ET PAIEMENTS TENANT LIEU DE TAXES

Les taxes municipales représentent la principale source de revenus de la Ville de Montréal. Elles sont composées de la taxe foncière générale et des tarifs qui s'y rattachent, de la taxe relative à l'eau, de la tarification de l'eau, de la taxe relative à la voirie ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux services et aux investissements. Il existe certaines autres taxes, notamment celle sur l'immatriculation des véhicules et la taxe sur le stationnement.

Les paiements tenant lieu de taxes regroupent les revenus provenant des propriétaires d'immeubles qui sont non imposables, mais qui sont assujettis au paiement de montants compensatoires. Ces immeubles sont, entre autres, détenus par les gouvernements du Canada et du Québec, ainsi que par leurs entreprises respectives, et incluent les immeubles des réseaux de la santé et des services sociaux ainsi que de l'éducation.

Tableau 19 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Taxes							
Taxes foncières générales	2 336 943,2	2 425 655,6	2 538 357,8	2 643 053,8	2 714 534,0	2 711 034,0	2 806 485,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	347 512,8	345 957,8	318 842,5	323 518,3	329 427,4	327 927,4	318 843,3
Gestion des matières résiduelles	13 627,6	13 778,3	13 855,2	13 942,5	13 880,5	13 880,5	13 749,8
Contributions au service de la dette	87 990,8	92 968,2	95 385,4	98 927,7	100 626,1	100 626,1	106 120,9
Centres d'urgence 911	10 734,5	10 719,3	11 564,7	10 861,0	11 440,3	11 440,3	12 340,3
Taxe sur l'immatriculation	30 229,9	33 605,6	34 097,7	34 429,5	34 937,4	34 630,0	34 350,0
Taxe sur le stationnement	15 960,2	21 917,5	20 354,6	19 280,6	19 629,8	19 629,8	19 754,8
Taxe relative à la voirie	16 872,9	17 024,9	17 075,1	17 145,1	16 811,9	16 811,9	16 821,3
Autres	11 599,4	11 536,9	11 911,5	12 542,4	12 808,7	12 782,7	13 578,0
Total – Taxes	**2 871 471,3**	**2 973 164,1**	**3 061 444,5**	**3 173 700,9**	**3 254 096,1**	**3 248 762,7**	**3 342 043,4**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 903,1	37 401,0	33 910,3	36 487,3	38 792,2	38 792,2	40 004,4
Réseaux de la santé et de l'éducation	151 021,5	150 217,3	170 202,7	166 947,6	161 598,5	157 598,5	164 339,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 709,1	2 192,8	2 388,2	2 467,0	1 413,2	1 413,2	1 501,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	39 312,0	36 725,8	31 633,8	34 578,9	35 776,1	35 776,1	36 371,7
Organismes municipaux	9 343,8	9 311,0	10 129,4	11 225,8	11 213,3	11 213,3	11 695,9
Autres	2 348,6	2 563,9	2 692,1	2 836,7	3 050,8	3 050,8	2 581,5
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**241 638,1**	**238 411,8**	**250 956,5**	**254 543,3**	**251 844,1**	**247 844,1**	**256 494,7**

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 20 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil municipal

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Taxes							
Taxes foncières générales	2 330 939,1	2 425 655,6	2 538 357,8	2 642 969,6	2 714 534,0	2 711 034,0	2 806 485,0
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	342 138,2	345 957,8	318 842,5	323 516,2	329 427,4	327 927,4	318 843,3
Gestion des matières résiduelles	13 627,6	13 778,3	13 855,2	13 942,5	13 880,5	13 880,5	13 749,8
Contributions au service de la dette	87 990,8	92 968,2	95 385,4	98 927,7	100 626,1	100 626,1	106 120,9
Taxe sur le stationnement	15 960,2	21 917,5	20 354,6	19 280,6	19 629,8	19 629,8	19 754,8
Taxe relative à la voirie	16 866,9	17 024,9	17 075,1	17 143,7	16 811,9	16 811,9	16 821,3
Autres	11 599,4	11 536,9	11 911,5	12 542,4	12 808,7	12 782,7	13 578,0
Total – Taxes	**2 819 122,2**	**2 928 839,2**	**3 015 782,1**	**3 128 322,7**	**3 207 718,4**	**3 202 692,4**	**3 295 353,1**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	36 903,1	37 401,0	33 910,3	36 488,7	38 792,2	38 792,2	40 004,4
Réseaux de la santé et de l'éducation	151 021,5	150 217,3	170 202,7	166 947,6	161 598,5	157 598,5	164 339,7
Gouvernements étrangers et organismes internationaux	2 709,1	2 192,8	2 388,2	2 467,0	1 413,2	1 413,2	1 501,5
Gouvernement du Canada et ses entreprises	37 277,0	36 725,8	31 633,8	34 578,9	35 776,1	35 776,1	36 371,7
Organismes municipaux	9 343,1	9 311,0	10 129,4	11 225,8	11 213,3	11 213,3	11 695,9
Autres	2 348,6	2 563,9	2 692,1	2 836,7	3 050,8	3 050,8	2 581,5
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**239 602,4**	**238 411,8**	**250 956,5**	**254 544,7**	**251 844,1**	**247 844,1**	**256 494,7**

Variations budgétaires

En 2017, les revenus de taxes et de paiements tenant lieu de taxes sont en hausse de 101,3 M$. La variation de ces revenus s'explique principalement par les facteurs suivants :

- une augmentation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels, qui génère des revenus supplémentaires de 43,2 M$;
- une croissance immobilière anticipée qui, principalement par l'ajout de 4 milliards de dollars en nouvelles valeurs imposables, permet de générer des revenus de 55,5 M$;
- une augmentation des revenus des taxes de services des arrondissements de 1,4 M$;
- une augmentation des cotisations des sociétés de développement commercial de 0,9 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 21 – Taxes et paiements tenant lieu de taxes – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Taxes							
Taxes foncières générales	6 004,1	-	-	84,2	-	-	-
Gestion de l'eau potable et des eaux usées	5 374,6	-	-	2,1	-	-	-
Centres d'urgence 911	10 734,5	10 719,3	11 564,7	10 861,0	11 440,3	11 440,3	12 340,3
Taxe sur l'immatriculation	30 229,9	33 605,6	34 097,7	34 429,5	34 937,4	34 630,0	34 350,0
Taxe relative à la voirie	6,0	-	-	1,3	-	-	-
Total – Taxes	**52 349,1**	**44 324,9**	**45 662,4**	**45 378,1**	**46 377,7**	**46 070,3**	**46 690,3**
Paiements tenant lieu de taxes							
Gouvernement du Québec et ses entreprises	-	-	-	(1,4)	-	-	-
Gouvernement du Canada et ses entreprises	2 035,0	-	-	-	-	-	-
Organismes municipaux	0,8	-	-	-	-	-	-
Total – Paiements tenant lieu de taxes	**2 035,8**	-	-	**(1,4)**	-	-	-

Variations budgétaires

En 2017, les revenus de taxes sont en hausse de 0,6 M$ en raison de la combinaison d'une augmentation des revenus de la taxe municipale pour le financement des centres d'urgence 911 et d'une diminution de ceux de la taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade.

Le pacte fiscal 2016-2019 prévoit que le taux de la taxe municipale destinée à financer les centres d'urgence 911, prélevée par les compagnies de téléphone, est indexé à partir du 1er août 2016. L'annualisation de cette décision permet de prévoir des revenus additionnels de 0,9 M$ pour 2017, ce qui portera les revenus provenant de cette taxe à 12,3 M$.

La taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade, dont le revenu prévu totalise 34,4 M$, demeure à 45 $ par véhicule de promenade immatriculé. La légère diminution des revenus de cette taxe découle de la variation du parc automobile dans l'agglomération de Montréal.

QUOTES-PARTS

Au budget global de la Ville de Montréal, les revenus de quotes-parts sont ceux provenant des villes reconstituées.

Tableau 22 – Quotes-parts – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Quotes-parts							
Dépenses générales	342 215,0	347 989,8	356 713,4	362 144,8	360 224,3	360 224,3	363 314,8
Service de l'eau	19 764,2	19 963,8	29 449,5	29 631,6	29 277,9	29 277,9	21 498,2
Réserve financière de l'eau	20 481,4	17 323,5	-	-	-	-	-
Alimentation en eau potable	4 154,5	3 670,0	6 783,3	6 723,4	7 617,1	7 617,1	11 143,0
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	2 423,2	2 339,7	1 947,6	1 878,7	1 809,8	1 809,8	1 741,0
Service des premiers répondants	1 141,4	1 242,2	1 219,5	1 081,4	1 083,1	1 083,1	1 258,0
Tarifaire (compteurs d'eau)	-	85,5	319,0	273,1	259,8	100,1	118,1
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 050,7	3 681,1	3 969,9	4 063,5	4 446,9	4 446,9	3 445,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	-	-	170,3	287,9	553,0	553,0	1 158,3
Total – Quotes-parts	**393 230,4**	**396 295,6**	**400 572,5**	**406 084,4**	**405 271,9**	**405 112,2**	**403 676,4**

Budget du conseil d'agglomération

Cette section présente les quotes-parts perçues par le conseil d'agglomération auprès des municipalités liées, y compris Montréal, pour le financement de l'exercice de ses compétences.

Tableau 23 – Quotes-parts – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Quotes-parts							
Dépenses générales	1 817 894,8	1 856 101,7	1 911 902,5	1 955 236,7	1 987 819,8	1 987 819,8	2 003 123,1
Service de l'eau	104 990,2	106 482,4	157 842,6	159 982,2	161 563,9	161 563,9	118 529,3
Réserve financière de l'eau	108 800,0	92 400,0	-	-	-	-	-
Alimentation en eau potable	50 725,9	51 160,6	55 896,1	54 181,1	59 702,3	59 702,3	90 431,4
Dettes de la voirie artérielle (2006-2008)	31 000,6	29 934,4	24 725,0	23 855,8	22 986,6	22 986,6	22 117,5
Service des premiers répondants	6 430,1	7 026,1	6 931,9	6 192,6	6 340,7	6 340,7	7 358,0
Tarifaire (compteurs d'eau)	-	951,5	3 338,1	2 994,2	2 515,5	2 895,0	3 012,8
Financement des investissements admissibles à la TECQ	3 050,7	3 681,1	3 969,9	4 063,5	4 446,9	4 446,9	3 445,0
Financement des investissements admissibles au FCCQ	-	-	170,3	287,9	553,0	553,0	1 158,3
Total – Quotes-parts	**2 122 892,3**	**2 147 737,8**	**2 164 776,4**	**2 206 794,0**	**2 245 928,7**	**2 246 308,2**	**2 249 175,4**

Variations budgétaires

En 2017, les revenus de quotes-parts de l'agglomération de Montréal sont en hausse de 2,9 M$ ou de 0,1 %. La croissance immobilière au cours de la dernière année a fait varier le potentiel fiscal des municipalités, soit le critère principal de répartition des quotes-parts entre les villes liées. Ainsi, bien que les quotes-parts augmentent globalement de 0,1 %, les quotes-parts de la Ville de Montréal augmentent de 0,2 % et celles de l'ensemble des villes reconstituées diminuent de 0,4 %.

Tableau 24 – Variation des quotes-parts des villes liées de 2016 à 2017
(en milliers de dollars et en pourcentages)

Villes liées	Total des quotes-parts 2016 (000 $)	Total des quotes-parts 2017 (000 $)	Variation 2016-2017 (000 $)	Variation 2016-2017 %
Montréal	**1 841 196,0**	**1 845 499,0**	**4 303,0**	***0,2***
Municipalités reconstituées				
Baie-D'Urfé	11 409,0	11 286,3	**(122,7)**	***(1,1)***
Beaconsfield	20 358,3	20 245,7	**(112,6)**	***(0,6)***
Côte-Saint-Luc	28 114,3	28 289,9	**175,6**	***0,6***
Dollard-Des Ormeaux	39 965,0	39 819,4	**(145,6)**	***(0,4)***
Dorval	72 278,9	71 626,5	**(652,4)**	***(0,9)***
Hampstead	9 901,9	9 871,2	**(30,7)**	***(0,3)***
L'Île-Dorval	57,8	65,3	**7,5**	***13,0***
Kirkland	30 262,5	29 961,0	**(301,5)**	***(1,0)***
Mont-Royal	45 098,9	44 717,7	**(381,2)**	***(0,8)***
Montréal-Est	17 590,9	17 697,9	**107,0**	***0,6***
Montréal-Ouest	5 297,9	5 146,8	**(151,1)**	***(2,9)***
Pointe-Claire	59 780,1	59 264,6	**(515,5)**	***(0,9)***
Senneville	3 448,5	3 440,4	**(8,1)**	***(0,2)***
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 846,1	10 566,4	**720,3**	***7,3***
Westmount	51 702,1	51 677,3	**(24,8)**	***(0,0)***
Total – municipalités reconstituées	**405 112,2**	**403 676,4**	**(1 435,8)**	***(0,4)***
Agglomération de Montréal	**2 246 308,2**	**2 249 175,4**	**2 867,2**	***0,1***

Tableau 25 – Quotes-parts des villes liées
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Quotes-parts des villes liées							
Baie-D'Urfé	10 874,3	11 042,2	11 280,5	11 430,9	11 409,0	11 409,0	11 286,3
Beaconsfield	19 570,0	19 821,1	20 181,0	20 433,0	20 358,3	20 358,3	20 245,7
Côte-Saint-Luc	27 460,1	27 693,4	27 792,0	28 238,4	28 114,3	28 114,3	28 289,9
Dollard-Des Ormeaux	38 463,1	39 169,8	39 354,0	40 022,1	40 002,3	39 965,0	39 819,4
Dorval	69 542,0	70 390,2	71 586,8	72 489,4	72 290,7	72 278,9	71 626,5
Hampstead	9 747,2	9 819,4	9 834,7	9 942,0	9 901,9	9 901,9	9 871,2
L'Île-Dorval	49,1	49,3	52,6	59,6	57,8	57,8	65,3
Kirkland	29 579,7	29 703,2	30 216,8	30 451,7	30 263,7	30 262,5	29 961,0
Mont-Royal	43 547,0	44 150,7	44 339,1	44 982,1	45 098,9	45 098,9	44 717,7
Montréal-Est	18 152,4	17 199,0	17 548,1	17 725,1	17 654,3	17 590,9	17 697,9
Montréal-Ouest	4 960,9	5 157,2	5 157,7	5 268,5	5 285,3	5 297,9	5 146,8
Pointe-Claire	58 350,3	58 698,0	59 525,6	60 282,2	59 831,4	59 780,1	59 264,6
Senneville	3 662,0	3 649,7	3 430,4	3 457,6	3 448,8	3 448,5	3 440,4
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 466,2	9 526,5	9 904,1	9 996,3	9 846,1	9 846,1	10 566,4
Westmount	49 805,9	50 226,1	50 369,0	51 305,4	51 709,1	51 702,1	51 677,3
Ville de Montréal	1 729 661,9	1 751 442,0	1 764 203,8	1 800 709,6	1 840 656,8	1 841 196,0	1 845 499,0
Total – Quotes-parts des villes liées	**2 122 892,1**	**2 147 737,8**	**2 164 776,2**	**2 206 793,9**	**2 245 928,7**	**2 246 308,2**	**2 249 175,4**

L'entente « Eau–Centre-ville » influence la répartition des dépenses entre les villes de l'agglomération. D'une part, les dépenses de fonctionnement pour les activités d'alimentation et de distribution en eau potable sont maintenant entièrement réparties entre les villes liées selon leur consommation, ce qui a pour effet d'augmenter la portion assumée par la Ville de Montréal. D'autre part, le niveau général des quotes-parts est réduit, puisque les dépenses effectuées pour les infrastructures du centre-ville ne sont plus considérées comme des dépenses d'agglomération. En conséquence, le niveau des dépenses d'agglomération, et donc des quotes-parts, est réduit. En contrepartie, les villes reconstituées versent à la Ville de Montréal une contribution de 8 M$ annuellement. Voir l'annexe 8 pour les détails de la répartition de cette contribution.

Transferts

Les revenus de transferts représentent des sommes en provenance des gouvernements supérieurs sous forme de subventions. En règle générale, ces subventions sont liées à des ententes de partage et destinées à des fins précises. Les transferts dits de droit ne sont associés à aucune activité spécifique.

Tableau 26 – Transferts – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Transferts							
Contribution au service de la dette	62 610,6	56 157,9	50 176,7	45 673,6	42 516,5	45 266,8	36 319,5
Compensation relative au pacte fiscal	84 561,3	97 109,1	-	-	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	17 200,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
CMM	37 788,2	43 823,5	44 704,3	46 107,6	45 886,2	45 886,2	45 886,2
Activités d'immobilisations	7 301,5	3 375,1	1 298,8	2 647,7	2 350,3	-	-
Gestion des matières résiduelles	32 543,4	35 419,2	36 220,3	37 059,6	33 900,0	33 900,0	35 300,0
Projets « Montréal 2025 »	32 090,6	25 964,7	24 394,0	27 035,8	34 063,4	27 935,1	26 472,3
Rénovation urbaine	16 163,2	14 055,1	10 052,2	7 199,1	6 684,5	7 774,5	6 074,5
Développement économique local	15 581,0	15 992,9	14 393,6	4 376,0	6 464,8	6 464,8	6 464,8
Sécurité publique (police)	24 093,8	11 977,7	8 420,1	7 695,6	8 435,5	8 026,7	8 450,8
Lutte contre la pauvreté	9 475,0	9 109,7	8 869,7	9 311,2	9 623,0	9 000,0	9 000,0
Projet des premiers répondants	8 090,0	8 308,4	8 442,3	8 060,8	8 530,5	8 528,4	8 070,4
Loisirs et culture	8 698,7	8 224,8	9 599,1	13 014,1	11 225,3	6 087,2	6 084,1
Violence conjugale	1 950,5	1 998,9	2 018,3	2 033,2	2 039,2	2 039,2	2 039,2
Droits sur les divertissements	45 557,4	45 739,6	46 014,1	23 002,1	22 900,0	22 900,0	22 900,0
Programmes de financements pluriannuels	3 638,8	6 004,1	4 583,6	3 783,9	4 300,0	4 300,0	5 929,3
Autres	4 281,5	1 690,4	2 316,8	1 466,0	7 392,5	113,0	1 285,6
Total – Transferts	**419 425,5**	**402 151,1**	**296 503,9**	**263 466,3**	**271 311,7**	**253 221,9**	**245 276,7**

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 27 – Transferts – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Transferts							
Contribution au service de la dette	22 336,8	19 640,9	17 773,1	19 877,1	16 055,3	18 105,6	13 030,6
Compensation relative au pacte fiscal	39 084,6	43 150,7	-	-	-	-	-
Soutien financier au rôle de métropole du Québec	25 000,0	17 200,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0	25 000,0
CMM	24 794,0	24 548,0	24 807,2	24 969,2	24 736,2	24 736,2	24 736,2
Activités d'immobilisations	7 301,5	3 375,1	1 298,8	2 647,7	2 350,3	-	-
Gestion des matières résiduelles	32 543,4	35 419,2	36 220,3	37 059,6	33 900,0	33 900,0	35 300,0
Projets « Montréal 2025 »	21 598,8	16 751,2	17 479,3	17 526,2	23 728,8	19 164,8	15 640,9
Rénovation urbaine	11 587,8	10 239,2	8 539,0	4 912,7	3 848,0	4 850,0	3 450,0
Développement économique local	-	-	-	57,3	-	-	-
Loisirs et culture	8 636,5	8 227,0	9 325,9	12 874,1	9 910,4	6 052,2	6 049,1
Droits sur les divertissements	45 557,4	45 739,6	46 014,1	23 002,1	22 900,0	22 900,0	22 900,0
Programmes de financements pluriannuels	2 157,8	3 716,5	6 057,8	467,3	2 902,5	2 902,5	4 029,1
Autres	2 442,7	1 138,6	1 915,3	1 256,3	2 835,9	113,0	1 031,3
Total – Transferts	**243 041,3**	**229 146,0**	**194 430,8**	**169 649,6**	**168 167,4**	**157 724,3**	**151 167,2**

Variations budgétaires

En 2017, les revenus de transferts sont en baisse de 6,6 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de la contribution au service de la dette de 5,1 M$;
- une diminution de 3,5 M$ provenant de l'entente de 175 M$ destinée au financement des projets « Montréal 2025 »;
- une augmentation des subventions pour la gestion des matières résiduelles de 1,4 M$;
- une augmentation de 1,1 M$ provenant des programmes de financement pluriannuels (TECQ, FCCQ).

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 28 – Transferts – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Transferts							
Contribution au service de la dette	40 273,7	36 517,0	32 403,6	25 796,5	26 461,2	27 161,2	23 288,9
Compensation relative au pacte fiscal	45 476,6	53 958,4	-	-	-	-	-
CMM	12 994,2	19 275,5	19 897,1	21 138,5	21 150,0	21 150,0	21 150,0
Projets « Montréal 2025 »	10 491,8	9 213,5	6 914,7	9 509,6	10 334,6	8 770,3	10 831,4
Rénovation urbaine	4 575,4	3 815,9	1 513,1	2 286,3	2 836,5	2 924,5	2 624,5
Développement économique local	15 581,0	15 992,9	14 393,6	4 318,7	6 464,8	6 464,8	6 464,8
Sécurité publique (police)	24 093,8	11 977,7	8 420,1	7 695,6	8 435,5	8 026,7	8 450,8
Lutte contre la pauvreté	9 475,0	9 109,7	8 869,7	9 311,2	9 623,0	9 000,0	9 000,0
Projet des premiers répondants	8 090,0	8 308,4	8 442,3	8 060,8	8 530,5	8 528,4	8 070,4
Loisirs et culture	62,2	(2,2)	273,2	140,0	1 314,9	35,0	35,0
Violence conjugale	1 950,5	1 998,9	2 018,3	2 033,2	2 039,2	2 039,2	2 039,2
Programmes de financements pluriannuels	1 481,0	2 287,6	(1 474,2)	3 316,6	1 397,5	1 397,5	1 900,2
Autres	1 838,8	551,8	401,4	209,7	4 556,6	-	254,3
Total – Transferts	**176 384,0**	**173 005,1**	**102 072,9**	**93 816,7**	**103 144,3**	**95 497,6**	**94 109,5**

Variations budgétaires

En 2017, les revenus de transferts de l'agglomération de Montréal sont en baisse de 1,4 M$. Cette variation s'explique principalement par :

- une diminution de la contribution au service de dette pour 3,9 M$;
- une augmentation de 2,1 M$ provenant de l'entente de 175 M$ destinée au financement des projets « Montréal 2025 »;
- une augmentation de 0,4 M$ des subventions du ministère de la Sécurité publique au Service de police de la Ville de Montréal, pour les programmes contre les crimes économiques et l'évasion fiscale (ACCES et ACCEF).

SERVICES RENDUS

Les « Services rendus aux organismes municipaux » comprennent l'ensemble des montants provenant d'organismes municipaux pour des services rendus sur une base contractuelle ou ponctuelle, en vertu d'ententes intermunicipales et pour des cas d'urgence.

La rubrique « Autres services rendus » comprend l'ensemble des revenus associés aux services rendus à des gouvernements, à leurs entreprises et à des tiers.

Tableau 29 – Services rendus – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	372,9	339,4	409,8	242,3	189,4	189,4	8 185,0
Autres services rendus	292 011,3	306 808,1	289 424,2	304 446,2	314 282,6	310 162,0	310 891,4
Total – Services rendus	**292 384,2**	**307 147,5**	**289 834,0**	**304 688,5**	**314 472,0**	**310 351,4**	**319 076,4**

1. Les budgets des conseils municipal et d'agglomération (tels qu'ils sont présentés aux tableaux 30 et 31) ne peuvent pas être additionnés pour obtenir le budget de la Ville de Montréal, en raison des transactions interentités (14,2 M$ en 2017).

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 30 – Services rendus – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	74,5	130,6	233,2	48,8	-	-	8 000,0
Autres services rendus	246 089,4	270 265,0	250 993,3	267 047,1	273 621,6	265 967,5	264 910,6
Total – Services rendus	**246 163,9**	**270 395,6**	**251 226,5**	**267 095,9**	**273 621,6**	**265 967,5**	**272 910,6**

Variations budgétaires

En 2017, les services rendus sont en hausse de 6,9 M$. Les principaux éléments de variation sont :

- un nouveau revenu de 8 M$ provenant des villes reconstituées, à titre de contribution aux dépenses du centre-ville, à la suite de la signature de l'entente « Eau–Centre-ville »;
- une augmentation des revenus de 2,1 M$ à l'Espace pour la vie, en raison de la croissance de l'achalandage;
- une diminution du taux de redevance de la CSEM, pour 3,2 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 31 – Services rendus – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Services rendus							
Services rendus aux organismes municipaux	298,4	208,8	176,6	193,5	189,4	189,4	185,0
Autres services rendus	65 053,4	56 581,6	55 311,1	55 034,9	56 436,3	57 945,7	60 152,7
Total – Services rendus	**65 351,8**	**56 790,4**	**55 487,7**	**55 228,4**	**56 625,7**	**58 135,1**	**60 337,7**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 2,2 M$. L'augmentation s'explique principalement par des revenus additionnels non récurrents de 1,8 M$ provenant des demandes de révision d'évaluation foncière.

Amendes et pénalités

Les revenus d'amendes et de pénalités s'élèvent à 195,2 M$ en 2017, en baisse de 4,3 M$ par rapport au budget comparatif de 2016. Ces revenus se déclinent en deux grands groupes. Le premier, le plus important en valeur, concerne les constats d'infraction en matière de circulation et stationnement. Le budget de 2017 pour cette rubrique est de 174,3 M$, en baisse de 2,3 M$.

Le deuxième est constitué des revenus des autres types d'infractions à savoir les contraventions à la réglementation municipale (urbanisme, nuisance, prévention incendie, fausses alarmes, etc.), à diverses lois provinciales ainsi qu'au Code criminel. Le budget de 2017 pour cette rubrique est de 20,9 M$, en baisse de 2,1 M$.

En règle générale, la portion « amende » d'un constat d'infraction relève de la compétence locale, tandis que tous les frais juridiques qui lui sont associés (frais de greffe et autres frais de procédures) sont du ressort de l'agglomération. Néanmoins, puisque l'une est étroitement associée aux autres, il est d'usage de considérer l'ensemble de ces revenus sans égard à la compétence dans l'analyse des principaux écarts budgétaires.

Tableau 32 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Contraventions – Circulation et stationnement	160 328,1	172 608,5	160 643,2	156 705,2	155 691,0	176 573,3	174 292,7
Autres – Amendes et pénalités	21 247,2	23 156,9	17 725,1	14 050,9	17 057,2	22 971,8	20 914,0
Total – Amendes et pénalités	**181 575,4**	**195 765,4**	**178 368,3**	**170 756,1**	**172 748,2**	**199 545,1**	**195 206,7**

Graphique 20 – Amendes et pénalités – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

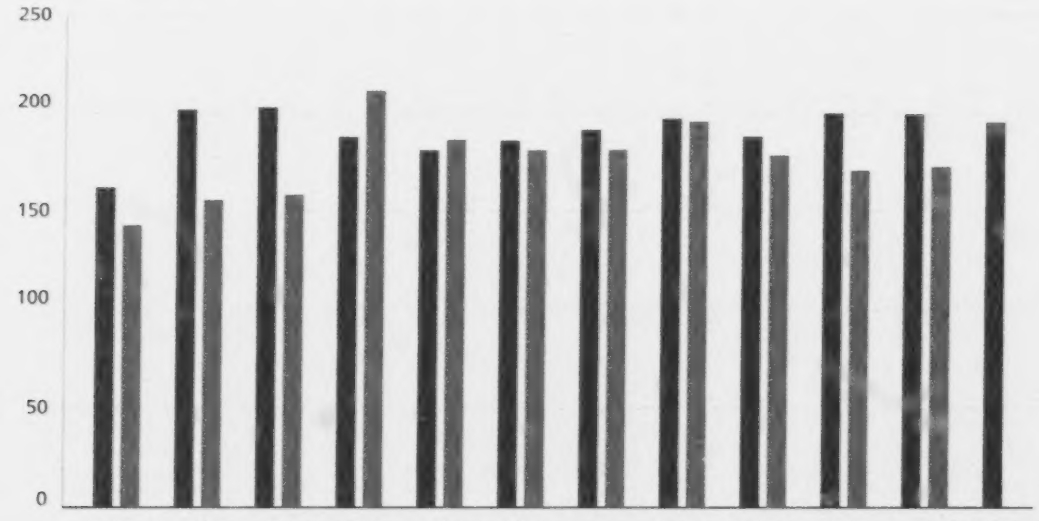

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	162,3	201,7	202,8	188,0	181,3	186,0	191,6	197,2	188,2	199,8	199,5	195,2
Réel	143,0	155,7	158,6	211,5	186,5	181,4	181,6	195,8	178,4	170,8	172,7*	-

* *Prévision.*

Variations budgétaires

Globalement, la variation budgétaire à la baisse de 4,3 M$ s'explique par les principaux facteurs suivants :

- ↓ 5,6 M$ pour les amendes et autres revenus provenant des constats en matière de circulation et de stationnement, afin de s'ajuster aux résultats des derniers exercices;
- ↓ 1 M$ au chapitre des alarmes non fondées, baisse principalement associée aux fausses alertes relatives aux incendies, afin de refléter la décroissance observée dans ce domaine;
- ↑ non récurrente de 2,3 M$ s'expliquant par le report de certains revenus prévus en 2016 qui seront comptabilisés en 2017 en raison de l'implantation de nouveaux systèmes et l'avènement du nouveau Code de procédure civile.

IMPOSITION DE DROITS

Ces revenus proviennent essentiellement du paiement des droits sur les mutations immobilières et de divers permis et licences.

Tableau 33 – Imposition de droits – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	161 848,0	126 294,3	154 583,4	162 554,5	153 230,9	140 730,9	152 730,9
Licences et permis	48 957,5	33 904,5	35 227,6	34 254,1	33 239,9	29 231,5	29 038,7
Total – Imposition de droits	**210 805,5**	**160 198,8**	**189 811,0**	**196 808,6**	**186 470,8**	**169 962,4**	**181 769,6**

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 34 – Imposition de droits – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Imposition de droits							
Droits sur les mutations immobilières	161 848,0	126 294,3	154 583,4	162 554,5	153 230,9	140 730,9	152 730,9
Licences et permis	47 108,2	32 026,8	33 371,9	31 661,9	31 270,7	27 288,4	27 069,5
Total – Imposition de droits	**208 956,2**	**158 321,1**	**187 955,3**	**194 216,4**	**184 501,6**	**168 019,3**	**179 800,4**

Variations budgétaires

En 2017, l'imposition de droits est en hausse de 11,8 M$, principalement en raison d'une révision à la hausse des droits sur les mutations immobilières basée sur l'historique des dernières années et le dynamisme observé dans le marché immobilier montréalais.

Graphique 21 – Droits sur mutations immobilières – Budget de la Ville de Montréal
(en millions de dollars)

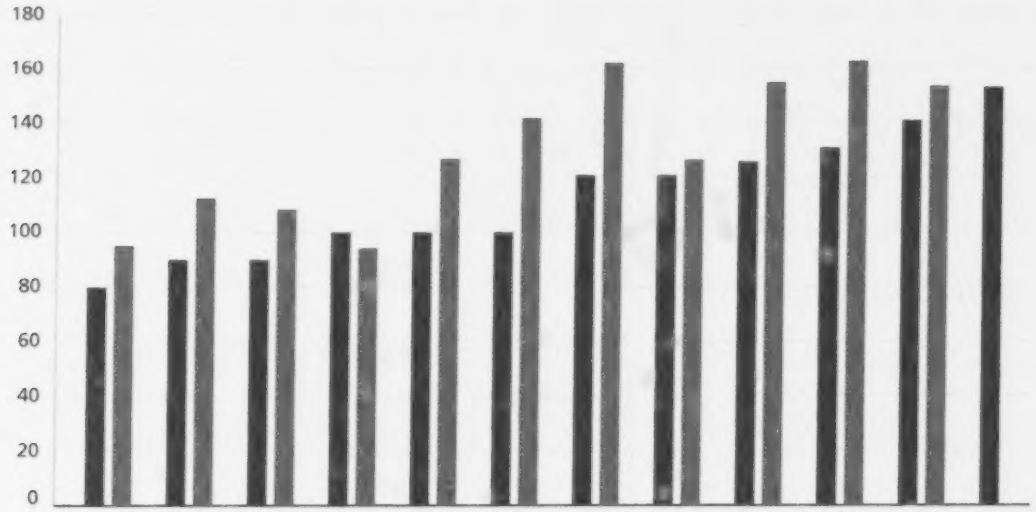

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	79,7	89,7	89,7	99,7	99,7	99,7	120,7	120,7	125,7	130,7	140,7	152,7
Réel	94,8	112,2	108,0	93,9	126,7	141,5	161,8	126,3	154,6	162,6	153,2*	-

* *Prévision.*

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 35 – Imposition de droits – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Imposition de droits							
Licences et permis	1 849,3	1 877,7	1 855,7	2 592,2	1 969,2	1 943,1	1 969,2
Total – Imposition de droits	**1 849,3**	**1 877,7**	**1 855,7**	**2 592,2**	**1 969,2**	**1 943,1**	**1 969,2**

Variations budgétaires

En 2017, les revenus d'imposition de droits relevant de l'agglomération de Montréal demeurent stables.

INTÉRÊTS

Les revenus d'intérêts proviennent des placements et des arrérages de sommes dues à la Ville. Globalement, il est prévu que ces revenus augmentent de 11,7 M$ pour atteindre 138,2 M$.

Tableau 36 – Intérêts – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Intérêts							
Arriérés de taxes	17 312,3	12 717,8	13 085,4	14 456,4	11 444,4	11 444,4	11 911,5
Fonds d'amortissement	48 202,5	54 513,9	57 451,4	59 837,3	67 014,5	60 814,5	67 711,9
Encaisse et autres intérêts	51 563,8	51 570,1	52 264,0	59 336,4	54 281,7	54 281,7	58 568,7
Total – Intérêts	**117 078,6**	**118 801,8**	**122 800,8**	**133 630,1**	**132 740,6**	**126 540,6**	**138 192,1**

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 37 – Intérêts – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Intérêts							
Arriérés de taxes	12 959,1	12 741,6	13 112,8	14 458,6	11 442,0	11 442,0	11 910,5
Fonds d'amortissement	30 957,9	35 343,9	37 965,8	38 833,2	43 530,3	38 930,3	43 212,5
Encaisse et autres intérêts	24 600,9	24 862,6	23 987,1	23 546,7	20 232,5	20 232,5	20 815,8
Total – Intérêts	**68 517,9**	**72 948,1**	**75 065,7**	**76 838,5**	**75 204,8**	**70 604,8**	**75 938,8**

Variations budgétaires

La variation de ce poste s'explique principalement par une augmentation du fonds d'amortissement générant des intérêts additionnels de 4,3 M$.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 38 – Intérêts – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Intérêts							
Arriérés de taxes	4 353,2	(23,8)	(27,5)	(2,2)	2,4	2,4	1,0
Fonds d'amortissement	17 244,6	19 170,0	19 485,6	21 004,0	23 484,2	21 884,2	24 499,4
Encaisse et autres intérêts	26 962,9	26 707,5	28 276,9	35 789,7	34 049,2	34 049,2	37 752,9
Total – Intérêts	**48 560,7**	**45 853,7**	**47 735,0**	**56 791,5**	**57 535,8**	**55 935,8**	**62 253,3**

Variations budgétaires

La variation de ce poste s'explique principalement par :

- une augmentation de 3,6 M$ des revenus d'intérêts de la STM, due à l'augmentation des emprunts faits pour celle-ci;
- une augmentation du fonds d'amortissement générant des intérêts additionnels de 2,6 M$.

Autres revenus

Les autres revenus comprennent notamment les revenus de cession d'éléments d'actif et les contributions des organismes municipaux. Ils totalisent 21,9 M$, en hausse de 1,7 M$.

Tableau 39 – Autres revenus – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	12 132,7	16 550,9	13 383,0	16 004,5	6 433,1	14 852,1	14 852,1
Contributions des organismes municipaux	40,9	62,8	-	-	-	-	-
Autres	27 739,6	8 998,0	11 940,2	12 643,5	18 527,3	5 282,3	7 027,1
Total – Autres revenus	**39 913,2**	**25 611,7**	**25 323,2**	**28 648,0**	**24 960,4**	**20 134,4**	**21 879,2**

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 40 – Autres revenus – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	11 772,3	16 224,0	13 012,3	15 637,6	6 069,2	14 627,1	14 852,1
Autres	18 191,0	8 102,2	8 781,6	(4 855,1)	16 749,0	4 258,3	4 652,8
Total – Autres revenus	**29 963,3**	**24 326,2**	**21 793,9**	**10 782,5**	**22 818,2**	**18 885,4**	**19 504,9**

Variations budgétaires

Ce poste budgétaire est en hausse de 0,6 M$, principalement en raison de variations dans la prévision des revenus de cession de terrains et de la fin de l'amortissement des revenus de la Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance (CARRA).

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 41 – Autres revenus – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Autres revenus							
Cession d'éléments d'actif	360,4	326,9	370,7	366,9	363,9	225,0	-
Contributions des organismes municipaux	40,9	62,8	-	-	-	-	-
Autres	9 548,6	895,8	3 158,6	17 498,5	1 778,3	1 024,0	2 374,3
Total – Autres revenus	**9 949,9**	**1 285,5**	**3 529,3**	**17 865,4**	**2 142,2**	**1 249,0**	**2 374,3**

Variations budgétaires

Ce poste est en hausse de 1,1 M$ en raison d'une reclassification budgétaire des revenus provenant des produits de la criminalité.

AFFECTATIONS DE REVENUS

Les affectations de revenus représentent l'utilisation spécifique de certaines sources de fonds provenant généralement des surplus et des réserves financières.

Tableau 42 – Affectations de revenus – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	-	8 791,0	-	4 916,0	17 200,0	17 200,0	26 700,0
Financement à long terme – Autres	5 286,4	4 104,6	1 362,0	3 708,9	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	-	22 500,0	22 500,0	11 200,0
Affectation – Excédent de fonctionnement	63 274,3	64 795,2	36 652,0	41 688,6	77 667,7	39 127,2	48 168,7
Affectation – Élection municipale	-	-	-	-	-	-	12 000,0
Affectation des réserves et fonds	992,8	1 044,4	2 304,2	22 840,7	4 394,1	878,4	-
Total – Affectations de revenus	**69 553,5**	**78 735,2**	**40 318,2**	**73 154,2**	**121 761,8**	**79 705,6**	**98 068,7**

Financement à long terme – SOFIL-STM

La Ville de Montréal verse une contribution pour financer sa part des projets d'investissement dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations en transport* de la SOFIL. Cette somme correspond à 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM et est financée par emprunt.

Affectation – Montants à pourvoir – TVQ

Depuis le 1er janvier 2014, le gouvernement du Québec impose un régime général à la TVQ, de telle sorte que le remboursement s'applique aux taxes réellement payées par chaque organisme municipal, sous forme de crédits sur les intrants. Auparavant, ce remboursement de TVQ était versé sous forme de transfert inconditionnel.

Ce changement de régime a eu un impact majeur sur les finances des municipalités. Afin d'atténuer cet impact, le gouvernement du Québec a mis en place des mesures transitoires. Ces mesures permettent aux municipalités qui le désirent d'emprunter, pendant une période maximale de quatre ans, des montants qui sont fixés en fonction d'un pourcentage de la somme reçue en 2013 à titre de compensation pour la TVQ. Les emprunts doivent être amortis, par la suite, sur une période maximale de dix ans.

Affectation – Excédent de fonctionnement

Aux fins de l'équilibre budgétaire, la Ville prévoit d'utiliser une partie des excédents des exercices antérieurs.

Affectation – Élection municipale

Le budget de 2017 prévoit des dépenses de 16 M$ pour la tenue de l'élection municipale, soit un montant supplémentaire non récurrent de 12 M$ qui s'ajoute aux 4 M$ budgétisés annuellement à cet effet. Ce montant additionnel est financé par les surplus corporatifs destinés aux élections et cumulés au cours des trois années antérieures.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 43 – Affectations de revenus – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Affectations de revenus							
Financement à long terme – Autres	5 286,4	3 802,7	1 362,0	2 857,5	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	-	9 900,0	9 900,0	5 000,0
Affectation – Excédent de fonctionnement	63 121,0	64 757,3	26 503,0	40 164,0	69 832,1	39 127,2	45 618,4
Affectation – Élection municipale	-	-	-	-	-	-	12 000,0
Affectation des réserves et fonds	402,9	-	-	20 436,3	102,5	164,6	-
Total – Affectations de revenus	**68 810,3**	**68 560,0**	**27 865,0**	**63 457,8**	**79 834,6**	**49 191,8**	**62 618,4**

Variations budgétaires

En 2017, les affectations augmentent de 13,4 M$ pour atteindre 62,6 M$. Cette variation s'explique principalement par une nouvelle affectation de 12 M$ destinée spécifiquement au financement des dépenses de l'élection municipale prévue en 2017.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 44 – Affectations de revenus – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Affectations de revenus							
Financement à long terme – SOFIL-STM	-	8 791,0	-	4 916,0	17 200,0	17 200,0	26 700,0
Financement à long terme – Autres	-	301,9	-	851,4	-	-	-
Affectation – Montants à pourvoir – TVQ	-	-	-	-	12 600,0	12 600,0	6 200,0
Affectation – Excédent de fonctionnement	153,3	37,9	10 149,0	1 524,6	7 835,6	-	2 550,3
Affectation des réserves et fonds	589,9	1 044,4	2 304,2	2 404,4	4 291,6	713,8	-
Total – Affectations de revenus	**743,2**	**10 175,2**	**12 453,2**	**9 696,4**	**41 927,2**	**30 513,8**	**35 450,3**

Variations budgétaires

En 2017, les affectations augmentent de 4,9 M$ pour atteindre 35,4 M$. Cette variation s'explique de la façon suivante :

- une hausse de 9,5 M$ du financement par emprunt de la contribution versée en 2017 à la STM, dans le cadre du programme SOFIL;
- une baisse de 6,4 M$ de l'affectation permise en vertu des mesures transitoires prescrites pour le régime fiscal de la TVQ applicable au secteur municipal;
- une affectation de 2,6 M$ des excédents des années antérieures.

ANALYSE DES DÉPENSES

SERVICES ADMINISTRATIFS

Les dépenses des services administratifs s'élèvent à 245,2 M$, en baisse de 11,2 M$ par rapport au budget comparatif de 2016.

Tableau 45 – Services administratifs – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Services administratifs							
Services de la direction générale							
Communications	19 087,6	15 700,3	16 253,1	16 680,6	19 950,6	17 470,7	18 006,5
Direction générale	16 056,1	15 837,4	16 370,6	18 106,2	24 830,4	20 469,9	21 707,0
Finances	65 216,3	65 681,8	56 011,2	55 067,1	57 455,0	58 491,7	51 500,8
Performance organisationnelle	2 135,5	2 135,5	2 107,2	3 136,8	3 529,8	3 488,1	3 519,0
Ressources humaines	46 329,7	49 376,1	50 174,4	48 145,0	52 852,7	50 048,8	50 893,7
Technologies de l'information	85 823,7	88 900,1	87 007,0	85 549,5	86 579,8	92 883,6	86 077,4
Autres services administratifs							
Bureau de l'inspecteur général	-	-	2 428,7	4 121,7	5 300,0	5 578,6	5 604,2
Commission de la fonction publique	999,6	1 041,7	1 035,7	1 124,3	942,6	1 177,4	1 144,8
Secrétariat de liaison	159,7	249,5	245,7	266,3	284,3	670,3	663,6
Vérificateur général	5 136,7	5 483,9	5 652,3	5 480,9	6 089,7	6 089,7	6 049,4
Total – Services administratifs	**240 944,9**	**244 406,3**	**237 285,9**	**237 678,4**	**257 814,9**	**256 368,8**	**245 166,4**

COMMUNICATIONS

Budget : 18 M$
Effectif : 101 années-personnes

Le Service des communications a pour mission d'informer les Montréalais et les parties prenantes des décisions de l'administration municipale et des services qu'il offre. Il conseille et accompagne les unités administratives de la Ville de Montréal en matière de communication et déploie des stratégies de communication dans le cadre de la planification et de la mise en œuvre de leurs projets. Garant de l'image de marque de la Ville de Montréal, le Service des communications en assure la cohérence à travers les mandats qui lui sont confiés.

Tableau 46 – Communications – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	9 482,2	6 028,5	7 198,2	7 533,2	8 576,5	8 513,5	8 384,7
Cotisations de l'employeur	2 714,3	1 878,6	2 124,5	2 259,1	2 536,9	2 516,9	2 209,5
Transport et communications	1 069,3	1 639,4	1 273,7	1 358,0	3 422,7	914,6	1 593,5
Services professionnels	99,1	163,2	59,6	406,9	261,2	250,3	553,2
Services techniques et autres	1 247,5	1 227,6	1 157,9	737,1	842,6	974,0	677,6
Location, entretien et réparation	1 577,6	1 914,1	1 623,9	1 583,9	1 525,8	1 516,7	1 579,6
Biens non durables	2 916,3	2 824,7	2 796,4	2 774,8	2 771,4	2 777,3	2 951,0
Biens durables	38,0	73,1	18,9	17,6	13,5	7,4	57,4
Autres	(56,7)	(48,9)	-	10,0	-	-	-
Total	**19 087,6**	**15 700,3**	**16 253,1**	**16 680,6**	**19 950,6**	**17 470,7**	**18 006,5**

Tableau 47 – Communications – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 225,8	1 426,0	7,0	8,0
Cadres-conseils	150,0	321,7	1,0	2,0
	1 375,8	1 747,7	8,0	10,0
Professionnels	7 205,3	6 891,9	65,0	62,0
Cols blancs	2 449,3	2 223,0	34,0	29,0
Gestion des postes vacants	-	(268,4)	-	-
Total	**11 030,4**	**10 594,2**	**107,0**	**101,0**

Le budget de 2017 du Service des communications est de 18 M$ et affiche une hausse de 0,5 M$, soit 3,1 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,4 M$
  - ↓ 0,7 M$ à la suite de l'abolition de 10 postes découlant du PQMO
  - ↓ 0,3 M$ attribuable à des économies anticipées dans la gestion des postes vacants
  - ↑ 0,6 M$ pour la création de 4 postes reliés à la nouvelle structure organisationnelle du service

- Autres dépenses : ↑ 0,9 M$
  - ↑ 1,2 M$ pour réaliser les communications liées aux célébrations du 375e anniversaire de Montréal et à la diffusion de l'information sur des projets d'infrastructures urbaines
  - ↑ 0,2 M$ liée à la mise en place et au déploiement de l'Ordre de Montréal
  - ↓ 0,5 M$ liée à des économies et au transfert de crédits vers d'autres services, à la suite de la fermeture du centre d'impression

DIRECTION GÉNÉRALE

Budget : 21,7 M$
Effectif : 120,8 années-personnes

Sous l'autorité du comité exécutif, la Direction générale assure la gestion des activités administratives de la Ville, soutient le processus décisionnel des instances politiques et voit à la mise en œuvre de leurs décisions. Elle établit les priorités des services municipaux et en assure le suivi.

La Direction générale exerce un rôle de leadership, d'expertise et de coordination en matière de contrôle interne, de développement durable, de ville intelligente et numérique, de relations gouvernementales et municipales, de relations internationales, d'intégration des nouveaux arrivants, de coordination des projets et programmes d'immobilisations, d'expérience client et de résilience.

Tableau 48 – Direction générale – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	10 207,5	9 384,4	9 711,0	10 194,4	11 039,3	11 280,2	11 979,7
Cotisations de l'employeur	2 877,0	2 877,9	2 561,4	2 774,1	3 174,1	3 261,9	3 107,6
Transport et communications	379,3	309,0	323,1	475,1	866,0	576,2	617,5
Services professionnels	45,8	328,1	962,3	1 288,0	1 840,1	1 453,7	1 386,5
Services techniques et autres	1 421,6	1 458,4	1 598,8	1 535,2	2 420,2	1 722,4	1 756,2
Location, entretien et réparation	906,8	982,5	973,1	992,4	1 137,8	1 119,2	1 108,0
Biens non durables	198,7	211,4	141,3	177,2	217,4	278,3	195,6
Biens durables	19,4	43,7	49,6	52,2	32,5	23,8	14,4
Contributions à des organismes	-	242,0	50,0	617,6	4 103,0	754,2	1 541,5
Total	**16 056,1**	**15 837,4**	**16 370,6**	**18 106,2**	**24 830,4**	**20 469,9**	**21 707,0**

Tableau 49 – Direction générale – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 254,6	4 508,3	19,0	21,0
Cadres-conseils	1 870,0	1 305,6	12,0	10,8
	6 124,6	5 813,9	31,0	31,8
Professionnels	6 553,5	7 652,0	53,5	68,5
Cols blancs	1 864,0	1 953,4	24,8	20,5
Gestion des postes vacants	-	(332,0)	-	-
Total	**14 542,1**	**15 087,3**	**109,3**	**120,8**

Le budget de 2017 de la Direction générale est de 21,7 M$ et affiche une variation à la hausse de 1,2 M$, soit 6 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,5 M$
  - ↑ 1 M$ reliée à la création de 9 postes permanents, dont 6 sont liés à la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal et 3, aux activités croissantes en matière de relations internationales
  - ↑ 0,5 M$ reliée à la création de 5 postes temporaires pour la tenue des célébrations du 375e anniversaire de Montréal
  - ↑ 0,4 M$ due aux transferts de 6 postes d'autres services, dont 5 postes concernent la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
  - ↓ 1,1 M$ attribuable à une abolition de postes équivalant à 8,2 a-p. découlant du PQMO, à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé et à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,3 M$ liée aux rajustements salariaux ainsi qu'à la révision du partage des coûts des régimes de retraite
- Autres dépenses : ↑ 0,7 M$
  - ↑ 0,7 M$ principalement attribuable à de nouvelles contributions à des organismes, notamment l'ICLEI–Local Governments for sustainability, Centraide, Khéops, ESG UQAM et les organismes soutenus par le Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal

FINANCES

Budget : 51,5 M$
Effectif : 394 années-personnes

Chef de file de la fonction « finances » et gardien des fonds publics, le Service des finances réalise des activités de conseils stratégiques, opérationnels et transactionnels dans le domaine financier, selon les meilleures pratiques de gouvernance, de gestion et de contrôle.

- Il réalise la planification financière à long terme de la Ville et fournit des services d'expert-conseil en stratégies financières et fiscales aux unités d'affaires et aux instances.
- Il conseille et appuie les unités d'affaires dans la planification et l'optimisation des ressources financières. Il assure le respect des normes et la véracité de leurs informations financières.
- Il gère les opérations de taxation, les transactions de facturation et les déboursés en conjuguant la qualité du service à la clientèle, l'innovation et l'efficience.
- Il produit les informations financières statutaires et de gestion et fournit un service d'expertise comptable.
- Il établit les stratégies et gère les activités de financement, de placement et de trésorerie. Dans le cadre de mandats délégués, il administre les régimes de retraite dans le respect des lois et règlements applicables.

Tableau 50 – Finances – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	34 705,2	34 466,1	33 796,6	33 346,0	34 591,8	35 544,9	28 899,2
Cotisations de l'employeur	9 969,2	10 578,2	10 005,4	10 063,4	10 300,3	10 580,8	7 661,4
Transport et communications	2 357,8	2 032,0	1 534,3	1 709,7	1 726,6	1 582,3	1 744,6
Services professionnels	(872,2)	1 778,6	1 470,8	1 314,5	1 845,6	1 830,5	1 329,0
Services techniques et autres	4 258,0	3 780,6	4 383,5	4 216,9	4 120,9	4 102,8	3 680,6
Location, entretien et réparation	2 069,5	1 535,5	1 783,6	1 280,3	1 618,6	1 614,8	2 823,1
Biens non durables	659,3	428,1	415,4	421,6	466,9	464,6	314,8
Biens durables	(31,9)	108,6	110,0	169,7	229,2	226,9	250,1
Contributions à des organismes	9 547,1	5 926,3	-	-	-	-	-
Autres	2 554,3	5 047,8	2 511,6	2 545,0	2 555,1	2 544,1	4 798,0
Total	**65 216,3**	**65 681,8**	**56 011,2**	**55 067,1**	**57 455,0**	**58 491,7**	**51 500,8**

Tableau 51 – Finances – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	7 041,2	5 245,2	40,0	30,6
Cadres-conseils	1 010,8	-	10,0	-
	8 052,0	5 245,2	50,0	30,6
Professionnels	18 754,8	17 223,6	155,0	143,9
Cols blancs	19 318,9	15 017,4	261,5	219,5
Gestion des postes vacants	-	(925,6)	-	-
Total	**46 125,7**	**36 560,6**	**466,5**	**394,0**

Le budget de 2017 du Service des finances est de 51,5 M$ et affiche une variation à la baisse de 7 M$, soit 12 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 9,6 M$
  - ↓ 6,1 M$ s'expliquant par le transfert de 64 postes du Bureau des régimes de retraite au budget des dépenses corporatives
  - ↓ 2,9 M$ attribuable à des économies anticipées basées sur l'historique des dépenses et à un effort d'optimisation ciblé, notamment dans la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,6 M$ liée à une abolition de postes équivalant à 9,5 a-p. découlant du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 2,6 M$
  - ↑ 1,7 M$ s'expliquant par un ajustement associé à l'élection municipale de 2017
  - ↑ 1,1 M$ reliée au nouveau bail relatif au déménagement du service dans de nouveaux locaux
  - ↑ 0,8 M$ liée aux indexations de divers contrats et services tels que les services bancaires, les frais de poste, les frais d'actuariat et les frais d'entretien informatique
  - ↑ 0,5 M$ attribuable aux allocations des partis politiques, conformément à la Loi régissant le financement des partis politiques
  - ↓ 1,5 M$ s'expliquant par le transfert des activités du Bureau des régimes de retraite

PERFORMANCE ORGANISATIONNELLE

Budget : 3,5 M$
Effectif : 19 années-personnes

La mission du Service de la performance organisationnelle est de mener les chantiers d'amélioration de la performance et les démarches d'étalonnage à l'échelle de l'organisation, en vue d'optimiser les façons de faire et de générer des gains d'efficience mesurables et durables.

Tableau 52 – Performance organisationnelle – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	870,0	870,0	870,0	1 705,4	1 864,8	1 890,8	1 924,6
Cotisations de l'employeur	263,4	263,4	238,6	492,4	533,1	540,5	492,9
Transport et communications	106,2	106,2	108,6	15,7	31,3	28,3	48,3
Services professionnels	820,0	820,0	820,0	709,2	846,4	791,4	775,4
Services techniques et autres	-	-	-	60,6	96,0	61,0	61,0
Location, entretien et réparation	20,0	20,0	20,0	124,1	120,1	120,1	148,8
Biens non durables	50,0	50,0	50,0	28,9	36,8	56,0	68,0
Biens durables	-	-	-	0,5	1,3	-	-
Autres	5,9	5,9	-	-	-	-	-
Total	**2 135,5**	**2 135,5**	**2 107,2**	**3 136,8**	**3 529,8**	**3 488,1**	**3 519,0**

Tableau 53 – Performance organisationnelle – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	354,7	653,8	2,0	4,0
Cadres-conseils	101,8	-	0,5	-
	456,5	653,8	2,5	4,0
Professionnels	1 648,0	1 612,8	13,0	13,0
Cols blancs	326,8	206,9	3,0	2,0
Gestion des postes vacants	-	(56,0)	-	-
Total	**2 431,3**	**2 417,5**	**18,5**	**19,0**

Le budget de 2017 du Service de la performance organisationnelle est de 3,5 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service

Aucune variation notable.

RESSOURCES HUMAINES

Budget : 50,9 M$
Effectif : 395 années-personnes

Le Service des ressources humaines exerce un leadership organisationnel en matière de gestion des ressources humaines. Pour ce faire, il offre des services-conseils et des solutions à haute valeur ajoutée qui permettent une gestion saine et équitable des ressources humaines ainsi qu'une expérience client distinctive. Il contribue également de manière importante à ce que les unités d'affaires disposent d'employés compétents et engagés, dans une perspective d'excellence des services aux citoyens.

Tableau 54 – Ressources humaines – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	30 361,2	32 463,9	32 508,8	30 105,6	32 010,6	31 808,6	31 702,3
Cotisations de l'employeur	9 098,2	9 994,2	9 472,4	9 331,4	9 732,1	10 013,0	8 729,9
Transport et communications	249,1	361,2	356,2	481,4	478,0	385,7	637,8
Services professionnels	2 968,8	2 686,0	3 263,6	3 562,5	4 870,9	3 994,0	3 816,0
Services techniques et autres	1 715,5	2 641,2	1 939,9	1 779,2	2 823,5	1 313,6	2 922,4
Location, entretien et réparation	1 245,6	1 191,8	2 424,0	2 646,4	2 630,6	2 279,8	2 806,0
Biens non durables	4,6	(56,4)	186,8	188,0	249,6	211,0	216,7
Biens durables	223,4	80,8	22,2	50,5	57,4	43,1	62,6
Contributions à des organismes	-	1,5	-	-	-	-	-
Autres	463,3	11,9	0,5	-	-	-	-
Total	**46 329,7**	**49 376,1**	**50 174,4**	**48 145,0**	**52 852,7**	**50 048,8**	**50 893,7**

Tableau 55 – Ressources humaines – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	6 019,5	5 921,2	35,0	35,0
Cadres-conseils	23 354,1	23 799,6	190,5	196,0
	29 373,6	29 720,8	225,5	231,0
Contremaîtres	-	1 083,6	-	12,0
Professionnels	1 418,2	1 221,7	12,0	10,0
Cols blancs	11 029,8	9 365,7	152,5	142,0
Gestion des postes vacants	-	(959,6)	-	-
Total	**41 821,6**	**40 432,2**	**390,0**	**395,0**

Le budget de 2017 du Service des ressources humaines est de 50,9 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 1,4 M$
  - ↓ 2,5 M$ attribuable à une abolition de postes équivalant à 11 a-p. découlant du PQMO, à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé, à la gestion des postes vacants et à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles
  - ↓ 1,3 M$ liée aux rajustements salariaux ainsi qu'à la révision du partage des coûts des régimes de retraite
  - ↑ 1,2 M$ à la suite de la création de 13 postes pour la mise en place d'une équipe volante de contremaîtres dans le but de développer leurs compétences et, ainsi, améliorer la performance afin de mieux desservir les arrondissements
  - ↑ 0,9 M$ reliée à la création de 6 postes concernant la modification de la structure organisationnelle de la Direction des relations de travail

- Autres dépenses : ↑ 2,2 M$
  - ↑ 0,7 M$ liée à l'augmentation de l'offre de service en matière de formation, notamment le déploiement de programmes en ligne (optimisation et performance de l'inspectorat sur le cadre bâti et capsules sur le leadership en matière de santé et sécurité au travail), ainsi que différentes formations planifiées à l'échelle de la Ville pour, entre autres, la nouvelle équipe volante de contremaîtres
  - ↑ 0,5 M$ pour augmenter l'offre de stages dans le cadre du *Programme de parrainage professionnel*, mesure phare du Plan d'action en accès à l'égalité en emploi pour encourager la diversité à la Ville de Montréal
  - ↑ 0,3 M$ pour les expertises médicales, les contrats de médecins et les examens de diagnostics, notamment dans le but de réduire les périodes d'invalidité (en maladie ou en santé et sécurité au travail) par l'optimisation des évaluations médicales réalisées aux moments opportuns et à l'intérieur de délais de consolidation normaux
  - ↑ 0,2 M$ en frais d'honoraires relatifs au processus de règlement des différends et d'arbitrage, principalement en raison de la complexité des dossiers relatifs à la loi 15
  - ↑ 0,2 M$ pour la poursuite du programme de formation des gestionnaires, à l'École nationale d'administration publique (ÉNAP)

TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Budget : 86,1 M$
Effectif : 450,8 années-personnes

La mission du Service des technologies de l'information est de soutenir et de conseiller l'administration municipale concernant les orientations globales en matière de technologies de l'information et de la communication (TIC), dans une perspective de gestion intégrée de l'actif technologique. À ce titre, le service travaille en concertation avec la clientèle afin de proposer les priorités d'investissement, selon un processus éprouvé, de trouver les innovations technologiques pertinentes et de définir des normes et des standards, notamment en matière de sécurité informatique.

Tableau 56 – Technologies de l'information – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	37 270,2	39 185,6	38 793,2	36 962,2	35 355,6	38 101,4	36 522,1
Cotisations de l'employeur	10 306,7	11 651,2	10 665,2	10 574,2	10 307,6	11 182,1	9 576,2
Transport et communications	8 347,8	8 243,7	7 747,5	6 978,5	6 416,4	7 498,4	5 037,1
Services professionnels	598,2	513,9	517,3	953,8	559,4	2 044,8	2 715,9
Services techniques et autres	1 920,8	2 279,3	1 947,6	3 131,0	4 080,3	4 121,7	4 286,7
Location, entretien et réparation	24 296,8	24 101,6	24 817,4	24 952,7	27 445,8	27 688,1	26 714,4
Biens non durables	1 026,4	1 006,0	640,3	469,8	829,1	894,1	495,3
Biens durables	1 656,3	1 828,9	1 870,8	1 676,4	1 585,6	1 353,0	729,7
Contributions à des organismes	-	2,0	63,5	25,0	-	-	-
Autres	400,5	87,9	(55,8)	(174,7)	-	-	-
Total	**85 823,7**	**88 900,1**	**87 007,0**	**85 549,5**	**86 579,8**	**92 883,6**	**86 077,4**

Tableau 57 – Technologies de l'information – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 796,5	6 020,4	34,0	35,0
Cadres-conseils	-	1 639,6	-	10,0
	5 796,5	7 660,0	34,0	45,0
Professionnels	27 220,2	29 249,1	231,3	233,3
Cols blancs	16 266,8	10 309,0	194,0	172,5
Gestion des postes vacants	-	(1 119,8)	-	-
Total	**49 283,5**	**46 098,3**	**459,3**	**450,8**

Le budget de 2017 du Service des technologies de l'information est de 86,1 M$ et affiche une variation à la baisse de 6,8 M$, soit 7,3 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 3,2 M$
  - ↓ 5,1 M$ attribuable à une abolition de postes équivalant à 10,5 a-p. découlant du PQMO, à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblée ainsi qu'à la gestion des postes vacants
  - ↑ 1,6 M$ liée à divers rajustements apportés à la rémunération globale
  - ↑ 0,3 M$ pour la création de 2 postes permanents, incluant un poste de chef de la sécurité de l'information
- Autres dépenses : ↓ 3,6 M$
  - ↓ 1,3 M$ pour des rajustements non récurrents en matière de location, d'entretien et de réparation
  - ↓ 1,2 M$ s'expliquant par un effort d'optimisation ciblé
  - ↓ 1,1 M$ attribuable à une optimisation de certains contrats d'entretien informatique

Budget : 5,6 M$
Effectif : 31 années-personnes

Le Bureau de l'inspecteur général a pour mandat de surveiller les processus de passation des contrats et d'exécution de ceux-ci par la Ville de Montréal ou par toute personne morale qui lui est liée, comme la Société de transport de Montréal, la Société d'habitation de Montréal, la Société du parc Jean-Drapeau, le Bureau du taxi, etc.

Le Bureau de l'inspecteur général recommande au conseil municipal et à toutes les instances toute mesure visant à prévenir les manquements à l'intégrité dans le cadre de la passation de contrats. Il recommande également au conseil toute mesure visant à favoriser le respect des dispositions légales et des exigences de la Ville en matière de passation et d'exécution de contrats. Il exerce son mandat tant à l'égard des contrats qui relèvent d'une compétence d'agglomération que de ceux qui relèvent d'une compétence de proximité.

Tableau 58 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	-	-	850,1	2 406,7	2 692,7	3 115,8	3 130,0
Cotisations de l'employeur	-	-	195,3	598,8	831,4	962,0	834,6
Transport et communications	-	-	56,9	75,3	84,8	84,1	78,0
Services professionnels	-	-	60,5	58,3	285,5	214,7	654,3
Services techniques et autres	-	-	173,7	187,1	723,3	464,7	370,9
Location, entretien et réparation	-	-	128,1	291,6	396,8	387,3	379,9
Biens non durables	-	-	99,6	51,0	84,0	50,0	126,5
Biens durables	-	-	594,5	31,9	201,5	30,0	30,0
Autres	-	-	270,0	421,0	-	270,0	-
Total	-	-	**2 428,7**	**4 121,7**	**5 300,0**	**5 578,6**	**5 604,2**

Tableau 59 – Bureau de l'inspecteur général – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	935,8	919,8	4,0	4,0
Cadres-conseils	1 577,1	1 567,6	9,0	12,0
	2 512,9	2 487,4	13,0	16,0
Professionnels	1 248,8	1 246,1	11,0	11,0
Cols blancs	316,1	324,4	4,0	4,0
Gestion des postes vacants	-	(93,3)	-	-
Total	**4 077,8**	**3 964,6**	**28,0**	**31,0**

Le budget de 2017 du Bureau de l'inspecteur général est de 5,6 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

Aucune variation notable.

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Budget : 1,1 M$
Effectif : 6 années-personnes

La Commission de la fonction publique de Montréal a pour mission de vérifier le caractère impartial et équitable des règles de dotation et autres politiques de la Ville en matière de gestion de la main-d'œuvre. En vertu de la Charte de la Ville de Montréal, la commission relève du conseil municipal et est encadrée par le règlement 04-061 de la Ville.

Tableau 60 – Commission de la fonction publique – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	639,2	651,1	663,0	735,9	546,0	723,9	722,2
Cotisations de l'employeur	179,7	191,4	183,3	194,6	157,2	214,1	182,7
Transport et communications	11,6	8,9	8,4	8,0	11,4	11,4	11,4
Services professionnels	17,8	57,6	59,7	50,6	71,2	71,2	71,2
Services techniques et autres	38,0	22,6	22,7	25,8	31,9	30,7	30,7
Location, entretien et réparation	99,8	108,3	96,0	105,0	113,1	113,1	113,6
Biens non durables	4,0	1,6	2,6	4,4	11,8	13,0	13,0
Biens durables	9,5	0,2	-	-	-	-	-
Total	**999,6**	**1 041,7**	**1 035,7**	**1 124,3**	**942,6**	**1 177,4**	**1 144,8**

Tableau 61 – Commission de la fonction publique – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	412,4	386,6	2,0	2,0
Cadres-conseils	439,4	432,0	3,0	3,0
	851,8	818,6	5,0	5,0
Cols blancs	86,2	86,3	1,0	1,0
Total	**938,0**	**904,9**	**6,0**	**6,0**

Le budget de 2017 de la Commission de la fonction publique est de 1,1 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service

Aucune variation notable.

SECRÉTARIAT DE LIAISON

Budget : 0,7 M$
Effectif : 2 années-personnes

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal est entré en fonction le 1er janvier 2009 à la suite de l'adoption, par le gouvernement du Québec, du projet de loi 22 modifiant le décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005), en juin 2008.

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal relève directement des membres du conseil d'agglomération. Sa mission est de répondre à toutes demandes d'information formulées par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération. Pour ce faire, le secrétariat soumet une demande à la municipalité centrale, en s'adressant à la personne désignée par le directeur général, le tout suivant les dispositions du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005).

Tableau 62 – Secrétariat de liaison – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	107,3	174,7	177,0	190,2	184,5	184,5	185,9
Cotisations de l'employeur	36,1	54,4	52,5	56,3	55,2	55,2	46,5
Transport et communications	1,4	3,3	3,0	1,3	3,7	12,7	12,7
Services professionnels	-	-	-	-	4,5	152,9	152,9
Services techniques et autres	4,1	1,8	4,0	2,2	5,0	14,9	14,9
Location, entretien et réparation	7,8	7,8	6,8	7,1	11,4	11,4	12,1
Biens non durables	2,4	4,8	2,4	9,2	20,0	217,1	217,0
Biens durables	0,6	2,7	-	-	-	21,6	21,6
Total	**159,7**	**249,5**	**245,7**	**266,3**	**284,3**	**670,3**	**663,6**

Tableau 63 – Secrétariat de liaison – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	159,5	151,8	1,0	1,0
Cols blancs	80,2	80,6	1,0	1,0
Total	**239,7**	**232,4**	**2,0**	**2,0**

Le budget de 2017 du Secrétariat de liaison est de 0,7 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

Aucune variation notable.

VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL

Budget : 6 M$
Effectif : 33 années-personnes

Le Bureau du vérificateur général a pour mandat d'effectuer la vérification des comptes et affaires de la Ville ainsi que des personnes morales faisant partie du périmètre comptable ou desquelles la Ville nomme plus de 50 % des membres du conseil d'administration ou dont elle détient plus de 50% des parts ou actions avec droit de vote en circulation. Le Bureau du vérificateur général doit rendre compte annuellement au conseil municipal et au conseil d'agglomération des résultats de ses vérifications.

Le Bureau du vérificateur général permet au conseil municipal et aux citoyens d'obtenir un regard objectif et indépendant sur la qualité de la gestion de la Ville, incluant l'utilisation efficace, efficiente et économique des ressources, la conformité aux lois et règlements ainsi que la fiabilité des états financiers.

Par ses vérifications effectuées en toute indépendance et la publication de ses rapports, le Bureau du vérificateur général joue un rôle important dans la promotion d'une saine gouvernance, de la transparence ainsi que de l'imputabilité au sein de l'appareil municipal.

Tableau 64 – Vérificateur général – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	3 147,8	2 872,6	3 063,3	3 071,7	3 592,2	3 592,2	3 666,8
Cotisations de l'employeur	878,7	893,0	856,0	869,7	1 053,9	1 053,9	947,4
Transport et communications	49,4	56,4	71,5	38,2	71,6	71,6	83,6
Services professionnels	490,2	1 140,0	1 181,5	920,5	862,6	864,1	899,6
Services techniques et autres	62,5	102,2	57,5	75,3	87,0	105,5	87,0
Location, entretien et réparation	354,8	312,4	291,4	330,6	317,4	327,4	304,5
Biens non durables	153,3	107,3	131,1	174,9	105,0	75,0	60,5
Total	**5 136,7**	**5 483,9**	**5 652,3**	**5 480,9**	**6 089,7**	**6 089,7**	**6 049,4**

Tableau 65 – Vérificateur général – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 044,7	1 002,8	5,0	5,0
Cadres-conseils	148,2	140,6	1,0	1,0
	1 192,9	1 143,4	6,0	6,0
Professionnels	3 286,6	3 303,8	25,0	25,0
Cols blancs	166,6	167,0	2,0	2,0
Total	**4 646,1**	**4 614,2**	**33,0**	**33,0**

Rappelons qu'en vertu de l'article 107.5 de la Loi sur les cités et villes (LCV), le budget alloué au Bureau du vérificateur général doit être égal ou supérieur au produit que l'on obtient en multipliant par 0,11 % le total des autres crédits prévus au budget de fonctionnement de la Ville. Le budget de 2017 s'élève ainsi à 6 M$, soit le crédit minimum de base devant être alloué, auquel s'ajoute un crédit additionnel récurrent de quelque 0,6 M$, accordé depuis 2013 pour permettre au Bureau du vérificateur général de s'acquitter de ses responsabilités additionnelles au chapitre de la certification des états financiers des organismes visés par l'article 107.7 de la Loi sur les cités et villes (LCV).

Par ailleurs, soulignons que le Bureau du vérificateur général jouit, en vertu des dispositions de la LCV, de la pleine autonomie quant à la modulation de l'enveloppe budgétaire qui lui est allouée et à l'utilisation des crédits en découlant, et ce, afin de garantir l'exécution de son mandat en toute indépendance.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Les dépenses de sécurité publique s'élèvent à 980,3 M$, en baisse de 15,1 M$ par rapport au budget comparatif de 2016.

Tableau 66 – Sécurité publique – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Sécurité publique							
Police	655 696,5	663 336,1	672 536,4	666 671,9	668 999,6	659 449,3	652 076,0
Sécurité incendie	317 309,0	324 429,5	327 688,6	335 491,8	334 938,2	335 927,3	328 202,9
Total – Sécurité publique	**973 005,5**	**987 765,6**	**1 000 225,0**	**1 002 163,7**	**1 003 937,8**	**995 376,6**	**980 278,9**

POLICE

Budget : 652,1 M$
Effectif : 5 502 années-personnes

Le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a pour mission de protéger la vie et les biens des citoyens, de maintenir la paix et la sécurité publique ainsi que de prévenir et de combattre le crime et de faire respecter les lois et règlements en vigueur (articles 48 et 69 de la Loi sur la police, LRQ c. P-13.1).

En partenariat avec les institutions, les organismes socio-économiques, les groupes communautaires et les citoyens de Montréal, le service s'engage à promouvoir la qualité de vie en :

- contribuant à réduire la criminalité;
- améliorant le bilan routier;
- favorisant le sentiment de sécurité;
- développant un milieu de vie paisible et sûr, dans le respect des droits et libertés garantis par les chartes canadienne et québécoise.

Tableau 67 – Police – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	482 729,4	479 380,2	490 294,4	501 080,3	501 236,7	491 720,4	500 216,1
Cotisations de l'employeur	131 899,2	143 924,9	145 478,9	126 525,9	124 565,3	124 565,5	106 728,5
Transport et communications	2 573,2	2 290,4	1 391,2	1 693,7	2 420,9	2 171,3	2 260,1
Services professionnels	2 577,9	2 534,3	1 888,9	2 220,6	2 257,4	2 033,2	1 992,1
Services techniques et autres	5 550,5	5 404,0	4 893,0	4 150,4	5 240,7	5 421,3	5 279,5
Location, entretien et réparation	15 170,2	15 844,4	15 331,8	16 254,7	18 094,3	17 749,0	17 769,6
Biens non durables	10 778,9	9 076,3	8 786,0	8 921,1	9 649,7	9 908,6	12 308,3
Biens durables	1 233,9	1 118,9	659,1	1 937,5	1 319,2	1 689,6	1 331,7
Contributions à des organismes	3 912,2	3 767,7	4 083,1	4 308,7	4 215,4	4 190,4	4 190,1
Autres	(728,9)	(5,0)	(270,0)	(421,0)	-	-	-
Total	**655 696,5**	**663 336,1**	**672 536,4**	**666 671,9**	**668 999,6**	**659 449,3**	**652 076,0**

Tableau 68 – Police – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	32 307,8	30 734,0	200,4	198,4
Cadres-conseils	725,0	951,9	4,0	6,0
	33 032,8	31 685,9	204,4	204,4
Contremaîtres	108,7	116,2	1,0	1,0
Professionnels	5 999,6	6 174,6	52,0	53,0
Cols blancs	55 631,9	57 417,5	774,9	778,2
Cols bleus	2 065,4	1 985,8	24,1	23,1
Policiers	510 642,5	500 670,9	4 168,3	4 213,3
Préposés aux traverses d'écoliers	8 805,0	8 893,7	229,0	229,0
Total	**616 285,9**	**606 944,6**	**5 453,7**	**5 502,0**

Le budget de 2017 du SPVM est de 652,1 M$ et affiche une variation à la baisse de 7,4 M$, soit 1,1 % par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 9,3 M$
  - ↓ 10,1 M$ liée à l'optimisation de la masse salariale policière dans l'effort du service à atteindre l'équilibre budgétaire
  - ↓ 3,6 M$ liée à l'application des conventions collectives ainsi qu'à la révision du partage des coûts dans les régimes de retraite
  - ↓ 2,6 M$ pour la gestion des postes vacants (employés civils et officiers de direction);
  - ↓ 0,4 M$ découlant du PQMO (employés civils)
  - ↑ 4,2 M$ reliée à de nouveaux enjeux, notamment l'Agenda de vigilance concernant différents phénomènes comme la mondialisation, les bouleversements politiques et le développement des technologies
  - ↑ 3,6 M$ attribuable à la présence policière sur les chantiers de construction et aux festivités du 375e anniversaire de Montréal
- Autres dépenses: ↑ 2 M$
  - ↑ 1,2 M$ liée aux ajustements relatifs à l'Agenda de vigilance
  - ↑ 1,2 M$ pour l'achat d'armes à impulsion électrique, conformément à la recommandation du coroner
  - ↓ 1 M$ liée à un ajustement de la facturation immobilière

SÉCURITÉ INCENDIE

Budget : 328,2 M$
Effectif : 2 726,9 années-personnes

À tout moment, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) s'emploie à rendre l'agglomération de Montréal plus sécuritaire en protégeant les vies, les biens et l'environnement.

L'atteinte de cette mission se réalise en intervenant lors de tous types d'urgences, incluant les urgences médicales, les incendies et les mesures d'urgence, et en poursuivant ses actions en prévention, en éducation et en sécurité civile.

Tableau 69 – Sécurité incendie – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	223 539,2	228 274,4	236 595,2	241 159,5	245 121,4	246 029,9	243 706,0
Cotisations de l'employeur	72 826,7	75 461,1	74 611,8	73 949,6	67 374,1	68 039,9	65 357,8
Transport et communications	1 015,8	962,0	937,2	1 013,9	921,3	838,2	870,9
Services professionnels	772,4	640,3	823,7	1 275,9	2 152,7	1 742,4	1 623,4
Services techniques et autres	1 723,7	1 861,2	2 115,8	2 604,4	2 669,6	2 458,9	2 328,1
Location, entretien et réparation	7 821,0	7 355,7	5 309,2	5 463,4	7 584,7	5 707,2	4 930,9
Biens non durables	6 926,0	6 105,5	5 516,4	5 826,6	5 972,4	6 198,3	6 369,1
Biens durables	2 690,2	3 598,3	1 617,4	3 935,3	2 676,5	2 712,5	2 816,7
Contributions à des organismes	-	25,0	50,0	139,4	15,5	-	-
Autres	(6,0)	146,0	111,9	123,8	450,0	2 200,0	200,0
Total	**317 309,0**	**324 429,5**	**327 688,6**	**335 491,8**	**334 938,2**	**335 927,3**	**328 202,9**

Tableau 70 – Sécurité incendie – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	18 722,6	17 943,3	111,0	114,0
Cadres-conseils	226,1	-	2,0	-
	18 948,7	17 943,3	113,0	114,0
Professionnels	2 738,3	2 688,1	25,0	24,0
Cols blancs	12 205,0	11 880,3	211,0	211,5
Cols bleus	436,4	437,9	6,4	6,4
Pompiers	279 741,4	276 114,2	2 411,0	2 371,0
Total	**314 069,8**	**309 063,8**	**2 766,4**	**2 726,9**

Le budget de 2017 du SIM est de 328,2 M$ et affiche une variation à la baisse de 7,7 M$, soit 2,3 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 5 M$
  - ↓ 3,7 M$ s'expliquant par des économies effectuées dans la masse salariale des pompiers, à la suite de la réduction de 40 postes, ainsi que par d'autres économies anticipées, ces mesures étant directement associées à l'effort du service pour atteindre l'équilibre budgétaire
  - ↓ 1,7 M$ liée à des économies anticipées dans les régimes de retraite et autres cotisations de l'employeur ainsi qu'à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles, contrebalancée par des indexations salariales liées aux conventions collectives
  - ↓ 0,4 M$ attribuable à une abolition de 8 postes civils, dans le cadre du PQMO
  - ↑ 1 M$ provenant de l'ajout de 10,5 a-p., notamment 1 poste lié aux dossiers stratégiques et 4 postes, aux opérations
- Autres dépenses : ↓ 2,7 M$
  - ↓ 2 M$ s'expliquant par l'abolition d'un programme d'aide relatif à l'installation de gicleurs dans les résidences privées pour aînés, à la suite de la mise en place d'un programme presque identique à l'échelle provinciale
  - ↓ 1 M$ en raison des efforts d'optimisation pour l'atteinte de l'équilibre budgétaire

SERVICES INSTITUTIONNELS

Les dépenses des services institutionnels s'élèvent à 356,2 M$, en hausse de 21,6 M$ par rapport au budget comparatif de 2016.

Tableau 71 – Services institutionnels – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Services institutionnels							
Affaires juridiques	58 777,8	59 501,1	61 045,3	62 020,5	63 355,7	68 852,9	67 803,7
Approvisionnement	21 935,0	22 108,4	22 233,6	22 126,7	22 414,9	23 234,8	23 352,2
Évaluation foncière	16 806,6	17 498,9	16 472,4	17 203,8	16 765,4	17 766,3	17 141,1
Gestion et planification immobilière	75 354,3	83 340,8	81 277,3	75 266,9	86 147,4	82 720,1	92 687,3
Greffe	27 253,6	40 540,2	28 117,9	28 395,0	29 899,7	30 079,8	44 340,6
Matériel roulant et ateliers	107 688,7	107 566,5	107 766,3	111 333,5	115 619,0	111 987,6	110 921,7
Total – Services institutionnels	**307 816,0**	**330 555,9**	**316 912,8**	**316 346,4**	**334 202,1**	**334 641,5**	**356 246,6**

Affaires juridiques

Budget : 67,8 M$
Effectif : 483,9 années-personnes

La mission du Service des affaires juridiques est d'offrir des services-conseils en matière juridique ainsi que des services de négociation et de rédaction de contrats et d'actes notariés pour le compte des autorités administratives et politiques de la Ville et des arrondissements, de rédiger des règlements municipaux et de représenter la Ville devant les tribunaux de droit commun et les tribunaux administratifs.

Le Service des affaires juridiques vise également à assurer à la population de l'agglomération de Montréal les services d'une cour municipale ayant pour objectif d'offrir sur l'ensemble de l'île de Montréal une justice de proximité accessible à tous les justiciables. Il assure aussi la représentation de la poursuite de la Ville de Montréal, des 15 autres municipalités de l'agglomération de Montréal, de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), de la Société de transport de Montréal (STM), de Sa Majesté la reine dans les dossiers traités par la cour municipale en matière pénale et criminelle relevant de sa compétence et du Bureau de taxi de Montréal.

Enfin, le Service des affaires juridiques offre les services du Bureau des réclamations, où les citoyens peuvent déposer leurs demandes d'indemnisation pour des dommages subis en raison d'une faute commise par la Ville ou l'un de ses employés.

Tableau 72 – Affaires juridiques – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	33 929,1	35 391,5	36 471,9	37 074,1	38 564,8	39 982,0	38 950,0
Cotisations de l'employeur	9 342,2	9 931,5	10 035,4	10 402,9	10 864,9	12 830,8	9 928,6
Transport et communications	2 048,4	2 399,9	2 616,6	2 914,5	2 700,3	2 496,9	2 508,2
Services professionnels	1 460,9	696,7	1 020,5	856,9	1 471,4	1 453,1	1 453,1
Services techniques et autres	7 266,5	6 397,7	6 308,1	6 107,1	5 222,5	7 531,4	10 026,5
Location, entretien et réparation	3 705,1	3 745,4	3 694,3	3 715,6	3 417,3	3 399,0	3 647,3
Biens non durables	771,9	734,1	741,8	688,4	951,4	1 039,0	1 169,3
Biens durables	180,7	191,1	156,7	261,0	163,1	120,7	120,7
Autres	73,0	13,2	-	-	-	-	-
Total	**58 777,8**	**59 501,1**	**61 045,3**	**62 020,5**	**63 355,7**	**68 852,9**	**67 803,7**

Tableau 73 – Affaires juridiques – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 962,4	4 159,5	23,0	25,0
Cadres-conseils	1 883,8	1 530,3	12,0	12,0
	5 846,2	5 689,8	35,0	37,0
Juges	9 662,9	8 545,2	31,0	31,0
Professionnels	14 981,3	14 780,1	113,5	117,0
Cols blancs	22 322,4	20 822,4	310,6	298,9
Gestion des postes vacants	-	(958,9)	-	-
Total	**52 812,8**	**48 878,6**	**490,1**	**483,9**

Le budget de 2017 du Service des affaires juridiques est de 67,8 M$ et affiche une baisse de 1 M$, soit 1,5 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 3,9 M$

  ↓ 3,2 M$ liée à une abolition de postes équivalant à 12,3 a-p. et découlant du PQMO, à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé, à la gestion des postes vacants et à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles

  ↓ 1,1 M$ à la suite du transfert du régime surcomplémentaire de la magistrature aux dépenses corporatives afin de permettre l'appariement du budget avec les dépenses réelles

  ↓ 0,2 M$ liée aux rajustements salariaux et à la révision du partage des coûts des régimes de retraite

  ↑ 0,6 M$ découlant de la création de postes équivalant à 5,6 a-p., d'une part pour traiter et assurer un service-conseil à la suite d'une augmentation majeure du nombre de dossiers dans les projets de construction et, d'autre part, pour gérer le programme de remboursement volontaire destiné à récupérer les majorations injustifiées subies par la Ville dans les contrats publics, ainsi que pour financer les poursuites judiciaires qui suivront

- Autres dépenses : ↑ 2,9 M$

  ↑ 2,3 M$ relative à un report non récurrent visant les dépenses effectuées pour payer les frais de la SAAQ et la perception des huissiers

  ↑ 0,3 M$ liée à une demande additionnelle récurrente pour l'inscription au Registre d'avis d'exécution du ministère de la Justice du Québec

Il est important de mentionner que les deux précédents éléments font suite à l'entrée en vigueur, au 1er janvier 2016, du nouveau Code de procédure civile (NCPC), que le report de 2,3 M$ est nécessaire en raison de l'implantation de nouveaux systèmes et que le tout est sans impact sur le cadre financier, puisqu'un montant équivalent de 2,6 M$ est également inscrit aux revenus.

↑ 0,3 M$ s'expliquant par l'augmentation de la facturation immobilière (entretien et gardiennage)

APPROVISIONNEMENT

Budget : 23,4 M$
Effectif : 240,1 années-personnes

En s'appuyant sur l'expertise de ses employés, le Service de l'approvisionnement soutient les unités d'affaires dans la couverture de leurs besoins d'équipements, de services et opérationnels. Il développe des stratégies d'acquisition et de logistique contribuant à la saine gestion et à l'essor de la Ville de Montréal.

Tableau 74 – Approvisionnement – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	15 772,3	15 921,3	15 745,6	15 206,1	15 360,0	16 312,3	15 899,3
Cotisations de l'employeur	4 898,5	4 905,3	4 740,1	4 542,9	4 722,8	4 801,1	4 209,1
Transport et communications	126,9	156,1	207,2	216,1	262,1	218,0	240,0
Services professionnels	40,3	56,4	43,0	62,6	56,3	86,1	186,1
Services techniques et autres	45,4	91,9	90,1	152,8	229,0	352,0	563,9
Location, entretien et réparation	322,8	307,0	766,7	1 075,1	1 214,5	1 080,7	1 632,3
Biens non durables	443,1	356,1	332,7	407,8	184,2	314,9	251,8
Biens durables	49,9	111,9	62,5	80,3	90,4	4,1	4,1
Frais de financement	0,6	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	-	-	-	2,0	-	-	-
Autres	235,2	202,4	245,7	381,0	295,6	65,6	365,6
Total	**21 935,0**	**22 108,4**	**22 233,6**	**22 126,7**	**22 414,9**	**23 234,8**	**23 352,2**

Tableau 75 – Approvisionnement – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 934,6	3 165,9	21,0	23,0
Professionnels	2 093,1	2 050,4	18,0	18,0
Cols blancs	15 180,6	14 696,9	196,3	189,1
Cols bleus	905,1	689,9	13,2	10,0
Gestion des postes vacants	-	(494,7)	-	-
Total	**21 113,4**	**20 108,4**	**248,5**	**240,1**

Le budget de 2017 du Service de l'approvisionnement est de 23,4 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 1 M$

  ↓ 0,6 M$ liée à une abolition de 9 postes découlant du PQMO

  ↓ 0,5 M$ attribuable à des économies anticipées liées à la gestion des postes vacants

- Autres dépenses : ↑ 1,1 M$

  ↑ 0,5 M$ reliée à un nouveau bail, à la suite du déménagement du service dans de nouveaux locaux

  ↑ 0,3 M$ en frais de formation et de services professionnels pour l'implantation d'un système d'information relié aux processus d'approvisionnement et à l'analyse des comportements d'achat

  ↑ 0,3 M$ pour la désuétude d'inventaire, relativement à la prise en charge de la gestion des inventaires de la Ville

ÉVALUATION FONCIÈRE

Budget : 17,1 M$
Effectif : 173,2 années-personnes

Le Service d'évaluation foncière a pour mission de confectionner, tenir à jour et défendre le rôle d'évaluation foncière des municipalités de l'agglomération de Montréal, conformément aux dispositions de la Loi sur la fiscalité municipale.

Tableau 76 – Évaluation foncière – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	11 358,5	11 708,5	11 166,5	11 560,4	11 334,8	11 883,4	11 782,8
Cotisations de l'employeur	3 347,2	3 640,6	3 337,7	3 523,8	3 388,2	3 552,8	3 162,0
Transport et communications	203,1	87,3	80,4	149,8	154,7	214,0	164,0
Services professionnels	71,9	73,1	11,8	9,1	19,7	19,7	19,7
Services techniques et autres	282,6	342,2	293,8	363,0	359,2	414,9	414,9
Location, entretien et réparation	1 307,9	1 554,6	1 463,0	1 505,2	1 323,6	1 443,7	1 309,9
Biens non durables	196,2	62,4	45,6	56,7	71,2	94,0	94,0
Biens durables	39,2	30,2	73,6	35,8	114,0	143,8	193,8
Total	**16 806,6**	**17 498,9**	**16 472,4**	**17 203,8**	**16 765,4**	**17 766,3**	**17 141,1**

Tableau 77 – Évaluation foncière – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 100,7	2 001,2	14,0	13,5
Cadres-conseils	59,9	-	-	-
	2 160,6	2 001,2	14,0	13,5
Professionnels	6 157,1	6 225,8	54,1	56,0
Cols blancs	7 124,0	7 083,0	106,2	103,7
Cols bleus	(5,5)	-	-	-
Gestion des postes vacants	-	(365,2)	-	-
Total	**15 436,2**	**14 944,8**	**174,3**	**173,2**

Le budget de 2017 du Service d'évaluation foncière est de 17,1 M$ et affiche une baisse de 0,6 M$, soit 3,5 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,5 M$

  ↓ 0,5 M$ attribuable à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé, notamment dans la gestion des postes vacants

- Autres dépenses : ↓ 0,1 M$

  ↓ 0,1 M$ reliée notamment au coût des loyers, à la suite du déménagement du service dans de nouveaux locaux

GESTION ET PLANIFICATION IMMOBILIÈRE

Budget : 92,7 M$
Effectif : 519,3 années-personnes

La mission du Service de la gestion et de la planification immobilière est d'être un chef de file novateur et d'offrir à ses clients des solutions immobilières performantes et écoresponsables, à l'image et au bénéfice des Montréalais.

Tableau 78 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	36 496,8	38 494,5	39 573,2	38 013,8	39 041,2	37 100,3	37 253,1
Cotisations de l'employeur	11 006,1	11 691,7	11 756,2	11 148,1	12 135,2	11 559,4	10 392,3
Transport et communications	731,4	760,5	729,3	776,8	912,4	622,0	748,2
Services professionnels	902,0	553,1	587,0	792,7	1 939,2	2 451,8	4 245,0
Services techniques et autres	984,3	801,1	645,9	608,6	1 868,3	603,9	5 339,4
Location, entretien et réparation	17 418,8	19 832,6	16 008,5	17 738,9	22 599,0	23 649,9	27 664,5
Biens non durables	3 644,4	5 974,2	6 410,0	5 895,9	7 500,8	6 090,0	6 656,2
Biens durables	918,5	3 325,0	1 947,1	202,0	151,3	203,7	95,1
Contributions à des organismes	1 071,9	675,0	3 618,0	90,1	-	-	-
Autres	2 180,1	1 233,1	2,1	-	-	439,1	293,5
Total	**75 354,3**	**83 340,8**	**81 277,3**	**75 266,9**	**86 147,4**	**82 720,1**	**92 687,3**

Tableau 79 – Gestion et planification immobilière – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	5 764,6	5 138,7	37,0	34,5
Contremaîtres	2 284,9	2 094,6	20,0	18,5
Professionnels	8 396,3	13 117,2	69,5	111,0
Cols blancs	7 070,4	6 409,8	96,0	108,0
Cols bleus	25 143,5	22 027,4	266,8	247,3
Gestion des postes vacants	-	(1 142,3)	-	-
Total	**48 659,7**	**47 645,4**	**489,3**	**519,3**

Le budget de 2017 du Service de la gestion et de la planification immobilière est de 92,7 M$ et affiche une variation à la hausse de 10 M$, soit 12 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 1 M$
  - ↓ 2,2 M$ attribuable à une abolition de 27 postes découlant du PQMO
  - ↓ 2 M$ liée à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles
  - ↓ 1,8 M$ due à des réaménagements vers les autres dépenses pour les activités de gardiennage
  - ↓ 1,1 M$ générée par des économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↑ 5,3 M$ en raison du transfert de 45 postes du PTI au budget de fonctionnement et à la création de 6 postes pour la mise en place du Bureau de projets
  - ↑ 0,8 M$ liée à l'ajout de 6 postes notamment pour mettre en œuvre le programme RAC et améliorer l'offre de services aux arrondissements, ainsi qu'à divers rajustements salariaux

- Autres dépenses : ↑ 11 M$
  - ↑ 4,5 M$ pour les services techniques reliés aux activités de gardiennage, incluant le réaménagement de 1,8 M$ mentionné précédemment
  - ↑ 4 M$ pour l'entretien des bâtiments, notamment pour la réduction du déficit d'entretien;
  - ↑ 1,8 M$ pour des services professionnels relatifs à l'audit des immeubles
  - ↑ 0,7 M$ liée au coût de l'énergie et à d'autres dépenses

GREFFE

Budget : 44,3 M$
Effectif : 207,5 années-personnes

La mission du Service du greffe comporte la préparation, la tenue et le suivi des séances du comité exécutif, des assemblées du conseil municipal et du conseil d'agglomération, de même que le soutien opérationnel et professionnel aux commissions permanentes du conseil municipal et du conseil d'agglomération.

Le Service du greffe s'occupe également de la gestion des documents et des archives de la Ville, du traitement et de la signature des contrats, de l'application de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et de la Loi sur les archives et, enfin, de la gestion des processus électoraux.

Tableau 80 – Greffe – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	17 732,3	22 118,5	18 841,5	18 679,7	19 281,4	19 432,2	23 485,1
Cotisations de l'employeur	5 480,0	6 080,3	5 669,0	5 938,5	6 335,3	6 406,1	6 990,6
Transport et communications	427,9	2 215,5	440,0	581,4	485,7	428,5	3 511,0
Services professionnels	351,8	1 252,1	177,0	147,3	339,6	387,5	408,0
Services techniques et autres	737,3	4 964,1	548,9	675,8	978,4	860,3	5 565,6
Location, entretien et réparation	1 960,3	2 978,0	1 814,7	1 811,6	1 822,5	1 784,2	3 396,3
Biens non durables	304,6	483,2	257,2	254,0	319,1	429,8	632,8
Biens durables	23,9	99,0	31,6	46,8	21,5	31,0	31,0
Contributions à des organismes	205,5	249,3	237,8	190,7	242,0	246,0	246,0
Autres	30,0	100,2	100,2	69,2	74,2	74,2	74,2
Total	**27 253,6**	**40 540,2**	**28 117,9**	**28 395,0**	**29 899,7**	**30 079,8**	**44 340,6**

Tableau 81 – Greffe – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	14 474,3	14 738,1	103,0	103,0
Cadres de gestion	1 100,8	2 939,4	6,0	6,0
Cadres-conseils	5 867,2	5 915,8	47,0	47,0
	6 968,0	8 855,2	53,0	53,0
Professionnels	1 923,8	1 871,6	16,0	16,0
Cols blancs	2 472,2	5 265,8	35,5	35,5
Gestion des postes vacants	-	(255,0)	-	-
Total	**25 838,3**	**30 475,7**	**207,5**	**207,5**

Le budget de 2017 du Service du greffe est de 44,3 M$ et affiche une variation à la hausse de 14,3 M$, soit 47,4 %, par rapport au budget comparatif 2016. Cette augmentation s'explique principalement par la tenue de l'élection municipale de 2017, pour laquelle un budget non récurrent de 14 M$ a été réservé.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 4,6 M$
  - ↑ 5,1 M$ liée à la rémunération du personnel pour la tenue de l'élection municipale de 2017
  - ↑ 0,3 M$ attribuable à l'ajout de deux postes temporaires au Bureau de la présidence du conseil pour le soutien d'activités reliées au 375e anniversaire et prévues à l'hôtel de ville, ainsi qu'au transfert de deux postes à la suite de la fermeture de la Section production du Service des communications et du déplacement de certaines activités d'impression au Service du greffe
  - ↑ 0,2 M$ liée aux rajustements salariaux ainsi qu'à la révision du partage des coûts des régimes de retraite
  - ↓ 1 M$ attribuable à une abolition de 2 postes découlant du PQMO, à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé, à la gestion des postes vacants et à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles

- Autres dépenses : ↑ 9,6 M$
  - ↑ 8,9 M$ pour diverses dépenses non récurrentes en lien avec la tenue de l'élection municipale de 2017, notamment la location d'espaces, la publicité, les frais de poste et de télécommunications ainsi que pour divers services professionnels et techniques
  - ↑ 0,4 M$ liée à des ajustements pour tenir une élection au Bureau du taxi, pour mettre en place un service de sous-titrage aux séances du conseil municipal et pour soutenir des activités d'accueil et de réception à l'hôtel de ville, à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal

MATÉRIEL ROULANT ET ATELIERS

Budget : 110,9 M$
Effectif : 488,2 années-personnes

Le Service du matériel roulant et des ateliers a pour mission de gérer, entretenir et réparer le parc de véhicules, ainsi que d'assurer plusieurs services spécialisés à des coûts compétitifs, de qualité et adaptés aux besoins du client, grâce à des employés compétents et motivés.

Tableau 82 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	33 944,5	33 597,3	33 571,5	34 977,2	36 358,4	36 136,5	36 347,8
Cotisations de l'employeur	9 714,3	9 648,8	9 376,2	9 696,2	10 399,3	10 203,1	10 226,4
Transport et communications	194,2	182,5	174,7	192,6	151,6	180,7	150,7
Services professionnels	109,6	59,5	77,4	41,2	13,2	80,8	80,8
Services techniques et autres	3 624,3	3 385,8	2 928,0	3 352,0	3 527,1	4 137,4	3 757,9
Location, entretien et réparation	17 980,9	18 103,8	18 541,4	18 811,3	17 937,4	17 973,6	17 065,7
Biens non durables	41 218,7	41 942,9	42 506,2	43 633,4	46 633,5	42 936,3	46 875,5
Biens durables	806,8	795,4	741,7	780,4	749,3	796,9	223,8
Contributions à des organismes	-	0,5	-	-	-	-	-
Autres	95,4	(150,0)	(150,8)	(150,8)	(150,8)	(457,7)	(3 806,9)
Total	**107 688,7**	**107 566,5**	**107 766,3**	**111 333,5**	**115 619,0**	**111 987,6**	**110 921,7**

Tableau 83 – Matériel roulant et ateliers – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 510,5	5 360,7	32,8	37,6
Cadres-conseils	232,3	261,0	2,0	2,0
	4 742,8	5 621,7	34,8	39,6
Contremaîtres	3 193,4	3 222,5	27,0	27,3
Professionnels	1 589,4	1 657,3	14,0	14,0
Cols blancs	1 752,6	1 774,2	23,0	23,2
Cols bleus	35 061,4	35 386,2	397,5	384,1
Gestion des postes vacants	-	(1 087,7)	-	-
Total	**46 339,6**	**46 574,2**	**496,3**	**488,2**

Le budget de 2017 du Service du matériel roulant et des ateliers est de 110,9 M$ et affiche une variation à la baisse de 1,1 M$, soit 1 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M$

  ↑ 1,1 M$ liée à l'ajustement des heures supplémentaires

  ↑ 0,9 M$ liée à des indexations, progressions statutaires et autres ajustements découlant de la nouvelle structure du service

  ↓ 1,1 M$ attribuable à des économies anticipées liées à la gestion des postes vacants

  ↓ 0,7 M$ liée à une abolition de postes équivalant à 8,8 a-p. et découlant du PQMO

- Autres dépenses : ↓ 1,3 M$

  ↓ 3,5 M$ à la suite d'un ajustement technique relié à la comptabilisation des dépenses capitalisables pour les biens destinés aux inventaires et aux projets d'immobilisations, dans le but de respecter les conventions comptables

  ↓ 0,8 M$ découlant d'économies anticipées liées à un effort d'optimisation des dépenses du service

  ↑ 3 M$ liée à l'augmentation des besoins en pièces et de leur coût de remplacement

Développement

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 601,8 M$, en baisse de 12,3 M$ par rapport au budget comparatif de 2016.

Tableau 84 – Développement – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Développement							
Commission des services électriques	58 319,2	55 295,3	55 519,9	62 917,5	63 966,5	66 670,3	68 301,1
Développement économique	42 653,1	43 067,2	40 719,9	35 593,5	60 359,4	45 928,5	46 436,6
Eau	226 868,2	230 326,7	223 258,8	216 165,8	230 120,6	236 592,0	227 113,2
Environnement	134 264,8	203 976,4	130 446,5	146 170,1	132 411,8	133 005,0	130 813,3
Infrastructures, voirie et transports	36 075,4	43 541,8	54 709,5	53 506,4	71 802,3	64 586,4	68 388,5
Mise en valeur du territoire	64 828,6	61 018,5	57 422,7	57 726,3	61 795,8	67 239,7	60 708,2
Total – Développement	**563 009,3**	**637 225,9**	**562 077,3**	**572 079,6**	**620 456,4**	**614 021,9**	**601 760,9**

COMMISSION DES SERVICES ÉLECTRIQUES

Budget : 68,3 M$
Effectif : 71 années-personnes

La Commission des services électriques de Montréal (CSEM) s'emploie à promouvoir et à favoriser l'enfouissement des réseaux câblés sur tout le territoire de la ville en s'associant avec la Ville de Montréal et de nombreuses entreprises et organisations des réseaux d'énergie et de télécommunications. La CSEM coordonne les efforts de tous les intervenants pour offrir un réseau d'infrastructures fiable, sécuritaire et durable tant au niveau souterrain qu'au niveau aérien.

La CSEM intervient aussi sur tous les projets de raccordement des réseaux aux immeubles et aux bâtiments partout à Montréal.

Tableau 85 – Commission des services électriques – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel			Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	4 354,3	3 882,0	5 001,1	5 420,7	4 326,0	4 284,6	4 617,1
Cotisations de l'employeur	1 210,2	1 138,1	1 426,3	1 516,5	1 342,4	1 383,8	1 332,2
Transport et communications	230,9	224,3	227,5	248,3	283,8	283,8	265,1
Services professionnels	206,0	167,3	182,3	135,9	409,2	409,2	384,4
Services techniques et autres	6 272,1	1 674,3	(222,9)	5 005,1	5 305,0	7 374,8	7 533,7
Location, entretien et réparation	941,7	1 039,9	993,1	1 041,9	1 133,2	1 087,2	1 137,0
Biens non durables	259,8	357,3	352,2	371,9	421,0	401,0	421,5
Biens durables	52,1	26,8	84,5	70,4	57,0	57,0	67,5
Frais de financement	21 515,4	22 304,4	22 879,8	23 721,4	23 787,4	23 787,4	23 778,1
Remboursement de la dette à long terme	22 567,8	23 591,0	24 130,3	25 120,0	25 861,5	25 861,5	27 024,5
Autres	708,9	889,9	465,7	265,4	1 040,0	1 740,0	1 740,0
Total	**58 319,2**	**55 295,3**	**55 519,9**	**62 917,5**	**63 966,5**	**66 670,3**	**68 301,1**

Tableau 86 – Commission des services électriques – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 251,7	1 263,7	8,0	8,2
Cadres-conseils	272,7	277,4	3,0	3,0
	1 524,4	1 541,1	11,0	11,2
Cols blancs	3 071,3	3 335,8	42,8	45,8
Cols bleus	1 072,7	1 072,4	14,1	14,0
Total	**5 668,4**	**5 949,3**	**67,9**	**71,0**

Le budget de 2017 de la CSEM est de 68,3 M$ et affiche une variation à la hausse de 1,6 M$, soit 2,4 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M$
  - ↑ 0,3 M$ reliée principalement à l'ajout de 3,1 a-p. en vue de la réalisation de la mission du service
- Autres dépenses : ↑ 0,2 M$
  - ↑ 0,2 M$ reliée à l'augmentation des frais d'administration de la Ville de Montréal et à d'autres besoins opérationnels
- Frais de financement et remboursement de la dette à long terme : ↑ 1,2 M$
  - ↑ 1,2 M$ attribuable principalement aux obligations liées au remboursement de la dette et au paiement des frais financiers afférents au financement des conduits souterrains

Budget : 46,4 M$
Effectif : 43,7 années-personnes

La mission principale du Service de développement économique consiste à stimuler la création de la richesse collective avec l'aide des acteurs du développement économique, dans une perspective de développement durable.

Tableau 87 – Développement économique – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	2 785,7	3 537,2	3 200,0	2 939,2	4 113,0	3 894,9	4 139,1
Cotisations de l'employeur	765,9	1 047,5	903,7	813,5	1 287,0	1 134,3	1 074,1
Transport et communications	368,8	136,9	250,7	313,6	1 129,9	29,6	29,6
Services professionnels	2 762,8	295,2	749,0	323,8	2 310,4	931,3	2 002,6
Services techniques et autres	345,8	146,2	213,4	181,8	519,1	85,5	85,5
Location, entretien et réparation	357,8	355,8	359,1	1 000,9	1 313,2	1 285,1	1 733,6
Biens non durables	9,0	2,7	17,1	16,4	50,7	6,2	6,2
Biens durables	-	0,2	8,7	4,6	33,1	-	-
Contributions à des organismes	20 795,1	22 322,7	21 759,0	13 677,8	30 009,8	14 292,0	13 909,0
Autres	14 462,2	15 222,8	13 259,2	16 321,9	19 593,2	24 269,6	23 456,9
Total	**42 653,1**	**43 067,2**	**40 719,9**	**35 593,5**	**60 359,4**	**45 928,5**	**46 436,6**

Tableau 88 – Développement économique – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	624,0	649,2	3,0	3,0
Cadres-conseils	-	155,1	-	1,0
	624,0	804,3	3,0	4,0
Professionnels	4 062,4	4 163,1	35,5	34,7
Cols blancs	342,8	365,9	5,0	5,0
Gestion des postes vacants	-	(120,1)	-	-
Total	**5 029,2**	**5 213,2**	**43,5**	**43,7**

Le budget de 2017 du Service de développement économique est de 46,4 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Autres dépenses : ↑ 0,3 M$

  ↑ 0,7 M$ attribuable aux frais de démarrage et d'établissement des activités de la Maison des régions

  ↑ 0,4 M$ liée à la réalisation des plans d'action pour développer des outils et pourvoir aux frais juridiques pour des projets de développement stratégique, d'accélération des investissements et d'entrepreneuriat

  ↓ 1,2 M$ liée principalement à certains programmes de subvention et ententes avec le gouvernement provincial

Eau

Budget : 227,1 M$
Effectif : 781 années-personnes

Le Service de l'eau a pour mission d'assurer la maîtrise, la coordination et la cohérence des activités du cycle de l'eau (production et distribution de l'eau potable, collecte et traitement des eaux usées) sous l'angle de l'entretien et de l'extension du réseau, et ce, de manière à développer une organisation de gestion publique de l'eau qui soit performante et perçue comme telle par la population et les usagers de l'agglomération de Montréal.

De plus, le Service de l'eau est responsable du plan d'intervention de l'eau, intégrant le volet voirie, afin d'optimiser les interventions nécessaires aux infrastructures de l'eau.

Tableau 89 – Eau – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	48 054,9	50 106,8	53 035,7	53 544,7	54 434,9	55 006,1	54 201,0
Cotisations de l'employeur	13 961,4	15 133,7	15 222,2	15 867,0	16 590,6	16 834,2	15 381,1
Transport et communications	662,5	719,3	406,4	707,7	813,9	496,2	590,7
Services professionnels	10 050,4	8 716,1	2 923,5	4 757,5	6 882,6	8 925,3	11 028,5
Services techniques et autres	8 123,4	8 292,1	9 915,8	8 274,6	9 402,1	9 176,6	9 682,5
Location, entretien et réparation	21 524,1	24 734,5	22 206,2	14 595,0	16 541,3	18 570,4	21 371,3
Biens non durables	48 803,2	47 136,1	50 261,8	50 492,3	57 516,0	59 298,5	57 407,9
Biens durables	854,5	756,3	597,8	1 013,3	695,0	1 047,3	736,9
Frais de financement	28 626,6	27 992,6	24 704,7	22 799,6	22 345,2	21 866,9	21 320,0
Remboursement de la dette à long terme	46 381,5	46 355,5	45 594,8	44 719,4	45 749,0	46 587,1	46 581,1
Contributions à des organismes	407,5	419,8	378,0	460,5	447,5	390,2	422,5
Autres	(581,8)	(36,1)	(1 988,1)	(1 065,8)	(1 297,5)	(1 606,8)	(11 610,3)
Total	**226 868,2**	**230 326,7**	**223 258,8**	**216 165,8**	**230 120,6**	**236 592,0**	**227 113,2**

Tableau 90 – Eau – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	7 385,6	6 988,4	46,2	44,5
Cadres-conseils	180,8	184,2	-	-
	7 566,4	7 172,6	46,2	44,5
Contremaîtres	5 039,3	5 295,5	46,8	48,0
Professionnels	12 145,4	12 652,7	115,2	121,2
Cols blancs	9 570,0	12 470,6	165,0	159,6
Cols bleus	37 519,2	37 123,0	415,7	407,7
Gestion des postes vacants	-	(5 132,3)	-	-
Total	**71 840,3**	**69 582,1**	**788,9**	**781,0**

Le budget de 2017 du Service de l'eau est de 227,1 M$ et affiche une variation à la baisse de 9,5 M$, soit 4 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 2,3 M$

  ↓ 1,7 M$ liée à des économies anticipées relatives à la gestion des postes vacants qui s'ajoutent à l'économie déjà existante au Service de l'eau de 3,4 M$

  ↓ 1,6 M$ attribuable à l'atteinte de l'objectif du PQMO et se traduisant par une réduction de postes équivalant à 19,3 a-p.

  ↓ 1,3 M$ pour des ajustements techniques liés à la main-d'œuvre capitalisable et entraînant une réduction de postes équivalant à 12,6 a-p.

  ↑ 1 M$ liée à l'indexation et à des rajustements de base de la rémunération

  ↑ 0,6 M$ attribuable à l'accroissement des investissements (PTI) dans les programmes de conduites primaires et secondaires, entraînant une hausse du nombre de postes équivalant à 14 a-p.

  ↑ 0,5 M$ liée à l'ajout de 7 a-p. pour soutenir le projet de réseau électrique métropolitain

  ↑ 0,2 M$ associée à l'ajout de postes équivalant à 3 a-p. pour soutenir la planification de la maintenance, dans le cadre de l'optimisation des activités d'entretien des réseaux d'eau en arrondissements

- Autres dépenses : ↓ 7,2 M$

  ↓ 10 M$ représentant des économies anticipées liées à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles, sans coupure d'activités

  ↓ 2,5 M$ de réduction des budgets de services techniques et autres, d'entretien et de biens non durables, dans le cadre du plan d'optimisation

  ↓ 0,6 M$ pour les frais de financement et de remboursement de la dette à long terme, s'expliquant par l'extinction progressive de l'ancienne dette, jumelée aux nouveaux besoins d'emprunt, ainsi que par des taux de financement inférieurs aux prévisions en 2015 et 2016

  ↑ 3,8 M$ attribuable à l'accroissement des investissements du PTI pour les programmes de conduites primaires et secondaires

  ↑ 1 M$ à la suite d'un ajustement budgétaire pour le gardiennage de l'usine Atwater en fonction des dépenses réelles des dernières années

  ↑ 0,8 M$ pour des travaux d'entretien et de réparation sur le réseau primaire d'aqueduc, en lien avec le règlement de subdélégation en fonction des dépenses réelles des trois dernières années pour les arrondissements et les villes liées

  ↑ 0,6 M$ pour la mise en exploitation supplémentaire de 8 secteurs de régulation de pression et de 14 sites de chambres de mesure de débit-pression sur le réseau primaire, et l'augmentation du nombre de compteurs à entretenir ainsi que pour la maintenance du système de relève

  ↑ 0,5 M$ due à l'évaluation de la valeur et de l'état des éléments de l'actif dans les usines d'eau potable, de même qu'à la réalisation d'études de vulnérabilité, dans le cadre du règlement sur la protection des sources d'eau potable

ENVIRONNEMENT

Budget : 130,8 M$
Effectif : 242,8 années-personnes

La mission du Service de l'environnement consiste à améliorer la qualité et le cadre de vie des citoyens de l'agglomération de Montréal en sensibilisant la population aux problématiques environnementales, en assurant la promotion et le contrôle de la qualité du milieu physique, en agissant pour une gestion responsable des matières résiduelles et des ressources sur le territoire et en contrôlant la qualité et l'innocuité des aliments dans les établissements alimentaires.

Le Service de l'environnement doit aussi assumer, auprès des services municipaux, des arrondissements, des villes liées et autres instances, un rôle d'expert en matière de protection de l'environnement et développer, à ce titre, des politiques, des programmes et des plans d'action, le tout dans une perspective de développement durable.

Tableau 91 – Environnement – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel			Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	17 059,7	17 006,2	16 840,8	16 910,2	17 836,6	17 218,7	17 193,1
Cotisations de l'employeur	5 052,4	5 221,9	4 890,0	5 007,6	5 335,4	5 117,6	4 689,8
Transport et communications	(379,9)	(326,6)	(340,8)	(74,6)	981,2	609,5	608,6
Services professionnels	394,1	786,8	506,5	1 545,8	2 046,0	484,3	531,9
Services techniques et autres	109 250,6	110 874,5	107 766,4	108 905,8	105 013,2	107 660,2	107 775,1
Location, entretien et réparation	2 175,5	2 230,0	1 664,3	1 611,9	2 079,5	2 073,3	1 777,6
Biens non durables	2 177,0	2 042,2	1 890,9	4 086,4	3 065,0	2 320,2	2 298,9
Biens durables	3 600,4	783,5	520,6	1 075,3	4 875,4	4 708,0	3 257,9
Contributions à des organismes	51,9	2,5	34,5	100,0	439,8	107,5	107,5
Autres	(5 116,9)	65 355,4	(3 326,7)	7 001,7	(9 260,3)	(7 294,3)	(7 427,1)
Total	**134 264,8**	**203 976,4**	**130 446,5**	**146 170,1**	**132 411,8**	**133 005,0**	**130 813,3**

L'objet « Autres » de l'exercice 2013 inclut une réserve particulière. Cette réserve est un passif environnemental de 65,5 M$ couvrant les coûts de la construction des infrastructures et de l'exploitation d'une usine destinée à capter et traiter les eaux souterraines du site du Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles.

Tableau 92 – Environnement – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 821,7	2 780,7	18,0	18,0
Contremaîtres	109,9	111,7	1,0	1,0
Professionnels	6 907,6	7 272,9	60,2	63,2
Cols blancs	11 754,9	11 503,7	155,8	151,3
Cols bleus	742,2	737,9	9,4	9,3
Gestion des postes vacants	-	(524,0)	-	-
Total	**22 336,3**	**21 882,9**	**244,4**	**242,8**

Le budget de 2017 du Service de l'environnement est de 130,8 M$ et affiche une variation à la baisse de 2,2 M$, soit 1,6 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓0,5 M$

  ↓ 0,5 M$ attribuable aux économies générées par la gestion des postes vacants

  ↓ 0,2 M$ en raison de l'abolition de 3 postes dans le cadre de l'application du PQMO

  ↑ 0,2 M$ pour la création d'un poste relatif au dossier des autres sites contaminés et pour le transfert d'un poste du PTI au budget de fonctionnement en vue des travaux liés à la réserve constituée pour le Parc d'entreprises de la Pointe Saint-Charles (PEPSC)

- Autres dépenses : ↓ 1,7 M$

  ↓ 1,5 M$ pour les biens durables, essentiellement due à des besoins moindres qu'initialement prévu pour la station d'assainissement du lixiviat ainsi qu'à des crédits non requis en 2017 pour les forages de puits de biogaz et de lixiviat, un écart lié à la réserve destinée spécifiquement à la post-fermeture du CESM et inscrite à la rubrique « Autres »

  ↓ 0,3 M$ à l'objet « Location, entretien et réparation », une économie liée à la baisse du coût du loyer

  ↑ 0,1 M$ au chapitre des services techniques et autres, s'expliquant, entre autres, ainsi :

  - ↑ 1,7 M$ attribuable notamment aux travaux associés au PEPSC et aux autres sites contaminés – la part de l'écart lié au PEPSC étant financée par la réserve spécifique inscrite à l'objet « Autres »
  - ↓ 1,6 M$ liée à la gestion des matières résiduelles en raison, entre autres, d'une baisse du tonnage des ordures ménagères enfouies et d'un coût moindre des contrats, incluant ceux liés aux écocentres – une baisse contrebalancée en partie par l'ajout de nouvelles collectes de matières résiduelles

INFRASTRUCTURES, VOIRIE ET TRANSPORTS

Budget : 68,4 M$
Effectif : 323,8 années-personnes

La mission du Service des infrastructures, de la voirie et des transports est d'assurer la fonctionnalité du réseau de rues artérielles de Montréal, considérant l'exploitation des équipements, de même que l'entretien, le maintien, l'aménagement et le développement des infrastructures.

Tableau 93 – Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	14 878,8	17 583,2	19 675,6	10 752,2	21 264,6	21 753,5	26 172,0
Cotisations de l'employeur	4 295,5	4 591,0	4 441,5	8 607,6	5 952,0	6 185,1	7 046,0
Transport et communications	908,4	1 134,1	1 187,2	1 192,0	1 232,1	1 925,4	1 105,5
Services professionnels	2 351,2	3 151,8	3 845,9	4 206,0	7 830,6	2 955,7	5 814,0
Services techniques et autres	1 934,1	2 809,6	1 898,7	2 196,0	5 010,5	3 254,8	2 967,7
Location, entretien et réparation	11 761,6	11 838,1	12 983,6	14 712,7	15 068,6	14 453,5	14 815,5
Biens non durables	(17,5)	1 994,8	2 628,8	4 878,3	7 398,5	7 403,2	8 770,3
Biens durables	144,5	258,2	193,2	437,2	814,1	219,9	191,9
Contributions à des organismes	215,3	155,0	3 076,5	459,3	7 231,3	6 435,3	6 505,6
Autres	(396,5)	26,0	4 778,5	6 065,1	-	-	(5 000,0)
Total	**36 075,4**	**43 541,8**	**54 709,5**	**53 506,4**	**71 802,3**	**64 586,4**	**68 388,5**

Tableau 94 – Infrastructures, voirie et transports – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 652,8	3 970,4	20,3	23,5
Cadres-conseils	141,2	139,2	1,0	1,0
	3 794,0	4 109,6	21,3	24,5
Professionnels	14 065,8	17 491,9	117,5	148,8
Cols blancs	9 863,4	12 062,3	118,0	147,5
Cols bleus	215,4	217,7	3,0	3,0
Gestion des postes vacants	-	(663,5)	-	-
Total	**27 938,6**	**33 218,0**	**259,8**	**323,8**

Le budget de 2017 du Service des infrastructures, de la voirie et des transports s'élève à 68,4 M$, ce qui représente une hausse de 3,8 M$, soit 5,9 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 5,3 M$

  ↑ 2,3 M$ pour la création de 26 postes au Bureau d'intégration et de coordination, notamment pour structurer le processus de consentement municipal lié aux projets des réseaux techniques urbains

  ↑ 1,9 M$ pour la création de 18 postes afin d'accompagner la Caisse de dépôt et placement du Québec – Infra (CDPQI) dans son projet de réseau électrique métropolitain

  ↑ 1,2 M$ pour la création de 16 postes destinés à soutenir l'augmentation de la capacité de réalisation du service

  ↑ 0,3 M$ pour la création de 5 postes liés au prolongement des heures d'ouverture pour les opérations du Centre de gestion de la mobilité urbaine, passant de 16 heures sur 5 jours à 24 heures sur 7 jours

  ↓ 0,4 M$ attribuable à la poursuite du PQMO et à une anticipation des postes vacants, partiellement compensée par des rajustements salariaux

- Autres dépenses : ↓ 1,5 M$

  ↓ 6 M$ pour des économies anticipées liées à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles et à un effort d'optimisation ciblé

  ↑ 2,2 M$ pour étoffer les interventions sur la voirie : budget additionnel de 1 M$ pour le scellement de fissures actives, budget d'études de 0,8 M$ pour les structures routières et un autre de 0,4 M$ pour la chaussée, dans le cadre du programme de maintien des infrastructures routières

  ↑ 0,9 M$ pour répondre aux besoins des projets *Montréal à pied* et *Plan lumière du Vieux-Montréal* ainsi que pour couvrir les dépenses associées à la création de postes

  ↑ 0,6 M$ pour le financement de l'implantation de rues piétonnes (marquage au sol, mobilier urbain, etc.) dans certains arrondissements

  ↑ 0,4 M$ pour la mise à niveau des besoins opérationnels du service de navettes fluviales sur le trajet Montréal–parc Jean-Drapeau–Longueuil

  ↑ 0,4 M$ pour le marquage et la signalisation de voies cyclables et la réalisation de la portion montréalaise du sentier cyclable Oka–Saint-Hilaire

MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Budget : 60,7 M$
Effectif : 162,9 années-personnes

Le Service de la mise en valeur du territoire a pour mission d'améliorer la qualité du cadre de vie des Montréalais, tout en stimulant la création de richesse collective. À cette fin, il fournit aux arrondissements et à la Direction générale l'encadrement et le soutien en planification du développement du territoire qui répondent aux enjeux d'aménagement urbain et d'habitation.

Tableau 95 – Mise en valeur du territoire – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	12 155,0	11 528,9	11 480,8	12 504,4	13 017,2	13 667,7	13 757,6
Cotisations de l'employeur	3 411,1	3 579,8	3 221,3	3 670,0	3 803,7	4 007,1	3 645,5
Transport et communications	471,0	631,0	517,9	629,3	616,7	512,7	406,9
Services professionnels	5 142,3	1 879,2	547,7	1 355,0	3 644,4	5 215,3	5 515,6
Services techniques et autres	1 103,9	528,8	328,8	357,5	363,7	317,4	230,3
Location, entretien et réparation	2 998,1	2 117,0	2 744,4	2 525,1	2 690,0	2 722,0	2 487,1
Biens non durables	104,5	111,0	111,7	94,9	200,0	229,2	225,6
Biens durables	168,7	254,3	26,1	16,2	36,7	-	2,5
Contributions à des organismes	817,2	1 384,1	329,0	1 223,3	1 429,5	-	-
Autres	38 456,8	39 004,4	38 115,0	35 350,6	35 993,9	40 568,3	34 437,1
Total	**64 828,6**	**61 018,5**	**57 422,7**	**57 726,3**	**61 795,8**	**67 239,7**	**60 708,2**

Tableau 96 – Mise en valeur du territoire – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 518,8	2 455,1	14,0	14,0
Professionnels	10 989,1	11 624,6	93,7	99,7
Cols blancs	4 166,9	3 734,4	52,0	49,2
Gestion des postes vacants	-	(411,0)	-	-
Total	**17 674,8**	**17 403,1**	**159,7**	**162,9**

Le budget de 2017 du Service de la mise en valeur du territoire est de 60,7 M$ et affiche une variation à la baisse de 6,5 M$, soit 9,7 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,3 M$

  ↓ 0,7 M$ attribuable à la poursuite du PQMO et à des économies anticipées liées à la gestion des postes vacants, partiellement compensée par des rajustements salariaux (indexation et progression)

  ↑ 0,4 M$ liée à l'ajout de 4 postes, dont 3 en vue de soutenir les actions de la Ville en matière de lutte contre l'insalubrité et 1 poste pour le projet de réseau électrique métropolitain

- Autres dépenses : ↓ 6,3 M$

  ↓ 5 M$ attribuable à une économie anticipée basée sur l'historique des dépenses réelles (4 M$) et à un effort d'optimisation ciblé (1 M$)

  ↓ 1,8 M$ liée à des économies anticipées relatives aux prévisions de décaissements du programme *Rénovation Québec*

  ↑ 0,4 M$ pour les frais accessoires associés aux activités de l'Office d'habitation municipale de Montréal

QUALITÉ DE VIE

Les dépenses de ce secteur d'activités s'élèvent à 191,2 M$, en hausse de 14,1 M$ par rapport au budget comparatif de 2016.

Tableau 97 – Qualité de vie – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Qualité de vie							
Culture	37 082,5	44 437,3	43 089,2	53 695,6	51 408,8	40 793,8	47 180,5
Diversité sociale et sports	37 817,2	37 496,9	42 116,3	44 711,2	47 118,2	41 319,8	49 529,6
Espace pour la vie	67 952,5	82 256,7	69 930,2	69 159,6	72 639,5	71 681,9	68 987,7
Grands parcs, verdissement et mont Royal	17 947,4	16 405,3	18 143,8	23 511,4	25 708,2	23 263,6	25 461,3
Total – Qualité de vie	**160 799,6**	**180 596,2**	**173 279,5**	**191 077,8**	**196 874,7**	**177 059,1**	**191 159,1**

Culture

Budget : 47,2 M$
Effectif : 160 années-personnes

Le Service de la culture a pour mission de consolider, de développer et d'accroître le rayonnement de Montréal comme métropole culturelle, de fournir une expertise professionnelle à la Direction générale, aux arrondissements et aux services municipaux, et d'agir à titre de répondant municipal en matière de culture avec les milieux culturels, les partenaires publics et privés ainsi que le grand public.

De manière plus spécifique, l'action du service a pour but de développer ou de mettre en valeur :

- le loisir culturel, la pratique artistique amateur et le patrimoine immatériel;
- le réseau des bibliothèques;
- le réseau municipal de diffusion culturelle (Accès culture);
- l'art public et le patrimoine artistique;
- les événements publics;
- les festivals et événements culturels;
- l'industrie cinématographique et télévisuelle;
- les industries culturelles et créatives;
- les équipements, espaces et quartiers culturels.

Tableau 98 – Culture – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel			Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	10 387,1	11 643,2	11 539,2	11 371,9	11 490,9	11 401,1	11 806,9
Cotisations de l'employeur	2 958,2	3 553,8	3 298,3	3 355,2	3 418,0	3 402,7	3 161,1
Transport et communications	190,5	601,6	493,5	470,4	399,9	183,5	208,7
Services professionnels	609,0	1 638,6	1 524,5	1 827,3	1 976,5	2 000,3	3 418,3
Services techniques et autres	2 920,1	2 980,6	2 468,0	2 726,9	6 244,5	2 666,7	3 604,5
Location, entretien et réparation	2 352,4	2 587,3	2 062,5	1 990,2	2 277,4	2 093,0	2 485,1
Biens non durables	4 955,6	5 122,1	5 235,9	4 749,1	5 390,7	5 060,0	5 032,6
Biens durables	310,1	227,3	114,4	115,4	117,4	117,5	114,4
Contributions à des organismes	12 154,7	15 867,6	16 206,8	26 852,0	19 637,8	13 334,0	16 813,9
Autres	244,8	215,2	146,1	237,2	455,7	535,0	535,0
Total	**37 082,5**	**44 437,3**	**43 089,2**	**53 695,6**	**51 408,8**	**40 793,8**	**47 180,5**

Tableau 99 – Culture – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 436,0	2 398,2	15,0	15,0
Cadres-conseils	142,9	146,8	1,0	1,0
	2 578,9	2 545,0	16,0	16,0
Professionnels	7 390,3	7 867,5	66,6	71,2
Cols blancs	4 289,2	4 324,0	66,7	64,8
Cols bleus	545,4	577,0	7,5	8,0
Gestion des postes vacants	-	(345,5)	-	-
Total	**14 803,8**	**14 968,0**	**156,8**	**160,0**

Le budget de 2017 du Service de la culture est de 47,2 M$ et affiche une variation à la hausse de 6,4 M$, soit 15,7 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M$

  ↑ 0,5 M$ pour la création de 4 postes permanents pour le programme RAC;

  ↑ 0,2 M$ pour la création de 2 postes temporaires pour le soutien à la coordination du déploiement du Centre de services partagés et pour la tenue des célébrations du 375e anniversaire de Montréal

  ↓ 0,5 M$ attribuable à une abolition de 7 postes découlant du PQMO, à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé et à la gestion des postes vacants

- Autres dépenses : ↑ 6,2 M$

  ↑ 3,2 M$ pour la bonification et l'indexation de la contribution financière à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), à la suite du renouvellement de la convention

  ↑ 1,7 M$ pour des dépenses reliées à l'harmonisation des cotes de documents dans les bibliothèques

  ↑ 1 M$ pour des dépenses en services techniques relatifs à la course de formule E (course d'automobiles électriques)

  ↑ 0,3 M$ principalement attribuable à des ajustements de contributions financières à divers organismes (Partenariat du Quartier des spectacles pour le projet *Jardins Gamelin*, Montréal en Fêtes, fête nationale, Orchestre symphonique de Montréal, Les 7 doigts de la main)

DIVERSITÉ SOCIALE ET SPORTS

Budget : 49,5 M$
Effectif : 152,2 années-personnes

La mission du Service de la diversité sociale et des sports est de favoriser l'équité sociale, économique et culturelle ainsi que la valorisation des compétences des personnes et des collectivités montréalaises pour contribuer activement au développement d'une ville solidaire et inclusive. Aussi, le service contribue, par ses installations d'envergure, son leadership, ses programmes et son expertise, à la vie physiquement active des citoyens et au rayonnement de Montréal en tant que ville olympique et métropole sportive de premier plan.

Tableau 100 – Diversité sociale et sports – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	8 327,1	8 661,4	8 760,7	9 179,9	9 324,5	9 049,9	9 507,4
Cotisations de l'employeur	2 324,4	2 556,0	2 454,7	2 704,6	2 899,0	2 824,0	2 651,4
Transport et communications	142,4	246,6	111,6	212,0	267,0	112,5	151,6
Services professionnels	349,2	393,3	320,7	603,8	1 028,9	306,1	281,1
Services techniques et autres	1 465,4	1 877,6	1 976,9	2 061,2	2 338,3	2 230,7	3 865,7
Location, entretien et réparation	3 855,1	3 766,8	3 739,9	3 971,7	4 712,3	5 206,8	4 102,8
Biens non durables	2 068,1	1 739,4	1 977,4	2 224,7	2 074,7	2 046,0	2 133,6
Biens durables	343,3	141,3	81,3	26,0	45,2	1,1	1,1
Contributions à des organismes	17 095,8	16 762,8	21 335,1	22 667,5	24 428,3	18 365,1	26 834,9
Autres	1 846,4	1 351,7	1 358,0	1 059,8	-	1 177,6	-
Total	**37 817,2**	**37 496,9**	**42 116,3**	**44 711,2**	**47 118,2**	**41 319,8**	**49 529,6**

Tableau 101 – Diversité sociale et sports – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 331,6	2 599,8	17,0	19,0
Professionnels	4 037,5	4 440,0	33,6	38,0
Cols blancs	2 691,6	2 744,8	55,9	55,8
Cols bleus	2 813,2	2 650,7	42,0	39,4
Gestion des postes vacants	-	(276,5)	-	-
Total	**11 873,9**	**12 158,8**	**148,5**	**152,2**

Le budget de 2017 du Service de la diversité sociale et des sports est de 49,5 M$ et affiche une variation à la hausse de 8,2 M$, soit 19,9 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,3 M$

  ↑ 0,6 M$ reliée à la création de postes tant pour mettre en place et soutenir la Politique de l'enfant et la Politique de l'itinérance que pour restructurer le service avec la mise sur pied d'une direction des sports et le pilotage du système de gestion des loisirs

  ↓ 0,2 M$ due au transfert de 2 postes à la Direction générale, dans le cadre de la création du Bureau d'intégration des nouveaux arrivants de Montréal

- Autres dépenses : ↑ 7,9 M$

  ↑ 6,8 M$ liée à une hausse des contributions financières :

  - 5 M$ pour la mise en place des actions découlant de la Politique de l'enfant
  - 0,6 M$ pour soutenir divers projets de développement social et de lutte contre l'itinérance (Projet jeunesse 375 MTL, Plan d'action montréalais en itinérance, Gai Écoute, les trois refuges et les organismes PANAM)
  - 1,2 M$ pour soutenir divers organisations, activités et événements sportifs, tels que le Championnat mondial junior de hockey, les Championnats du monde de gymnastique artistique, les Mardis cyclistes de Lachine, la Maison olympique canadienne, les YMCA, le programme *Nager pour survivre* et les sentiers d'hiver du Grand Sud-Ouest

  ↑ 1,7 M$ en frais d'exploitation du complexe sportif Marie-Victorin et divers ajustements de frais de fonctionnement

  ↓ 0,5 M$ en efforts d'optimisation

ESPACE POUR LA VIE

Budget : 69 M$
Effectif : 428,2 années-personnes

Par leurs actions de diffusion, de conservation, de recherche et d'éducation, le Biodôme, l'Insectarium, le Jardin botanique et le Planétarium Rio-Tinto Alcan de Montréal accompagnent l'humain pour mieux vivre la nature. Ensemble, ces institutions forment le plus important complexe en sciences de la nature au Canada. Un pôle de biodiversité actif et ouvert sur le monde, en milieu urbain : l'Espace pour la vie.

Tableau 102 – Espace pour la vie – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	26 490,8	30 539,6	27 746,7	26 397,2	27 095,2	26 653,1	26 299,7
Cotisations de l'employeur	7 847,8	8 856,5	8 140,0	7 894,8	9 740,5	9 596,9	8 712,2
Transport et communications	1 499,6	1 763,4	1 552,0	1 774,7	2 061,3	921,1	885,7
Services professionnels	929,0	1 697,7	1 632,0	1 431,4	1 682,7	730,9	730,9
Services techniques et autres	8 762,0	10 880,4	9 707,6	9 607,4	10 186,4	11 723,5	11 166,2
Location, entretien et réparation	2 632,3	3 442,0	3 089,8	3 180,3	2 837,8	3 146,5	2 841,9
Biens non durables	8 098,6	10 418,7	7 232,0	7 929,5	7 617,6	7 535,3	7 078,7
Biens durables	29,7	186,6	178,4	89,0	41,5	2,1	2,1
Frais de financement	4 222,8	4 802,8	4 664,3	4 776,6	5 166,3	5 166,3	4 920,0
Remboursement de la dette à long terme	4 529,1	5 753,5	5 890,4	5 130,6	5 861,2	5 861,2	6 005,3
Contributions à des organismes	2 923,0	3 927,7	95,0	948,1	349,0	345,0	345,0
Autres	(12,2)	(12,2)	2,0	-	-	-	-
Total	**67 952,5**	**82 256,7**	**69 930,2**	**69 159,6**	**72 639,5**	**71 681,9**	**68 987,7**

Tableau 103 – Espace pour la vie – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 425,5	3 910,3	30,0	27,0
Cadres-conseils	87,3	87,3	-	-
	4 512,8	3 997,6	30,0	27,0
Contremaîtres	1 074,5	1 168,3	10,0	10,2
Professionnels	4 079,0	3 985,7	34,6	33,6
Cols blancs	10 552,8	10 673,4	160,9	162,0
Cols bleus	16 030,9	16 022,3	196,7	195,4
Gestion des postes vacants	-	(835,4)	-	-
Total	**36 250,0**	**35 011,9**	**432,2**	**428,2**

Le budget de 2017 du Service de l'Espace pour la vie est de 69 M$ et affiche une variation à la baisse de 2,7 M$, soit 3,8 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 1,2 M$

  ↓ 1,5 M$ attribuable à une abolition de postes équivalant à 6,9 a-p. découlant du PQMO, à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé et à la gestion des postes vacants

  ↑ 0,2 M$ pour la création de postes destinés à la navette du Jardin botanique et en raison du report de la fermeture du Biodôme pour travaux à l'automne 2017

- Autres dépenses : ↓ 1,5 M$

  ↓ 0,6 M$ liée au plan d'optimisation du service ainsi qu'à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles

  ↓ 0,5 M$ liée à un ajustement des frais d'administration

  ↓ 0,3 M$ attribuable à un ajustement de la facturation immobilière

GRANDS PARCS, VERDISSEMENT ET MONT ROYAL

Budget : 25,5 M$
Effectif : 118,3 années-personnes

En tant qu'acteur majeur dans l'aménagement d'une ville qui préserve son environnement, le Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal a comme mission d'améliorer la qualité de vie à Montréal par la protection, le développement, l'aménagement et la gestion de parcs et autres espaces verts.

Tableau 104 – Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	8 542,9	7 221,5	6 958,4	7 736,9	8 308,5	7 877,7	8 492,1
Cotisations de l'employeur	2 483,8	2 094,4	1 831,3	2 230,3	2 515,2	2 386,5	2 310,3
Transport et communications	217,1	276,8	373,2	432,4	370,2	141,9	142,6
Services professionnels	690,5	565,7	799,2	1 036,6	2 395,5	630,7	1 185,5
Services techniques et autres	1 204,1	1 436,4	3 351,4	3 145,9	5 806,6	7 418,9	8 420,1
Location, entretien et réparation	2 793,4	3 078,4	3 205,5	3 039,7	3 326,6	3 304,9	3 344,0
Biens non durables	734,0	981,9	764,2	4 795,9	1 653,2	849,5	868,2
Biens durables	138,0	146,3	102,0	77,8	42,0	21,5	21,5
Contributions à des organismes	1 098,8	559,1	713,0	971,1	1 245,6	587,2	632,2
Autres	44,8	44,8	45,6	44,8	44,8	44,8	44,8
Total	**17 947,4**	**16 405,3**	**18 143,8**	**23 511,4**	**25 708,2**	**23 263,6**	**25 461,3**

Tableau 105 – Grands parcs, verdissement et mont Royal – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 481,7	2 512,1	16,0	17,0
Contremaîtres	219,8	223,4	2,0	2,0
Professionnels	3 668,9	4 036,5	30,7	33,7
Cols blancs	3 173,2	3 542,4	52,9	56,1
Cols bleus	720,6	729,6	9,4	9,5
Gestion des postes vacants	-	(241,6)	-	-
Total	**10 264,2**	**10 802,4**	**111,0**	**118,3**

Le budget de 2017 du Service des grands parcs, du verdissement et du mont Royal est de 25,5 M$ et affiche une variation à la hausse de 2,2 M$, soit 9,4 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,5 M$
  - ↑ 0,5 M$ pour la création de 5 postes dans le cadre du plan d'action de lutte contre l'agrile du frêne, afin de soutenir les arrondissements dans la gestion de la forêt urbaine
  - ↑ 0,2 M$ pour la création de 2 postes afin de réaménager en parc le complexe environnemental de Saint-Michel (CESM)
  - ↓ 0,2 M$ attribuable à des économies anticipées reliées à un effort d'optimisation ciblé et à la gestion des postes vacants
- Autres dépenses : ↑ 1,7 M$
  - ↑ 1,1 M$ pour couvrir les frais afférents aux contrats d'entretien et d'animation du CESM dès 2017
  - ↑ 0,8 M$ pour l'animation de la promenade urbaine
  - ↓ 0,2 M$ s'expliquant par l'optimisation des dépenses en biens et services

CONCERTATION DES ARRONDISSEMENTS

Budget : 83,1 M$
Effectif : 126,8 années-personnes

La mission première du Service de la concertation des arrondissements est d'assurer aux arrondissements et aux services centraux le pilotage de projets corporatifs et d'activités de soutien aux opérations, notamment de nature « travaux publics », par des approches de concertation et de services-conseils.

Tableau 106 – Concertation des arrondissements – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	2 490,5	3 374,8	3 284,5	5 943,3	7 651,8	7 602,0	8 593,2
Cotisations de l'employeur	775,1	1 037,7	964,8	1 731,9	2 328,9	2 311,1	2 283,4
Transport et communications	157,9	43,0	125,6	198,6	12,6	10,7	218,7
Services professionnels	1 270,5	1 242,8	1 190,6	333,8	658,3	626,8	657,1
Services techniques et autres	72 311,1	72 914,1	75 623,4	67 018,5	66 985,5	69 611,8	69 907,4
Location, entretien et réparation	1 030,7	1 144,6	960,3	3 321,5	3 767,2	3 527,8	3 835,7
Biens non durables	131,1	157,9	198,5	595,3	1 050,6	972,6	1 229,0
Biens durables	30,7	18,9	34,7	38,5	0,1	19,0	29,0
Contributions à des organismes	214,0	240,0	150,0	696,8	630,7	-	300,0
Autres	-	-	-	-	(53,9)	-	(4 000,0)
Total	**78 411,6**	**80 173,8**	**82 532,4**	**79 878,2**	**83 031,8**	**84 681,8**	**83 053,5**

Tableau 107 – Concertation des arrondissements – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 164,6	1 397,6	6,0	10,0
Contremaîtres	-	52,0	-	1,0
Professionnels	1 131,4	2 287,1	10,0	21,0
Cols blancs	3 964,4	4 864,1	46,5	60,0
Cols bleus	3 652,7	2 505,0	58,8	34,8
Gestion des postes vacants	-	(229,2)	-	-
Total	**9 913,1**	**10 876,6**	**121,3**	**126,8**

Le budget de 2017 du Service de la concertation des arrondissements est de 83,1 M$ et affiche une variation à la baisse de 1,6 M$, soit 1,9 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires du service :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 1 M$

  ↑ 1,1 M$ pour la création de 11 postes à la suite de la centralisation des compétences en matière de déneigement

  ↑ 0,8 M$ liée à la création de 8 postes pour la centralisation des systèmes d'exploitation et de gestion des données opérationnelles aux Travaux publics auparavant gérés en arrondissements

  ↑ 0,6 M$ pour la création d'une équipe de 8 années-personnes pour la gestion animalière;

  ↓ 1,2 M$ attribuable à une conversion d'une banque d'heures équivalant à 20 a-p. pour l'accroissement du programme de propreté

  ↓ 0,1 M$ liée à une abolition de 1,5 année-personne découlant du PQMO

- Autres dépenses : ↓ 2,6 M$

  ↓ 4,4 M$ en économies anticipées liées à une réduction globale basée sur l'historique des dépenses réelles et à un effort d'optimisation ciblé

  ↑ 1,2 M$ attribuable à un réaménagement interne pour le développement du programme de propreté

  ↑ 0,5 M$ pour les autres besoins de la nouvelle structure organisationnelle des Travaux publics, de la centralisation des systèmes d'exploitation et de gestion des données opérationnelles et de la gestion animalière

ARRONDISSEMENTS

VILLE DE MONTRÉAL

En 2017, le budget des arrondissements, de 861,6 M$, demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016, augmentant de 2,8 M$ ou 0,3 %. Il comprend des transferts centraux de 648,5 M$, des affectations de surplus et autres affectations de 10,5 M$, des revenus de source locale de 64,1 M$ ainsi que des revenus de taxation locale, y compris ceux de la taxe spéciale sur les enseignes publicitaires, de 138,5 M$.

Tableau 108 – Budgets des arrondissements
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Arrondissements							
Ahuntsic-Cartierville	50 095,5	54 320,5	50 857,1	51 104,4	52 555,5	53 386,0	53 998,5
Anjou	23 102,8	24 410,1	21 531,0	23 857,3	25 984,6	26 741,4	26 332,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	57 483,8	61 732,9	57 917,8	59 243,3	63 324,9	62 992,5	64 084,6
Lachine	24 556,8	27 023,2	25 406,3	27 085,2	29 484,6	29 634,4	29 784,4
LaSalle	34 657,2	37 553,9	31 490,2	34 362,7	38 548,8	38 173,5	37 219,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 402,9	10 347,8	10 249,3	9 593,4	9 935,9	10 186,0	9 900,2
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	58 473,8	58 374,0	53 386,0	53 695,5	60 801,6	57 924,2	59 106,3
Montréal-Nord	33 875,1	37 918,9	35 046,0	36 347,5	40 577,8	40 129,1	39 530,8
Outremont	14 159,2	15 841,5	15 620,9	14 169,1	15 804,1	15 821,2	14 303,2
Pierrefonds-Roxboro	26 288,8	26 817,8	26 888,4	29 686,6	30 158,1	29 092,2	29 112,3
Plateau-Mont-Royal	48 751,8	53 453,1	50 257,8	52 079,7	55 541,2	54 475,0	55 526,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	48 977,8	51 925,3	47 030,9	46 999,1	55 132,0	55 497,7	55 621,9
Rosemont–La Petite-Patrie	51 745,9	57 982,4	53 503,4	52 089,0	53 724,0	54 354,3	55 190,8
Saint-Laurent	57 318,4	64 984,7	61 612,8	62 598,3	72 663,5	68 993,3	67 990,9
Saint-Léonard	31 768,8	36 591,7	30 509,1	32 808,8	34 557,0	34 970,6	34 952,5
Sud-Ouest	46 519,9	51 023,1	47 810,1	48 791,0	51 988,3	51 794,0	52 623,7
Verdun	29 480,8	33 247,3	33 297,9	34 390,6	38 064,4	34 164,9	34 285,0
Ville-Marie	76 179,2	86 443,6	81 988,6	83 626,0	93 487,8	82 774,9	84 377,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	55 498,3	60 001,7	55 264,6	55 165,8	58 118,5	57 729,0	57 707,8
Total – Arrondissements	**779 336,8**	**849 993,5**	**789 668,2**	**807 693,3**	**880 452,6**	**858 834,2**	**861 649,5**

Tableau 109 – Sources de financement des arrondissements – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Budget 2016	Sources de financement				Budget 2017
		Taxes	Autres revenus	Affectations	Transferts	
Arrondissements						
Ahuntsic-Cartierville	53 386,0	6 980,6	1 943,9	-	45 074,0	53 998,5
Anjou	26 741,4	5 274,7	1 509,0	1 645,5	17 903,4	26 332,6
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	62 992,5	8 818,7	2 842,4	1 085,4	51 338,1	64 084,6
Lachine	29 634,4	4 295,5	3 650,9	-	21 838,0	29 784,4
LaSalle	38 173,5	5 916,7	1 415,4	-	29 887,8	37 219,9
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	10 186,0	1 342,8	476,5	-	8 080,9	9 900,2
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	57 924,2	9 144,2	2 265,7	-	47 696,4	59 106,3
Montréal-Nord	40 129,1	8 260,8	1 062,9	(77,3)	30 284,4	39 530,8
Outremont	15 821,2	2 343,2	1 730,7	750,0	9 479,3	14 303,2
Pierrefonds-Roxboro	29 092,3	5 106,5	1 442,3	-	22 563,5	29 112,3
Plateau-Mont-Royal	54 475,0	9 949,8	7 790,3	676,8	37 109,7	55 526,6
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	55 497,7	9 848,5	1 579,7	-	44 193,7	55 621,9
Rosemont–La Petite-Patrie	54 354,3	6 986,2	3 327,5	204,4	44 672,7	55 190,8
Saint-Laurent	68 993,3	11 779,1	4 715,1	921,3	50 575,4	67 990,9
Saint-Léonard	34 970,6	6 939,2	1 812,4	500,0	25 700,9	34 952,5
Sud-Ouest	51 794,0	6 995,0	3 778,5	1 711,6	40 138,6	52 623,7
Verdun	34 164,9	6 674,1	1 754,7	964,3	24 891,9	34 285,0
Ville-Marie	82 774,9	16 043,5	17 843,4	909,1	49 581,5	84 377,5
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	57 729,0	5 786,9	3 155,0	1 250,0	47 515,9	57 707,8
Total – Arrondissements	**858 834,3**	**138 486,0**	**64 096,3**	**10 541,1**	**648 526,1**	**861 649,5**
Montant présenté dans le budget des arrondissements et également dans les revenus corporatifs	(791 260,8)	(137 774,4)	-	-	(648 526,1)	(786 300,5)
Total net – Arrondissements	**67 573,5**	**711,6**	**64 096,3**	**10 541,1**	**-**	**75 349,0**

ARRONDISSEMENT D'AHUNTSIC-CARTIERVILLE

Population : 136 461 habitants
Superficie : 24 km^2
Parcs et espaces verts : 77

Budget : 54 M$
Effectif : 413,5 années-personnes

Tableau 110 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	25 822,9	26 971,6	28 084,2	27 434,9	27 207,3	27 437,1	26 684,9
Cotisations de l'employeur	7 643,8	8 011,5	8 149,8	8 151,6	8 286,5	8 425,5	7 482,2
Transport et communications	531,6	542,4	471,2	425,4	454,3	446,2	474,2
Services professionnels	232,5	168,7	143,9	154,8	239,9	150,1	247,3
Services techniques et autres	2 816,8	4 584,5	874,7	1 546,5	2 381,2	2 430,6	3 196,2
Location, entretien et réparation	5 373,0	5 417,3	4 801,8	4 833,6	5 223,6	5 094,8	6 136,3
Biens non durables	4 343,8	4 418,9	4 124,4	4 213,2	4 230,7	4 956,2	5 201,2
Biens durables	92,8	116,8	65,1	88,3	41,2	42,6	186,8
Contributions à des organismes	1 618,0	1 640,9	1 694,4	1 739,1	1 894,2	1 718,1	1 776,1
Autres	1 620,3	2 447,9	2 447,6	2 517,0	2 596,6	2 684,8	2 613,3
Total	**50 095,5**	**54 320,5**	**50 857,1**	**51 104,4**	**52 555,5**	**53 386,0**	**53 998,5**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 111 – Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 563,8	3 419,6	24,0	23,0
Cadres-conseils	955,3	950,7	9,0	9,0
	4 519,1	4 370,3	33,0	32,0
Contremaîtres	2 152,4	2 191,9	19,8	19,8
Professionnels	4 266,0	4 180,2	38,8	36,8
Cols blancs	9 179,9	9 164,4	131,0	130,0
Cols bleus	15 745,2	15 100,1	201,5	194,9
Gestion des postes vacants	-	(839,8)	-	-
Total	**35 862,6**	**34 167,1**	**424,1**	**413,5**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville est de 54 M$ et affiche une variation à la hausse de 0,6 M$, soit 1,1 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 1,7 M$
  - ↓ 0,8 M$ provenant d'économies anticipées pour la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,6 M$ provenant de la réorganisation du travail à la Direction des travaux publics
  - ↓ 0,3 M$ à la suite de l'abolition de 5 postes dans le cadre de la poursuite du PQMO
- Autres dépenses : ↑ 2,3 M$
  - ↑ 1 M$ pour la bonification de l'offre de services aux citoyens (pavillon d'accueil – parcours Gouin, pôle culturel – secteur ouest, patinoire Bleu Blanc Bouge)
  - ↑ 1 M$ pour la création de réserves budgétaires en vue de dépenses imprévues
  - ↑ 0,3 M$ pour l'indexation de divers postes de dépenses, notamment celles relatives à la facturation immobilière

ARRONDISSEMENT D'ANJOU

Population : 44 567 habitants
Superficie : 13,9 km^2
Parcs et espaces verts : 18 parcs et 78 îlots de verdure

Budget : 26,3 M$
Effectif : 206,2 années-personnes

Tableau 112 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par objets
(en milliers dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	11 327,7	11 702,3	11 611,0	12 285,8	12 832,8	12 594,1	13 044,2
Cotisations de l'employeur	3 329,2	3 382,0	3 323,3	3 525,3	3 918,5	3 823,5	3 540,5
Transport et communications	541,2	505,6	519,2	544,8	566,5	557,0	491,6
Services professionnels	454,4	322,7	163,6	329,2	320,9	330,5	336,6
Services techniques et autres	1 607,7	3 176,8	512,8	1 854,7	2 107,8	2 534,6	2 233,9
Location, entretien et réparation	2 832,6	2 674,8	2 369,3	2 447,6	2 558,2	2 595,9	2 775,1
Biens non durables	2 730,1	2 729,1	2 486,9	2 485,2	2 509,5	3 255,8	2 977,7
Biens durables	150,6	(7,8)	42,8	107,6	62,5	26,0	46,2
Frais de financement	101,7	96,6	91,1	85,3	85,3	85,3	72,7
Remboursement de la dette à long terme	81,3	86,4	91,9	97,7	97,7	147,7	110,4
Contributions à des organismes	204,7	174,9	182,9	217,1	293,1	220,5	229,0
Autres	(258,4)	(433,3)	136,2	(123,0)	631,8	570,5	474,7
Total	**23 102,8**	**24 410,1**	**21 531,0**	**23 857,3**	**25 984,6**	**26 741,4**	**26 332,6**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 113 – Arrondissement d'Anjou – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 270,1	2 161,2	15,0	14,0
Cadres-conseils	422,9	432,1	2,5	2,5
	2 693,0	2 593,3	17,5	16,5
Contremaîtres	650,6	796,5	6,0	7,0
Professionnels	1 308,3	1 511,7	12,4	14,4
Cols blancs	5 538,3	5 731,0	88,2	86,3
Cols bleus	6 227,4	6 358,8	82,1	82,0
Gestion des postes vacants	-	(406,6)	-	-
Total	**16 417,6**	**16 584,7**	**206,2**	**206,2**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement d'Anjou est de 26,3 M$ et affiche une variation à la baisse de 0,4 M$, soit 1,5 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M$
  - ↑ 0,4 M$ pour des rajustements salariaux prévus aux diverses conventions collectives
  - ↑ 0,4 M$ liée à un rajustement de la base salariale pour refléter les besoins opérationnels prévus
  - ↑ 0,1 M$ associée au rehaussement de certains emplois visant une plus grande expertise
  - ↓ 0,4 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,3 M$ due à la modification du partage des coûts entre l'employeur et les employés pour les assurances collectives et les régimes de retraite
- Autres dépenses : ↓ 0,6 M$
  - ↓ 0,2 M$ des dépenses contingentes pour imprévus
  - ↓ 0,4 M$ associée au déneigement, en raison d'une baisse importante des précipitations hivernales dans les dernières années

ARRONDISSEMENT DE CÔTE-DES-NEIGES–NOTRE-DAME-DE-GRÂCE

Population : 172 961 habitants

Superficie : 21,4 km^2

Parcs et espaces verts : 36 parcs et 7 jardins communautaires

Budget : 64,1 M$

Effectif : 477,9 années-personnes

Tableau 114 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	28 247,4	29 545,8	29 575,0	28 848,5	29 740,6	29 744,5	29 936,2
Cotisations de l'employeur	8 199,2	8 601,1	8 487,4	8 527,9	9 058,6	9 105,6	8 224,7
Transport et communications	634,8	588,4	515,7	560,9	820,5	677,1	640,3
Services professionnels	710,9	397,6	342,3	345,3	463,8	557,3	711,5
Services techniques et autres	2 876,2	4 405,9	2 167,3	2 824,9	4 717,5	5 161,8	5 797,5
Location, entretien et réparation	5 487,5	6 209,0	5 361,0	5 405,7	5 717,0	5 477,1	6 275,7
Biens non durables	5 569,3	5 852,8	5 504,1	6 332,8	6 094,3	5 771,4	5 728,4
Biens durables	218,7	128,5	431,7	551,4	239,7	172,2	211,3
Contributions à des organismes	4 152,7	4 240,5	4 295,6	4 214,5	4 624,6	3 925,3	4 047,5
Autres	1 387,1	1 763,3	1 237,7	1 631,4	1 848,3	2 400,2	2 511,4
Total	**57 483,8**	**61 732,9**	**57 917,8**	**59 243,3**	**63 324,9**	**62 992,5**	**64 084,6**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 115 – Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	23,0	23,2	-	-
Cadres de gestion	3 754,5	3 613,3	25,0	25,0
Cadres-conseils	1 097,1	1 231,6	10,0	9,0
	4 851,6	4 844,9	35,0	34,0
Contremaîtres	2 038,8	2 080,6	18,8	18,8
Professionnels	4 144,7	4 359,6	40,9	40,9
Cols blancs	11 573,5	11 818,0	184,9	178,9
Cols bleus	16 218,5	15 943,0	210,3	205,3
Gestion des postes vacants	-	(908,4)	-	-
Total	**38 850,1**	**38 160,9**	**489,9**	**477,9**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce est de 64,1 M$ et affiche une variation à la hausse de 1,1 M$, soit 1,7 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,7 M$
  - ↓ 0,9 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,9 M$ attribuable à une abolition de 12 postes pour la poursuite du PQMO
  - ↑ 0,7 M$ relative à l'ajustement des banques d'heures des bibliothèques
  - ↑ 0,2 M$ liée au financement de 2 postes hors structure
  - ↑ 0,1 M$ imputable à l'indexation des coûts de main-d'œuvre
  - ↑ 0,1 M$ liée à l'intégration de 2 inspecteurs en salubrité
- Autres dépenses : ↑ 1,8 M$
  - ↑ 0,6 M$ pour refléter l'indexation de la facturation immobilière pour l'entretien et le gardiennage
  - ↑ 0,4 M$ pour refléter le coût prévu des activités de déneigement
  - ↑ 0,4 M$ imputable au financement supplémentaire prévu pour la location des véhicules à court terme
  - ↑ 0,1 M$ intégrée dans le budget de la propreté pour maintenir le service Montréal.net durant la saison estivale.

ARRONDISSEMENT DE LACHINE

Population : 45 003 habitants
Superficie : 17,7 km^2
Parcs et espaces verts : 38

Budget : 29,8 M$
Effectif : 233,3 années-personnes

Tableau 116 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	13 567,1	14 208,2	14 027,2	13 976,9	13 992,2	14 357,9	14 602,7
Cotisations de l'employeur	4 343,2	4 468,6	4 249,6	4 138,8	4 535,7	4 525,4	4 129,3
Transport et communications	399,4	436,2	422,5	453,8	628,1	662,4	654,1
Services professionnels	119,4	285,6	134,8	124,1	205,4	207,6	220,0
Services techniques et autres	1 084,5	2 370,4	1 693,6	2 608,7	3 478,6	3 175,7	3 773,0
Location, entretien et réparation	913,7	1 047,2	534,0	1 039,0	984,0	1 283,0	1 229,7
Biens non durables	3 081,9	3 481,0	3 321,4	3 679,8	4 246,4	4 387,3	4 176,5
Biens durables	20,2	(356,2)	11,4	-	59,6	59,6	59,6
Contributions à des organismes	1 076,9	1 057,2	1 012,3	1 058,6	1 349,1	975,5	922,1
Autres	(49,5)	25,0	(0,5)	5,5	5,5	-	17,4
Total	**24 556,8**	**27 023,2**	**25 406,3**	**27 085,2**	**29 484,6**	**29 634,4**	**29 784,4**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 117 – Arrondissement de Lachine – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 702,8	2 516,6	18,0	17,0
Cadres-conseils	481,4	478,8	3,0	3,0
	3 184,2	2 995,4	21,0	20,0
Contremaîtres	1 119,7	1 137,3	9,4	9,4
Professionnels	1 682,4	1 952,9	15,2	17,3
Cols blancs	5 156,9	5 324,4	90,3	86,5
Cols bleus	7 740,1	7 767,1	101,1	100,1
Gestion des postes vacants	-	(445,1)	-	-
Total	**18 883,3**	**18 732,0**	**237,0**	**233,3**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Lachine est de 29,8 M$ et affiche une variation à la hausse de 0,2 M$, soit 0,5 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,2 M$
  - ↓ 0,4 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,2 M$ à la suite de l'abolition de postes équivalant à 3,7 a-p. découlant de l'amélioration des processus ainsi que de la poursuite du PQMO
  - ↑ 0,5 M$ liée à des rajustements salariaux (indexations et autres)
- Autres dépenses : ↑ 0,3 M$
  - ↑ 0,4 M$ pour les services techniques et autres, s'expliquant notamment par l'intensification des travaux d'entretien des conduites d'aqueduc et d'égout
  - ↑ 0,2 M$ pour les autres services techniques relatifs au port de plaisance
  - ↓ 0,2 M$ pour les dépenses de marchandises à des fins de revente au port de plaisance
  - ↓ 0,1 M$ pour les dépenses en électricité liées à la gestion de l'eau

ARRONDISSEMENT DE LASALLE

Population : 79 651 habitants
Superficie : 16,4 km^2
Parcs et espaces verts : 42

Budget : 37,2 M$
Effectif : 257,6 années-personnes

Tableau 118 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	17 159,4	17 247,1	17 163,0	16 995,0	17 702,0	17 622,7	17 102,9
Cotisations de l'employeur	5 133,2	5 061,7	4 984,3	4 978,2	5 840,8	5 834,1	4 963,6
Transport et communications	797,7	556,2	466,4	517,7	856,6	636,8	658,1
Services professionnels	157,6	140,2	131,8	298,8	480,3	106,0	292,9
Services techniques et autres	3 121,3	6 862,1	1 527,7	3 806,2	3 775,8	4 264,0	4 130,5
Location, entretien et réparation	2 986,9	2 669,6	2 275,6	2 295,4	3 113,2	3 143,4	3 489,4
Biens non durables	4 068,7	4 068,2	3 784,8	4 077,2	4 237,1	4 062,9	3 957,3
Biens durables	207,7	210,4	144,8	319,0	382,2	206,4	231,3
Contributions à des organismes	1 245,7	1 402,4	1 290,2	1 120,9	1 217,3	1 309,9	1 251,9
Autres	(221,0)	(664,0)	(278,4)	(45,7)	943,5	987,3	1 142,0
Total	**34 657,2**	**37 553,9**	**31 490,2**	**34 362,7**	**38 548,8**	**38 173,5**	**37 219,9**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 119 – Arrondissement de LaSalle – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	55,0	57,1	-	-
Cadres de gestion	3 114,1	3 122,2	20,0	20,0
Cadres-conseils	823,8	663,5	4,0	4,0
	3 937,9	3 785,7	24,0	24,0
Contremaîtres	1 395,0	1 380,9	12,0	12,0
Professionnels	1 517,7	1 593,9	14,0	15,0
Cols blancs	6 775,1	6 384,0	100,4	91,2
Cols bleus	9 776,1	9 421,6	118,1	115,4
Gestion des postes vacants	-	(556,7)	-	-
Total	**23 456,8**	**22 066,5**	**268,5**	**257,6**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de LaSalle est de 37,2 M$ et affiche une variation à la baisse de 1 M$, soit 2,5 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 1,4 M$
  - ↓ 0,8 M$ liée à la poursuite du PQMO
  - ↓ 0,6 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
- Autres dépenses : ↑ 0,4 M$
  - ↑ 0,3 M$ liée principalement à l'entretien des parcs, à l'aménagement de percées visuelles afin d'améliorer la vue sur le fleuve et à des travaux d'horticulture
  - ↑ 0,2 M$ pour les services professionnels relativement à la gestion du changement et aux expertises médicales
  - ↑ 0,1 M$ en raison d'une nouvelle entente entre les arrondissements visant le partage d'équipements de colmatage des nids-de-poule

ARRONDISSEMENT DE L'ÎLE-BIZARD–SAINTE-GENEVIÈVE

Population : 19 123 habitants
Superficie : 23,63 km^2
Parcs et espaces verts : 34

Budget : 9,9 M$
Effectif : 89 années-personnes

Tableau 120 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	5 414,3	5 524,2	5 669,1	5 231,2	5 192,1	5 192,1	5 300,4
Cotisations de l'employeur	1 612,2	1 345,4	1 624,9	1 530,7	1 627,8	1 627,8	1 494,0
Transport et communications	242,4	240,2	198,0	178,6	203,0	232,6	224,1
Services professionnels	59,3	24,4	19,2	173,9	131,4	148,5	189,7
Services techniques et autres	827,1	937,5	704,0	378,1	414,3	548,0	465,0
Location, entretien et réparation	979,1	1 211,7	1 046,8	973,7	1 009,0	1 133,9	975,7
Biens non durables	995,3	954,1	925,1	1 018,0	1 111,6	1 177,6	1 077,2
Biens durables	1,0	-	(0,3)	2,4	11,0	-	-
Frais de financement	(0,3)	0,1	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	209,5	66,8	47,2	106,8	233,7	125,5	141,5
Autres	63,0	43,4	15,3	-	2,0	-	32,6
Total	**10 402,9**	**10 347,8**	**10 249,3**	**9 593,4**	**9 935,9**	**10 186,0**	**9 900,2**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 121 – Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	1 273,8	1 240,8	8,5	8,5
Cadres-conseils	-	118,9	-	1,0
	1 273,8	1 359,7	8,5	9,5
Contremaîtres	294,4	281,2	2,5	2,5
Professionnels	407,3	415,0	4,0	4,0
Cols blancs	1 820,8	1 928,7	33,5	32,5
Cols bleus	3 023,6	2 973,9	41,0	40,5
Gestion des postes vacants	-	(164,1)	-	-
Total	**6 819,9**	**6 794,4**	**89,5**	**89,0**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève est de 9,9 M$ et affiche une variation à la baisse de 0,3 M$, soit 2,8 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur :
  - rémunération et cotisations de l'employeur relativement stables par rapport à 2016
- Autres dépenses : ↓ 0,3 M$
  - fluctuation liée principalement au budget d'entretien du réseau d'aqueduc et d'égout

ARRONDISSEMENT DE MERCIER–HOCHELAGA-MAISONNEUVE

Population : 139 612 habitants
Superficie : 25,4 km^2
Parcs et espaces verts : 76

Budget : 59,1 M$
Effectif : 508,1 années-personnes

Tableau 122 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	30 925,3	31 343,5	30 698,5	30 801,3	32 316,0	32 266,8	31 990,1
Cotisations de l'employeur	9 176,2	9 419,9	9 116,8	9 284,8	9 793,3	9 863,5	8 895,2
Transport et communications	548,8	475,8	430,6	459,6	463,7	483,2	518,6
Services professionnels	254,6	212,8	143,2	201,6	299,8	222,3	211,9
Services techniques et autres	5 386,9	4 414,8	2 346,9	2 154,6	4 808,3	3 280,8	4 320,9
Location, entretien et réparation	4 769,5	5 543,5	3 998,6	4 899,2	5 537,8	4 779,5	5 564,5
Biens non durables	5 540,3	5 033,4	4 785,8	4 915,4	5 518,5	5 710,4	5 971,4
Biens durables	364,2	52,7	128,5	99,9	317,9	37,0	38,1
Contributions à des organismes	3 702,2	3 729,0	3 541,0	3 601,8	4 348,6	3 896,0	3 939,0
Autres	(2 194,2)	(1 851,4)	(1 803,9)	(2 722,7)	(2 602,3)	(2 615,3)	(2 343,4)
Total	**58 473,8**	**58 374,0**	**53 386,0**	**53 695,5**	**60 801,6**	**57 924,2**	**59 106,3**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 123 – Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 855,2	3 895,0	25,0	26,0
Cadres-conseils	878,7	835,8	9,0	8,5
	4 733,9	4 730,8	34,0	34,5
Contremaîtres	2 612,7	2 595,0	24,0	23,2
Professionnels	4 354,9	4 448,5	43,0	41,6
Cols blancs	10 656,4	10 604,9	157,6	161,0
Cols bleus	19 772,4	19 495,2	252,1	247,8
Gestion des postes vacants	-	(989,1)	-	-
Total	**42 130,3**	**40 885,3**	**510,7**	**508,1**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve est de 59,1 M$ et affiche une variation à la hausse de 1,2 M$, soit 2 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 1,2 M$
  - ↓ 1 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,6 M$ en raison de la modification du partage des coûts entre l'employeur et les employés pour les assurances collectives et les régimes de retraite
  - ↓ 0,4 M$ due à une réduction de postes équivalant à 4,3 a-p. dans le cadre de la poursuite du PQMO
  - ↑ 0,8 M$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)

- Autres dépenses : ↑ 2,4 M$
  - ↑ 0,8 M$ pour la location et l'entretien d'immeubles, notamment pour la relocalisation des organismes Centre récréatif et communautaire (CRC) St-Donat et L'Antre-Jeunes de Mercier-Est, de même que pour le regroupement d'activités à la mairie d'arrondissement
  - ↑ 1 M$ pour les services techniques, entre autres, pour la surveillance et l'entretien des installations dans les parcs et pour la bonification des outils de communication
  - ↑ 0,3 M$ pour les autres objets de dépenses, attribuable notamment aux nouvelles ententes concernant la réparation des nids-de-poule et la patrouille d'aqueduc, ainsi qu'aux indexations liées aux travaux d'éclairage, de marquage et de signalisation
  - ↑ 0,3 M$ pour les autres postes de dépenses, principalement pour refléter l'indexation du coût de l'énergie

ARRONDISSEMENT DE MONTRÉAL-NORD

Population : 89 145 habitants
Superficie : 11,07 km^2
Parcs et espaces verts : 56 îlots de verdure et places publiques

Budget : 39,5 M$
Effectif : 342,1 années-personnes

Tableau 124 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	19 475,1	21 576,7	21 951,8	21 920,4	22 300,0	22 074,8	22 146,1
Cotisations de l'employeur	5 177,2	6 199,5	6 372,2	6 448,8	6 868,9	6 813,1	6 188,7
Transport et communications	432,5	498,4	451,8	531,6	582,7	571,8	580,6
Services professionnels	138,2	160,6	124,7	116,0	814,1	764,1	845,3
Services techniques et autres	1 474,6	2 582,9	1 061,6	1 503,0	2 820,5	3 111,8	2 833,8
Location, entretien et réparation	2 028,4	1 914,2	719,1	1 063,5	1 647,1	1 683,0	1 451,0
Biens non durables	4 418,6	4 015,3	3 710,8	4 007,3	4 181,2	4 270,8	4 057,8
Biens durables	167,1	33,9	14,7	38,9	30,0	30,0	55,6
Contributions à des organismes	516,5	551,9	609,9	577,1	1 199,8	676,2	1 254,9
Autres	46,9	385,5	29,4	140,9	133,5	133,5	117,0
Total	**33 875,1**	**37 918,9**	**35 046,0**	**36 347,5**	**40 577,8**	**40 129,1**	**39 530,8**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 125 – Arrondissement de Montréal-Nord – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 681,6	3 775,0	23,0	24,0
Cadres-conseils	762,2	534,1	6,3	5,0
	4 443,8	4 309,1	29,3	29,0
Contremaîtres	1 634,9	1 636,5	13,3	13,0
Professionnels	2 232,2	2 887,9	20,0	25,0
Cols blancs	10 003,9	9 471,4	152,8	138,6
Cols bleus	10 573,1	10 696,9	136,5	136,5
Gestion des postes vacants	-	(667,0)	-	-
Total	**28 887,9**	**28 334,8**	**351,9**	**342,1**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Montréal-Nord est de 39,5 M$ et affiche une variation à la baisse de 0,6 M$, soit 1,5 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,6 M$
  - ↓ 0,9 M$ liée à la poursuite du PQMO et aux départs d'employés en disponibilité
  - ↓ 0,7 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↑ 0,6 M$ imputable à la réorganisation de 3 directions
  - ↑ 0,5 M$ liée aux indexations salariales et aux progressions statutaires

- Autres dépenses : relativement stable
  - ↑ 0,6 M$ pour les contributions à des organismes, relative à l'impartition des activités de loisirs, à la contribution à l'éco-quartier, à la Priorité jeunesse, aux marchés publics, à la CDEC, etc.
  - ↑ 0,1 M$ liée à un ajustement pour l'entretien de nouveaux aménagements
  - ↓ 0,3 M$ afin de refléter la réduction de diverses dépenses en location de locaux et d'équipements
  - ↓ 0,2 M$ relative à la réduction du coût de l'élimination des résidus de balais
  - ↓ 0,1 M$ due à la réduction de la réserve destinée à financer au comptant des projets du PTI
  - ↓ 0,1 M$ liée à l'achat de terre, d'agrégats, de sel, etc.

Population : 25 043 habitants
Superficie : 3,84 km^2
Parcs et espaces verts : 23

Budget : 14,3 M$
Effectif : 123 années-personnes

Tableau 126 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel			Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	6 691,8	7 474,2	7 689,3	7 755,0	7 857,9	7 918,4	7 794,4
Cotisations de l'employeur	1 803,3	2 071,8	2 239,6	2 311,0	2 424,1	2 415,9	2 152,7
Transport et communications	344,3	386,3	358,4	340,0	373,9	363,9	275,4
Services professionnels	160,6	219,7	194,9	202,5	273,7	186,3	157,3
Services techniques et autres	2 187,6	1 930,5	1 050,2	958,1	1 627,4	1 823,4	1 163,6
Location, entretien et réparation	1 158,8	1 186,0	1 191,8	757,4	1 109,2	1 070,6	971,8
Biens non durables	1 271,3	1 742,8	1 814,5	1 333,5	1 515,0	1 482,6	1 328,1
Biens durables	-	21,6	-	4,8	-	-	-
Contributions à des organismes	353,9	383,2	524,5	23,6	115,7	52,9	23,0
Autres	187,6	425,4	557,7	483,2	507,2	507,2	436,9
Total	**14 159,2**	**15 841,5**	**15 620,9**	**14 169,1**	**15 804,1**	**15 821,2**	**14 303,2**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 127 – Arrondissement d'Outremont – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 816,4	2 442,5	18,0	17,0
Cadres-conseils	165,4	168,4	2,0	2,0
	2 981,8	2 610,9	20,0	19,0
Contremaîtres	443,8	431,0	4,0	4,0
Professionnels	813,9	902,8	8,0	9,0
Cols blancs	3 378,6	3 188,1	59,8	53,0
Cols bleus	2 716,2	2 814,3	37,5	38,0
Total	**10 334,3**	**9 947,1**	**129,3**	**123,0**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement d'Outremont est de 14,3 M$ et affiche une variation à la baisse de 1,5 M$, soit 9,6 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,4 M$

  réorganisation administrative à la Direction des sports et loisirs

  optimisation du travail générant une réduction des heures supplémentaires et des banques d'heures, principalement aux Loisirs et aux Travaux publics

- Autres dépenses : ↓ 1,1 M$

  ↓ 0,4 M$ pour le retrait d'une portion de l'entente de partenariat avec le Service de l'eau

  ↓ 0,3 M$ pour la fin de l'entente d'entretien de certains véhicules de l'Arrondissement de Ville-Marie

Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro

Population : 72 399 habitants
Superficie : 27 km^2
Parcs et espaces verts : 76

Budget : 29,1 M$
Effectif : 246,8 années-personnes

Tableau 128 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	14 711,7	14 908,9	15 327,3	16 318,4	16 057,3	16 006,1	15 956,2
Cotisations de l'employeur	4 312,5	4 415,6	4 524,9	4 834,9	4 872,5	4 957,1	4 430,4
Transport et communications	325,8	309,1	264,6	319,2	388,5	393,1	417,9
Services professionnels	230,0	88,8	141,3	267,9	372,7	187,2	156,7
Services techniques et autres	1 101,3	1 246,6	918,6	1 823,3	1 626,0	1 434,9	1 474,8
Location, entretien et réparation	1 959,1	2 313,2	1 985,4	2 122,4	2 390,3	2 115,0	1 953,6
Biens non durables	2 790,5	2 863,5	2 880,0	3 012,4	2 955,9	2 794,7	3 038,6
Biens durables	43,0	28,2	28,0	61,5	80,8	31,9	33,5
Contributions à des organismes	805,6	667,7	703,5	727,0	1 014,1	756,3	854,0
Autres	9,3	(23,8)	114,8	199,6	400,0	415,9	796,6
Total	**26 288,8**	**26 817,8**	**26 888,4**	**29 686,6**	**30 158,1**	**29 092,2**	**29 112,3**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 129 – Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 303,9	3 345,9	22,5	23,0
Cadres-conseils	498,7	395,0	4,0	3,0
	3 802,6	3 740,9	26,5	26,0
Contremaîtres	1 176,1	1 199,2	9,8	9,8
Professionnels	1 485,1	1 477,5	15,0	14,5
Cols blancs	5 389,1	5 378,0	78,5	78,0
Cols bleus	9 110,3	9 122,2	120,0	118,5
Gestion des postes vacants	-	(531,2)	-	-
Total	**20 963,2**	**20 386,6**	**249,8**	**246,8**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Pierrefonds-Roxboro est de 29,1 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,6 M$
  - ↓ 0,5 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,3 M$ attribuable à la modification du partage des coûts entre l'employeur et les employés pour les assurances collectives et les régimes de retraite
  - ↓ 0,2 M$ liée à une abolition de 2 postes découlant de la poursuite du PQMO
  - ↑ 0,5 M$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
- Autres dépenses : ↑ 0,6 M$
  - ↑ 0,4 M$ pour les autres objets de dépenses afin de refléter une nouvelle entente entre les arrondissements visant le partage d'équipements de réparation des nids-de-poule ainsi que l'indexation du poste de contingences relatives aux divers services offerts par l'arrondissement
  - ↑ 0,2 M$ pour les services techniques et autres biens non durables, s'expliquant notamment par l'intensification des travaux d'entretien des conduites d'aqueduc et d'égout

ARRONDISSEMENT DU PLATEAU-MONT-ROYAL

Population : 105 139 habitants
Superficie : 8,1 km^2
Parcs et espaces verts : 65

Budget : 55,5 M$
Effectif : 437,1 années-personnes

Tableau 130 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	25 661,2	27 625,6	27 768,4	27 702,0	28 526,0	28 339,2	28 322,4
Cotisations de l'employeur	7 462,4	8 000,3	8 038,7	8 130,2	8 553,5	8 463,2	7 727,0
Transport et communications	379,7	354,7	358,0	371,9	434,6	413,3	395,0
Services professionnels	395,6	395,7	520,9	386,1	1 818,4	1 815,1	1 633,2
Services techniques et autres	2 404,2	3 571,7	631,3	2 048,8	2 495,6	2 685,3	3 649,5
Location, entretien et réparation	5 246,7	5 044,0	5 271,6	4 951,7	5 293,2	4 945,1	5 582,7
Biens non durables	3 743,9	4 281,2	3 439,0	3 896,7	3 799,4	3 619,6	3 685,9
Biens durables	261,9	583,8	651,8	607,1	232,8	106,1	142,1
Contributions à des organismes	1 403,4	1 374,9	1 393,6	1 532,9	1 723,6	1 341,7	1 585,3
Autres	1 792,8	2 221,2	2 184,5	2 452,3	2 664,1	2 746,4	2 803,5
Total	**48 751,8**	**53 453,1**	**50 257,8**	**52 079,7**	**55 541,2**	**54 475,0**	**55 526,6**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 131 – Arrondissement du Plateau-Mont-Royal – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 388,8	3 413,3	24,0	24,0
Cadres-conseils	1 048,1	1 063,8	10,0	10,0
	4 436,9	4 477,1	34,0	34,0
Contremaîtres	1 996,4	2 083,5	18,6	18,9
Professionnels	3 688,6	3 952,5	35,0	37,0
Cols blancs	9 818,1	9 798,1	143,6	141,3
Cols bleus	16 862,4	16 616,4	208,5	205,9
Gestion des postes vacants	-	(878,2)	-	-
Total	**36 802,4**	**36 049,4**	**439,7**	**437,1**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement du Plateau-Mont-Royal est de 55,5 M$ et affiche une variation à la hausse de 1 M $, soit 1,9 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,8 M$
  - ↓ 0,9 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,7 M$ pour des ajustements liés au partage des coûts des régimes de retraite
  - ↓ 0,3 M$ à la suite de l'abolition de postes équivalant à 4,7 a-p. découlant de la poursuite du PQMO
  - ↑ 0,4 M$ pour le renforcement de la structure afin de répondre à de nombreux mandats de réfection, correction ou réparation du réseau de voirie de l'arrondissement, combinés à de nombreux projets majeurs d'aménagement du domaine public
  - ↑ 0,4 M$ pour des ajustements liés aux conventions collectives et à d'autres obligations
  - ↑ 0,3 M$ pour des ajustements aux assurances collectives liés au partage des coûts

- Autres dépenses : ↑ 1,8 M$
  - ↑ 0,5 M$ pour des ajustements concernant le Fonds des immeubles (loyers, énergie, entretien et gardiennage)
  - ↑ 0,3 M$ pour les contributions financières et autres ressources supplémentaires destinées à la coordination de diverses activités (Programme de soutien aux actions culturelles et communautaires, sportives et initiatives en animation publique)
  - ↑ 0,3 M$ pour les services techniques, liée à la bonification de la propreté et de l'entretien (colmatage de nids-de-poule, location pour le ménage du printemps, projet WOW, etc.)
  - ↑ 0,2 M$ pour l'indexation des contrats reliés essentiellement aux activités de gestion de l'eau et des matières résiduelles ainsi que d'autres ajustements corporatifs liés à l'inflation
  - ↑ 0,2 M$ pour la poursuite du soutien aux projets spéciaux d'animation et sportifs (Jeux de Montréal, Plateau en scène, distribution des végétaux, etc.)
  - ↑ 0,2 M$ en crédits pour les projets d'entretien d'aqueduc et d'égout
  - ↑ 0,1 M$ pour les transports et les communications (campagne de propreté, formation, assurances pour les OBNL)

ARRONDISSEMENT DE RIVIÈRE-DES-PRAIRIES–POINTE-AUX-TREMBLES

Population : 111 617 habitants
Superficie : 42,3 km^2
Parcs et espaces verts : 132

Budget : 55,6 M$
Effectif : 402,8 années-personnes

Tableau 132 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	24 352,6	24 917,6	24 867,9	24 949,4	25 744,4	25 848,4	26 149,6
Cotisations de l'employeur	7 062,9	7 409,4	7 284,9	7 398,1	7 952,3	7 983,3	7 351,3
Transport et communications	479,6	493,6	444,8	770,9	688,3	645,5	595,4
Services professionnels	403,4	426,2	433,2	351,7	1 352,2	975,0	1 453,7
Services techniques et autres	3 317,9	4 792,8	1 253,0	1 769,2	3 589,9	4 008,2	4 643,8
Location, entretien et réparation	6 096,0	5 687,2	4 908,0	4 140,8	4 921,8	4 837,3	5 552,5
Biens non durables	4 430,9	4 522,6	4 329,3	3 811,4	6 805,1	7 321,5	5 852,2
Biens durables	120,5	120,2	180,0	329,8	341,6	388,7	313,1
Contributions à des organismes	1 429,7	1 567,1	1 511,2	1 627,4	1 835,6	1 589,0	1 700,9
Autres	1 284,3	1 988,6	1 818,6	1 850,4	1 900,8	1 900,8	2 009,4
Total	**48 977,8**	**51 925,3**	**47 030,9**	**46 999,1**	**55 132,0**	**55 497,7**	**55 621,9**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 133 – Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 645,1	3 754,6	23,0	25,0
Cadres-conseils	749,4	669,5	7,0	6,0
	4 394,5	4 424,1	30,0	31,0
Contremaîtres	2 317,4	2 244,4	21,3	20,8
Professionnels	3 600,3	3 678,3	32,9	32,6
Cols blancs	9 402,3	9 414,9	143,6	142,3
Cols bleus	14 117,2	13 739,2	181,0	176,1
Total	**33 831,7**	**33 500,9**	**408,8**	**402,8**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles est de 55,6 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,3 M$
  - ↓ 0,7 M$ en lien avec l'économie réalisée par l'abolition de 10 postes en raison de la poursuite du PQMO
  - ↑ 0,4 M$ pour la conversion au budget de fonctionnement, de 4 postes temporaires en postes permanents anciennement financés par le programme triennal d'mmobilisations
- Autres dépenses : ↑ 0,4 M$
  - ↑ 0,6 M$ pour des besoins en matière d'animation dans les parcs, pour la prévention de la délinquance juvénile et pour l'entretien des terrains de soccer
  - ↑ 0,4 M$ relative à la hausse des coûts en matière de gestion immobilière
  - ↑ 0,3 M$ représentant les investissements effectués pour la gestion de l'arbre
  - ↑ 0,3 M$ pour améliorer l'offre de services dans les bibliothèques, à la place publique, à l'occasion du 375e anniversaire de Montréal et pour offrir la gratuité dans certaines installations de l'Arrondissement
  - ↑ 0,2 M$ relative à la hausse du budget pour la prévention SST et l'ergonomie
  - ↓ 1,4 M$ en raison de la fin de l'obligation de rembourser le déficit neige de 2012-2013

ARRONDISSEMENT DE ROSEMONT–LA PETITE-PATRIE

Population : 142 578 habitants

Superficie : 15,9 km^2

Parcs et espaces verts : 112, soit 72 parcs et 40 îlots de verdure

Budget : 55,2 M$

Effectif : 662,1 années-personnes

Tableau 134 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	35 415,8	38 440,8	40 368,7	40 327,8	41 469,7	40 466,4	40 796,1
Cotisations de l'employeur	10 435,1	11 295,1	11 636,5	11 912,5	13 340,0	12 686,4	11 697,1
Transport et communications	525,6	612,5	523,6	461,2	509,0	415,3	408,7
Services professionnels	414,5	545,4	179,3	217,0	411,5	383,3	383,3
Services techniques et autres	4 628,8	6 861,1	2 378,4	2 238,1	2 028,0	2 400,4	3 021,0
Location, entretien et réparation	3 550,4	3 785,7	3 070,0	3 453,9	4 251,8	3 794,6	4 479,4
Biens non durables	5 947,7	6 582,1	5 880,9	4 719,3	4 074,7	7 006,0	7 668,5
Biens durables	1,1	392,4	579,1	861,6	519,8	235,7	235,7
Contributions à des organismes	2 111,6	2 132,0	2 053,6	1 666,2	1 940,4	1 603,2	1 674,7
Autres	(11 284,7)	(12 664,7)	(13 166,7)	(13 768,6)	(14 820,9)	(14 637,0)	(15 173,7)
Total	**51 745,9**	**57 982,4**	**53 503,4**	**52 089,0**	**53 724,0**	**54 354,3**	**55 190,8**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 135 – Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 848,9	3 985,4	26,0	28,0
Cadres-conseils	906,7	949,2	10,0	10,0
	4 755,6	4 934,6	36,0	38,0
Contremaîtres	4 203,0	4 218,0	36,0	35,0
Professionnels	3 804,3	3 977,7	38,5	37,8
Cols blancs	11 742,8	11 542,6	185,1	182,9
Cols bleus	28 647,1	29 067,6	365,1	368,4
Gestion des postes vacants	-	(1 247,3)	-	-
Total	**53 152,8**	**52 493,2**	**660,7**	**662,1**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Rosemont–La Petite-Patrie est de 55,2 M$ et affiche une variation à la hausse de 0,8 M$, soit 1,5 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,7 M$
  - ↓ 1,2 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,7 M$ attribuable à la modification du partage des coûts entre l'employeur et les employés pour les assurances collectives et les régimes de retraite
  - ↓ 0,1 M$ à la suite de l'abolition de postes équivalant à 3,9 a-p. découlant de la poursuite du PQMO
  - ↑ 1 M$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
  - ↑ 0,4 M$ à la suite de la création de postes à la Division marquage et signalisation
- Autres dépenses : ↑ 1,5 M$
  - ↑ 0,7 M$ due, entre autres, à l'augmentation des coûts prévus de l'entretien, du gardiennage et du loyer des immeubles
  - ↑ 0,7 M$ pour les biens non durables, attribuable, entre autres, à un budget additionnel du Service de l'eau et à l'ajout de services de marquage et de signalisation pour les autres arrondissements
  - ↑ 0,6 M$ pour les services techniques et autres, s'expliquant surtout par un budget additionnel au Service de l'eau
  - ↓ 0,5 M$ pour les autres objets, principalement pour le financement des charges interunités relatives à l'éclairage, au marquage et à la signalisation

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LAURENT

Population : 101 530 habitants
Superficie : 43 km^2
Parcs et espaces verts : 54

Budget : 68 M$
Effectif : 564,6 années-personnes

Tableau 136 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	29 595,2	32 141,2	33 499,3	34 041,2	35 997,5	35 450,1	35 061,9
Cotisations de l'employeur	10 074,8	10 836,3	11 274,8	9 901,7	11 174,5	11 045,8	9 909,2
Transport et communications	1 054,4	1 040,5	961,0	840,8	1 374,8	1 291,1	1 354,4
Services professionnels	272,0	452,6	313,8	572,0	881,5	857,4	895,1
Services techniques et autres	2 743,0	4 309,8	3 372,4	4 585,9	6 759,0	5 290,9	6 039,7
Location, entretien et réparation	4 626,7	5 939,2	3 035,2	3 740,8	5 548,7	4 884,7	4 871,9
Biens non durables	6 628,5	7 631,8	7 155,5	7 197,8	8 523,7	7 908,0	7 831,7
Biens durables	393,0	970,9	481,8	133,5	197,2	200,9	196,9
Frais de financement	0,1	-	-	-	-	-	-
Contributions à des organismes	1 798,6	1 669,4	1 660,4	1 768,9	1 978,6	1 841,4	1 885,2
Autres	132,1	(7,0)	(141,4)	(184,3)	228,0	223,0	(55,1)
Total	**57 318,4**	**64 984,7**	**61 612,8**	**62 598,3**	**72 663,5**	**68 993,3**	**67 990,9**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 137 – Arrondissement de Saint-Laurent – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	22,2	22,4	-	-
Cadres de gestion	5 253,6	5 023,8	36,5	36,5
Cadres-conseils	968,4	868,0	8,0	7,0
	6 222,0	5 891,8	44,5	43,5
Contremaîtres	1 839,7	1 777,2	15,5	14,5
Professionnels	5 396,2	5 187,7	51,4	47,9
Cols blancs	17 515,0	17 634,0	258,6	257,3
Cols bleus	15 500,8	15 553,7	201,4	201,4
Gestion des postes vacants	-	(1 095,7)	-	-
Total	**46 495,9**	**44 971,1**	**571,4**	**564,6**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Saint-Laurent est de 68 M$ et affiche une variation à la baisse 1 M$, soit 1,5 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 1,5 M$
  - ↓ 1,1 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,7 M$ liée à une abolition de postes équivalant à 7,6 a-p. découlant de la poursuite du PQMO
  - ↓ 0,6 M$ attribuable au partage des coûts des assurances collectives et des régimes de retraite entre l'employeur et les employés
  - ↑ 0,9 M$ en rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
- Autres dépenses : ↑ 0,5 M$
  - ↑ 0,3 M$ pour les services techniques, pour l'exploitation du nouveau Complexe sportif de Saint-Laurent
  - ↑ 0,3 M$ pour le Plan de foresterie urbaine visant à accroître les plantations d'arbres et à enrichir le patrimoine arboricole
  - ↑ 0,2 M$ relativement au Plan de transport qui permettra d'améliorer l'efficacité des déplacements sur son territoire
  - ↓ 0,3 M$ principalement pour des contrats de location négociés à la baisse

ARRONDISSEMENT DE SAINT-LÉONARD

Population : 81 777 habitants
Superficie : 13,52 km^2
Parcs et espaces verts : 18

Budget : 35 M$
Effectif : 248,1 années-personnes

Tableau 138 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	14 566,5	15 288,2	15 526,6	15 450,3	16 035,0	16 597,2	16 453,8
Cotisations de l'employeur	3 406,9	7 326,2	4 699,8	4 671,2	5 393,2	5 144,0	4 653,1
Transport et communications	419,7	411,3	361,1	396,4	402,0	416,4	391,0
Services professionnels	136,7	145,9	91,8	161,8	269,0	104,4	136,7
Services techniques et autres	6 164,7	6 668,4	3 280,6	5 573,3	5 099,6	5 387,6	5 581,3
Location, entretien et réparation	2 329,7	1 933,0	1 379,3	1 760,5	2 220,5	2 323,6	2 266,6
Biens non durables	3 061,4	3 189,3	3 197,3	3 277,5	3 441,6	3 432,7	4 067,4
Biens durables	387,4	149,2	210,3	352,4	157,2	129,7	154,7
Frais de financement	539,4	511,7	482,1	450,5	416,7	416,7	380,4
Remboursement de la dette à long terme	400,0	427,7	457,3	488,9	522,8	522,8	559,1
Contributions à des organismes	325,5	363,7	333,5	311,2	447,3	309,3	337,9
Autres	30,9	177,1	489,4	(85,2)	152,1	186,2	(29,5)
Total	**31 768,8**	**36 591,7**	**30 509,1**	**32 808,8**	**34 557,0**	**34 970,6**	**34 952,5**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 139 – Arrondissement de Saint-Léonard – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Élus	33,1	33,3	-	-
Cadres de gestion	2 961,4	2 685,8	18,1	17,0
Cadres-conseils	494,2	486,4	3,0	3,0
	3 455,6	3 172,2	21,1	20,0
Contremaîtres	868,1	900,7	8,0	8,0
Professionnels	2 415,6	2 738,4	22,4	25,0
Cols blancs	6 906,4	6 741,2	95,1	92,1
Cols bleus	8 062,4	8 028,5	100,5	103,0
Gestion des postes vacants	-	(507,4)	-	-
Total	**21 741,2**	**21 106,9**	**247,1**	**248,1**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Saint-Léonard est de 35 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,6 M$

  ↓ 0,4 M$ à la suite d'une abolition de 4 postes découlant de la poursuite du PQMO

  ↓ 0,3 M$ attribuable à la modification du partage des coûts entre l'employeur et les employés pour les assurances collectives et les régimes de retraite

  ↓ 0,1 M$ liée à des rajustements salariaux, à des économies anticipées pour la gestion des postes vacants ainsi qu'à des modifications de structures

  ↑ 0,1 M$ en ajout de ressources pour la propreté et l'inspectorat

  ↑ 0,1 M$ pour refléter la nouvelle entente de partage d'équipements de réparation de nids-de-poule entre les arrondissements

- Autres dépenses : ↑ 0,6 M$

  ↑ 0,5 M$ pour les biens non durables, s'expliquant par l'intensification des travaux d'entretien des conduites d'aqueduc et d'égout et par la hausse des coûts énergétiques et des matériaux pour l'entretien des bâtiments

  ↑ 0,1 M$ pour les biens non durables, pour refléter la nouvelle entente de partage d'équipements de réparation de nids-de-poule entre les arrondissements

↑ 0,1 M$ pour les services techniques, liée aux augmentations contractuelles en matière de gestion et d'entretien des installations communautaires de l'Arrondissement

↓ 0,1 M$ en économies de frais de location d'immeubles pour les activités récréatives et communautaires

ARRONDISSEMENT DU SUD-OUEST

Population : 78 027 habitants
Superficie : 15,7 km^2
Parcs et espaces verts : 83 parcs et 50 espaces verts

Budget : 52,6 M$
Effectif : 430,9 années-personnes

Tableau 140 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	25 460,2	26 391,6	26 491,2	26 911,3	27 841,8	27 053,6	27 663,2
Cotisations de l'employeur	7 498,8	7 719,5	7 725,8	7 920,0	8 368,7	8 323,3	7 623,9
Transport et communications	374,2	368,9	334,5	331,6	345,4	336,2	393,8
Services professionnels	239,4	318,7	275,5	226,4	619,8	839,8	742,3
Services techniques et autres	1 848,6	3 100,3	913,3	1 723,1	2 784,4	2 664,2	2 886,3
Location, entretien et réparation	4 437,7	4 675,7	4 388,2	3 817,5	4 029,5	4 381,7	4 677,9
Biens non durables	3 677,9	5 042,9	4 356,5	4 396,2	4 339,3	4 236,1	4 743,1
Biens durables	5,2	106,8	67,4	138,9	151,5	37,4	66,7
Contributions à des organismes	1 853,3	2 026,5	1 951,1	1 952,2	2 097,5	1 801,1	1 999,1
Autres	1 124,6	1 272,2	1 306,6	1 373,8	1 410,4	2 120,6	1 827,4
Total	**46 519,9**	**51 023,1**	**47 810,1**	**48 791,0**	**51 988,3**	**51 794,0**	**52 623,7**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 141 – Arrondissement du Sud-Ouest – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 903,3	3 974,7	26,0	29,3
Cadres-conseils	981,8	871,1	9,0	9,0
	4 885,1	4 845,8	35,0	38,3
Contremaîtres	2 151,3	2 177,5	19,9	19,9
Professionnels	3 880,7	3 856,4	39,3	38,9
Cols blancs	9 668,8	9 909,2	146,3	142,7
Cols bleus	14 791,0	15 324,2	191,6	191,1
Gestion des postes vacants	-	(826,0)	-	-
Total	**35 376,9**	**35 287,1**	**432,1**	**430,9**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement du Sud-Ouest est de 52,6 M$ et affiche une variation à la hausse de 0,8 M$, soit 1,6 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,1 M$

  ↓ 0,8 M$ pour refléter les économies anticipées liées à la gestion des postes vacants

  ↓ 0,7 M$ attribuable à la modification du partage des coûts entre l'employeur et les employés pour les assurances collectives et les régimes de retraite

  ↑ 1,4 M$ en raison de rajustements salariaux majoritairement liés aux indexations

- Autres dépenses : ↑ 0,9 M$

  ↑ 0,5 M$ pour les biens non durables, principalement en raison de l'augmentation du budget des pièces et accessoires afin de soutenir l'intensification des travaux d'entretien d'aqueduc et de répondre aux besoins du projet « nids-de-poule »

  ↑ 0,2 M$ pour appuyer les activités des organismes œuvrant dans le domaine du développement urbain – secteur Monk et Notre-Dame – et dans le domaine culturel

Arrondissement de Verdun

Population : 70 527 habitants
Superficie : 9,8 km^2
Parcs et espaces verts : 43

Budget : 34,3 M$
Effectif : 299,1 années-personnes

Tableau 142 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	15 469,5	16 491,6	17 866,1	18 041,9	18 099,5	17 988,6	18 570,2
Cotisations de l'employeur	4 458,2	5 468,2	5 739,9	5 458,5	5 638,9	5 631,7	5 255,1
Transport et communications	553,5	483,4	455,0	492,0	598,5	681,6	666,9
Services professionnels	222,6	535,4	333,3	242,8	1 062,8	611,2	561,8
Services techniques et autres	2 068,1	3 440,2	1 927,0	2 626,0	2 629,0	2 524,0	2 066,1
Location, entretien et réparation	1 279,7	1 519,3	1 566,2	1 406,2	4 498,4	1 729,5	1 805,8
Biens non durables	4 253,9	4 113,8	4 348,6	4 869,3	4 278,9	4 187,4	4 505,1
Biens durables	161,7	147,3	213,4	376,0	209,2	250,1	214,1
Contributions à des organismes	1 093,1	995,7	927,5	951,7	1 087,3	863,6	866,5
Autres	(79,5)	52,4	(79,1)	(73,8)	(38,1)	(302,8)	(226,6)
Total	**29 480,8**	**33 247,3**	**33 297,9**	**34 390,6**	**38 064,4**	**34 164,9**	**34 285,0**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 143 – Arrondissement de Verdun – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	2 803,4	2 572,7	18,0	17,0
Cadres-conseils	1 013,5	984,1	5,0	5,0
	3 816,9	3 556,8	23,0	22,0
Contremaîtres	1 142,9	1 050,5	10,0	9,3
Professionnels	2 310,9	2 456,3	22,9	23,1
Cols blancs	6 779,3	7 319,7	125,1	121,2
Cols bleus	9 570,3	9 442,0	124,0	123,5
Total	**23 620,3**	**23 825,3**	**305,0**	**299,1**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Verdun est de 34,3 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↑ 0,2 M$

  ↑ 0,4 M$ liée à l'ajustement de la structure et à l'ajout d'un quart de soir pour respecter la politique de déneigement

  ↑ 0,3 M$ imputable à l'ajustement de la masse salariale lié à l'application des conventions collectives

  ↓ 0,5 M$ à la suite d'une abolition de postes équivalant à 8,8 a-p. découlant de la poursuite du PQMO

- Autres dépenses : ↓ 0,1 M$

  ↓ 0,2 M$ pour les services techniques et autres, à la suite de l'annulation du contrat de surveillance du territoire

  ↑ 0,1 M$ pour financer les dépenses d'entretien relatives à l'ouverture du nouveau lieu de diffusion culturelle de l'édifice Guy-Gagnon, prévue en septembre 2017

ARRONDISSEMENT DE VILLE-MARIE

Population : 88 799 habitants
Superficie : 16,5 km^2
Parcs et espaces verts : 129

Budget : 84,4 M$
Effectif : 573 années-personnes

Tableau 144 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	37 160,5	40 135,0	40 153,8	40 402,6	40 364,5	40 158,2	40 538,6
Cotisations de l'employeur	10 840,5	11 701,5	11 564,6	11 895,7	12 155,5	12 086,0	11 070,9
Transport et communications	969,2	780,1	609,4	521,1	652,9	709,3	724,1
Services professionnels	474,4	706,8	562,6	935,8	1 600,4	675,3	736,0
Services techniques et autres	5 656,3	8 442,4	5 269,1	6 883,1	8 293,3	5 887,9	6 630,5
Location, entretien et réparation	4 794,2	5 257,4	5 139,8	5 086,7	5 819,5	4 826,3	5 803,3
Biens non durables	5 736,7	8 488,4	8 288,8	7 687,3	9 198,5	6 823,3	6 919,9
Biens durables	243,8	283,6	734,9	277,1	168,2	1,0	18,5
Contributions à des organismes	6 152,9	6 425,6	5 587,6	4 888,1	7 540,9	3 515,2	3 527,0
Autres	4 150,7	4 222,8	4 078,0	5 048,5	7 694,1	8 092,4	8 408,7
Total	**76 179,2**	**86 443,6**	**81 988,6**	**83 626,0**	**93 487,8**	**82 774,9**	**84 377,5**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 145 – Arrondissement de Ville-Marie – Dépenses par catégories d'emplois
(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	4 218,6	4 377,2	28,0	30,0
Cadres-conseils	1 065,9	1 072,8	10,0	10,0
	5 284,5	5 450,0	38,0	40,0
Contremaîtres	2 914,2	3 216,6	26,5	29,5
Professionnels	5 643,9	5 714,2	52,8	51,8
Cols blancs	12 593,1	12 426,6	167,3	165,8
Cols bleus	25 808,5	24 802,1	305,4	285,9
Total	**52 244,2**	**51 609,5**	**590,0**	**573,0**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Ville-Marie est de 84,4 M$ et affiche une variation à la hausse de 1,6 M$, soit 1,9 %, par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,6 M$
  - ↓ 1,2 M$ liée à une abolition de postes équivalant à 19 a-p. découlant de la poursuite du PQMO
  - ↓ 0,5 M$ liée à la relocalisation des employés hors structure
  - ↑ 0,6 M$ liée principalement à la réingénierie des structures de voirie aux Travaux publics (création des sections travaux et propreté) et à divers réaménagements de structures dans les directions de l'Arrondissement (aménagement urbain; loisirs et culture)
  - ↑ 0,5 M$ liée à l'indexation de la rémunération et aux heures supplémentaires
- Autres dépenses : ↑ 2,2 M$
  - ↑ 1 M$ liée à l'ajustement de la facturation immobilière (loyers, énergie et entretien) et à divers travaux d'entretien et de réparation prévus dans les activités d'aménagement urbain ainsi que dans les loisirs et la culture
  - ↑ 0,8 M$ pour les services techniques, liée principalement à la location avec opérateur pour des travaux d'aqueduc et d'égout
  - ↑ 0,3 M$ pour les autres objets, liée au nouveau projet de la promenade urbaine Fleuve-Montagne

ARRONDISSEMENT DE VILLERAY–SAINT-MICHEL–PARC-EXTENSION

Population : 149 075 habitants

Superficie : 16,5 km^2

Parcs et espaces verts : 155

Budget : 57,7 M$

Effectif : 429,1 années-personnes

Tableau 146 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par objets

(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération	27 308,0	29 226,7	28 757,9	28 645,7	29 003,9	28 257,0	28 247,3
Cotisations de l'employeur	7 922,9	8 510,1	8 357,8	8 482,6	8 690,2	8 544,7	7 758,5
Transport et communications	530,4	491,5	455,0	479,1	672,4	625,6	612,7
Services professionnels	615,9	589,0	502,8	514,3	468,7	854,9	861,5
Services techniques et autres	4 469,0	5 751,1	2 365,2	1 948,7	3 244,8	3 291,8	3 561,6
Location, entretien et réparation	5 699,1	6 369,1	5 947,4	5 333,0	5 865,1	6 108,0	6 627,2
Biens non durables	5 287,1	5 238,8	4 761,2	5 120,1	5 227,4	5 313,0	5 231,6
Biens durables	92,8	106,1	85,3	110,2	258,8	146,3	146,3
Contributions à des organismes	2 127,2	2 172,3	2 147,5	2 370,0	2 575,5	2 112,5	2 112,5
Autres	1 445,9	1 547,0	1 884,5	2 162,1	2 111,7	2 475,2	2 548,6
Total	**55 498,3**	**60 001,7**	**55 264,6**	**55 165,8**	**58 118,5**	**57 729,0**	**57 707,8**

Le réel des exercices de 2012, 2013, 2014 et 2015, ainsi que la prévision de 2016 incluent les dépenses relatives aux affectations de surplus demandées en cours d'année par le conseil d'arrondissement, les dépenses découlant des transferts entre les unités d'affaires et les autres variations budgétaires approuvées en cours d'année.

Tableau 147 – Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension – Dépenses par catégories d'emplois

(en milliers de dollars et en années-personnes)

	Budget		A-P.	
	2016	2017	2016	2017
Rémunération et cotisations de l'employeur				
Cadres de gestion	3 862,0	3 748,6	26,0	26,0
Cadres-conseils	1 018,8	1 058,6	9,0	10,0
	4 880,8	4 807,2	35,0	36,0
Contremaîtres	1 911,5	2 062,4	16,1	16,6
Professionnels	3 869,7	3 948,4	36,9	36,9
Cols blancs	10 244,8	10 164,8	153,3	151,3
Cols bleus	15 894,9	15 886,5	198,1	188,3
Gestion des postes vacants	-	(863,5)	-	-
Total	**36 801,7**	**36 005,8**	**439,4**	**429,1**

Le budget de 2017 de l'Arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension est de 57,7 M$ et demeure relativement stable par rapport au budget comparatif de 2016.

Principales variations budgétaires de l'Arrondissement :

- Rémunération et cotisations de l'employeur : ↓ 0,8 M$
  - ↓ 0,9 M$ en économies anticipées liées à la gestion des postes vacants
  - ↓ 0,7 M$ à la suite d'une abolition de postes équivalant à 10,3 a-p. découlant de la poursuite du PQMO
  - ↓ 0,5 M$ attribuable à la modification du partage des coûts entre l'employeur et les employés pour les assurances collectives et les régimes de retraite
  - ↑ 0,7 M$ relative à un ajustement de la base salariale pour refléter les besoins opérationnels
  - ↑ 0,6 M$ liée à des rajustements salariaux (indexation et progressions statutaires)
- Autres dépenses : ↑ 0,8 M$
  - ↑ 0,5 M$ pour la location, l'entretien et la réparation, s'expliquant par un ajustement des services d'entretien et de gardiennage dans les édifices municipaux
  - ↑ 0,3 M$ pour les services techniques et autres, variation reliée à l'intensification des travaux d'entretien des conduites d'aqueduc et d'égout
  - ↑ 0,1 M$ pour les autres dépenses afin de refléter la nouvelle entente de partage d'équipements de réparation des nids-de-poule conclue entre les arrondissements ainsi que les indexations relatives aux services offerts à l'Arrondissement pour les travaux d'éclairage, de marquage et de signalisation
  - ↓ 0,1 M$ pour les biens non durables, liée à un ajustement du coût de l'énergie

ANALYSE COMPLÉMENTAIRE

SERVICE DE LA DETTE BRUTE

Le service de la dette brute comprend les remboursements de la dette et les intérêts et autres frais sur la dette à long terme. En 2017, le service de la dette brute atteint 888,4 M$, soit une hausse de 20 M$ par rapport au budget de 2016. Il est composé du service de la dette corporatif, à hauteur de 757,6 M$, et d'un montant de 130,8 M$ qui se trouve dans les budgets des unités d'affaires.

Tableau 148 – Service de la dette brute – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Service de la dette brute							
Frais de financement	365 408,2	366 499,5	376 588,1	377 064,6	384 554,8	394 876,5	396 343,6
Remboursement de la dette à long terme	379 014,0	376 515,7	385 304,2	387 158,8	447 314,2	447 402,3	464 897,9
Affectation – Remboursement de capital	31 968,0	32 360,0	33 145,1	33 693,2	26 114,3	26 114,3	27 156,5
Total – Service de la dette brute	**776 390,2**	**775 375,2**	**795 037,4**	**797 916,6**	**857 983,3**	**868 393,1**	**888 398,0**

Les frais de financement correspondent aux intérêts et aux autres frais relatifs au financement à long terme des acquisitions d'immobilisations. Ils comprennent aussi les frais relatifs au financement à long terme de la dette actuarielle initiale de certains régimes de retraite des employés de l'ancienne Ville de Montréal.

Le remboursement de la dette à long terme cumule les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement, lorsque les emprunts sont reliés au financement des dépenses d'immobilisations. Il inclut la contribution à la réserve financière pour le remboursement accéléré de la dette.

Lorsque les emprunts servent à financer des dépenses de fonctionnement, notamment le refinancement de la dette actuarielle initiale, l'information est présentée dans la rubrique « Affectation – Remboursement de capital ».

Le budget du service de la dette brute est présenté en grande partie dans les dépenses corporatives. Toutefois, une portion est intégrée aux dépenses par secteurs d'activités, tel que cela est indiqué aux tableaux suivants.

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 149 – Frais de financement – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Frais de financement corporatifs	**188 824,1**	**190 845,3**	**202 276,0**	**204 264,7**	**208 344,9**	**217 344,9**	**219 237,2**
Frais de financement additionnels							
Services institutionnels	0,6	-	-	-	-	-	-
Développement	32 747,6	32 442,5	31 819,7	31 899,3	31 390,3	31 241,7	30 903,8
Qualité de vie	4 222,8	4 802,8	4 664,3	4 776,6	5 166,3	5 166,3	4 920,0
Arrondissements	640,8	608,4	573,2	535,8	502,0	502,0	453,1
Total – Frais de financement additionnels	**37 611,8**	**37 853,7**	**37 057,2**	**37 211,7**	**37 058,6**	**36 910,0**	**36 276,9**
Total – Frais de financement	**226 435,9**	**228 699,0**	**239 333,2**	**241 476,4**	**245 403,5**	**254 254,9**	**255 514,1**

Variations budgétaires

Les dépenses relatives aux frais de financement présentent une augmentation de 1,3 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 6,7 M$ attribuable au transfert du coût de la dette des immobilisations reliées au centre-ville, initialement comptabilisé à la charge de l'agglomération;
- une hausse de 5,7 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une baisse de 11,1 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles.

Tableau 150 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Remboursement de la dette à long terme corporative	**171 435,3**	**169 178,5**	**178 425,4**	**189 608,7**	**221 540,6**	**219 140,6**	**237 710,1**
Affectation – Remboursement de capital	**24 401,7**	**23 970,4**	**24 631,0**	**25 197,7**	**25 062,5**	**25 062,5**	**26 081,4**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	45 680,1	45 900,3	45 427,7	45 301,1	46 134,2	46 211,5	46 723,1
Qualité de vie	4 529,1	5 753,5	5 890,4	5 130,6	5 861,2	5 861,2	6 005,3
Arrondissements	481,4	514,1	549,2	586,6	620,5	670,5	669,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**50 690,6**	**52 167,9**	**51 867,3**	**51 018,3**	**52 615,9**	**52 743,2**	**53 397,9**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**246 527,6**	**245 316,8**	**254 923,7**	**265 824,7**	**299 219,0**	**296 946,3**	**317 189,4**

Variations budgétaires

Les sommes consacrées au remboursement de la dette à long terme présentent une hausse de 20,2 M$ qui découle des éléments suivants :

- une hausse de 17 M$ à la suite du transfert du coût de la dette des immobilisations du centre-ville, initialement comptabilisé à la charge de l'agglomération;
- une hausse de 5 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette;
- une hausse de 4,1 M$ attribuable à une baisse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt;
- une baisse de 5,9 M$ attribuable à la diminution des échéances d'emprunts.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 151 – Frais de financement – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Frais de financement corporatifs	**121 577,9**	**119 946,1**	**121 490,1**	**120 966,5**	**124 409,0**	**126 209,0**	**126 635,2**
Frais de financement additionnels							
Développement	17 394,4	17 854,5	15 764,8	14 621,7	14 742,3	14 412,6	14 194,3
Total – Frais de financement additionnels	**17 394,4**	**17 854,5**	**15 764,8**	**14 621,7**	**14 742,3**	**14 412,6**	**14 194,3**
Total – Frais de financement	**138 972,3**	**137 800,6**	**137 254,9**	**135 588,2**	**139 151,3**	**140 621,6**	**140 829,5**

Variations budgétaires

Les charges reliées aux frais de financement présentent une hausse de 0,2 M$ qui s'explique par les éléments suivants :

- une hausse de 10,6 M$ attribuable à l'augmentation du niveau des emprunts pour le financement à long terme des nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 3,6 M$ attribuable à l'accroissement de la dette non subventionnée de la STM;
- une baisse de 7,3 M$ attribuable à l'échéance d'emprunts et au financement d'emprunts à des taux d'intérêt plus faibles;
- une baisse de 6,7 M$ à la suite du transfert du coût de la dette des immobilisations du centre-ville à la charge du conseil municipal.

Tableau 152 – Remboursement de la dette à long terme – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Remboursement de la dette à long terme corporative	**133 619,0**	**131 123,1**	**130 714,1**	**121 993,5**	**147 681,4**	**149 281,4**	**146 907,4**
Affectation – Remboursement de capital	**7 566,4**	**8 389,6**	**8 514,1**	**8 495,5**	**1 051,8**	**1 051,8**	**1 075,1**
Remboursement additionnel de la dette à long terme							
Développement	23 269,2	24 046,2	24 297,4	24 538,3	25 476,3	26 237,1	26 882,5
Total – Remboursement additionnel de la dette à long terme	**23 269,2**	**24 046,2**	**24 297,4**	**24 538,3**	**25 476,3**	**26 237,1**	**26 882,5**
Total – Remboursement de la dette à long terme	**164 454,6**	**163 558,9**	**163 525,6**	**155 027,3**	**174 209,5**	**176 570,3**	**174 865,0**

Variations budgétaires

Les montants consacrés au remboursement de la dette à long terme présentent une baisse de 1,7 M$ qui découle des éléments suivants :

- une baisse de 17 M$ à la suite du transfert du coût de la dette des immobilisations du centre-ville à la charge du conseil municipal;
- une diminution de 1,1 M$ attribuable à une révision à la hausse des transferts du gouvernement du Québec, conformément aux ententes de partage de frais pour les dépenses en immobilisations financées par emprunt;
- une augmentation de 15,4 M$ attribuable à l'ajout d'emprunts nécessaires au financement à long terme de nouvelles dépenses en immobilisations;
- une hausse de 1 M$ des contributions au remboursement accéléré de la dette, conformément aux dispositions de la politique de gestion de la dette.

Paiement au comptant des immobilisations

Cette section présente les crédits qui seront utilisés pour le paiement au comptant des immobilisations. On y trouve également les crédits qui seront versés aux réserves financières pour financer les dépenses d'immobilisations.

Tableau 153 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Eau	96 204,8	79 030,1	43 673,4	40 453,1	25 049,3	13 623,9	13 623,9
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	19 617,9	12 069,5	16 212,6	10 895,3	1 246,3	3 300,0	-
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	17 480,4	30 967,4	31 290,5	93 170,2	191 665,1	187 700,0	307 700,0
Affectation – Fonds réservés	4 357,0	4 369,6	5 021,2	7 765,5	-	-	77,3
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**137 660,1**	**126 436,6**	**96 197,7**	**152 284,1**	**217 960,7**	**204 623,9**	**321 401,2**

Budget du conseil municipal

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 154 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil municipal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Eau	20 206,0	21 040,5	22 772,5	18 726,3	10 476,9	3 125,5	3 125,5
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	18 913,7	12 069,5	16 212,6	10 895,3	1 246,3	3 300,0	-
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	8 831,7	20 080,6	26 440,8	51 929,4	114 965,1	111 000,0	205 000,0
Affectation – Fonds réservés	4 357,0	4 369,6	5 021,2	7 765,5	-	-	77,3
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**52 308,4**	**57 560,2**	**70 447,1**	**89 316,5**	**126 688,3**	**117 425,5**	**208 202,8**

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 90,8 M$, pour atteindre 208,2 M$. Cette variation s'explique principalement par une affectation additionnelle de 94 M$ à la réserve financière d'immobilisations. L'affectation au Fonds de la voirie diminue de 3,3 M$, étant donné que la totalité de la taxe relative à la voirie sera utilisée en 2017 pour entretenir l'actif.

Budget du conseil d'agglomération

Cette section explique les principaux écarts entre le budget de 2017 et le budget comparatif de 2016.

Tableau 155 – Paiement au comptant des immobilisations – Budget du conseil d'agglomération
(en milliers de dollars)

	Réel			Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Paiement au comptant des immobilisations							
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Eau	75 998,8	57 989,7	20 900,9	21 726,8	14 572,4	10 498,4	10 498,4
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Voirie	704,2	-	-	-	-	-	-
Affectation – Paiement au comptant et réserves – Immobilisations	8 648,7	10 886,7	4 849,7	41 240,8	76 700,0	76 700,0	102 700,0
Total – Paiement au comptant des immobilisations	**85 351,7**	**68 876,4**	**25 750,6**	**62 967,6**	**91 272,4**	**87 198,4**	**113 198,4**

Variations budgétaires

Les affectations sont en hausse de 26 M$, pour atteindre 113,2 M$. Cette variation s'explique par une affectation additionnelle de 26 M$ à la réserve financière d'immobilisations.

DÉPENSES COMMUNES

Tableau 156 – Dépenses communes – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses communes							
Redéploiement des ressources et dépenses relatives aux régimes de retraite	400 458,6	328 455,3	233 282,6	246 947,4	211 755,6	216 815,1	148 366,7
Crédits pour dépenses contingentes	(16 485,0)	13 284,8	4 217,2	15 917,7	28 555,3	48 808,3	48 971,7
Pertes possibles dans la perception	15 489,1	22 501,7	24 651,0	19 919,0	21 030,0	19 030,0	20 030,0
Prêt d'employés au MESS	29 191,1	28 496,0	26 571,9	25 258,3	24 615,9	27 853,8	25 658,5
Aide dédiée au développement économique	12 171,6	12 171,6	19 311,9	20 372,3	19 608,9	16 873,4	16 260,3
Chantier d'optimisation « Régimes de retraite »	-	-	-	-	(38 600,0)	(38 600,0)	-
Développement du réseau des bibliothèques	-	-	-	-	338,6	2 538,6	2 343,2
Prêt d'employés à la société Stationnement de Montréal	4 212,4	3 827,9	3 617,0	4 076,1	4 358,1	4 358,1	4 408,6
Prêt d'employés au Bureau du taxi de Montréal	1 920,5	1 920,5	2 251,5	2 613,7	3 027,2	2 427,2	2 879,4
Bureau des régimes de retraite	-	-	-	-	-	-	7 590,3
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesures d'allègement	-	-	-	-	(59 300,0)	(59 300,0)	(57 000,0)
Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres	(19 921,4)	(24 238,2)	(17 758,0)	(27 409,6)	(26 083,0)	(26 083,0)	(23 445,3)
Affectation – Mesures transitoires	2 729,9	2 339,1	2 844,9	3 389,3	4 245,2	3 245,2	-
Affectation – Sites contaminés	-	-	-	-	-	-	1 600,0
Affectation – Élection municipale	-	-	-	-	-	4 000,0	-
Autres	60 579,8	24 005,3	(21 898,9)	5 424,5	4 909,3	17 192,7	14 702,4
Total – Dépenses communes	**490 346,6**	**412 764,0**	**277 091,1**	**316 508,7**	**198 461,1**	**239 159,4**	**212 365,8**

Le budget de 2017 des dépenses communes indique une diminution de 26,8 M$. Cette baisse est principalement attribuable aux éléments suivants :

- au chapitre du redéploiement des ressources, une baisse globale de 68,4 M$, s'expliquant principalement par une réduction de 63,6 M$ pour les services passés des régimes de retraite;
- une hausse de 1 M$ pour la provision de la perte sur perception;
- une réduction de 2,2 M$ des coûts relatifs aux employés prêtés au ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale;
- le transfert dans les unités d'affaires d'économies anticipées au budget de 2016 (38,6 M$), à la suite de l'adoption de la loi 15 sur le service courant des régimes de retraite;
- une hausse de 7,6 M$ découlant du transfert du Bureau des régimes de retraite en provenance du Service des finances.

Affectations – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Mesure d'allègement

Le montant d'affectation relié aux mesures d'allègement fiscales permises par le MAMOT s'établit à 57 M$, soit une baisse de 2,3 M$ par rapport à 2016. Rappelons que cette mesure d'allègement a été mise en place afin d'amoindrir les impacts de la crise financière de 2008 sur les coûts des régimes de retraite.

Affectation – Montants à pourvoir – Régimes de retraite – Autres

La variation de cette affectation est de l'ordre de 2,6 M$.

On trouve dans cette section les autres charges à assumer relativement aux régimes de retraite : ces montants sont déterminés par l'actuaire et comprennent les charges à constater et les montants à pourvoir dans le futur concernant le traitement comptable et actuariel des différents aspects particuliers des régimes, notamment le déficit initial, le rachat d'obligations et la limite d'actif, les modifications aux régimes de retraite, etc. Le Tableau suivant résume les différentes composantes et leurs variations depuis le comparatif de 2016 :

Tableau 157 – Montants à pouvoir – Régimes de retraite
(en millions de dollars)

	Budget du conseil municipal		Budget du conseil d'agglomération		Total	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
Régimes de retraite						
Mesures d'allègement	**(26,7)**	**(27,6)**	**(32,6)**	**(29,4)**	**(59,3)**	**(57,0)**
Autres						
Déficit initial	24,6	24,6	(19,8)	(19,8)	4,8	4,8
Modification de régimes	2,9	2,9	1,2	1,2	4,1	4,1
Rachat d'obligations	10,6	10,6	-	-	10,6	10,6
Limite d'actifs	(5,9)	(4,4)	(39,7)	(38,6)	(45,6)	(43,0)
Total – Autres	**32,2**	**33,7**	**58,3**	**(57,2)**	**(26,1)**	**(23,5)**
Total – Montants à pouvoir – Régimes de retraite	**5,5**	**6,1**	**(90,9)**	**(86,6)**	**(85,4)**	**(80,5)**

Ainsi, la variation globale des mesures d'affectations relatives aux régimes de retraite est de l'ordre de 4,9 M$.

Affectations – Mesures transitoires

Cette mesure avait été permise par le MAMOT, le 1er janvier 2000, afin d'amortir sur un certain nombre d'années les coûts relatifs aux banques de maladie cumulées pour les employés de l'ex-CUM, mesure qui a été poursuivie par la nouvelle Ville de Montréal après les fusions. Cette mesure prend fin au 31 décembre 2016.

Affectation – Sites contaminés

Une nouvelle affectation de 1,6 M$ est prévue en 2017 relativement aux obligations de la Ville en matière de décontamination de ses terrains, selon les conventions comptables municipales en vigueur au Québec.

Affectation – Élections

Depuis 2014, la Ville de Montréal accumule dans ses surplus un montant de 4 M$ par année afin de lisser les frais des élections municipales qui surviennent tous les quatre ans. Cette accumulation s'est faite grâce à l'application d'une affectation annuelle. Par contre, puisque 2017 est une année d'élection municipale, cette affectation annuelle est abrogée et remplacée par les dépenses d'élections prévues qui sont intégrées dans les budgets des unités concernées.

Autres

Cette rubrique incorpore divers crédits corporatifs qu'il est difficile d'attribuer à une unité en particulier.

La variation de 2,5 M$ par rapport au comparatif de 2016 découle, entre autres, de l'impact prévu par la modification du taux de l'assurance emploi, annoncée en octobre dernier. L'intégration de ce changement de taux dans le budget de chacune des unités nécessite des modifications aux grilles de calcul et se réalisera au début de 2017.

Dépenses de contributions

Ce poste prévoit les budgets nécessaires au respect des engagements et des obligations de la Ville relativement au soutien financier versé à des organismes relevant de sa juridiction ainsi qu'au paiement des quotes-parts à la CMM et à l'AMT.

La Société de transport de Montréal (STM) est un organisme contrôlé de la Ville de Montréal qui assure le service de transport collectif sur le territoire de l'île de Montréal par l'entremise de réseaux de métro, d'autobus et de transport adapté.

L'Agence métropolitaine de transport (AMT) est une agence gouvernementale qui gère et finance le réseau des trains de banlieue ainsi que divers équipements de nature métropolitaine (stationnements incitatifs, voies réservées et terminus d'autobus). Elle coordonne les services de transport adapté et planifie les services de transport collectif pour l'ensemble de la région montréalaise. Enfin, elle apporte un soutien financier aux organismes locaux de transport, au sein du réseau métropolitain.

Le financement de l'AMT est principalement assuré par le gouvernement du Québec (remises gouvernementales provenant des droits sur l'immatriculation et de la taxe sur l'essence), les municipalités de la région métropolitaine de Montréal (contributions aux trains de banlieue équivalant à 40 % du coût d'exploitation) et les usagers.

Les municipalités versent également une contribution au Fonds d'immobilisations métropolitain de l'AMT équivalant à 1 % de leur richesse foncière uniformisée. Ce fonds finance la partie non subventionnée (généralement 25 %) des investissements réalisés dans le réseau des trains de banlieue et les équipements métropolitains.

Une réforme de la gouvernance du transport collectif régional sera entreprise en 2017 avec la création de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et du Réseau de transport métropolitain (RTM). Au terme de cette réforme, l'AMT sera abolie.

Tableau 158 – Contributions aux organismes – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Contributions corporatives aux organismes							
Société de transport de Montréal	375 651,6	412 222,3	387 526,9	423 416,0	447 000,0	447 000,0	482 300,0
Agence métropolitaine de transport	50 777,3	49 673,8	50 636,1	63 295,3	64 000,0	64 000,0	64 300,0
Communauté métropolitaine de Montréal	29 517,3	29 469,4	29 482,0	36 841,0	38 277,0	38 277,0	38 777,0
Conseil des arts de Montréal	11 950,0	12 450,0	12 950,0	13 450,0	13 950,0	13 950,0	14 450,0
Sociétés de développement commercial	10 766,6	10 713,1	11 102,1	11 774,4	12 000,0	12 000,0	12 900,0
Société du parc Jean-Drapeau	8 706,0	8 706,0	8 706,0	10 041,6	12 975,4	12 975,4	12 998,7
Société d'habitation et de développement de Montréal	614,8	-	-	-	-	-	-
Bureau du taxi de Montréal	-	-	3 430,5	2 877,3	3 728,6	3 728,6	3 917,6
Pointe-à-Callière	4 890,6	5 140,6	5 390,6	5 640,6	5 890,6	5 890,6	7 385,6
Office de consultation publique de Montréal	2 339,0	2 045,3	1 595,5	2 031,6	2 070,9	2 070,9	2 130,6
Ombudsman	1 008,8	1 066,7	941,6	1 023,9	1 127,0	1 127,0	1 204,6
Comité organisateur des jeux pompiers-policiers	-	650,0	350,0	532,5	-	-	-
Montréal international – FODIM	-	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0	500,0
BIXI - Montréal	-	-	2 074,0	(2 350,8)	-	-	-
Office municipal d'habitation de Montréal	463,1	566,2	550,0	521,8	550,0	550,0	685,0
Organisation des festivités du 375e de Montréal	-	-	-	10 000,0	11 500,1	14 010,8	11 010,8
Société de gestion Marie-Victorin	20,0	20,0	20,0	20,0	-	20,0	-
Corporation d'habitation Jeanne-Mance	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0
Autres	(539,1)	533,3	78,8	-	-	-	-
Total – Contributions corporatives aux organismes	**496 178,0**	**533 768,7**	**515 346,1**	**579 627,2**	**613 581,6**	**616 112,3**	**652 571,9**

Variations budgétaires

Pour l'exercice 2017, les contributions aux organismes augmentent de 36,5 M$, pour atteindre 652,6 M$, soit une hausse de 5,9 %. Cette augmentation est principalement due à la hausse de la contribution de la Ville aux transports en commun, soit :

- une augmentation de 25,8 M$ de la participation de la Ville au financement des dépenses d'exploitation de la STM, incluant une somme maximale de 4,8 M$ pour des mesures de mitigation dans l'axe Turcot-Bonaventure-Champlain, portant ainsi cette contribution de la Ville à 455,6 M$ en 2017;
- une augmentation de 9,5 M$ de la contribution de la Ville de Montréal au financement des immobilisations du PDI 2017-2026 de la STM, dans le cadre du programme d'aide financière de la Société de financement des infrastructures locales du Québec (SOFIL). Cette contribution de 26,7 M$ en 2017 sera financée par emprunt par la Ville. En vertu des modalités du programme, la contribution de la Ville est établie à hauteur de 15 % des dépenses d'investissement prévues par la STM.
- une hausse de 0,3 M$ de la contribution à l'AMT, la portant à 64,3 M$ en 2017. Cette augmentation nette s'explique principalement par une baisse de 0,5 M$ de la contribution au financement des trains de banlieue et une hausse de 0,8 M$ au Fonds d'immobilisations métropolitain. La hausse de contribution au Fonds d'immobilisations métropolitain est

proportionnelle à l'augmentation de la richesse foncière uniformisée de la Ville de Montréal. La baisse de la contribution au financement des trains de banlieue s'explique par une rationalisation des coûts effectuée par l'AMT en 2017.

Les contributions aux autres organismes, quant à elles, augmenteront de 3,9 M$. Parmi les principales augmentations, notons :

- une hausse de 1,5 M$ de la contribution à Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, dans le cadre des festivités du 375e anniversaire de la ville;
- une augmentation de 0,9 M$ de la contribution aux sociétés de développement commercial;
- une augmentation de 0,5 M$ de la contribution au Conseil des arts ainsi que de la quote-part versée à la Communauté métropolitaine de Montréal.

ÉLIMINATION DES TRANSACTIONS INTERNES ET INTERENTITÉS

Conformément à la loi, le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération sont présentés dans deux entités comptables distinctes.

Les transactions à éliminer résultent d'échanges de services facturés entre unités d'affaires. Ces éliminations portent sur deux types de transactions, soit :

- les transactions internes résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires au sein d'une même entité comptable;
- les transactions interentités résultant d'échanges de services facturés entre unités d'affaires dont le fournisseur est dans une entité comptable différente de celle du client.

Tableau 159 – Élimination des transactions internes et interentités – Budget de la Ville de Montréal
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Transactions à éliminer							
Élimination des transactions internes	127 850,5	62 876,4	57 793,7	48 561,2	46 161,8	44 038,0	47 444,4
Élimination des transactions interentités	19 132,1	20 037,8	16 879,9	17 635,7	15 775,5	13 751,3	14 171,9
Total – Transactions à éliminer	**146 982,6**	**82 914,2**	**74 673,6**	**66 196,9**	**61 937,3**	**57 789,3**	**61 616,3**

Renseignements complémentaires

Fiscalité

Quotes-Parts

Dépenses par objets

État des activités de fonctionnement à des fins fiscales

Analyses complémentaires des dépenses

FISCALITÉ

Sur l'île de Montréal, les compétences municipales sont partagées entre le conseil d'agglomération, les conseils municipaux des villes liées et, dans le cas de Montréal, les conseils d'arrondissement. Les taxes foncières imposées par le conseil municipal de Montréal financent, à la fois, les dépenses relevant des compétences locales et la part montréalaise des dépenses qui sont sous la responsabilité du conseil d'agglomération.

FISCALITÉ DU BUDGET DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Montréal prélève des taxes sur diverses bases, des droits ainsi que certains tarifs relatifs à l'eau et aux matières résiduelles. Ces sources de revenus sont décrites dans les paragraphes qui suivent.

TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE

La taxe foncière générale est une taxe foncière à taux variés, prélevée par le conseil municipal de Montréal, qui s'applique à tous les immeubles imposables situés sur le territoire montréalais. Les taux varient selon quatre catégories d'immeubles : la catégorie dite résiduelle, qui englobe les immeubles résidentiels de cinq logements ou moins, la catégorie des immeubles de six logements ou plus, celle des immeubles non résidentiels et celle des terrains vagues desservis. Par ailleurs, qu'ils soient desservis ou non, les terrains vagues sont assujettis au double du taux applicable à la catégorie résiduelle.

La taxe foncière générale est destinée au financement des dépenses associées aux compétences locales de la Ville de Montréal ainsi qu'aux quotes-parts de la Ville à l'égard des compétences d'agglomération.

FISCALITÉ DE L'EAU

Les revenus totaux versés à la réserve financière locale de l'eau totalisent 326,8 M$ en 2017, en baisse de 8,9 M$. De cette somme, 301 M$ proviennent de la taxe relative à l'eau imposée sur une base foncière, 24,3 M$ sont des revenus de tarification, forfaitaire ou au compteur, et 1,5 M$ proviennent d'autres types de tarifications non fiscales.

Taxe relative à l'eau

La taxe relative à l'eau génère 301 M$ en 2017, en baisse de 8,2 M$. Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles : les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont assujettis à la taxe relative à l'eau, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Tarification de l'eau

Les revenus de la tarification de l'eau s'élèvent à 24,3 M$ en 2017, en baisse de 1 M$. Dans le contexte du processus d'harmonisation de la tarification de l'eau, divers tarifs touchant les immeubles résidentiels sont réduits dans les secteurs de L'Île-Bizard et de Sainte-Geneviève. L'Arrondissement de Montréal-Nord réduit pour sa part le tarif basé sur la valeur foncière et visant le secteur non résidentiel de son territoire. Ces mesures n'entraînent globalement aucune variation des charges fiscales.

Par ailleurs, le tarif de 0,57 $/m^3 pour toute consommation excédant 100 000 m^3 demeure inchangé en 2017.

Tarification des matières résiduelles

Les tarifs exigés dans certains secteurs pour la gestion des matières résiduelles demeurent inchangés et génèrent des revenus de quelque 13,7 M$ en 2017, en diminution de 0,2 M$ par rapport à l'année précédente.

Taxe relative à la voirie

Le prélèvement sur une base foncière d'une taxe relative à la voirie est maintenu au même niveau qu'en 2016, soit à 17,3 M$.

Les taux de cette taxe varient selon deux catégories d'immeubles, soit les immeubles résidentiels et les immeubles non résidentiels. Alors que les terrains vagues desservis sont sujets à la taxe relative à la voirie, les terrains vagues non desservis ne le sont pas.

Taxe sur les parcs de stationnement

La taxe sur les parcs de stationnement prend la forme d'un taux au mètre carré appliqué à la superficie brute des parcs de stationnement. Le taux varie selon que le parc de stationnement est intérieur ou extérieur. Le taux varie également selon le secteur dans lequel il est situé :

- le « secteur A », qui correspond au centre des affaires de Montréal[1];
- le « secteur B », qui correspond au centre-ville de Montréal[2], en excluant les secteurs A et C;
- le « secteur C », dont le périmètre est présenté à l'annexe 7.

Une exonération pour les 390 premiers mètres carrés est cependant accordée pour tous les parcs de stationnement, à l'exception de ceux qui sont situés sur des terrains vagues desservis où est exploité un commerce de stationnement. Les taux sont indexés d'environ 2 % en 2017.

---

1. Tel que le définit l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal (LRQ, chapitre C-11.4).
2. Tel que le définit l'article 8 du *Recueil des tarifs du transport privé par taxi*, décision MPTC08-00275, 080804 ([2008] 140 G.O. II 4862).

Les revenus de cette taxe sont de 23,7 M$ en 2017, en hausse de 0,2 M$.

Tableau 160 – Taux de la taxe sur les parcs de stationnement en 2017

Secteurs	Intérieurs $/m^2$	Extérieurs $/m^2$
Secteur A	10,30	41,20
Secteur B	5,15	30,90
Secteur C	5,15	15,45

TRAITEMENT DES IMMEUBLES NON IMPOSABLES

La Loi sur la fiscalité municipale indique que les immeubles non imposables sont assujettis à diverses compensations de taxes. Les immeubles des gouvernements du Québec et du Canada sont généralement assujettis à des compensations équivalant au plein montant des taxes imposées par la Ville de Montréal.

Les compensations versées par le gouvernement du Québec pour les immeubles des réseaux de la santé et de l'éducation sont basées sur le taux global de taxation (TGT) pondéré. Pour l'exercice financier de 2017, le TGT pondéré est établi à 1,1507 $ par 100 $ d'évaluation[3].

Les lieux de culte, les immeubles appartenant à la Régie des installations olympiques et ceux appartenant à l'Agence métropolitaine de transport ne sont assujettis à aucune compensation de taxes, mais peuvent faire l'objet de tarification.

3. Les immeubles des réseaux sont assujettis à des taux équivalant à certains pourcentages du TGT pondéré. Les pourcentages utilisés sont : 80 % du TGT pondéré pour les immeubles des réseaux supérieurs de la santé et de l'éducation (cégeps et universités) et 65 % pour les écoles primaires ainsi que pour les autres immeubles du réseau scolaire primaire-secondaire.

Fiscalité des conseils d'arrondissement

Les arrondissements imposent deux formes de taxes : une taxe relative aux services et une taxe relative aux investissements. Ces taxes sont imposées à taux unique, indépendamment des catégories d'immeubles.

Taxe relative aux services

Dans le but d'augmenter son niveau de services, un conseil d'arrondissement peut imposer une taxe foncière aux immeubles imposables de son arrondissement ou exiger une compensation aux immeubles non imposables assujettis.

Le tableau suivant présente l'évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services par rapport à l'an dernier, en redressant les montants de 2016 pour tenir compte de la croissance immobilière. À l'écart négatif de 1,4 M$ présenté entre les revenus de 2016 et ceux de 2017, il faut ajouter un montant d'environ 2,8 M$ attribuable à la croissance immobilière, ce qui porte l'écart réel entre les revenus budgétés en 2016 et 2017 à 1,4 M$.

Tableau 161 – Évolution des revenus provenant des taxes relatives aux services, 2016 et 2017

Assiettes foncières au 31 décembre 2015

Arrondissements	Revenus 2016[1]	Revenus 2017	Écart		Taux 2017[2]
	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(%)	($/100 $)
Ahuntsic-Cartierville	6 707,8	6 841,9	134,2	2,0 %	0,0441
Anjou	6 283,3	5 211,5	(1 071,8)	(17,1 %)	0,0900
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	8 529,4	8 615,5	86,1	1,0 %	0,0462
Lachine	4 178,5	4 216,8	38,3	0,9 %	0,0745
LaSalle	7 927,4	5 838,8	(2 088,6)	(26,3 %)	0,0698
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	1 260,1	1 323,1	63,0	5,0 %	0,0502
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	8 751,0	8 917,3	166,3	1,9 %	0,0654
Montréal-Nord	8 117,6	8 198,7	81,1	1,0 %	0,1345
Outremont	2 284,2	2 329,9	45,7	2,0 %	0,0420
Pierrefonds-Roxboro	4 961,2	5 055,5	94,3	1,9 %	0,0671
Plateau-Mont-Royal	8 759,5	9 670,3	910,8	10,4 %	0,0606
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	10 659,6	9 678,9	(980,7)	(9,2 %)	0,0853
Rosemont–La Petite-Patrie	6 687,3	6 821,1	133,7	2,0 %	0,0440
Saint-Laurent	11 308,3	11 511,8	203,5	1,8 %	0,0699
Saint-Léonard	6 726,6	6 836,9	110,3	1,6 %	0,0824
Sud-Ouest	6 466,9	6 596,2	129,3	2,0 %	0,0665
Verdun	6 416,8	6 538,8	121,9	1,9 %	0,0704
Ville-Marie	15 337,6	15 613,7	276,1	1,8 %	0,0434
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	5 520,0	5 630,4	110,4	2,0 %	0,0450
Total	**136 883,2**	**135 447,1**	**(1 436,0)**	**(1,0 %)**	**s.o.**

1. Les revenus des taxes relatives aux services des arrondissements en 2016 ont été actualisés pour tenir compte de la croissance immobilière entre le 11 septembre et le 31 décembre 2015.

2. Les taux présentés dans le tableau correspondent à la somme des taux appliqués dans les arrondissements. Dans le cas de l'Arrondissement de Lachine, il s'agit d'un équivalent foncier, puisque l'une de ses taxes de services est un tarif par unité. Son taux foncier est de 0,0530 $/100 $.

Taxe relative aux investissements

Depuis 2005, les conseils d'arrondissement ont le pouvoir d'adopter des règlements d'emprunt pour des dépenses de compétence locale inscrites à leur programme triennal d'immobilisations. Le paiement des emprunts doit être pris en charge par les propriétaires des immeubles imposables situés dans l'arrondissement.

Une taxe d'arrondissement relative aux investissements est donc imposée, conformément aux règlements d'emprunt déjà adoptés par les différents conseils d'arrondissement et aux dépenses d'investissement effectuées à même ces règlements. En 2017, ces taxes génèrent des revenus de 96,8 M$, soit 6,3 M$ de plus qu'en 2016, et permettent le remboursement d'emprunts liés à des travaux d'immobilisations effectués de 2005 à 2015.

Revenus fiscaux du budget du conseil d'agglomération

Les dépenses générées par l'exercice des compétences du conseil d'agglomération sont financées en grande majorité au moyen de quotes-parts versées par chacune des villes liées. Le conseil d'agglomération prélève également certaines taxes.

Taxe pour le financement des centres d'urgence 911

Conformément aux dispositions législatives adoptées par l'Assemblée nationale, les clients d'un service téléphonique contribuent au financement des centres d'urgence 911 en payant une taxe de 0,46 $ par mois qui est prélevée par les compagnies de téléphone. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire a fait passer le montant de la taxe de 0,40 $ à 0,46 $ par mois le 1er août 2016. Intégrant les effets de cette augmentation sur une pleine année, les revenus générés par cette taxe s'élèvent à 12,3 M$ en 2017, en hausse de 0,9 M$ par rapport à 2016.

Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade

Afin de contribuer au financement de la STM, cette taxe introduite en 2011 est maintenue au même niveau en 2017 sur le territoire de l'agglomération. D'un montant établi à 45 $ par véhicule de promenade pour une période de 12 mois, cette taxe génère des revenus de 34,4 M$ en 2017, en baisse de 0,2 M$.

Taux de taxe de 2017

Aux tableaux 162, 163 et 164 sont présentés les taux de taxe de 2017 pour les immeubles de la catégorie résiduelle, les immeubles de six logements ou plus et les immeubles non résidentiels. Les tarifications de l'eau et des matières résiduelles paraissent aux tableaux 165 et 166.

Tableau 162 – Taux de taxation de 2017 – Immeubles de la catégorie résiduelle

(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles[2] et autres taxes[3]	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[2]	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,6817		**0,6817**	0,0862	0,0083	**0,0945**	**0,0034**	0,0900	0,0872	**0,1772**	**0,9568**
Lachine	0,6034	0,0331	**0,6365**	0,0759	0,0186	**0,0945**	**0,0034**	0,0729	0,0649	**0,1378**	**0,8722**
LaSalle	0,5825	0,0425	**0,6250**	0,0773	0,0172	**0,0945**	**0,0034**	0,0698	0,0550	**0,1248**	**0,8477**
L'Île-Bizard	0,6165		**0,6165**	0,0830	0,0115	**0,0945**	**0,0034**	0,0502	0,0764	**0,1266**	**0,8410**
Montréal											
Ahuntsic-Cartierville	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0441	0,0437	**0,0878**	**0,8466**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0462	0,0286	**0,0748**	**0,8336**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0654	0,0489	**0,1143**	**0,8731**
Plateau-Mont-Royal	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0606	0,0297	**0,0903**	**0,8491**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0853	0,0768	**0,1621**	**0,9209**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0440	0,0386	**0,0826**	**0,8414**
Sud-Ouest	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0665	0,0470	**0,1135**	**0,8723**
Ville-Marie	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0434	0,0072	**0,0506**	**0,8094**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6609		**0,6609**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0450	0,0465	**0,0915**	**0,8503**
Montréal-Nord	0,6548		**0,6548**	0,0703	0,0242	**0,0945**	**0,0034**	0,1345	0,0713	**0,2058**	**0,9585**
Outremont	0,6020	0,0291	**0,6311**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0420	0,0341	**0,0761**	**0,8051**
Pierrefonds	0,6024	0,0258	**0,6282**	0,0807	0,0138	**0,0945**	**0,0034**	0,0671	0,0699	**0,1370**	**0,8631**
Roxboro	0,6178		**0,6178**	0,0797	0,0148	**0,0945**	**0,0034**	0,0671	0,0648	**0,1319**	**0,8476**
Sainte-Geneviève	0,5871	0,0551	**0,6422**	0,0712	0,0233	**0,0945**	**0,0034**	0,0502	0,0759	**0,1261**	**0,8662**
Saint-Laurent	0,6473		**0,6473**	0,0829	0,0116	**0,0945**	**0,0034**	0,0699	0,0581	**0,1280**	**0,8732**
Saint-Léonard	0,6382		**0,6382**	0,0758	0,0187	**0,0945**	**0,0034**	0,0824	0,0653	**0,1477**	**0,8838**
Verdun	0,5903	0,0493	**0,6396**	0,0795	0,0150	**0,0945**	**0,0034**	0,0704	0,0399	**0,1103**	**0,8478**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6530**			**0,0945**	**0,0034**			**0,1062**	**0,8591**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences dans les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

3. L'élément « autres taxes » désigne les deux taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0139 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0233 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0182 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0311.

4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,10 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0199 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 163 – Taux de taxation de 2017 – Immeubles de six logements ou plus

(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau			Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles[2] et autres taxes[3]	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[2]	Taux moyen cumulé de l'eau		Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	0,6866		**0,6866**	0,0723	0,0222	**0,0945**	**0,0034**	0,0900	0,0872	**0,1772**	**0,9617**
Lachine	0,5435	0,0979	**0,6414**	0,0426	0,0519	**0,0945**	**0,0034**	0,1119	0,0649	**0,1767**	**0,9160**
LaSalle	0,5084	0,1215	**0,6299**	0,0459	0,0486	**0,0945**	**0,0034**	0,0698	0,0550	**0,1248**	**0,8526**
L'Île-Bizard	0,6214		**0,6214**	0,0393	0,0552	**0,0945**	**0,0034**	0,0502	0,0764	**0,1266**	**0,8459**
Montréal											
Ahuntsic-Cartierville	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0441	0,0437	**0,0878**	**0,8515**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0462	0,0286	**0,0748**	**0,8385**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0654	0,0489	**0,1143**	**0,8780**
Plateau-Mont-Royal	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0606	0,0297	**0,0903**	**0,8540**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0853	0,0768	**0,1621**	**0,9258**
Rosemont–La Petite-Patrie	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0440	0,0386	**0,0826**	**0,8463**
Sud-Ouest	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0665	0,0470	**0,1135**	**0,8772**
Ville-Marie	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0434	0,0072	**0,0506**	**0,8143**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	0,6658		**0,6658**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0450	0,0465	**0,0915**	**0,8552**
Montréal-Nord	0,6597		**0,6597**	0,0353	0,0592	**0,0945**	**0,0034**	0,1345	0,0713	**0,2058**	**0,9634**
Outremont	0,5051	0,1308	**0,6359**	0,0945		**0,0945**	**0,0034**	0,0420	0,0341	**0,0761**	**0,8099**
Pierrefonds	0,5352	0,0980	**0,6332**	0,0426	0,0519	**0,0945**	**0,0034**	0,0671	0,0699	**0,1370**	**0,8681**
Roxboro	0,6227		**0,6227**	0,0322	0,0623	**0,0945**	**0,0034**	0,0671	0,0648	**0,1319**	**0,8525**
Sainte-Geneviève	0,5324	0,1147	**0,6471**	0,0463	0,0482	**0,0945**	**0,0034**	0,0502	0,0759	**0,1261**	**0,8711**
Saint-Laurent	0,6522		**0,6522**	0,0453	0,0492	**0,0945**	**0,0034**	0,0699	0,0581	**0,1280**	**0,8781**
Saint-Léonard	0,6431		**0,6431**	0,0466	0,0479	**0,0945**	**0,0034**	0,0824	0,0653	**0,1477**	**0,8887**
Verdun	0,5417	0,1045	**0,6462**	0,0509	0,0436	**0,0945**	**0,0034**	0,0704	0,0399	**0,1103**	**0,8544**
VILLE DE MONTRÉAL			**0,6616**			**0,0945**	**0,0034**			**0,1009**	**0,8604**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.

2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus des tarifications de l'eau ou des matières résiduelles par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.

3. L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0139 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0233 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0199 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0846.

4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,10 $ par logement, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0589 pour cette catégorie d'immeubles.

Tableau 164 – Taux de taxation de 2017 – Immeubles non résidentiels

(par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Secteurs-arrondissements[1]	Taxe foncière générale			Contribution à la réserve financière de l'eau				Taxe relative à la voirie	Arrondissements			TAUX MOYEN CUMULÉ TOTAL
	Taxe foncière générale	Tarification des matières résiduelles[2] et autres taxes[3]	Taux moyen cumulé TFG	Taxe relative à l'eau	Tarification de l'eau[2]	Taux moyen cumulé de l'eau	Grands consommateurs[2]		Taxe relative aux services[4]	Taxe relative aux investissements	Taux moyen cumulé de l'arrondissement	
Anjou	3,2203		**3,2203**	0,2786	0,0312	**0,3098**	**0,0053**	**0,0231**	0,0900	0,0872	**0,1772**	**3,7357**
Lachine	3,0622	0,0094	**3,0716**	0,2532	0,0566	**0,3098**	**0,0133**	**0,0231**	0,0584	0,0649	**0,1233**	**3,5411**
LaSalle	3,0168	0,0131	**3,0299**	0,2495	0,0603	**0,3098**	**0,0094**	**0,0231**	0,0698	0,0550	**0,1248**	**3,4970**
L'Île-Bizard	2,9989		**2,9989**	0,2459	0,0639	**0,3098**		**0,0231**	0,0502	0,0764	**0,1266**	**3,4584**
Montréal												
Ahuntsic-Cartierville	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**	**0,0051**	**0,0231**	0,0441	0,0437	**0,0878**	**3,5902**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**	**0,0139**	**0,0231**	0,0462	0,0286	**0,0748**	**3,5860**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**	**0,0414**	**0,0231**	0,0654	0,0489	**0,1143**	**3,6530**
Plateau-Mont-Royal	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**		**0,0231**	0,0606	0,0297	**0,0903**	**3,5876**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**	**0,0034**	**0,0231**	0,0853	0,0768	**0,1621**	**3,6628**
Rosemont–La Petite-Patrie	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**	**0,0011**	**0,0231**	0,0440	0,0386	**0,0826**	**3,5810**
Sud-Ouest	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**	**0,0097**	**0,0231**	0,0665	0,0470	**0,1135**	**3,6205**
Ville-Marie	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**	**0,0057**	**0,0231**	0,0434	0,0072	**0,0506**	**3,5536**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	3,1644		**3,1644**	0,3069	0,0029	**0,3098**	**0,0029**	**0,0231**	0,0450	0,0465	**0,0915**	**3,5917**
Montréal-Nord	3,1320		**3,1320**	0,1028	0,2070	**0,3098**	**0,0234**	**0,0231**	0,1345	0,0713	**0,2058**	**3,6941**
Outremont	2,9894	0,0659	**3,0553**	0,2888	0,0210	**0,3098**		**0,0231**	0,0420	0,0341	**0,0761**	**3,4643**
Pierrefonds	3,0246	0,0174	**3,0420**	0,2671	0,0427	**0,3098**		**0,0231**	0,0671	0,0699	**0,1370**	**3,5119**
Rosboro	3,0034		**3,0034**	0,2586	0,0512	**0,3098**		**0,0231**	0,0671	0,0648	**0,1319**	**3,4682**
Sainte-Geneviève	3,0434	0,0525	**3,0959**	0,2209	0,0889	**0,3098**		**0,0231**	0,0502	0,0759	**0,1261**	**3,5549**
Saint-Laurent	3,1087		**3,1087**	0,2506	0,0592	**0,3098**	**0,0102**	**0,0231**	0,0699	0,0581	**0,1280**	**3,5798**
Saint-Léonard	3,0776		**3,0776**	0,2542	0,0556	**0,3098**	**0,0224**	**0,0231**	0,0824	0,0653	**0,1477**	**3,5806**
Verdun	3,0052	0,0295	**3,0347**	0,2853	0,0245	**0,3098**		**0,0231**	0,0704	0,0399	**0,1103**	**3,4779**
VILLE DE MONTRÉAL			**3,1474**			**0,3098**	**0,0084**	**0,0231**			**0,0903**	**3,5790**

1. Les taux pour certains arrondissements sont présentés par secteurs, selon le découpage géographique des anciennes villes telles qu'elles existaient avant le regroupement municipal de 2002. Les différences entre les taux fonciers de ces secteurs sont notamment attribuables au remboursement d'emprunts contractés par ces entités avant 2002.
2. Les revenus de tarification ont été convertis en taux fonciers. Ces taux, présentés à titre indicatif, sont le résultat de la division des revenus provenant des grands consommateurs ainsi que des tarifications de l'eau, ou encore des matières résiduelles (selon le cas), par les valeurs foncières des immeubles du territoire concerné.
3. L'élément « autres taxes » réfère aux deux taxes foncières prélevées par l'Arrondissement de Verdun afin de payer des travaux municipaux. Les taux de ces taxes sont de 0,0139 dans le secteur de L'Île-des-Sœurs et de 0,0233 dans le secteur « terre ferme », ce qui correspond à une moyenne pondérée de 0,0169 pour cette catégorie d'immeubles. L'Arrondissement applique également un tarif pour les matières résiduelles correspondant à un équivalent foncier de 0,0126.
4. L'Arrondissement de Lachine impose un tarif de 51,10 $ par établissement commercial, ce qui correspond à un équivalent foncier de 0,0054 pour cette catégorie d'immeubles.

TARIFICATION POUR L'EAU ET LES MATIÈRES RÉSIDUELLES

Tableau 165 – Tarification des immeubles résidentiels, par arrondissements – Ville de Montréal (par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Ahuntsic-Cartierville	s.o.	s.o.
Anjou	Tarifs fixes variés : 20 $ par logement, 10 $ par chambre.	s.o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	s.o.	s.o.
Lachine	Tarif fixe de 45 $ par logement.	85 $ par logement
LaSalle	Tarif fixe de 40 $ par logement.	100 $ par logement
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : chalet d'été, 45 $ par unité; maison de chambres, 20 $ par chambre; autres immeubles, 45 $ par logement. Sainte-Geneviève : tarif fixe de 55 $ par logement ou 55 $ par immeuble pour les maisons de chambres.	L'Île-Bizard : s.o. Sainte-Geneviève : 125 $ par logement ou 50 $ par chambre
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	s.o.	s.o.
Montréal-Nord	Tarif fixe de 45 $ par logement.	s.o.
Outremont	s.o.	202 $ par logement
Pierrefonds-Roxboro	Tarif fixe de 45 $ par logement.	Pierrefonds : 85 $ par logement Roxboro : s.o.
Plateau-Mont-Royal	s.o.	s.o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	s.o.	s.o.
Rosemont–La Petite-Patrie	s.o.	s.o.
Saint-Laurent	Tarif minimum de 25 $ par logement pour les premiers 228 m^3 et tarif au compteur de 0,396 $/$m^3$ sur l'excédent.	s.o.
Saint-Léonard	Tarif fixe de 45 $ par logement.	s.o.
Sud-Ouest	s.o.	s.o.
Verdun	Tarif fixe de 45 $ par logement.	96 $ par logement
Ville-Marie	s.o.	s.o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	s.o.	s.o.

1. Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Tableau 166 – Tarification des immeubles non résidentiels, par arrondissements – Ville de Montréal (par tranche de 100 $ d'évaluation foncière)

Arrondissements	Eau	Matières résiduelles
Tous	Tarif de 0,57 $/m³ pour toute consommation excédant 100 000 m³, en plus des tarifs présentés ci-dessous.	s.o.
Ahuntsic-Cartierville	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.
Anjou	Tarif au compteur de 0,1869775 $/m³.	s.o.
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.
Lachine	Tarifs variés selon le secteur (immeubles mixtes et non résidentiels) : Lachine, le plus élevé de : a) 45 $ par logement ou 150 $ par établissement; b) 0,33 $/m³ jusqu'à 454 609 m³ et 0,2552 $/m³ sur l'excédent. Saint-Pierre, le plus élevé de : a) 0,90 $/m³; b) 45 $ par logement ou 360 $ par établissement; c) selon le type de compteur : de 1 300 $ à 4 700 $.	85 $ par établissement commercial
LaSalle	Tarif de base de 90 $ par local pour les premiers 255 m³, tarif de 0,37 $/m³ jusqu'à 425 m³ et de 0,41 $/m³ sur l'excédent.	100 $ par établissement commercial
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	L'Île-Bizard : tarifs fixes variés : commerce dans un immeuble mixte, 160 $ par local; autres commerces : 270 $ par local. Sainte-Geneviève : tarif de base de 175 $ par local pour les premiers 227,3 m³ et tarif au compteur de 0,274967 $/m³ sur l'excédent.	L'Île-Bizard : s.o. Sainte-Geneviève : 125 $ par établissement commercial
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.
Montréal-Nord	Le plus élevé de : tarif fixe de 0,19043 $ par 100 $ d'évaluation foncière non résidentielle ajustée ou 0,165 $ du m³.	s.o.
Outremont	Tarif au compteur de 0,44 $/m³. Un crédit de 0,10 $ du 100 $ d'évaluation est accordé sur l'évaluation foncière totale au rôle.	202 $ par bureau d'affaires ou 518 $ par établissement commercial
Pierrefonds-Roxboro	Pierrefonds : tarif de base de 85 $ par local pour les premiers 360 m³ et taux de 0,21 $/m³ sur l'excédent. Roxboro : tarifs fixes par local, variant de 180 $ à 360 $ selon le type de commerce.	Pierrefonds : 85 $ par établissement commercial Roxboro : s.o.
Plateau-Mont-Royal	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.
Rosemont–La Petite-Patrie	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.
Saint-Laurent	Tarif minimum variable selon le diamètre du compteur. Tarif de 0,396 $/m³ jusqu'à 909 200 m³ et de 0,297 $/m³ sur l'excédent.	s.o.
Saint-Léonard	Tarif minimum de 85 $ par établissement pour les premiers 318 m³ et tarif au compteur de 0,26708 $/m³ sur l'excédent.	s.o.
Sud-Ouest	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.
Verdun	Tarif minimum de 78 $ par unité pour les premiers 228 m³ et tarif au compteur de 0,19 $/m³ sur l'excédent.	96 $ par établissement commercial
Ville-Marie	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	Tarif au compteur de 0,22 $/m³ aux grands consommateurs d'eau.	s.o.

1. Ce tableau énumère les principaux modes de tarification. Cependant, plusieurs particularités n'y sont pas indiquées. De plus, les données relatives à la consommation ont été converties en mètres cubes.

Variation des charges fiscales de la Ville de Montréal

Le tableau suivant présente la variation des charges fiscales pour les immeubles résidentiels et non résidentiels de chacun des arrondissements de Montréal. Il présente distinctement deux types de variations des charges fiscales selon que ces dernières sont attribuables au conseil municipal ou aux conseils d'arrondissement. Les charges fiscales relevant du conseil municipal sont augmentées de 1,9 % pour les immeubles résidentiels, comptant pour une hausse de 1,8 % des charges fiscales totales de ces immeubles. Par ailleurs, les décisions des conseils d'arrondissement ont globalement pour effet de diminuer les charges fiscales des immeubles résidentiels de 0,1 %, portant le total de l'augmentation à 1,7 % pour ces immeubles.

Pour les immeubles non résidentiels, les charges fiscales du conseil municipal sont augmentées de 0,9 %. Cette décision de hausser plus faiblement les charges des immeubles non résidentiels est prise dans le but de favoriser le développement économique de Montréal, conformément aux recommandations émises en août dernier dans le rapport du comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique[4].

L'avis d'imposition de chaque contribuable peut varier dans des proportions différentes, en raison notamment de l'évolution de la valeur foncière de sa propriété par rapport à l'évolution de la valeur des autres propriétés de la ville.

4. Comité de travail sur la fiscalité non résidentielle et le développement économique, *Pour une métropole en affaires*, rapport présenté au maire de la Ville de Montréal en août 2016.

Tableau 167 – Variation des charges fiscales de 2016 à 2017, immeubles résidentiels et non résidentiels, par arrondissements

Arrondissements	Immeubles résidentiels			Immeubles non résidentiels		
	Variation générale des charges fiscales[1]	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation des charges fiscales totales	Variation générale des charges fiscales[1]	Variation des taxes de services d'arrondissement	Variation des charges fiscales totales
Ahuntsic-Cartierville	**1,7 %**	0,1 %	1,8 %	**0,5 %**	–	0,5 %
Anjou	**0,6 %**	(1,9 %)	(1,3 %)	**(0,1 %)**	(0,5 %)	(0,6 %)
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	**2,5 %**	–	2,5 %	**0,8 %**	–	0,8 %
Lachine	**1,5 %**	–	1,5 %	**1,5 %**	0,1 %	1,6 %
LaSalle	**1,2 %**	(2,9 %)	(1,7 %)	**0,2 %**	(0,7 %)	(0,5 %)
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	**0,7 %**	0,3 %	1,0 %	**0,1 %**	0,1 %	0,2 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	**1,7 %**	0,1 %	1,8 %	–	–	–
Montréal-Nord	**0,9 %**	0,1 %	1,0 %	**0,5 %**	–	0,5 %
Outremont	**2,3 %**	0,1 %	2,4 %	**3,1 %**	–	3,1 %
Pierrefonds-Roxboro	**1,0 %**	0,1 %	1,1 %	**0,5 %**	–	0,5 %
Plateau-Mont-Royal	**1,7 %**	0,7 %	2,4 %	**1,8 %**	0,1 %	1,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	**2,3 %**	(1,0 %)	1,3 %	**0,9 %**	(0,2 %)	0,7 %
Rosemont–La Petite-Patrie	**2,5 %**	0,1 %	2,6 %	**1,9 %**	–	1,9 %
Saint-Laurent	**2,0 %**	0,1 %	2,1 %	**0,7 %**	–	0,7 %
Saint-Léonard	**1,5 %**	0,1 %	1,6 %	**1,0 %**	–	1,0 %
Sud-Ouest	**1,9 %**	–	1,9 %	**2,3 %**	–	2,3 %
Verdun	**1,7 %**	0,1 %	1,8 %	**1,4 %**	–	1,4 %
Ville-Marie	**1,2 %**	–	1,2 %	**0,8 %**	–	0,8 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	**2,1 %**	0,1 %	2,2 %	**1,4 %**	–	1,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	**1,8 %**	**(0,1 %)**	**1,7 %**	**0,9 %**	–	**0,9 %**

– Donnée infime

1. Les variations générales des charges fiscales comprennent les variations de la taxe foncière générale, des taxes relatives à l'eau et à la voirie, des tarifs fiscaux ainsi que des taxes d'arrondissement relatives aux investissements. Elles excluent les variations des taxes d'arrondissement relatives aux services.

Source : compilation actualisée au 14 septembre 2016 et effectuée à partir des paramètres fiscaux de 2016 et de 2017.

Évolution du rôle d'évaluation, de 2015 à 2016

Les revenus de la Ville de Montréal proviennent essentiellement d'une taxation basée sur les valeurs foncières. Or, la construction de nouveaux immeubles et les modifications majeures apportées à des immeubles existants ont fait augmenter l'assiette foncière, entre le 11 septembre 2015 et le 11 septembre 2016.

L'assiette foncière imposable a augmenté de 2 753,5 M$ entre le 11 septembre 2015 et le 11 septembre 2016. Le tableau suivant détaille l'évolution du rôle 2014-2016 au cours de cette période, à partir des certificats qui modifient la valeur des immeubles situés sur le territoire de Montréal.

Tableau 168 – Évolution du rôle triennal 2014-2016 – Ville de Montréal

	Valeur foncière (M$)		
	Imposable	Non imposable	Total
Valeur au 11 septembre 2015	214 986,3	35 121,0	250 107,4
Variation en cours d'année :			
Ajout de nouveaux bâtiments	2 043,1	44,0	2 087,1
Modification aux bâtiments existants	737,5	1 133,0	1 870,5
Entente sur révision	(4,8)	0,0	(4,8)
Décision de la CMQ	(20,0)	20,0	0,0
Incendie	(16,3)	(0,1)	(16,3)
Démolition	(33,4)	(10,1)	(43,5)
Autres	47,4	(34,3)	13,2
Valeur au 11 septembre 2016	**217 739,8**	**36 273,5**	**254 013,4**
Variation nette :			
11 septembre 2013 – 11 septembre 2014	2 462,3	258,0	2 720,3
11 septembre 2014 – 11 septembre 2015	2 388,1	2 181,9	4 569,9
11 septembre 2015 – 11 septembre 2016	**2 753,5**	**1 152,5**	**3 906,0**

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, actualisé le 11 septembre 2016.

Le tableau suivant présente les variations des valeurs imposables de 2015 à 2016 pour chacun des arrondissements de Montréal.

Tableau 169 – Variation de la valeur imposable, par arrondissements – Ville de Montréal

Arrondissements	Valeur foncière imposable (M$)			Variation nette en pourcentage de l'assiette
	11 sept. 2015	11 sept. 2016	Variation nette	
Sud-Ouest	8 951,0	9 472,9	521,9	**5,8 %**
Ville-Marie	33 202,4	33 940,5	738,2	**2,2 %**
Rosemont–La Petite-Patrie	14 735,6	14 967,6	232,0	**1,6 %**
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	11 965,2	12 146,3	181,2	**1,5 %**
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	12 992,0	13 163,2	171,2	**1,3 %**
Verdun	9 059,7	9 152,5	92,8	**1,0 %**
LaSalle	8 148,7	8 225,1	76,3	**0,9 %**
Outremont	5 387,9	5 438,0	50,2	**0,9 %**
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	17 860,4	18 015,7	155,3	**0,9 %**
Ahuntsic-Cartierville	14 967,6	15 087,3	119,7	**0,8 %**
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	11 019,5	11 106,5	86,9	**0,8 %**
Plateau-Mont-Royal	15 414,1	15 524,5	110,4	**0,7 %**
Saint-Laurent	15 916,8	16 009,3	92,5	**0,6 %**
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	2 587,2	2 602,3	15,0	**0,6 %**
Saint-Léonard	8 160,8	8 207,4	46,6	**0,6 %**
Anjou	5 685,7	5 708,0	22,3	**0,4 %**
Pierrefonds-Roxboro	7 397,2	7 424,5	27,3	**0,4 %**
Montréal-Nord	5 975,0	5 995,2	20,1	**0,3 %**
Lachine	5 559,5	5 553,0	-6,6	**-0,1 %**
VILLE DE MONTRÉAL	**214 986,3**	**217 739,8**	**2 753,5**	**1,3 %**

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2014-2016, actualisé le 11 septembre 2016.

Nouveau rôle d'évaluation 2017-2019

Le 1er janvier 2017 entre en vigueur le nouveau rôle d'évaluation foncière de la Ville de Montréal. Les variations de valeurs ne sont pas uniformes et génèrent des déplacements fiscaux. Pour les atténuer, l'Administration a décidé d'opter pour un étalement de la variation des valeurs sur trois ans.

Dispersion des variations de valeurs foncières à Montréal

Le rôle 2017-2019, déposé le 11 septembre 2016, fait état d'une valeur totale des immeubles de 269,7 G$, en hausse de 6,2 % par rapport au rôle précédent. Cependant, des écarts d'indexation sont observés entre les immeubles d'une même catégorie, les diverses catégories d'immeubles et les arrondissements de Montréal. Ces valeurs se divisent en deux grandes composantes, soit les valeurs imposables et les valeurs non imposables, qui atteignent respectivement 231,9 G$ et 37,8 G$. Les valeurs imposables affichent une hausse de 6,5 % par rapport au rôle précédent, comparativement à une hausse de 4,2 % pour les valeurs non imposables. Le graphique suivant illustre la dispersion des variations des valeurs imposables des immeubles résidentiels et non résidentiels, à Montréal.

Graphique 22 – Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels et non résidentiels imposables, du rôle 2014-2016 au rôle 2017-2019 – Ville de Montréal

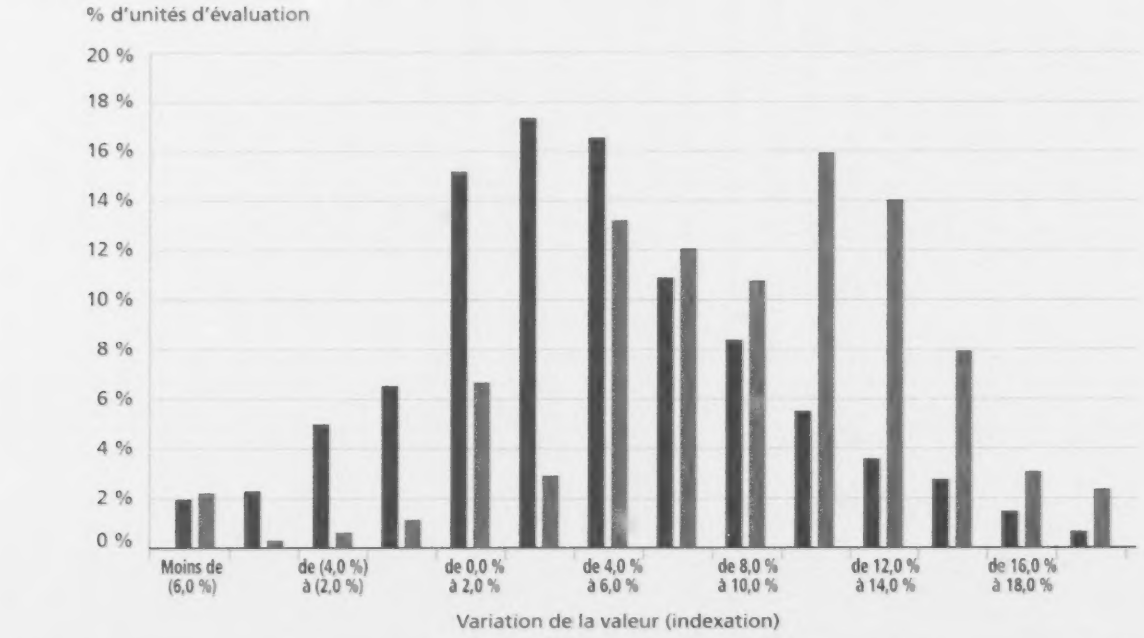

	Moins de (6,0 %)	de (4,0 %) à (2,0 %)	de 0,0 % à 2,0 %	de 4,0 % à 6,0 %	de 8,0 % à 10,0 %	de 12,0 % à 14,0 %	de 16,0 % à 18,0 %
Résidentiel	1,96 %	2,29 %	4,97 %	6,51 %	15,16 %	17,32 %	16,52 %	10,87 %	8,37 %	5,49 %	3,59 %	2,74 %	1,48 %	0,66 %
Non résidentiel	2,21 %	0,33 %	0,63 %	1,13 %	6,65 %	2,92 %	13,19 %	12,04 %	10,74 %	15,92 %	14,02 %	7,92 %	3,07 %	2,36 %

Pour chaque arrondissement, les graphiques 23 et 24 illustrent respectivement les proportions d'immeubles imposables résidentiels et non résidentiels ayant vu leur valeur foncière évoluer de façon supérieure ou inférieure à l'indexation moyenne pour l'ensemble de Montréal.

Graphique 23 – Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2014-2016 au rôle 2017-2019, par arrondissements

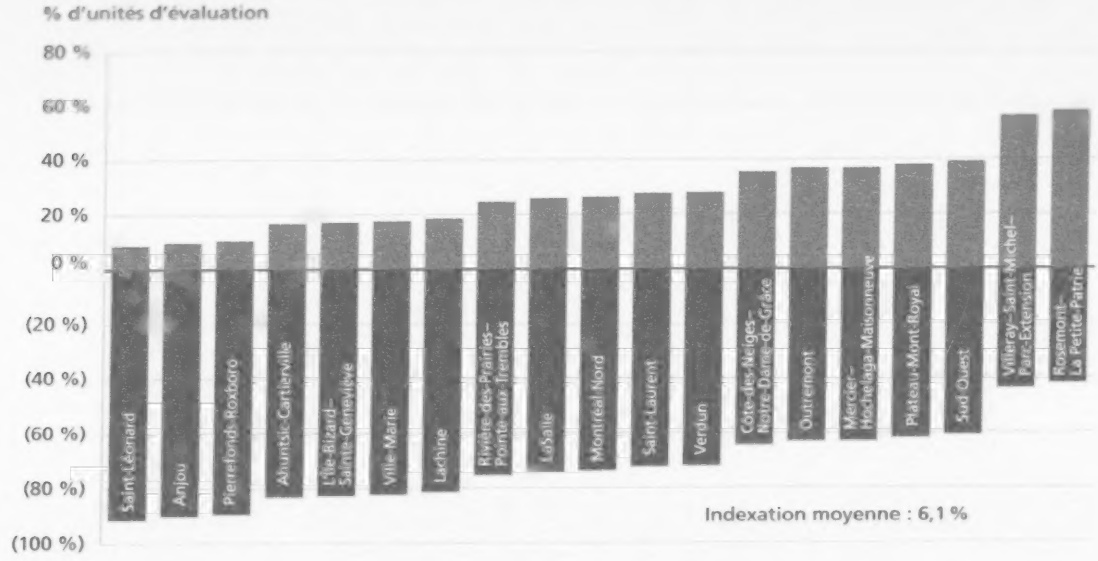

Indexation supérieure à la moyenne	8,5 %	9,8 %	10,5 %	16,8 %	17,2 %	17,6 %	18,5 %	24,6 %	25,8 %	26,4 %	27,7 %	28,0 %	35,4 %	36,8 %	36,8 %	37,9 %	39,0 %	56,1%	57,8 %
Indexation inférieure à la moyenne	(91,5 %)	(90,2 %)	(89,5 %)	(83,2 %)	(82,8 %)	(82,4 %)	(81,5 %)	(75,4 %)	(74,2 %)	(73,6 %)	(72,3 %)	(72,0 %)	(64,6 %)	(63,2 %)	(63,2 %)	(62,1 %)	(61,0 %)	(43,9 %)	(42,2 %)

Graphique 24 – Dispersion des variations de valeurs foncières des immeubles non résidentiels imposables par rapport à l'indexation moyenne, du rôle 2014-2016 au rôle 2017-2019, par arrondissements

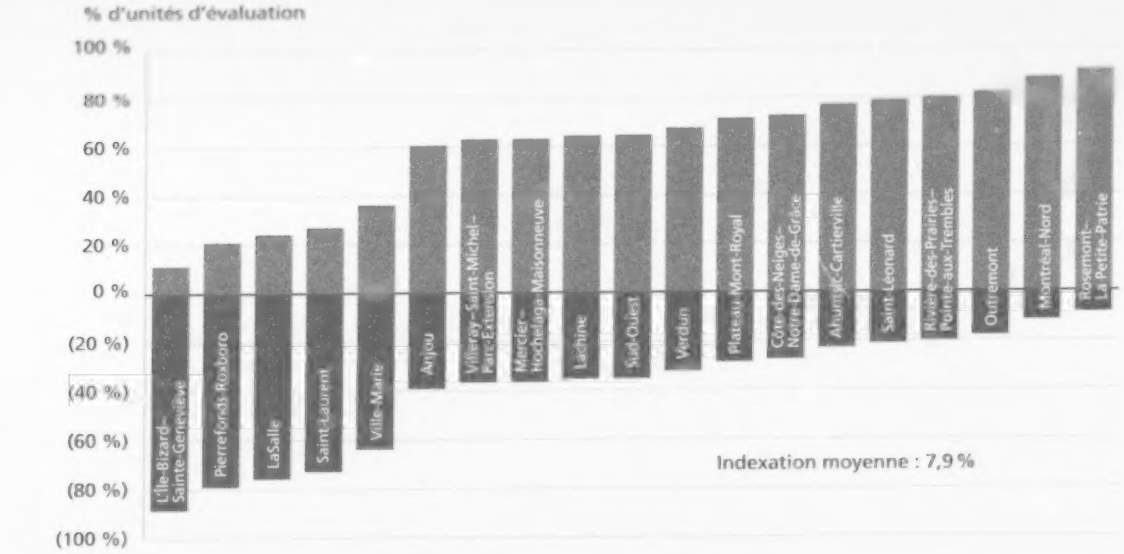

Indexation supérieure à la moyenne	11,4 %	21,0 %	24,3 %	27,2 %	36,3 %	60,7 %	63,2 %	63,3 %	64,5 %	64,7 %	67,6 %	71,4 %	72,5 %	77,1 %	78,8 %	79,8 %	82,0 %	88,2 %	91,4 %
Indexation inférieure à la moyenne	(88,6 %)	(79,0 %)	(75,7 %)	(72,8 %)	(63,7 %)	(39,3 %)	(36,8 %)	(36,7 %)	(35,5 %)	(35,3 %)	(32,4 %)	(28,6 %)	(27,5 %)	(22,9 %)	(21,2 %)	(20,2 %)	(18,0 %)	(11,8 %)	(8,6 %)

Le tableau 169 dresse, par catégories d'immeubles, le portrait des valeurs foncières de chaque arrondissement composant Montréal.

Tableau 170 – Valeurs imposables et non imposables, par arrondissements – Ville de Montréal

Arrondissements	Unité	Valeur imposable (M$)			Valeur non imposable (M$)	Total au rôle	
		Résidentiel	Commercial, industriel	Terrain vague		Valeur (M$)	Part relative
Ahuntsic-Cartierville	30 718	13 546,2	2 256,4	108,3	3 192,2	**19 103,1**	7,1 %
Anjou	13 009	4 012,8	1 867,3	33,5	332,2	**6 245,8**	2,3 %
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	28 210	17 529,7	2 056,7	117,0	6 049,0	**25 752,3**	9,5 %
Lachine	12 961	4 216,9	1 385,1	256,1	624,3	**6 482,5**	2,4 %
LaSalle	19 488	7 266,4	1 232,3	116,9	1 047,7	**9 663,4**	3,6 %
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	6 575	2 558,0	97,5	50,0	171,5	**2 877,0**	1,1 %
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	31 997	11 835,4	2 007,3	169,9	2 189,8	**16 202,4**	6,0 %
Montréal-Nord	14 515	5 375,4	863,7	46,7	707,3	**6 993,0**	2,6 %
Outremont	6 265	5 546,5	185,6	26,8	767,6	**6 526,6**	2,4 %
Pierrefonds-Roxboro	21 786	7 278,7	387,5	84,6	823,1	**8 573,9**	3,2 %
Plateau-Mont-Royal	25 579	13 791,4	2 840,8	60,3	1 976,2	**18 668,7**	6,9 %
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	33 839	9 969,9	1 433,8	278,2	1 744,5	**13 426,4**	5,0 %
Rosemont–La Petite-Patrie	31 798	14 504,4	1 870,4	82,0	2 398,7	**18 855,6**	7,0 %
Saint-Laurent	29 737	11 040,6	5 341,0	417,5	1 786,0	**18 584,9**	6,9 %
Saint-Léonard	13 880	6 805,3	1 588,7	64,3	534,1	**8 992,4**	3,3 %
Sud-Ouest	23 866	8 441,8	1 492,5	335,4	1 622,2	**11 891,8**	4,4 %
Verdun	21 904	8 522,1	897,0	100,0	973,0	**10 492,2**	3,9 %
Ville-Marie	37 876	15 888,7	20 035,7	393,8	9 362,6	**45 680,7**	16,9 %
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	26 099	10 948,3	2 170,0	68,2	1 506,0	**14 692,7**	5,4 %
VILLE DE MONTRÉAL	**430 102**	**179 078,8**	**50 009,3**	**2 809,7**	**37 807,8**	**269 705,5**	**100,0 %**

Source : Ville de Montréal, rôle triennal 2017-2019, déposé le 14 septembre 2016.

ÉTALEMENT DES VARIATIONS DE VALEURS AU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE

Le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté plus que la moyenne verra sa charge fiscale augmenter, toutes choses étant égales par ailleurs. Inversement, le propriétaire d'un immeuble dont la valeur foncière a augmenté moins que la moyenne verra sa charge fiscale diminuer. Afin d'atténuer ces déplacements fiscaux, les variations de valeurs foncières observées à Montréal entre le rôle d'évaluation précédent et le rôle actuel sont étalées sur trois ans.

Ainsi, pour établir les taxes foncières de chacune des années 2017, 2018 et 2019, le tiers de la variation entre la valeur foncière au rôle précédent et celle au rôle actuel est ajouté successivement (ou retranché, le cas échéant) à la valeur foncière inscrite au rôle précédent. La valeur ainsi obtenue est appelée « valeur ajustée ». L'année 2019 constitue la dernière année d'application du rôle d'évaluation actuel. La valeur inscrite au rôle est donc celle utilisée pour établir les taxes foncières.

Le tableau suivant présente le calcul de la valeur ajustée de deux propriétés, dont la valeur au rôle évolue différemment.

Tableau 171 – Calcul de la valeur foncière ajustée pour 2017, 2018 et 2019

	Propriété A	Propriété B
Données de base		
Valeur au rôle 2014-2016 (3 ans)	350 000 $	350 000 $
Valeur au rôle 2017-2019 (3 ans)	320 000 $	425 000 $
Variation de la valeur au rôle	(30 000) $	75 000 $
Calcul de la valeur ajustée		
Valeur au rôle 2014-2016	350 000 $	350 000 $
+/– le tiers de la variation de valeur	(10 000) $	25 000 $
Valeur ajustée pour 2017	**340 000 $**	**375 000 $**
Valeur ajustée pour 2018	**330 000 $**	**400 000 $**
Valeur ajustée pour 2019	**320 000 $**	**425 000 $**

QUOTES-PARTS

Le conseil d'agglomération partage entre les villes liées, au moyen de quotes-parts, le financement des frais engendrés par l'exercice de ses compétences. Les villes liées peuvent ensuite prélever les sommes nécessaires au paiement de leurs quotes-parts, conformément à leurs propres orientations fiscales. La détermination des différentes quotes-parts est expliquée dans le présent chapitre.

Les tableaux présentés aux pages suivantes font état des diverses quotes-parts imposées par l'agglomération aux villes liées. Celles-ci font ensuite l'objet d'explications détaillées. Les quotes-parts établies pour l'exercice de 2017 sont les suivantes :

- les quotes-parts générales;
- les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable;
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ);
- les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au *Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec* (FCCQ) – volet grandes villes;
- les quotes-parts pour le service de l'eau;
- les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau;
- les quotes-parts pour le service des premiers répondants;
- les quotes-parts pour les dettes de la voirie artérielle (2006-2008).

Les quotes-parts pour l'alimentation en eau potable sont provisoires. Quant aux quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau, elles seront facturées à l'automne 2017 en fonction des compteurs réellement commandés par les villes liées.

Tableau 172 – Quotes-parts de 2017

Villes liées	Générales		Service de l'eau	Alimentation en eau potable	Tarifaires pour les compteurs d'eau	Travaux admissibles au programme TECQ
	$	%	$	$	$	$
Montréal	***1 639 808 169***	***81,863***	***97 031 131***	***79 288 422***	***2 894 666***	
Municipalités reconstituées						
Baie-D'Urfé	10 242 444	*0,511*	606 068	258 382		105 458
Beaconsfield	17 997 025	*0,898*	1 064 924	562 088		185 934
Côte-Saint-Luc	25 152 754	*1,256*	1 488 345	1 333 512	68 227	137 597
Dollard-Des Ormeaux	35 367 043	*1,766*	2 092 747	1 720 202	46 314	337 462
Dorval	64 799 784	*3,235*	3 834 349	1 669 892		656 316
Hampstead	8 875 123	*0,443*	525 161	312 514		92 766
L'Île-Dorval	46 614	*0,002*	2 758	15 034		461
Kirkland	27 022 880	*1,349*	1 599 004	640 081		283 169
Mont-Royal	40 531 373	*2,023*	2 398 332	939 954		415 971
Montréal-Est	15 563 427	*0,777*	920 923	950 843		165 013
Montréal-Ouest	4 681 884	*0,234*	277 038	128 848		25 057
Pointe-Claire	53 408 890	*2,666*	3 160 324	1 224 369		438 493
Senneville	3 142 166	*0,157*	185 929	54 933		34 763
Sainte-Anne-de-Bellevue	9 464 411	*0,472*	560 030	271 969	3 612	87 706
Westmount	47 019 071	*2,347*	2 782 224	1 060 341		478 882
Total – Municipalités reconstituées	**363 314 889**	***18,137***	**21 498 158**	**11 142 961**	**118 154**	**3 445 048**
Total – Agglomération de Montréal	**2 003 123 058**	***100,000***	**118 529 289**	**90 431 383**	**3 012 819**	**3 445 048**

Tableau 172 – Quotes-parts de 2017 (suite)

Travaux admissibles au programme FCCQ	Premiers répondants	Dettes de voirie artérielle	Total		Villes liées
$	$	$	$	%	
	6 100 045	**20 376 546**	**1 845 498 979**	***82,052***	**Montréal**
					Municipalités reconstituées
35 829	38 102		**11 286 282**	***0,502***	Baie-D'Urfé
62 851	66 948	306 024	**20 245 794**	***0,900***	Beaconsfield
64 319		45 194	**28 289 947**	***1,258***	Côte-Saint-Luc
124 012	131 565		**39 819 346**	***1,770***	Dollard-Des Ormeaux
226 799	241 054	198 205	**71 626 397**	***3,185***	Dorval
31 061	33 015	1 460	**9 871 100**	***0,439***	Hampstead
161	173		**65 202**	***0,003***	L'Île-Dorval
94 838	100 524	220 540	**29 961 037**	***1,332***	Kirkland
140 871	150 776	140 377	**44 717 654**	***1,988***	Mont-Royal
39 911	57 896		**17 698 013**	***0,787***	Montréal-Est
16 556	17 416		**5 146 799**	***0,229***	Montréal-Ouest
117 482	198 680	716 267	**59 264 505**	***2,635***	Pointe-Claire
11 004	11 689		**3 440 484**	***0,153***	Senneville
30 611	35 207	112 930	**10 566 476**	***0,470***	Sainte-Anne-de-Bellevue
161 956	174 910		**51 677 384**	***2,298***	Westmount
1 158 261	**1 257 955**	**1 740 997**	**403 676 421**	***17,948***	**Total – Municipalités reconstituées**
1 158 261	**7 358 000**	**22 117 542**	**2 249 175 400**	***100,000***	**Total – Agglomération de Montréal**

QUOTES-PARTS GÉNÉRALES

Les quotes-parts générales visent à financer les charges relevant des compétences d'agglomération, à l'exception de celles qui font déjà l'objet de quotes-parts spécifiques. Pour 2017, les quotes-parts générales totalisent 2 003,1 M$.

Les activités financées par les quotes-parts générales sont présentées au tableau suivant. Ces renseignements permettent à chacune des villes liées de répartir par activités sa contribution aux charges générales d'agglomération. Ces charges sont réparties entre les municipalités liées en proportion de leur potentiel fiscal respectif, établi selon l'Arrêté de la ministre des Affaires municipales et des Régions en date du 26 novembre 2008.

Tableau 173 – Quotes-parts générales de 2017, réparties par activités

Activités	%
Administration générale	
Évaluation	0,90
Autres	7,95
Sécurité publique	
Police	30,46
Sécurité incendie (sauf premiers répondants)	16,54
Sécurité civile	0,10
Autres	0,43
Transport	
Réseau routier	0,11
Transport collectif	24,19
Autres	0,63
Hygiène du milieu	
Matières résiduelles	2,98
Protection de l'environnement	0,24
Santé et bien-être	
Logement social	0,10
Autres	0,13
Aménagement, urbanisme et développement	
Aménagement, urbanisme et zonage	0,30
Rénovation urbaine	0,27
Promotion et développement économique	1,42
Autres	0,02
Loisirs et culture	
Activités récréatives	1,41
Activités culturelles	3,28
Sous-total	**91,45**
Activités financières	**8,55**
Total	**100,00**

QUOTES-PARTS SPÉCIFIQUES

QUOTES-PARTS POUR L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE

Selon l'entente « Eau–Centre-ville », les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable sont dorénavant entièrement partagées entre les villes liées, en fonction de leur consommation respective.

Pour l'exercice financier de 2017, les coûts estimés de l'alimentation en eau potable totalisent 90,4 M$. La consommation estimée des villes liées desservies par les usines d'eau potable de Montréal leur est facturée sur la base d'un taux provisoire de 0,1965 $ par m^3. Ces quotes-parts seront révisées selon la consommation et les coûts réels, qui seront connus au terme de l'exercice financier de 2017.

QUOTES-PARTS TARIFAIRES POUR LES COMPTEURS D'EAU

L'alimentation en eau relève de la compétence du conseil d'agglomération, notamment la mesure de la consommation de l'eau dans les bâtiments utilisés en partie ou en totalité à des fins non résidentielles. Or, l'agglomération délègue aux municipalités liées les activités de mise en conformité des entrées d'eau, d'installation, de lecture, de diagnostic, de réparation et d'entretien des compteurs.

Les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau permettent donc de payer les coûts de ces activités déléguées, de même que le coût des compteurs. Ces quotes-parts sont estimées à 3 M$ pour l'année 2017.

QUOTES-PARTS POUR LE FINANCEMENT DES TRAVAUX ADMISSIBLES À DES PROGRAMMES DE SUBVENTION

Depuis 2006, les villes liées doivent se partager le financement de travaux effectués sur les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement de l'eau. Certains de ces travaux sont admissibles à un financement provenant de programmes de subvention. Les villes liées doivent choisir annuellement de payer comptant leur part de ces dépenses pour les travaux effectués l'année précédente ou d'en étaler le paiement sur 20 ans en s'acquittant d'une quote-part spécifique.

- *Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au* Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec *(TECQ)*

  Certains travaux sont admissibles à un financement du programme TECQ. Ces quotes-parts totalisent 3,4 M$ en 2017.

- *Les quotes-parts pour le financement des travaux admissibles au* Programme d'aide financière Fonds Chantiers Canada-Québec *(FCCQ) – Volet grandes villes*

  Certains travaux sont admissibles à un financement du programme FCCQ. Ces quotes-parts totalisent 1,2 M$ en 2017.

QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE DE L'EAU

Les autres charges reliées au service de l'eau sont également financées par des quotes-parts spécifiques. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode de répartition que les quotes-parts générales. Elles totalisent 118,5 M$ en 2017.

Les quotes-parts pour le service de l'eau, pour l'alimentation en eau potable, pour les travaux admissibles au programme de transfert de la TECQ et au programme d'aide FCCQ, ainsi que les quotes-parts tarifaires pour les compteurs d'eau financent l'ensemble des coûts de l'eau pour l'agglomération.

QUOTES-PARTS POUR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS

La sécurité publique est une compétence d'agglomération, à l'exception du service des premiers répondants sur le territoire de Côte-Saint-Luc[5]. La Ville de Côte-Saint-Luc assume donc localement le financement de son service de premiers répondants et ne contribue pas au financement du service offert dans les autres villes liées.

Les charges nettes des subventions prévues pour le service des premiers répondants sur l'île de Montréal, à l'exception de celui de Côte-Saint-Luc, sont de l'ordre de 7,4 M$. Ces charges sont réparties entre les villes liées selon le même mode que pour les quotes-parts générales, en excluant Côte-Saint-Luc.

QUOTES-PARTS POUR LES DETTES DE LA VOIRIE ARTÉRIELLE (2006-2008)

La Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22) a restreint considérablement la compétence du conseil d'agglomération concernant le réseau artériel. Les villes liées ont en effet hérité de la responsabilité d'entretenir ce réseau. Dans cet esprit, la Loi prévoit que toutes les dettes relatives aux travaux d'immobilisations effectués sur les voies de circulation composant le réseau artériel, pour les exercices de 2006, 2007 ou 2008, doivent être financées au moyen de quotes-parts spécifiques par les municipalités ayant bénéficié de ces travaux. Les villes liées où des travaux de voirie artérielle ont été effectués et qui ont conservé un solde paient donc les charges relatives aux dettes restantes au moyen de quotes-parts. Ces dernières totalisent 22,1 M$ en 2017.

5. Voir la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée le 20 juin 2008.

DÉPENSES PAR OBJETS

La présentation des dépenses par objets fournit de l'information sur la répartition des dépenses en fonction de la rémunération globale, du service de la dette brute et des autres dépenses.

Tableau 174 – Évolution des dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Dépenses par objets							
Rémunération globale	2 433 655,2	2 435 494,4	2 359 767,6	2 368 253,6	2 341 189,8	2 350 816,0	2 299 292,8
Service de la dette brute	776 390,2	775 375,2	795 037,4	797 916,6	857 983,3	868 393,1	888 398,0
Autres dépenses	1 517 904,6	1 733 355,6	1 487 188,1	1 693 496,9	1 873 753,5	1 841 971,3	2 013 993,1
Total – Dépenses par objets	**4 727 950,0**	**4 944 225,2**	**4 641 993,1**	**4 859 667,1**	**5 072 926,6**	**5 061 180,4**	**5 201 683,9**

Graphique 25 – Dépenses par grandes familles d'objets

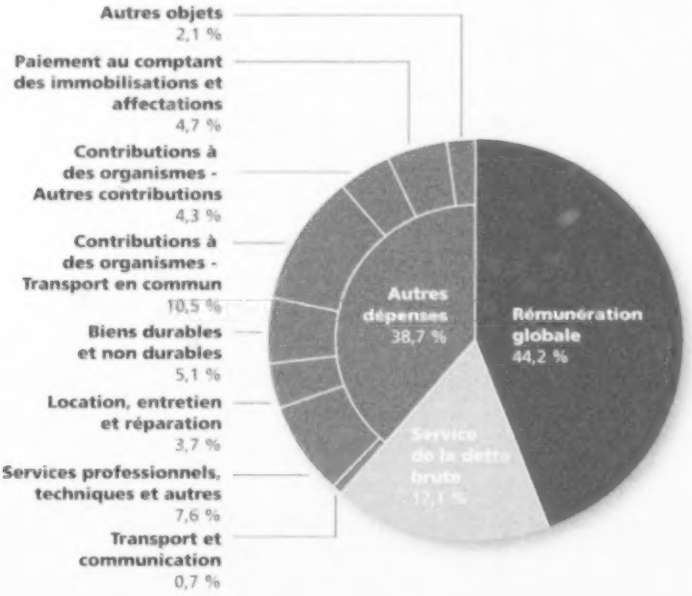

La rémunération globale représente 44,2 % des dépenses de fonctionnement, comparativement à 46,4 % au budget comparatif de 2016. Le service de la dette brute représente 17,1 % des dépenses de fonctionnement; cette proportion est comparable à l'an dernier. Quant aux autres dépenses, elles représentent 38,7 % du total, comparativement à 36,4 % en 2016. Ces « autres dépenses » groupent plusieurs objets, comme on peut le constater au graphique 25. L'augmentation de leur proportion est essentiellement due à l'augmentation de la stratégie de paiement au comptant des immobilisations, pour 120 M$, à la hausse de la contribution au transport en commun, pour 35,6 M$, et aux dépenses supplémentaires relatives à la tenue de l'élection municipale en 2017, pour 12 M$.

Application du PQMO

Dès 2014, l'Administration a émis le souhait de passer d'une ville fonctionnelle à une ville performante. L'une des principales stratégies choisies pour atteindre cet objectif a été de réduire le coût de la masse salariale. Cette stratégie s'est traduite par un plan ambitieux de réduction de la main-d'œuvre : le Plan quinquennal de main-d'œuvre 2014-2018 (PQMO). Le PQMO a comme cible une réduction nette de 2 200 employés, soit 10 % de l'effectif de 2013. Une fois ce plan réalisé, la Ville de Montréal aura ramené son nombre d'employés à un niveau comparable à celui qu'il y avait au moment de la fusion municipale de 2002.

Ce chantier majeur a produit des résultats dès le budget de 2015, avec une diminution nette de 409,6 années-personnes qui ont été déduites, à la fois, du budget de fonctionnement et de la main-d'œuvre capitalisée. Au budget de 2016, le PQMO a permis de réaliser une réduction de 214,2 années-personnes.

Le budget de 2017 annonce qu'il y aura une réduction additionnelle nette de 99,3 années-personnes. La Ville de Montréal respecte ainsi les orientations initiales du PQMO, qui consistait à abolir la moitié des postes reliés aux départs (départs à la retraite ou pour d'autres motifs). La réduction nette est moins grande que prévue parce que depuis 2014, on observe une réduction du nombre de départs.

Par ailleurs, comme chaque année, il y a une création de postes pour permettre de répondre à de nouveaux besoins et de mettre en œuvre les priorités de l'Administration. En voici les exemples les plus significatifs :

au budget de fonctionnement :

- 55 postes au SPVM pour l'Agenda de vigilance;
- 25 postes pour accompagner la Caisse de dépôt et placement du Québec – Infra (CDPQ-Infra), dans le cadre du Réseau électrique métropolitain, ainsi que 2 postes pour le projet Turcot (financés par des ententes);
- 22 postes liés aux projets des réseaux techniques urbains (RTU) dans le cadre du processus de consentement municipal (financés par des ententes);
- 14 postes pour la réfection des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout;
- 13 postes pour des contremaîtres en formation;
- 8 postes pour la gestion du déneigement;
- 8 postes pour le contrôle de la gestion animalière;

- 8 postes pour les bibliothèques (programme RAC);
- 7 postes pour la réfection des réseaux de voirie;
- 5 postes au centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU);
- 5 postes dans le cadre du programme de lutte contre l'agrile du frêne;
- 5 postes au Bureau d'intégration des nouveaux arrivants (BINAM);
- 5 postes pour la gestion des litiges dans les dossiers de construction;
- 4 postes au Protocole pour le 375e anniversaire de Montréal;
- 3 postes pour lutter contre l'insalubrité des résidences;
- 3 postes au Bureau des relations internationales;
- 3 postes pour la lutte contre l'itinérance et la mise en œuvre de la Politique de l'enfant;
- 3 postes au complexe environnemental de Saint-Michel (CESM);
- 3 postes au Service de l'eau pour le projet *Maxim'eau*;
- 3 postes au Bureau de l'inspecteur général (BIG);
- 2 postes pour l'éclairage des rues;

au PTI :

- 33 postes pour de nouveaux systèmes informatiques;
- 10 postes pour l'intensification des travaux sur les conduites primaires des réseaux.

Ces exemples illustrent qu'il est possible de satisfaire de nouveaux besoins et, en même temps, de remettre en question des façons de faire ou des processus habituels pour réduire la main-d'œuvre. Notons que parmi les nouveaux postes créés, 49 sont financés par des ententes avec la CDPQ-Infra, les réseaux techniques urbains et le gouvernement.

Régularisation des postes et de la masse salariale

Dans la poursuite de l'exercice de régularisation visant à présenter la structure réelle des effectifs au budget, les services centraux ont ajouté l'équivalent de 42,9 années-personnes à la confection de leur budget en 2017. Rappelons que ces ajustements ont pour but de mieux contrôler les données relatives à la masse salariale afin de permettre une meilleure planification. Aussi, ces ajouts ne représentent aucunement une hausse budgétaire pour la Ville, étant donné que les dépenses étaient déjà financées par d'autres postes.

Ainsi, le Service de la gestion et de la planification immobilière a créé 38,4 années-personnes pour finaliser son travail de régularisation amorcé au budget de 2016. Il s'agit de banques d'heures pour des employés majoritairement affectés à des activités de gardiennage et d'entretien.

Au Service de la culture, 2 années-personnes se sont ajoutées à la suite du dernier exercice. Il s'agit d'un poste d'aide-bibliothécaire relatif au traitement documentaire pour la nouvelle bibliothèque Benny de l'Arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce et d'un poste de conseiller en planification pour des services de transport et de catalogage de documents dans les arrondissements issus des ex-banlieues.

Enfin, le Service des infrastructures, de la voirie et des transports régularise l'équivalent de 2,5 années-personnes, soit un poste de chef de section au Bureau de la planification intégrée et de la coordination (BIC), un poste d'agent technique pour l'analyse de divers travaux de laboratoire et une banque d'heures de 0,5 année-personne afin de constituer un poste complet d'agent de bureau pour les besoins permanents du service.

Postes financés par entente

Outre la régularisation qui se traduit par une augmentation de l'effectif budgété, certains postes financés par des ententes ont le même effet. Ainsi, en 2017, 49 postes de la Ville assignés à de grands projets seront financés en totalité par d'autres organismes :

- Réseau électrique métropolitain (REM) : 25 postes financés par la Caisse de dépôt et placement du Québec;
- Consentement municipal : 22 postes financés par les réseaux techniques urbains (ex. : Hydro-Québec et Gaz Métro);
- Le projet Turcot : 2 postes financés par le ministère des Transports.

Le graphique suivant illustre l'évolution de l'effectif de la Ville, en incluant l'effet de la régularisation et des postes financés par des ententes.

Graphique 26 – Évolution de l'effectif selon les budgets adoptés
(en années-personnes)

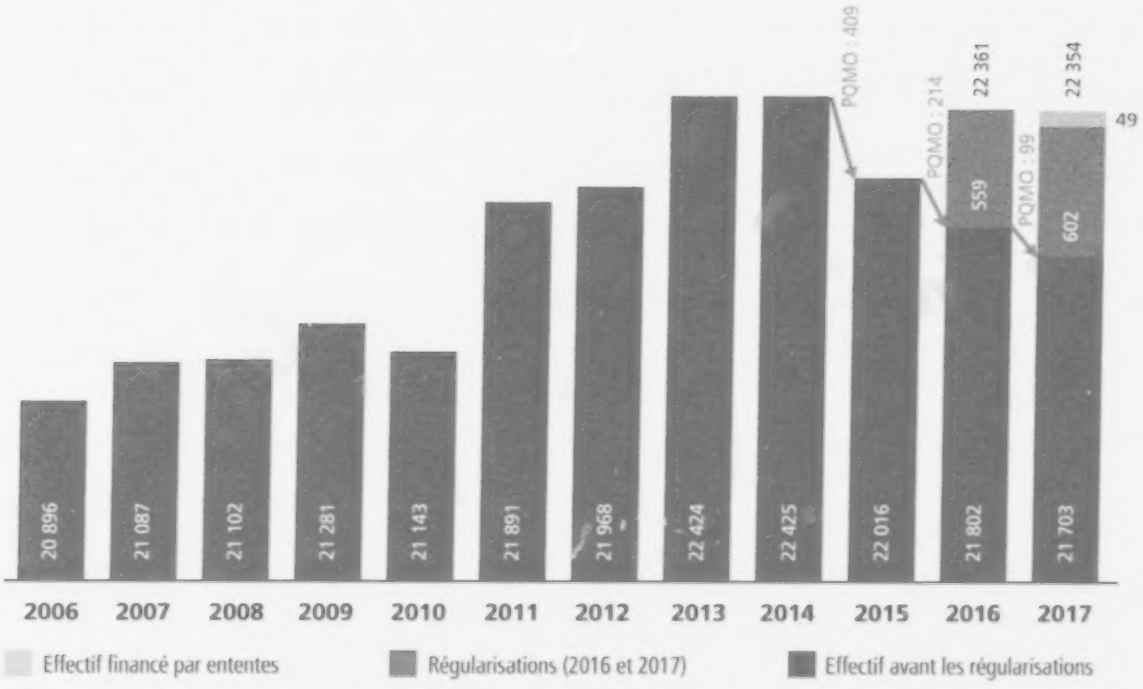

Tableau 175 – Répartition de l'effectif

(en années-personnes)

Secteurs d'activités	Budget 2016 comparatif			Variation a.p. 2017 PQMO			Budget 2017 avant régularisation et entente			Régularisation	Financé par entente	Budget 2017		
	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement	PTI	Total	Fonctionnement		Fonctionnement	PTI	Total
Services administratifs														
Services de la direction générale														
Communications	107,0	-	107,0	(6,0)	0,5	(5,5)	101,0	0,5	101,5	-	-	101,0	0,5	101,5
Direction générale	109,1	-	109,1	11,5	-	11,5	120,6	-	120,6	-	-	120,6	-	120,6
Finances[1]	402,5	12,8	415,3	(8,5)	3,2	(5,3)	394,0	16,0	410,0	-	-	394,0	16,0	410,0
Performance organisationnelle	18,5	-	18,5	0,5	10,0	10,5	19,0	10,0	29,0	-	-	19,0	10,0	29,0
Ressources humaines	390,0	12,0	402,0	5,0	11,0	16,0	395,0	23,0	418,0	-	-	395,0	23,0	418,0
Technologies de l'information	459,1	157,0	616,1	(8,5)	(4,0)	(12,5)	450,6	153,0	603,6	-	-	450,6	153,0	603,6
Autres services administratifs														
Bureau de l'inspecteur général	28,0	-	28,0	3,0	-	3,0	31,0	-	31,0	-	-	31,0	-	31,0
Commission de la fonction publique	6,0	-	6,0	-	-	-	6,0	-	6,0	-	-	6,0	-	6,0
Secrétariat de liaison	2,0	-	2,0	-	-	-	2,0	-	2,0	-	-	2,0	-	2,0
Vérificateur général	11,0	-	11,0	-	-	-	11,0	-	11,0	-	-	11,0	-	11,0
Total – Services administratifs	**1 555,6**	**181,8**	**1 737,4**	**(3,0)**	**20,7**	**17,7**	**1 552,6**	**202,5**	**1 755,1**	-	-	**1 552,6**	**202,5**	**1 755,1**
Sécurité publique														
Police	5 453,7	17,6	5 471,3	48,3	6,9	55,2	5 502,0	24,5	5 526,5	-	-	5 502,0	24,5	5 526,5
Sécurité incendie	2 766,4	2,0	2 768,4	(99,5)	-	(99,5)	2 726,9	2,0	2 728,9	-	-	2 726,9	2,0	2 728,9
Total – Sécurité publique	**8 220,1**	**19,6**	**8 239,7**	**8,8**	**6,9**	**15,7**	**8 228,9**	**26,5**	**8 255,4**	-	-	**8 228,9**	**26,5**	**8 255,4**
Services institutionnels														
Affaires juridiques	498,1	2,0	492,1	(6,2)	1,0	(5,2)	484,9	4,0	486,9	-	-	484,9	4,0	486,9
Approvisionnement	248,5	1,0	249,5	(8,4)	15,0	6,6	240,1	16,0	256,1	-	-	240,1	16,0	256,1
Évaluation foncière	174,1	9,0	183,1	(1,1)	-	(1,1)	173,2	9,0	182,2	-	-	173,2	9,0	182,2
Gestion et planification immobilière	489,5	51,0	540,1	(8,4)	(18,0)	(46,4)	480,9	33,0	493,9	68,4	-	549,3	33,0	582,3
Greffe	207,5	-	207,5	-	-	-	207,5	-	207,5	-	-	207,5	-	207,5
Matériel roulant et ateliers	496,3	-	496,3	(8,1)	-	(8,1)	488,2	-	488,2	-	-	488,2	-	488,2
Total – Services institutionnels	**2 106,0**	**63,0**	**2 169,0**	**(32,2)**	**(22,0)**	**(54,2)**	**2 073,8**	**41,0**	**2 114,8**	**68,4**	-	**2 142,2**	**41,0**	**2 158,2**
Développement														
Commission des services électriques	67,9	64,2	132,1	3,1	2,5	5,6	71,0	66,7	137,7	-	-	71,0	66,7	137,7
Développement économique	43,5	-	43,5	0,2	-	0,2	43,7	-	43,7	-	-	43,7	-	43,7
Eau	788,9	111,1	900,0	(14,9)	20,9	6,0	774,0	132,0	906,0	-	7,0	781,0	132,0	913,0
Environnement	244,4	22,2	266,6	(1,6)	(2,9)	(4,5)	242,8	19,3	262,1	-	-	242,8	19,3	262,1
Infrastructures, voirie et transports	259,8	255,8	515,6	28,5	(5,0)	23,5	288,3	250,8	539,1	2,5	43,0	329,8	250,8	574,6
Mise en valeur du territoire	159,7	-	159,7	2,2	-	2,2	161,9	-	161,9	-	1,0	162,9	-	162,9
Total – Développement	**1 564,2**	**453,3**	**2 017,5**	**9,5**	**15,5**	**25,0**	**1 573,7**	**468,8**	**2 042,5**	**2,5**	**49,0**	**1 625,2**	**468,8**	**2 094,0**
Qualité de vie														
Culture	156,8	5,8	162,6	1,2	(2,0)	(0,8)	158,0	3,8	161,8	2,0	-	160,0	3,8	163,8
Diversité sociale et sports	148,5	3,0	151,5	3,7	(4,0)	(0,3)	152,2	1,0	153,2	-	-	152,2	1,0	153,2
Espace pour la vie	432,2	8,0	440,2	(4,0)	-	(4,0)	428,2	8,0	436,2	-	-	428,2	8,0	436,2
Grands parcs, verdissement et mont Royal	131,0	57,0	168,0	7,1	(1,0)	6,1	138,1	56,0	194,1	-	-	138,1	56,0	194,1
Total – Qualité de vie	**868,5**	**76,6**	**925,1**	**8,2**	**(7,0)**	**1,2**	**856,7**	**69,6**	**926,3**	**2,0**	-	**858,7**	**69,6**	**928,3**
Concertation des arrondissements														
Concertation des arrondissements	121,1	1,1	122,6	5,5	(0,1)	5,2	126,8	1,0	127,8	-	-	126,8	1,0	127,8
Total – Concertation des arrondissements	**121,1**	**1,1**	**122,6**	**5,5**	**(0,1)**	**5,2**	**126,8**	**1,0**	**127,8**	-	-	**126,8**	**1,0**	**127,8**
Dépenses communes[1]														
Bureau des régimes de retraite	64,0	5,0	69,0	-	-	-	64,0	5,0	69,0	-	-	64,0	5,0	69,0
Total – Dépenses communes	**64,0**	**5,0**	**69,0**	-	-	-	**64,0**	**5,0**	**69,0**	-	-	**64,0**	**5,0**	**69,0**
Arrondissements														
Ahuntsic-Cartierville	424,1	-	424,1	(10,6)	-	(10,6)	413,5	-	413,5	-	-	413,5	-	413,5
Anjou	206,2	-	206,2	-	-	-	206,2	-	206,2	-	-	206,2	-	206,2
Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	483,9	4,0	491,9	(12,0)	-	(12,0)	471,9	4,0	481,9	-	-	471,9	4,0	481,9
Lachine	233,0	-	233,0	(3,7)	-	(3,7)	233,3	-	233,3	-	-	233,3	-	233,3
LaSalle	268,5	-	268,5	(10,9)	1,0	(9,9)	257,6	1,0	258,6	-	-	257,6	1,0	258,6
L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève	89,5	3,0	92,5	(0,5)	1,5	1,0	89,0	4,5	93,5	-	-	89,0	4,5	93,5
Mercier–Hochelaga-Maisonneuve	506,7	5,0	511,7	(2,6)	(1,0)	(3,6)	508,1	4,0	512,1	-	-	508,1	4,0	512,1
Montréal-Nord	143,9	-	143,9	(9,8)	-	(9,8)	142,1	-	142,1	-	-	142,1	-	142,1
Outremont	129,3	-	129,3	(6,3)	-	(6,3)	123,0	-	123,0	-	-	123,0	-	123,0
Pierrefonds-Roxboro	249,8	2,0	251,8	(3,0)	-	(3,0)	246,8	2,0	248,8	-	-	246,8	2,0	248,8
Plateau-Mont-Royal	439,7	2,0	441,7	(2,6)	-	(2,6)	437,1	2,0	439,1	-	-	437,1	2,0	439,1
Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles	468,8	7,0	475,8	(6,0)	(4,0)	(10,0)	462,8	3,0	465,8	-	-	462,8	3,0	465,8
Rosemont–La Petite-Patrie	660,7	2,0	662,7	1,4	1,0	2,4	662,1	3,0	665,1	-	-	662,1	3,0	665,1
Saint-Laurent	571,4	6,0	578,4	(6,8)	(1,5)	(8,3)	564,6	1,5	566,1	-	-	564,6	1,5	566,1
Saint-Léonard	247,1	-	247,1	1,0	-	1,0	248,1	-	248,1	-	-	248,1	-	248,1
Sud-Ouest	432,1	11,7	432,8	(1,2)	-	(1,2)	430,9	11,7	431,6	-	-	430,9	11,7	431,6
Verdun	301,0	-	301,0	(5,9)	0,9	(5,0)	299,1	0,9	300,0	-	-	299,1	0,9	300,0
Ville-Marie	590,0	-	590,0	(17,0)	-	(17,0)	573,0	-	573,0	-	-	573,0	-	573,0
Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	439,4	1,0	440,4	(10,1)	(1,0)	(11,1)	429,3	-	429,3	-	-	429,3	-	429,3
Total – Arrondissements	**7 051,1**	**29,7**	**7 080,8**	**(106,8)**	**(1,1)**	**(109,9)**	**6 944,3**	**26,6**	**6 970,9**	-	-	**6 944,3**	**26,6**	**6 970,9**
Total – Effectif	**21 580,8**	**830,1**	**22 364,1**	**(110,0)**	**10,7**	**(99,3)**	**21 470,8**	**841,0**	**22 264,0**	**42,9**	**49,0**	**21 512,7**	**841,0**	**22 353,7**

1. Le transfert de 69 postes du Service des finances aux dépenses communes a été redressé dans ce tableau.

RÉMUNÉRATION GLOBALE

La rémunération globale est le poste de dépenses le plus important. Il comprend la masse salariale des employés et des élus, ainsi que les cotisations de l'employeur, c'est-à-dire le coût des différents régimes étatiques et autres charges sociales. En règle générale, les rajustements salariaux prévus dans les conventions collectives (indexations et progressions statutaires), de même que l'évolution des coûts des diverses contributions qui incombent à l'employeur font en sorte que la rémunération a tendance à augmenter chaque année. Toutefois, au budget de 2017, la rémunération globale affiche plutôt une baisse de 51,5 M$, passant de 2 350,8 M$ à 2 299,3 M$. La gestion planifiée des effectifs au cours des années, couplée aux économies anticipées à l'égard des régimes de retraite, explique cette baisse de 2,2 %.

Le graphique suivant illustre l'évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement.

Graphique 27 – Évolution du ratio de la rémunération globale par rapport aux dépenses de fonctionnement

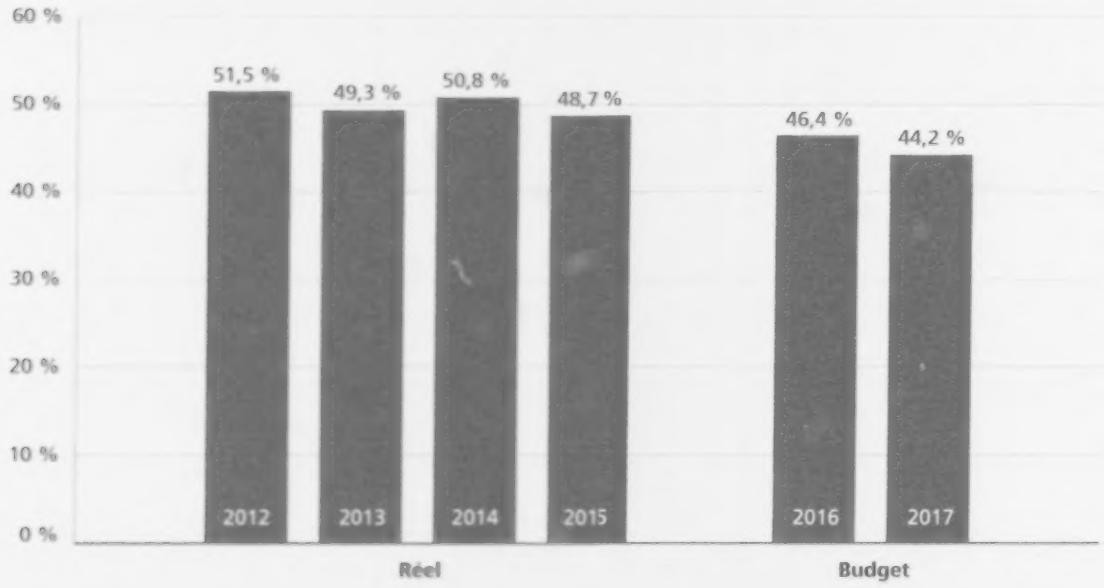

Tableau 176 – Évolution de la rémunération globale
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Rémunération	**1 572 532,5**	**1 617 733,7**	**1 613 579,4**	**1 649 066,0**	**1 694 987,0**	**1 692 563,8**	**1 707 274,2**
Cotisations de l'employeur							
Régimes de retraite							
Services courants	220 878,1	232 104,9	193 914,4	198 687,7	189 146,4	183 346,4	172 843,3
Services passés	395 712,7	330 528,2	294 459,8	268 983,4	201 839,8	207 839,8	144 253,7
Total – Régimes de retraite	616 590,8	562 633,1	488 374,2	467 671,1	390 986,2	391 186,2	317 097,0
Charges sociales et autres cotisations	244 531,8	255 127,7	257 814,0	251 516,5	255 216,6	267 066,0	274 921,6
Total – Cotisations de l'employeur	**861 122,7**	**817 760,7**	**746 188,2**	**719 187,6**	**646 202,8**	**658 252,2**	**592 018,6**
Total – Rémunération globale	**2 433 655,2**	**2 435 494,4**	**2 359 767,6**	**2 368 253,6**	**2 341 189,8**	**2 350 816,0**	**2 299 292,8**

Rémunération

La rémunération augmente de 14,7 M$, ou 0,9 %, pour atteindre 1 707,3 M$. Cet écart comprend :

- ↑ 42,9 M$ découlant des indexations salariales et des progressions statutaires;
- ↑ 2,7 M$ pour la régularisation de 42,9 a-p.;
- ↓ 21,7 M$ reliée la gestion des postes vacants;
- ↓ 9,2 M$ découlant d'une diminution de l'effectif net reliée au PQMO (excluant les cotisations de l'employeur).

Cotisations de l'employeur

Les cotisations de l'employeur diminuent de 66,2 M$, ou 10,1 %, pour atteindre 592 M$. Cette diminution est attribuable principalement à une réduction de 74,1 M$ des dépenses relatives aux services passés et aux services courants des régimes de retraite[6]. Par ailleurs, une hausse de 7,9 M$ liée aux autres avantages sociaux s'explique principalement par la variation générale de la rémunération et par la révision des hypothèses relatives aux assurances collectives.

6. Les économies totales relatives aux services passés et courants des régimes de retraite sont de 69,2 M$ en raison d'un montant d'affectation de 4,9 M$.

Tableau 177 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur

(en milliers de dollars)

	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Cotisations de l'employeur		Total de la rémunération globale
			Charges sociales	Avantages sociaux	
Élus	103,0	10 721,4	990,7	3 492,0	**15 204,1**
Cadres de gestion	1 236,1	153 827,5	15 245,6	45 636,4	214 709,5
Cadres conseil	433,8	43 279,1	4 549,6	6 961,0	54 789,7
	1 669,9	**197 106,6**	**19 795,2**	**52 597,4**	**269 499,2**
Contremaîtres	413,0	37 278,9	4 136,5	8 244,6	49 660,0
Juges	31,0	6 844,8	286,9	5 313,9	12 445,6
Professionnels	2 202,3	201 368,9	22 250,2	38 685,6	262 304,7
Cols blancs	5 765,6	319 719,8	40 767,7	68 899,5	429 387,0
Cols bleus	4 514,6	288 096,0	38 227,3	76 697,4	403 020,7
Policiers	4 213,3	416 815,1	38 439,0	107 286,3	562 540,4
Pompiers	2 371,0	217 709,5	22 970,6	40 883,4	281 563,5
Préposés aux traverses d'écoliers	229,0	7 848,5	1 045,2	-	8 893,7
Économie – Gestion des postes vacants	-	(21 892,9)	(2 928,3)	(3 091,0)	(27 912,2)
	21 512,7	**1 681 616,6**	**185 981,0**	**399 009,1**	**2 266 606,7**
Sécurité du revenu[1]		20 009,6	2 640,4	2 842,1	25 492,1
Bureau du taxi[2]		2 264,5	286,5	328,4	2 879,4
Stationnement de Montréal[3]		3 383,5	417,1	514,0	4 314,6
Total – Rémunération et cotisations de l'employeur	**21 512,7**	**1 707 274,2**	**189 325,0**	**402 693,6**	**2 299 292,8**

1. Depuis 2008, à la suite d'une entente conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec, la gestion des activités liées à la sécurité du revenu sur le territoire de l'ancienne Ville de Montréal est assurée par le gouvernement du Québec. Les employés municipaux affectés à ce secteur sont prêtés au gouvernement du Québec contre une compensation financière. Ces employés ne font pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, mais leur rémunération apparaît dans le budget des dépenses.

2. Dans le cadre du mandat que lui confère la Ville en matière de gestion et de développement de l'industrie du taxi sur le territoire de l'île de Montréal, le Bureau du taxi de Montréal assume les responsabilités et les dépenses d'exploitation liées aux activités requises à la réalisation de son mandat. Bien que ces employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget des dépenses de la Ville.

3. Conformément à une entente-cadre, la Société en commandite Stationnement de Montréal assume les dépenses d'exploitation et la gestion des espaces de stationnement tarifés sur le territoire de la ville de Montréal. À cet effet, une convention de services liant la Ville et la Société assure l'affectation d'employés municipaux aux activités gérées par la Société. Bien que ces employés ne fassent pas partie de la structure d'effectifs de la Ville de Montréal, leur rémunération est prévue au budget des dépenses de la Ville.

Le Programme triennal d'immobilisations (PTI) renferme un éventail de projets que la Ville de Montréal compte réaliser au cours des trois prochaines années. Pour mener à bien cet exercice et développer l'expertise interne, l'ajout de personnel est requis. Le tableau suivant présente en détail les coûts reliés à la rémunération qui sont imputés directement aux dépenses d'immobilisations.

Tableau 178 – Analyse de la rémunération et des cotisations de l'employeur et sources de financement – Postes capitalisés
(en milliers de dollars)

			Cotisations de l'employeur		
	Structures autorisées (A-P.)	Rémunération	Charges sociales	Avantages sociaux	Total de la rémunération globale
Main-d'œuvre capitalisée					
Cadres de gestion	52,5	6 357,0	663,7	1 084,8	8 105,5
Cadres conseil	20,5	2 061,3	216,9	355,0	2 633,2
	73,0	**8 418,3**	**880,6**	**1 439,8**	**10 738,7**
Contremaîtres	1,5	125,4	14,3	19,0	158,7
Professionnels	409,6	38 129,7	4 152,4	6 022,2	48 304,3
Cols blancs	342,5	24 169,6	3 200,3	3 355,7	30 725,6
Cols bleus	11,9	723,4	94,1	123,1	940,6
Policiers	2,5	154,5	16,8	13,6	184,9
Total – Main-d'œuvre capitalisée	**841,0**	**71 720,9**	**8 358,5**	**10 973,4**	**91 052,8**
Sources de financement					
Paiement au comptant					25 330,3
Emprunts					
• remboursés par les activités commerciales					7 030,0
• à la charge des contribuables					58 692,5
Total – Sources de financement					**91 052,8**

RÉGIMES DE RETRAITE

Les régimes de retraite de la Ville de Montréal sont des régimes à prestations déterminées. Un régime de retraite à prestations déterminées est un régime pour lequel est précisé :

- soit le montant des prestations que recevront les employés lors d'un évènement (retraite, cessation, décès, etc.);
- soit le mode de calcul du montant de ces prestations.

Le calcul des prestations est généralement basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant.

Un tel régime repose sur le principe de la capitalisation, c'est-à-dire que les cotisations versées dans le régime (la caisse de retraite), de même que les revenus de placement associés à l'actif de la caisse, investis selon la politique de placement du comité de retraite du régime, servent à financer, à long terme, les prestations prévues par le régime.

Le coût du service courant, pour une année donnée, correspond à la valeur des prestations acquises durant l'exercice financier. Il est déterminé selon les hypothèses actuarielles retenues. Si tout va comme prévu, ce montant permettra de faire face aux obligations du régime de retraite. Le coût du service courant est assumé par la Ville et les employés (participants aux régimes). Toutefois dans cette section, nous faisons uniquement référence au coût assumé par la Ville.

À ce coût s'ajoute une charge de retraite pour financer les déficits actuariels, le cas échéant, et autres dépenses associées (intérêts, etc.). Ici aussi, nous faisons référence au coût imputé à la Ville de Montréal.

Les charges sont traitées sous la rubrique « cotisations de l'employeur » et représentent 317,1 M$ en 2017, comparativement à 391,2 M$ au budget comparatif de 2016. Si nous tenons compte de l'allègement prévu à chacune de ces deux années ainsi que des montants à pourvoir, la charge nette est de 236,6 M$ en 2017, comparativement à 305,8 M$ en 2016, soit une réduction de 69,2 M$.

Graphique 28 – Charge de retraite, budgets de 2007 à 2017
(en millions de dollars)

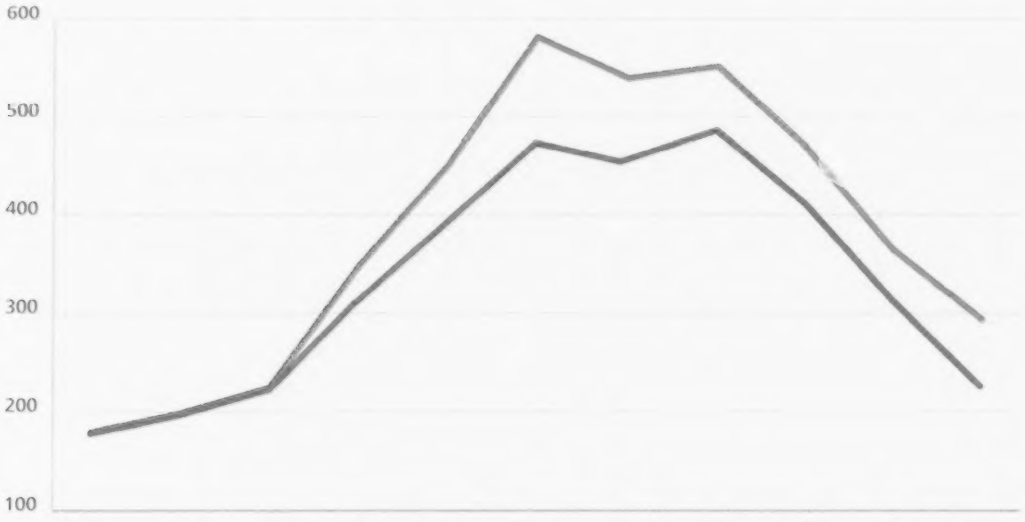

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Charge de retraite sans allégement	179,3	198,3	224,0	347,5	450,1	581,5	546,4	550,3	471,5	365,1	293,6
Charge de retraite avec allégement	179,3	198,3	224,0	315,5	390,1	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,6

Écart de trésorerie

Le graphique suivant compare les cotisations versées par la Ville, aux différents régimes de retraite, selon les évaluations actuarielles déposées, à la dépense prévue aux différents budgets de la Ville. L'écart entre ces deux valeurs s'explique par les différences suivantes :

- le lissage de la valeur marchande de l'actif sur une période de 4 ans, aux fins du calcul de la charge fiscale, versus la valeur marchande de l'actif sans lissage pour les évaluations de financement;
- le délai de 3 ans, en général, entre chaque évaluation à des fins de financement (2007, 2010, 2013) alors que la charge est réévaluée annuellement;
- les périodes d'amortissement des déficits pour le calcul de la charge différentes de celles des évaluations de financement (la période est plus courte pour la charge);
- l'utilisation d'hypothèses différentes pour établir la charge et les fins de financement (ex. : taux d'actualisation).

À long terme, les deux méthodes vont donner le même résultat, c'est-à-dire que globalement, la charge de retraite cumulative sera égale aux cotisations versées par le promoteur pour financer les régimes. Toutefois, comme il est possible de le constater à partir du graphique suivant, des différences subsistent d'une année à l'autre en raison des méthodologies et hypothèses différentes (comptables versus financement).

Graphique 29 – Comparaison entre la charge de retraite et les cotisations de la Ville, budgets de 2007 à 2017

(en millions de dollars)

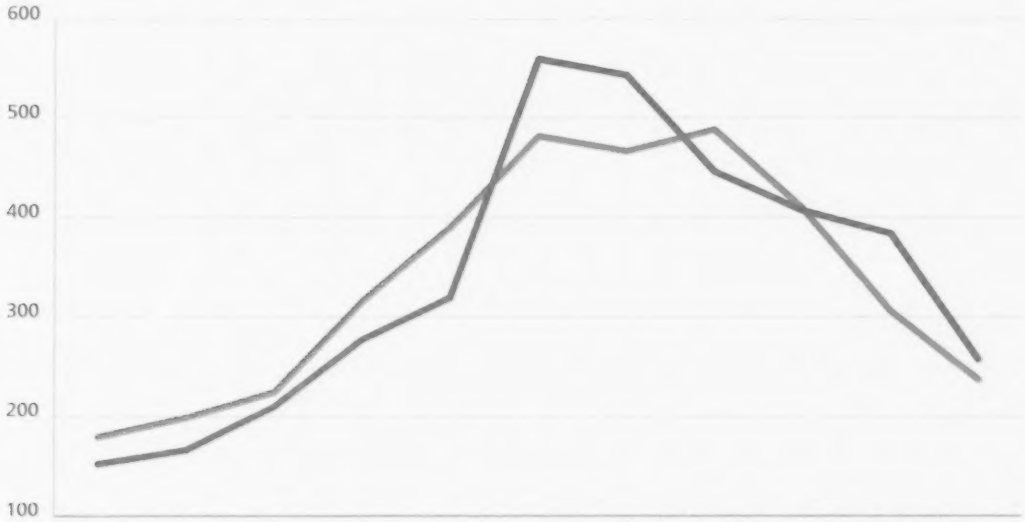

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Cotisations de la Ville	152,1	165,9	209,2	276,8	319,0	559,6	543,4	446,1	407,0	383,5	257,1
Charge de retraite avec allégement	179,3	198,3	224,0	315,5	390,1	481,5	466,4	488,3	409,5	305,8	236,6

ENDETTEMENT

L'administration municipale a recours à l'emprunt à long terme, principalement pour financer ses immobilisations. Pour l'essentiel, le profil de l'endettement est influencé par la réalisation des projets passés et présents, inscrits au Programme triennal d'immobilisations (PTI). Une section particulière du PTI 2017-2019 traite de la gestion de la dette.

Le tableau suivant illustre plusieurs éléments du profil de l'endettement de Montréal.

Tableau 179 – Profil de l'endettement de Montréal

Situation au 31 décembre 2015	
Dette brute	7 992,5 M$
Dette nette à la charge des contribuables de la Ville et de l'agglomération de Montréal	4 762,8 M$
Nombre d'emprunts en circulation	74
Taux d'intérêt nominal pondéré	4,64 %
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2016	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements	537,5 M$
Refinancements	42,9 M$
Besoins STM	112,6 M$
Programme global	693,0 M$
Volume et nombre d'emprunts estimés en 2017	
Nombre d'émissions	5
Nouveaux financements	751,3 M$
Refinancements	57,8 M$
Besoins STM	232,8 M$
Programme global	1 041,9 M$
Concernant la politique de gestion de la dette entrée en vigueur en 2004	
Contribution volontaire de 2017	63,5 M$
Amélioration de l'endettement grâce à la stratégie de refinancement de la dette actuarielle initiale	683,7 M$
Ratio de la limite d'endettement estimé pour 2017	97 %
Limite prévue à la politique	100 %
Ratio de la limite du coût net de la dette pour 2017, excluant la dette actuarielle initiale	12 %
Limite prévue à la politique	16 %
Cotes de crédit	
Moody's, depuis 2006	Aa2
S&P, depuis octobre 2015	AA-
S&P, 1984-2015	A+

La répartition de l'ensemble du coût de la dette est présentée au tableau suivant, pour la période 2012 à 2017.

Tableau 180 – Coût de la dette
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Coût brut de la dette							
Intérêts et autres frais	365 408,2	366 499,5	376 588,1	377 064,7	384 554,8	394 876,5	396 343,4
Remboursement de capital et contributions aux fonds d'amortissement	379 014,0	376 515,7	385 304,2	387 158,8	447 314,2	447 402,3	464 897,9
	744 422,2	**743 015,2**	**761 892,3**	**764 223,5**	**831 869,0**	**842 278,8**	**861 241,3**
Affectation au remboursement de la dette	31 968,0	32 360,4	33 145,0	33 693,2	26 114,3	26 114,3	27 156,5
Remboursement de capital par subventions[1]	89 758,0	95 317,8	88 753,0	88 397,6	85 894,8	90 151,0	83 888,7
Coût brut de la dette	**866 148,2**	**870 693,4**	**883 790,3**	**886 314,3**	**943 878,1**	**958 544,1**	**972 286,5**
Moins :							
Revenus de placement des fonds d'amortissement	48 202,5	54 513,9	57 451,4	59 837,2	66 983,4	60 814,5	66 956,3
Prime à l'émission - Revenus reportés	6 527,0	5 369,7	5 262,1	10 762,5	7 475,0	7 176,9	7 409,0
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec							
- pour la portion des intérêts	59 075,4	54 581,1	48 902,1	41 015,6	40 785,5	45 266,8	36 319,5
- pour la portion du capital	89 758,0	95 317,8	88 753,0	88 397,6	85 894,8	90 151,0	83 888,7
	203 562,9	**209 782,5**	**200 368,6**	**200 012,9**	**201 138,7**	**203 409,2**	**194 573,5**
Moins :							
Recouvrement de la Société de transport de Montréal	5 522,9	7 868,8	11 199,3	15 084,8	18 914,2	19 073,0	22 624,7
Recouvrement sous la forme de redevances du fonds des conduits souterrains	35 555,0	36 490,5	37 052,0	38 209,6	37 753,5	38 430,9	38 605,0
	41 077,9	**44 359,3**	**48 251,3**	**53 294,4**	**56 667,7**	**57 503,9**	**61 229,7**
Coût net de la dette à la charge des contribuables	**621 507,4**	**616 551,6**	**635 170,4**	**633 007,0**	**686 071,7**	**697 631,0**	**716 483,3**
Répartition de cette charge entre les contribuables							
Contribuables de l'agglomération	237 982,0	236 966,5	237 102,2	223 766,0	243 652,6	248 085,0	244 208,3
Contribuables de la Ville de Montréal	383 525,4	379 585,1	398 068,2	409 241,0	442 419,1	449 546,0	472 275,0

1. Cette dépense est annulée en contrepartie des subventions du gouvernement du Québec portion capital.

Autres dépenses

Avec un budget de plus de 2 G$, les autres objets de dépenses groupent 38,7 % des dépenses de fonctionnement. Par rapport au budget comparatif de 2016, il s'agit d'une hausse globale de plus de 172 M$, ce qui représente 9,3 %.

Tableau 181 – Autres dépenses par objets
(en milliers de dollars)

	Réel				Prévision	Budget	
	2012	2013	2014	2015	2016	2016	2017
Autres dépenses							
Transport et communication	42 322,7	44 586,8	39 316,8	41 585,3	48 063,9	41 804,9	35 419,5
Services professionnels, techniques et autres	329 888,4	353 386,6	292 167,4	316 002,7	373 296,3	364 973,3	396 439,3
Location, entretien et réparation	149 751,9	157 140,5	145 504,2	154 659,6	184 536,5	178 926,4	194 827,9
Biens durables et non durables	226 162,7	236 066,8	227 270,1	241 428,9	263 262,3	258 715,9	266 835,9
Contributions à des organismes	609 868,1	650 182,8	631 743,4	705 829,8	764 568,6	720 665,8	770 643,8
Autres objets	39 442,2	187 454,6	69 901,6	105 726,8	103 203,0	150 398,9	107 270,8
Paiement au comptant des immobilisations et affectations	120 468,6	104 537,5	81 284,6	128 263,8	136 822,9	126 486,1	242 555,9
Total – Autres dépenses	**1 517 904,6**	**1 733 355,6**	**1 487 188,1**	**1 693 496,9**	**1 873 753,5**	**1 841 971,3**	**2 013 993,1**

Les explications concernant le paiement au comptant des immobilisations, de même que les affectations à titre de montants à pourvoir, ont déjà été abordées ailleurs dans ce document, dans la section « Analyse complémentaire ». Pour les autres objets, la section suivante en décrit les principaux facteurs de variation budgétaire.

Contributions à des organismes

Les contributions à des organismes, qui occupent la plus grande part du budget parmi tous les autres objets de dépenses, s'élèvent à 770,6 M$, en hausse de 50 M$, ou 6,9 %. Dans l'environnement budgétaire de la Ville, ces contributions se divisent en deux principaux groupes :

- les contributions de nature corporative;
- les contributions octroyées par certains services municipaux ou par les arrondissements.

Les contributions de nature corporative s'adressent principalement au respect des engagements de la Ville à titre de « dépenses de contribution », de même qu'au soutien financier à certains projets spécifiques inscrits dans les dépenses communes de la Ville. Le budget des dépenses de contributions s'élève à 652,6 M$, en hausse de 36,5 M$. Les principaux facteurs expliquant cette variation ont déjà été exposés précédemment, dans une sous-section de l'« Analyse complémentaire ». Quant au budget prévu dans les dépenses communes, il s'élève à 16,1 M$, en baisse de 0,6 M$. Cette réduction s'explique par une révision des projets financés en vertu de l'entente conclue avec le gouvernement du Québec pour soutenir le développement de Montréal, dans le cadre de la stratégie *Imaginer – Réaliser Montréal 2025* (entente de 175 M$).

Au chapitre des contributions budgétées par les services municipaux et les arrondissements, les prévisions s'élèvent à 101,9 M$, en hausse de 14,3 M$. Cette augmentation est essentiellement concentrée dans les services municipaux, où l'on note une variation de 12,8 M$ s'expliquant par divers éléments, notamment la mise en oeuvre de la Politique de l'enfant, pour 5 M$, et une bonification de la contribution financière à Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), pour 3,2 M$. Pour le reste, il s'agit de plusieurs ajustements apportés pour des organismes et partenaires, relativement à des activités sportives et culturelles qui auront lieu en 2017, comme les Championnats du monde de gymnastique artistique et le Championnat du monde de hockey junior, et d'une révision à la hausse du soutien accordé au développement social et à l'itinérance.

Dans les arrondissements, la variation à la hausse de 1,5 M$ des contributions s'explique en partie par une contribution additionnelle de 0,6 M$ à l'Arrondissement de Montréal-Nord, notamment en lien avec les activités de loisirs.

Services professionnels, techniques et autres

Les prévisions budgétaires pour les services professionnels, techniques et autres s'élèvent à 396,4 M$, en hausse de 31,5 M$, ou 8,6 %. Pour les services professionnels, la variation budgétaire est de l'ordre de 10,6 M$, ou 19,1 %, et s'explique par diverses augmentations réparties dans plusieurs services municipaux :

- ↑ 2,9 M$ au Service des infrastructures, de la voirie et des transports, s'expliquant notamment par une augmentation des études portant sur la gestion des actifs (auscultation de la chaussée, capacité portante, etc.), par les développements associés aux projets *Montréal à pied* et *Plan lumière* et par l'extension du réseau de pistes cyclables;
- ↑ 2,1 M$ au Service de l'eau, s'expliquant notamment par une augmentation du nombre d'études portant sur une évaluation structurale de l'ensemble du réseau d'aqueduc et d'égout, en particulier des études d'auscultation et de caractérisation, ainsi que sur la capacité hydraulique des infrastructures;
- ↑ 1,8 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, pour des services professionnels relatifs à l'audit des immeubles;
- ↑ 1,6 M$ au Service de la culture, pour l'harmonisation des cotes de documents dans le réseau des bibliothèques;
- ↑ 1,4 M$ dans les services administratifs, dont 0,7 M$ au Service des technologies de l'information, notamment pour un ajustement non récurrent de ressources en matière d'architecture d'entreprises et d'autres systèmes critiques, et 0,5 M$ au Service des communications, pour les opérations de communication liées aux célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

Dans les arrondissements, les dépenses en matière de services professionnels augmentent de 0,8 M$, dont 0,5 M$ dans l'Arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles, notamment pour des activités d'animation dans des parcs et autres espaces publics, de même que pour la prévention de la délinquance juvénile, et 0,2 M$ dans l'Arrondissement de LaSalle, relativement à la gestion du changement et à l'expertise médicale.

Du côté des services techniques et autres, le budget augmente de 20,9 M$, ou 6,8 %. Pour la Ville centre, on observe une augmentation de 15,5 M$ tandis que dans les arrondissements, la hausse est de 5,4 M$. Parmi les principaux facteurs de variation, on relève les suivants :

- ↑ 12,2 M$ dans les services institutionnels, notamment pour assurer la tenue de l'élection générale en 2017 (4,6 M$ au Service du greffe), ainsi que pour répondre aux ajustements commandés par les activités de gardiennage dans les immeubles (4,5 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière). Aussi, un ajustement non récurrent de 2,5 M$ a été nécessaire au Service des affaires juridiques pour la mise en place des procédures liées à l'entrée en vigueur du nouveau code de procédure (ajustement compensé par une hausse équivalente en revenus);
- ↑ 1,6 M$ au Service des ressources humaines, entre autres, pour augmenter l'offre de stages dans le cadre du programme de parrainage professionnel, ainsi que pour élargir les programmes de formation du service, notamment par le déploiement d'un programme en ligne sur l'optimisation de la performance;
- ↑ 1,6 M$ au Service de la diversité sociale et des sports, notamment pour assumer les coûts d'exploitation annuels du Complexe sportif Marie-Victorin.

Dans les arrondissements, la variation budgétaire s'explique généralement par l'indexation des contrats, mais aussi par des mesures spécifiques visant à bonifier les services de nettoyage et d'entretien dans certains immeubles et espaces publics.

Biens durables et non durables

La catégorie des biens durables et non durables groupe tous les achats de biens relatifs à la fourniture des services publics, par exemple l'alimentation en eau potable et sa distribution, ainsi que l'approvisionnement nécessaire pour le fonctionnement général des activités municipales : carburants, pièces et accessoires des équipements et du matériel roulant, matériaux de construction, produits chimiques et autres matières, bureautique, etc. Les prévisions sont de 266,8 M$ dans ce domaine, soit 252,5 M$ pour les biens non durables, en hausse de 9,3 M$, et 14,3 M$ pour les biens durables, en baisse de 1,2 M$.

La hausse de 9,3 M$ pour les biens non durables s'explique, entre autres, par une augmentation de 3,9 M$ au Service du matériel roulant et des ateliers, associée principalement à l'augmentation des besoins et du coût de remplacement des pièces. On observe également une hausse de 2,4 M$ au Service de police (SPVM) en fonction de besoins particuliers liés à des enjeux stratégiques, notamment l'achat d'armes à impulsion électrique. Enfin, le reste de la variation, soit 2,7 M$, s'explique par un ajustement technique découlant du redressement du budget de 2016 à des fins comparatives, faisant suite, notamment, au rapatriement d'activités de communications au Service des communications.

La baisse de 1,2 M$ pour les biens durables résulte pour l'essentiel d'une réduction des besoins en matière de forage de puits de biogaz et de lixiviat au complexe environnemental de Saint-Michel (CESM).

LOCATION, ENTRETIEN ET RÉPARATION

La prévision des dépenses en matière de location, d'entretien et de réparation est de 194,8 M$, en hausse de 15,9 M$, ou 8,9 %. Divers facteurs expliquent cette variation et parmi ceux-ci, on relève les éléments suivants :

- ↑ 6,3 M$ dans les arrondissements en raison d'ajustements apportés à la facturation immobilière dans les 9 arrondissements de l'ex-Ville de Montréal; une augmentation par ailleurs compensée par une hausse équivalente des revenus au Service de la gestion et de la planification immobilière;
- ↑ 4 M$ au Service de la gestion et de la planification immobilière, notamment pour résorber le déficit d'entretien des immeubles;
- ↑ 2,8 M$ au Service de l'eau, entre autres, pour un nouveau programme de réparation ponctuelle d'égouts secondaires ainsi que pour des ajustements apportés aux budgets d'entretien et de gardiennage des usines d'eau;
- ↑ 1,2 M$ au Service du greffe relativement à la tenue de l'élection municipale, en 2017.

TRANSPORT ET COMMUNICATION

Les prévisions budgétaires dans cette catégorie s'élèvent à 35,4 M$, en baisse de 6,4 M$, ou 15,3 %. Cette importante réduction reflète un ajustement technique de 7,7 M$ qui découle du redressement du budget de 2016 à des fins comparatives, faisant suite, notamment, à la centralisation des budgets de la téléphonie filaire et de la transmission des données au Service des technologies de l'information (STI). En effet, une bonne partie des budgets transférés des autres unités a été redirigée vers d'autres objets de dépenses une fois rendue au STI, afin de correspondre davantage à la nature des dépenses transférées.

Nonobstant cet ajustement technique, on note par ailleurs une variation à la hausse de 3,2 M$ au Service du greffe afin de pourvoir aux dépenses nécessaires à la tenue de l'élection municipale, en 2017 (publicité, communications, frais de poste, etc.).

Autres objets

De par leur nature, certaines dépenses ne peuvent être associées à une catégorie précise. Ces budgets relèvent alors des « autres objets », pour un total de 107,3 M$ en 2017. Près des deux tiers de ce montant sont prévus au poste des dépenses contingentes (48,9 M$), dont le rôle premier est de pourvoir aux dépenses qui ne sont pas nécessairement prévisibles en cours d'année, ainsi qu'au poste budgétaire réservé aux créances douteuses et irrécouvrables (20 M$). Parmi les autres budgets inscrits dans cette catégorie, on trouve les dépenses afférentes à différents programmes d'aide administrés par la Ville, comme le programme *AccèsLogis*, relevant du Service de la mise en valeur du territoire, ou le programme PR@M-Industrie, relevant du Service du développement économique.

ÉTAT DES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

L'état des activités de fonctionnement à des fins fiscales présente de façon sommaire le budget de fonctionnement de la Ville de Montréal selon les revenus, les dépenses, les quotes-parts du financement des activités de l'agglomération, les activités de financement et les affectations.

Tableau 182 – État des activités de fonctionnement à des fins fiscales – Budget de la Ville de Montréal

(en milliers de dollars)

	Réel				Budget 2016				Budget 2017			
	2012	2013	2014	2015	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions intercentités à éliminer	Total	Conseil municipal	Conseil d'agglomération	Transactions intercentités à éliminer	Total
Revenus par activités												
Taxes	2 871 471,3	2 973 164,1	3 061 444,5	3 173 700,9	3 202 692,4	46 070,3	-	3 248 762,7	3 295 353,1	46 690,3	-	3 342 043,4
Paiements tenant lieu de taxes	241 638,1	248 411,8	250 956,5	254 544,3	247 844,1	-	-	247 844,1	256 494,7	-	-	256 494,7
Quotes-parts	393 240,4	396 295,6	400 572,5	406 084,4	-	2 246 308,2	(1 841 196,0)	405 112,2	-	2 249 175,4	(1 845 499,0)	403 676,4
Transferts	419 425,5	402 151,1	296 503,9	264 466,3	157 724,3	95 497,6	-	253 221,9	151 167,2	94 109,5	-	245 276,7
Services rendus	292 384,2	307 147,5	289 834,0	304 688,5	265 967,5	58 145,1	(13 751,2)	310 351,4	272 910,6	60 337,7	(14 171,9)	319 076,4
Amendes et pénalités	181 575,4	195 763,4	178 368,3	170 756,1	106 826,9	92 718,2	-	199 545,1	103 016,5	92 190,2	-	195 206,7
Imposition de droits	210 805,5	160 198,8	189 811,0	196 808,6	168 019,3	1 944,1	-	169 962,4	179 800,4	1 969,2	-	181 769,6
Intérêts	117 078,6	118 801,8	122 800,8	133 680,1	70 604,5	55 935,8	-	126 540,6	75 938,8	62 253,3	-	138 192,1
Autres revenus	39 913,2	25 611,7	25 323,2	28 648,0	18 885,4	1 249,0	-	20 134,4	19 504,9	2 374,4	-	21 879,2
Total – Revenus par activités	**4 767 522,2**	**4 817 547,8**	**4 815 614,7**	**4 932 326,2**	**4 238 564,7**	**2 597 857,3**	**(1 854 947,2)**	**4 981 474,8**	**4 354 186,2**	**2 609 099,9**	**(1 859 670,9)**	**5 103 615,2**
Dépenses par activités												
Administration générale	856 681,6	910 549,7	742 649,1	789 967,0	502 453,1	348 490,0	(13 336,6)	837 606,5	499 211,2	350 999,2	(13 171,3)	836 839,1
Sécurité publique	1 007 475,9	1 021 278,1	1 035 719,4	1 027 892,8	7 671,6	1 014 388,2	(121,5)	1 021 938,3	8 138,2	983 491,2	(144,2)	991 296,2
Transport	784 550,3	871 587,4	832 550,5	877 007,5	402 068,3	529 988,2	-	932 056,5	406 642,3	565 689,9	(106,8)	972 225,4
Hygiène du milieu	400 340,5	483 935,8	498 968,5	420 937,0	203 651,7	223 688,7	-	445 290,4	205 476,6	212 178,0	(29,0)	417 625,6
Santé et bien-être	86 114,4	90 316,7	91 420,1	92 033,1	59 046,3	86 416,5	-	95 464,6	66 686,6	86 648,5	-	103 335,1
Aménagement, urbanisme et développement	199 281,7	190 711,4	183 494,6	194 017,6	151 133,6	58 583,3	(293,1)	209 473,8	144 511,0	57 081,1	(293,1)	201 299,0
Loisirs et culture	486 746,8	495 934,5	500 969,0	542 153,6	438 437,5	96 129,6	-	534 567,1	452 106,4	96 041,7	(32,5)	548 115,6
Frais de financement	865 408,2	866 499,5	876 588,0	877 064,7	254 254,9	140 621,6	-	394 876,5	255 514,1	140 829,5	-	396 343,6
Total – Dépenses par activités	**4 196 499,4**	**4 430 812,0**	**4 142 259,2**	**4 310 551,3**	**2 022 718,8**	**2 452 210,1**	**(13 751,2)**	**4 461 177,7**	**2 038 286,4**	**2 442 959,1**	**(14 171,9)**	**4 467 075,6**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	-	-	-	-	1 841 196,0	-	(1 841 196,0)	-	1 845 499,0	-	(1 845 499,0)	-
Remboursement de la dette à long terme	379 014,0	376 515,7	385 304,2	387 138,8	271 883,8	175 518,5	-	447 402,3	291 108,0	173 789,9	-	464 897,9
TOTAL – CHARGES, QUOTES-PARTS ET FINANCEMENT	**4 575 513,4**	**4 807 327,7**	**4 527 563,4**	**4 697 710,1**	**4 135 798,6**	**2 627 728,6**	**(1 854 947,2)**	**4 908 580,0**	**4 174 893,4**	**2 616 749,0**	**(1 859 670,9)**	**4 931 971,5**
EXCÉDENT (DÉFICIT) AVANT AFFECTATIONS	192 008,8	10 220,1	288 051,3	244 616,1	102 766,1	(29 871,3)	-	72 894,8	179 292,8	(7 649,1)	-	171 643,7
Affectations												
Paiement comptant des immobilisations et fonds réservés	(136 667,4)	(125 392,2)	(94 893,6)	(129 444,4)	(117 260,9)	(86 484,6)		(203 745,5)	(208 202,8)	(113 198,4)		(321 401,2)
Excédent de fonctionnement affecté	64 274,4	64 295,2	86 652,1	41 688,6	85 127,2	-		85 127,2	57 618,4	2 550,4		60 168,7
Charges constatées à financer ou à pourvoir	(9 490,1)	2 414,7	(16 870,0)	(1 048,0)	(20 632,4)	116 355,9		95 723,5	(28 708,4)	118 297,2		89 588,8
Total – Affectations	**(82 883,1)**	**(58 682,3)**	**(24 111,5)**	**(88 802,8)**	**(102 766,1)**	**29 871,3**		**(72 894,8)**	**(179 292,8)**	**7 649,1**		**(171 643,7)**
Total – Dépenses, quotes-parts et financement	**4 658 396,5**	**4 865 498,0**	**4 601 674,9**	**4 786 512,9**	**4 238 564,7**	**2 597 857,3**	**(1 854 947,2)**	**4 981 474,8**	**4 354 186,2**	**2 609 099,9**	**(1 859 670,9)**	**5 103 615,2**
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	109 125,7	(47 982,2)	213 939,8	145 913,1	-	-	-	-	-	-	-	-

ANALYSES COMPLÉMENTAIRES DES DÉPENSES

Tableau 183 – Dépenses liées à la neige, aux matières résiduelles ainsi qu'aux loisirs et à la culture
(en milliers de dollars)

	Budget	
	2016	**2017**
Neige – Collecte et transport		
Déblaiement, chargement, épandage d'abrasifs	149 627,8	144 047,9
Sites d'élimination	13 758,1	13 535,0
Total – Enlèvement de la neige	**163 385,9**	**157 582,9**
Matières résiduelles – Collecte et transport		
Collecte sélective	31 915,9	28 413,6
Déchets domestiques et assimilés	95 774,7	94 543,2
Matières organiques	11 365,2	10 538,6
Matériaux secs	15 224,7	15 328,2
Autres	7 073,0	6 944,1
Total – Collecte et transport des matières résiduelles	**161 353,5**	**155 767,7**
Loisirs et culture		
Centres communautaires	80 111,1	83 016,6
Patinoires intérieures et extérieures	36 961,6	35 984,6
Piscines, plages et ports de plaisance	39 548,2	39 419,8
Parcs et terrains de jeu	162 186,6	166 177,3
Expositions et foires	71,9	75,2
Bibliothèques	89 124,1	93 370,1
Musées et centres d'exposition	73 738,4	73 177,2
Autres	52 825,1	56 894,7
Total – Loisirs et culture	**534 567,0**	**548 115,5**

NEIGE

La Ville de Montréal reçoit en moyenne plus de 215 centimètres de neige par année. Afin d'assurer une certaine fluidité de la circulation routière et piétonnière à la suite des précipitations hivernales, la Ville doit éliminer l'équivalent de 12 millions de mètres cubes de neige, représentant quelque 300 000 voyages de camions de déneigement. Au-delà de ces statistiques, la Ville doit aussi composer avec la réalité climatique qui caractérise désormais nos hivers : périodes de redoux suivies de froids glaciaux, épisodes de verglas, etc.

Le budget de l'activité « neige » s'élève à 157,6 M$ en 2017, en baisse de 5,8 M$, ou 3,6 %. Cette réduction s'explique essentiellement par une révision du partage des rôles et responsabilités entre la Ville centre et les arrondissements, notamment en matière de gestion contractuelle. Ainsi, les

arrondissements conservent leur responsabilité pour les opérations de déneigement de certains secteurs, mais c'est le Service de la concertation des arrondissements qui assumera désormais la gestion des contrats de neige. Cela permettra, entre autres, d'optimiser l'intégration des activités à partir du lancement des appels d'offres jusqu'à l'octroi des contrats.

Par ailleurs, le Service de la concertation des arrondissements assume aussi la gestion et l'exploitation des 28 sites d'élimination de neige répartis sur le territoire de la ville. Ces dépenses couvrent les coûts de gestion et d'exploitation des sites : location, machinerie spécialisée et suivi environnemental. Les dépenses prévues pour cette activité sont comparables à celles de l'année dernière, avec un budget de 13,5 M$.

Matières résiduelles

Le budget consacré à la collecte et au transport des matières résiduelles est de 155,8 M$, en baisse de 5,6 M$, ou 3,5 %. Cette diminution est attribuable, entre autres, à des économies découlant d'une baisse du tonnage d'ordures ménagères enfouies (1,6 M$), à une indexation moins élevée que prévu du coût des contrats (1,8 M$) et à une réduction obtenue au renouvellement des contrats de collecte et de transport des matières résiduelles (1,3 M$).

Ces économies seront notamment utilisées pour absorber l'indexation des divers contrats et redevances liés à l'enfouissement, pour étendre le service de collecte à de nouvelles adresses ainsi que pour financer l'entièreté des frais de fonctionnement d'un nouvel écocentre situé dans l'Arrondissement de Saint-Laurent. Enfin, il importe de mentionner qu'un budget additionnel de 0,6 M$ a été octroyé pour assurer la poursuite de la stratégie d'implantation de la collecte des résidus alimentaires.

Loisirs et culture

L'activité « loisirs et culture » inclut les activités liées aux parcs, aux bibliothèques, aux musées, aux patinoires, aux piscines ainsi que celles liées à la vie communautaire.

En 2017, le budget total destiné à cette activité augmente de 13,5 M$, soit une hausse de 2,5 %, pour s'établir à 548,1 M$. Cette hausse permet de financer, entre autres :

- le réaménagement du complexe environnemental de Saint-Michel en parc métropolitain et l'animation de la promenade urbaine;
- la bonification de la contribution financière à Bibliothèque et Archives nationales du Québec, à la suite du renouvellement de l'entente;
- l'harmonisation des cotes de documents dans les bibliothèques;
- les coûts d'exploitation annuels du Complexe sportif Marie-Victorin;
- une hausse des contributions à certains organismes, notamment à Pointe-à-Callière, Cité d'archéologie et d'histoire de Montréal, et au Conseil des arts de Montréal.

Annexes

STRUCTURE DE PRÉSENTATION DE L'INFORMATION BUDGÉTAIRE

Aux fins de l'établissement du budget, la Ville de Montréal applique les principes comptables généralement reconnus (PCGR) contenus dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT). Les données financières sont présentées par catégories pour les revenus et pour les dépenses :

- au budget du conseil municipal, pour les activités de compétences locales;
- au budget du conseil d'agglomération, pour les activités de compétences d'agglomération.

Les données financières sont également présentées par secteurs d'activités selon la structure organisationnelle de la Ville.

Par ailleurs, un état des revenus et des dépenses liés aux opérations du Fonds de l'eau est présenté dans une annexe distincte du présent document budgétaire.

STRUCTURE DE PRÉSENTATION DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Les revenus sont présentés sous cinq catégories :

- les **taxes** groupent l'ensemble des revenus de la taxation, de la tarification de l'eau et des matières résiduelles ainsi que de l'immatriculation des véhicules de promenade (TIV);
- les **paiements tenant lieu de taxes** groupent les revenus prélevés auprès des propriétaires d'immeubles non imposables qui sont assujettis à des compensations tenant lieu de taxes. La Loi sur la fiscalité municipale détermine ces immeubles et précise les diverses compensations qui leur sont applicables;
- les **quotes-parts** groupent les sommes versées par les municipalités membres pour le financement des activités relevant du conseil d'agglomération de Montréal;
- les **services rendus et autres revenus** groupent les revenus des services fournis aux organismes municipaux et à de tierces parties ainsi que les autres types de revenus;
- les **transferts** groupent l'ensemble des subventions des gouvernements, des autres organismes publics et des entreprises privées.

Les dépenses sont généralement présentées par **objets** :

- la **rémunération** qui comprend les salaires et les indemnités des employés et des élus;
- les **cotisations de l'employeur** qui incluent les cotisations sociales obligatoires (RRQ, RQAP, etc.) et les dépenses relatives aux avantages sociaux des élus, des employés et des retraités;
- le **transport et les communications**, les **honoraires professionnels**, les **services techniques et autres**, ainsi que la **location**, l'**entretien** et la **réparation**;

- les **biens non durables,** soit des biens consommés pour le fonctionnement des activités tels que les carburants, les pièces et les accessoires, les articles de nettoyage et autres;
- les **biens durables** non capitalisés;
- les **frais de financement**;
- le **remboursement de la dette à long terme**;
- les **contributions à des organismes**.

Toutefois, dans les tableaux 182 et 183, les dépenses sont présentées par fonctions :

- la fonction **administration générale** comprend l'ensemble des activités relatives à l'administration et à la gestion municipales. Les dépenses sont notamment liées au fonctionnement des conseils municipal, d'agglomération et des 19 arrondissements, à l'application de la loi ainsi qu'à la gestion financière, administrative et du personnel;
- la fonction **sécurité publique** inclut les activités liées à la protection des personnes et de la propriété. Elle comporte toutes les dépenses relatives à la surveillance, à la prévention et aux mesures d'urgence en matière de sécurité civile;
- la fonction **transport** contient l'ensemble des activités relatives à la planification, à l'organisation et à l'entretien des réseaux routiers destinés au transport des personnes, y compris par transport collectif, et des marchandises;
- la fonction **hygiène du milieu** englobe la planification, l'organisation et l'entretien des infrastructures de production et de distribution d'eau potable, et des réseaux d'égout et de traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des déchets et la protection de l'environnement;
- la fonction **santé et bien-être** renferme l'ensemble des services d'hygiène publique et de bien-être destinés aux personnes, notamment en matière de logement social et abordable;
- la fonction **aménagement, urbanisme et développement** regroupe l'ensemble des activités relatives à l'élaboration et au maintien du schéma d'aménagement et de développement ou du plan d'urbanisme, ainsi qu'au financement des programmes de développement économique et touristique;
- la fonction **loisirs et culture** intègre l'ensemble des activités de planification, d'organisation et de gestion des programmes liés aux loisirs et à la culture favorisant la qualité de vie des citoyens et l'intégration des communautés culturelles;
- la fonction frais de financement englobe les frais d'intérêts et autres liés aux emprunts.

PARTAGE DES COMPÉTENCES ET CONFECTION DU BUDGET

Tel que le prescrivent la Loi concernant la consultation des citoyens sur la réorganisation territoriale de certaines municipalités ainsi que la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et ses modifications, les pouvoirs d'administrer la Ville de Montréal sont partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales. La Ville de Montréal, en sa qualité de Ville centrale, continue à fournir des services et à gérer des équipements communs pour l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, à la fois sur son territoire et sur celui des 15 villes reconstituées.

La prestation des services communs est assurée par les employés de la Ville de Montréal. Depuis 2009, les 16 villes liées du territoire de l'île de Montréal financent au moyen de quotes-parts l'ensemble des services communs placés sous l'autorité du conseil d'agglomération. Ce mode de financement des compétences d'agglomération a été introduit par les modifications législatives contenues dans la Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant Montréal (projet de loi 22), adoptée en juin 2008.

Cette loi apporte également des modifications aux éléments relevant de la compétence du conseil d'agglomération. Ainsi, les activités relatives à la voirie artérielle sont désormais de compétence locale, à l'exception de la détermination de normes de gestion et d'harmonisation, de la planification générale du réseau et de certains travaux qui demeurent de compétence d'agglomération.

Aussi, la liste initiale des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif prévue à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) a été diminuée de plusieurs éléments, notamment plusieurs grands parcs, équipements culturels, fêtes et festivals. L'annexe 4 énumère les éléments de cette liste qui relèvent toujours de l'agglomération.

LES INSTANCES POLITIQUES ET LEURS CHAMPS DE COMPÉTENCES

La figure ci-dessous illustre le partage des compétences à la Ville de Montréal, les instances politiques qui en sont responsables ainsi que leurs territoires d'application.

Figure 2 – Partage des compétences – Instances politiques et territoires d'application

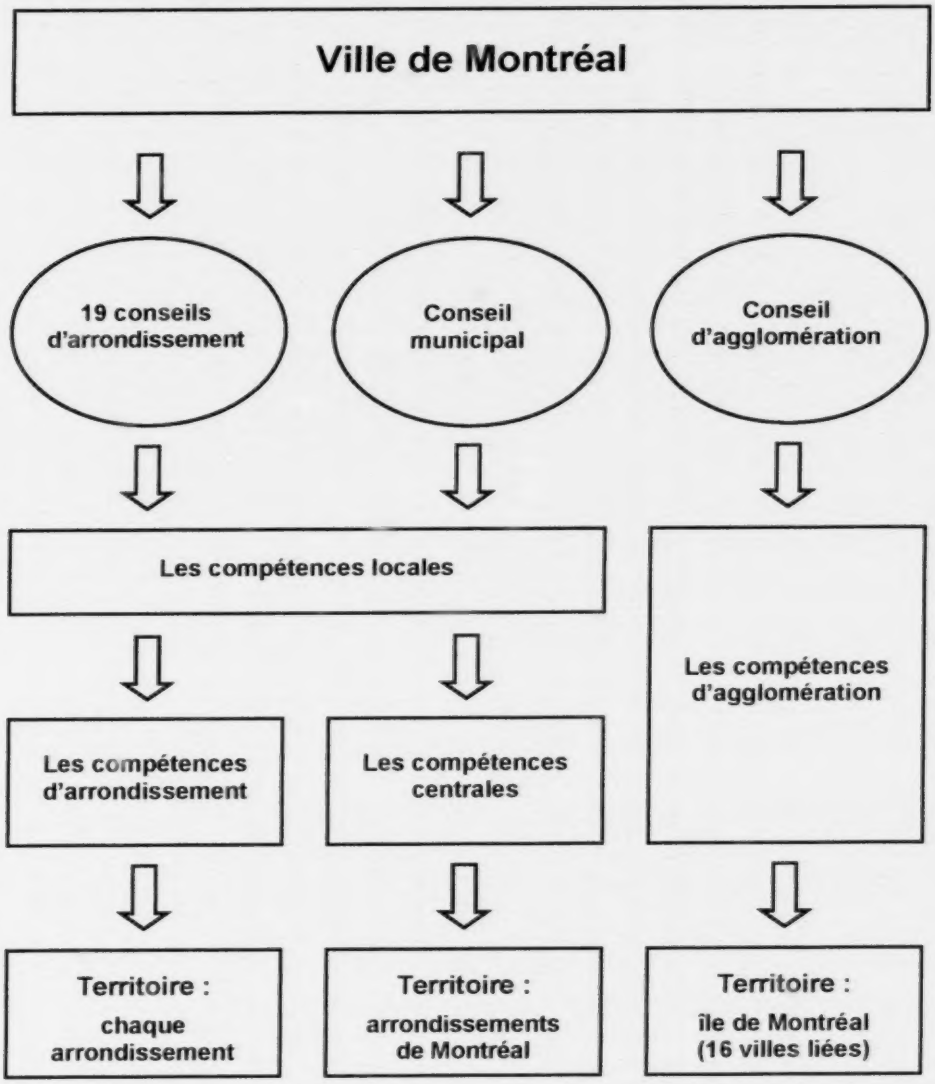

Le conseil d'agglomération de Montréal

Les compétences d'agglomération, soit les pouvoirs relatifs aux services fournis à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, sont exercées au sein du conseil d'agglomération. Cette instance politique et décisionnelle de la Ville de Montréal détient, à l'égard des services communs, le pouvoir d'adopter tout règlement, d'autoriser toute charge et d'imposer toute quote-part sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal.

La structure du conseil d'agglomération se veut légère et démocratique. Le maire de Montréal choisit les représentants qui l'accompagnent au conseil d'agglomération, lesquels tiennent leurs mandats du conseil municipal; celui-ci détermine les orientations que prennent les élus au conseil d'agglomération. Il en est de même pour les maires des villes reconstituées, qui sont liés aux orientations de leur conseil municipal respectif. Au total, le conseil d'agglomération est composé de 31 élus, soit :

- le maire de Montréal, qui en est le président;
- 15 élus du conseil municipal de Montréal, désignés par le maire;
- 14 maires des villes reconstituées, dont un nommé vice-président (il n'y a qu'un représentant pour L'Île-Dorval et Dorval);
- un représentant supplémentaire pour Dollard-Des Ormeaux (en raison de la taille de sa population), désigné par le maire de cette municipalité.

Au sein de ce conseil, les 16 villes liées possèdent une représentation proportionnelle à leur poids démographique, soit environ 87,8 % pour la Ville de Montréal et 12,2 % pour les 15 municipalités reconstituées.

Le tableau à la page suivante résume les compétences relevant du conseil d'agglomération.

Le conseil municipal et les conseils d'arrondissement

Par ailleurs, les compétences locales de la Ville, conformément aux différents domaines d'activité énoncés dans la Charte de la Ville de Montréal, sont partagées entre le conseil municipal et les conseils d'arrondissement.

Le conseil municipal de la Ville de Montréal assume ses responsabilités à l'égard des compétences locales sur le territoire de Montréal, qui compte 19 arrondissements. Les conseils d'arrondissement assurent, quant à eux, la prestation des services locaux sur leur territoire respectif.

Le conseil municipal est composé du maire de Montréal, qui est d'office maire de l'arrondissement de Ville-Marie, et des 64 conseillères et conseillers municipaux, dont 18 sont des maires d'arrondissement. Un conseil d'arrondissement compte un minimum de cinq membres, soit le maire d'arrondissement, le ou les conseillères et conseillers municipaux et, selon le cas, les conseillères et conseillers d'arrondissement représentant cet arrondissement. Au total, les 19 arrondissements comprennent 46 conseillères et conseillers qui siègent également au conseil municipal et 38 conseillères et conseillers d'arrondissement.

Tableau 184 – Résumé des compétences relevant soit du conseil d'agglomération, soit des conseils municipal et d'arrondissement

Compétences d'agglomération	Compétences locales
• L'évaluation foncière • Les services de police et de sécurité incendie et civile • Les services de premiers répondants, à l'exception de ceux de la Ville de Côte-Saint-Luc • Le centre d'urgence 9-1-1 • La mise en œuvre des schémas de couverture de risques en sécurité incendie et en sécurité civile • La cour municipale • Le logement social • L'aide destinée aux sans-abri • La prévention de la toxicomanie et de la prostitution, et la lutte contre celles-ci • L'élimination et la valorisation des matières résiduelles ainsi que tout autre élément de leur gestion, si elles sont dangereuses • L'élaboration et l'adoption du plan de gestion des matières résiduelles • La gestion des cours d'eau municipaux • Les équipements et les infrastructures d'alimentation en eau et d'assainissement des eaux usées, sauf les conduites locales • Le transport collectif des personnes • La détermination de normes minimales de gestion et la planification générale du réseau artériel ainsi que les travaux concernant certaines voies énumérées • La promotion économique, y compris à des fins touristiques, hors du territoire d'une municipalité liée • L'accueil touristique • Les parcs industriels • Le Conseil des arts de Montréal • Les équipements, les infrastructures et les activités d'intérêt collectif nommés à l'annexe du Décret concernant l'agglomération de Montréal (n° 1229-2005 et modifications) • La contribution au financement du déficit de l'Espace pour la vie • Toute autre compétence anciennement accordée à la Communauté urbaine de Montréal, dans le cas où la Ville a succédé à celle-ci	• L'urbanisme • La réglementation en matière de construction, de nuisance et de salubrité • L'habitation • La prévention en sécurité incendie et sécurité civile • La collecte et le transport des matières résiduelles • La gestion des rues locales et artérielles • Les conduites qui, au sein des réseaux d'aqueduc et d'égout, sont de nature locale • Les équipements locaux de sport ou de loisir • Les bibliothèques locales • Les parcs locaux • Le développement économique local, communautaire, culturel et social • Le patrimoine • La Commission des services électriques • Les sociétés de développement commercial • Les parcs industriels énumérés au règlement RCG 06-020 • L'organisation des élections

LA CONFECTION DU BUDGET

D'après sa structure organisationnelle, la Ville de Montréal a produit un budget global intégré pour 2017 conformément au *Manuel de la présentation de l'information financière municipale* du MAMOT.

Les pouvoirs d'administrer la Ville étant partagés en compétences d'agglomération et en compétences locales, conformément au modèle actuel de gouvernance, la Ville de Montréal a aussi pris soin de confectionner le budget sur la base des compétences d'agglomération et des compétences locales – le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal – et de présenter ces deux budgets par activités financières.

LE CADRE JURIDIQUE

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations établit des obligations concrètes pour la municipalité centrale en ce qui concerne les dépenses que celle-ci réalise dans l'exercice des compétences d'agglomération.
Entre autres, la Loi prévoit que :

- les dépenses que la municipalité centrale fait dans l'exercice des compétences d'agglomération sont traitées distinctement de celles qu'elle fait dans l'exercice des compétences locales;
- les dépenses faites par la municipalité centrale à la fois dans l'exercice des compétences d'agglomération et dans celui des compétences locales constituent des dépenses mixtes;
- le conseil d'agglomération établit, par règlement, les critères permettant de déterminer quelle partie d'une dépense mixte constitue une dépense faite dans l'exercice des compétences d'agglomération;
- les revenus suivent le même cheminement que les charges. Ainsi, les revenus de la municipalité centrale qui sont produits par l'exercice d'une compétence d'agglomération doivent être affectés au financement des dépenses effectuées aux fins de cette compétence.

UNE APPROCHE SOUPLE, EFFICACE ET EFFICIENTE

En sa qualité de municipalité centrale, la Ville de Montréal s'acquitte de ses responsabilités liées à l'exercice des compétences d'agglomération, tout en fournissant à ses citoyens des services relevant de ses compétences locales. Tous ces services, qu'ils soient associés à l'exercice des compétences d'agglomération ou à l'exercice des compétences locales, sont assurés par les employés de la Ville de Montréal[1].

Dans ce contexte, toutes les charges réalisées par la Ville de Montréal nécessitent d'être analysées et réparties entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal. Cette répartition s'effectue conformément aux compétences déterminées par la Loi sur l'exercice de

1 Certains services offerts par la Ville de Montréal peuvent être réalisés, par contrat, à l'externe. Ils demeurent gérés par les employés de la Ville et sont considérés au même titre. Par ailleurs, certains services liés à l'exercice des compétences d'agglomération peuvent également être délégués aux municipalités liées par le conseil d'agglomération.

certaines compétences municipales dans certaines agglomérations. Les dépenses mixtes, c'est-à-dire celles qui relèvent à la fois du conseil d'agglomération et du conseil municipal, sont réparties en fonction de différents critères prédéterminés qui imposent à la fois l'équité, l'efficacité et l'efficience. Il n'y a donc pas deux fonctions publiques distinctes à l'intérieur de la Ville de Montréal, mais une seule. Conforme à la Loi, cette approche se veut souple, efficace et surtout efficiente; elle permet à la Ville de Montréal de continuer à fournir, à l'ensemble des citoyens de l'île de Montréal, les services communs – ceux qui relèvent du conseil d'agglomération – de la même façon qu'auparavant et au moindre coût.

LA RÉPARTITION DU BUDGET GLOBAL : UNE ANALYSE PRÉCISE ET DÉTAILLÉE

Le budget global de la Ville de Montréal est donc partagé entre le budget du conseil municipal et le budget du conseil d'agglomération. Ce partage repose sur les éléments suivants :

- le partage des compétences, selon la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations;
- la répartition des dépenses mixtes.

LE PARTAGE SELON LES COMPÉTENCES

La Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, complétée par le Décret du gouvernement du Québec concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) tel qu'il a été modifié, précise l'ensemble des compétences qui composent le budget du conseil d'agglomération (voir le tableau 184).

Il est à noter que les dépenses administratives relatives à l'exercice des compétences d'agglomération sont également imputables au budget du conseil d'agglomération.

Au sein de la Ville de Montréal, les compétences d'agglomération – les services communs – sont assumées par différentes unités d'affaires, selon la structure organisationnelle de la Ville. Or, ces mêmes unités d'affaires fournissent également aux citoyens de Montréal les services relevant des compétences locales de la Ville. En fait, la plupart des unités d'affaires de la Ville de Montréal fournissent, à la fois, des services liés à l'exercice des compétences d'agglomération et des services liés à l'exercice des compétences locales.

Tous les services fournis par les unités d'affaires de la Ville sont analysés, afin de déterminer s'il s'agit d'une dépense attribuable à l'exercice d'une compétence locale ou d'une compétence d'agglomération, et, selon le cas, cette dépense sera associée au budget du conseil municipal ou au budget du conseil d'agglomération. Cette analyse peut, par ailleurs, déterminer qu'il s'agit d'une dépense mixte. Dans ce cas, une deuxième analyse s'impose pour établir sa répartition.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES

Certaines dépenses réalisées par les différentes unités d'affaires de la Ville relèvent à la fois du budget du conseil d'agglomération et du budget du conseil municipal. Ces dépenses mixtes sont réparties entre les deux budgets et sont regroupées en deux catégories distinctes :

- les dépenses liées aux services à la population (exemple : les activités du Service de la mise en valeur du territoire);
- les dépenses liées aux activités d'administration générale (exemple : les activités du Service des finances).

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES LIÉES AUX SERVICES À LA POPULATION

La répartition des dépenses mixtes liées aux services à la population est déterminée par les unités d'affaires offrant ces services, en fonction d'un ou de plusieurs des critères établis au Règlement sur les dépenses mixtes qui est adopté par le conseil d'agglomération, soit :

- les données quantitatives factuelles;
- l'évaluation quantitative des ressources humaines qui y sont consacrées;
- l'évaluation quantitative des ressources financières qui y sont consacrées.

Une fois analysées et réparties les dépenses mixtes liées aux services à la population, abstraction faite de celles liées aux activités d'administration générale, il en résulte :

- des dépenses d'agglomération spécifiquement déterminées;
- des dépenses locales spécifiquement déterminées.

LA RÉPARTITION DES DÉPENSES MIXTES LIÉES AUX ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

En vertu du Règlement sur les dépenses mixtes, les dépenses mixtes de la catégorie « Administration générale » sont calculées pour le budget du conseil d'agglomération au moyen d'un taux. Pour 2017, ce taux des dépenses d'administration s'établit à 10,07 %, en fonction de la méthodologie définie dans ce règlement. Ce pourcentage s'applique au budget des dépenses d'agglomération, desquelles ont été retranchées, à des fins de calcul, les dépenses mixtes d'administration générale qui sont sous la responsabilité de l'agglomération, les dépenses liées au service de la dette, les dépenses de contribution ainsi que les dépenses contingentes. Ce taux est fixe pour l'exercice 2017, mais sera révisé à l'exercice suivant.

Conséquemment, les unités d'affaires touchées par cette mesure (Affaires juridiques, Approvisionnement, Inspecteur général, Commission de la fonction publique, Communications, Direction générale, Finances, Greffe, Matériel roulant et ateliers, Performance organisationnelle, Ressources humaines, Technologies de l'information, Vérificateur général) n'ont pas à prévoir, pour l'agglomération, de répartition budgétaire de leurs dépenses de fonctionnement, à l'exception de celles

qui sont liées à des compétences d'agglomération (exemple : les dépenses de la Direction des poursuites pénales et criminelles du Service des affaires juridiques) et de celles qui sont réparties spécifiquement.

UN PROCESSUS PAR ÉTAPES

Le schéma qui suit intègre et résume l'ensemble des étapes qui sous-tendent la confection du budget de la Ville ainsi que les répartitions des dépenses nécessaires entre le budget du conseil d'agglomération et le budget du conseil municipal.

Figure 3 – Étapes de la confection du budget et répartition des revenus et des dépenses

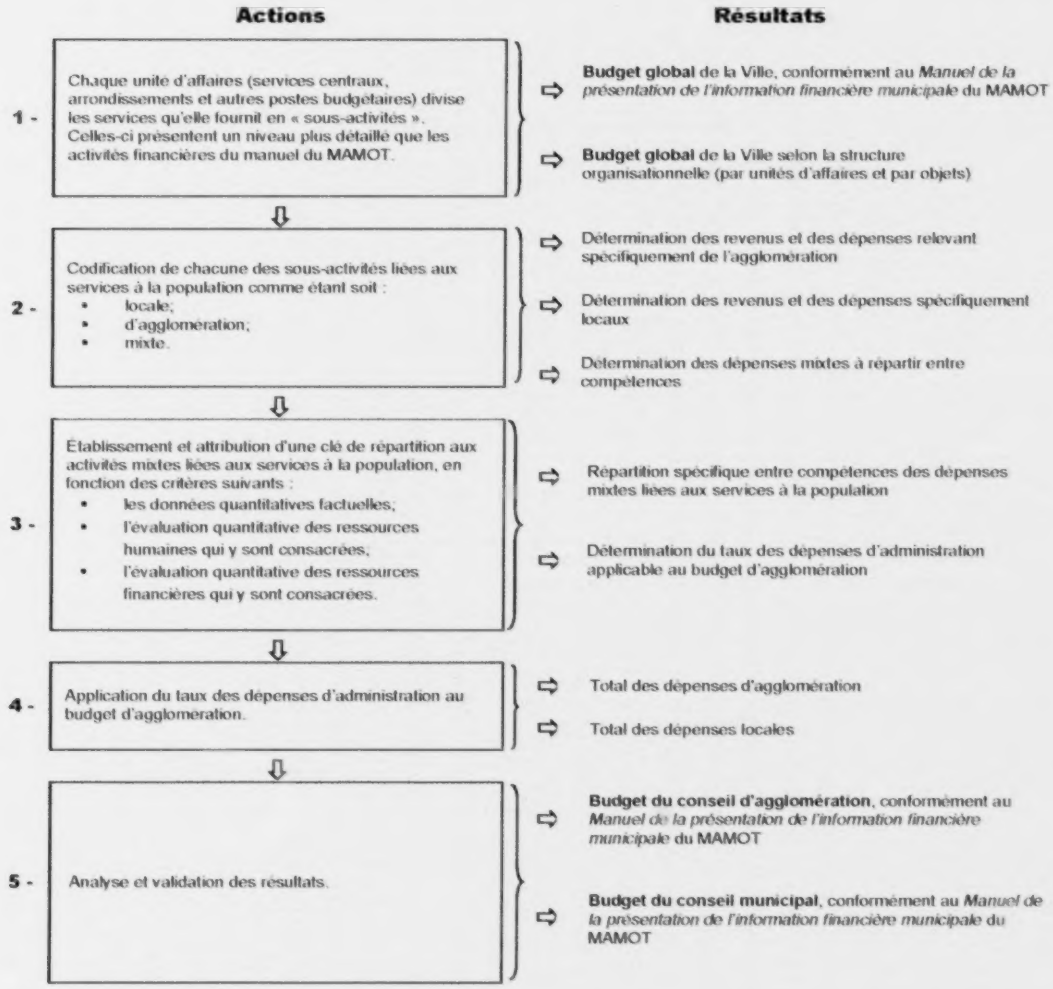

ÉQUIPEMENTS, INFRASTRUCTURES ET ACTIVITÉS D'INTÉRÊT COLLECTIF

Cette annexe présente les effets de l'entente « Eau–Centre-ville », qui transfère au conseil municipal la compétence liée aux dépenses d'immobilisations effectuées dans le centre-ville. Une modification devra être apportée à l'Annexe du Décret 1229-2005, datée du 8 décembre 2005. Les modifications législatives nécessaires ont été déposées à l'Assemblée nationale par le projet de loi 120, le 8 novembre 2016. Le projet de loi devra être adopté avant que cette modification aux compétences municipales ne prenne effet.

ANNEXE DU DÉCRET CONCERNANT L'AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

(Décret numéro 1229-2005 et modifications)

ÉQUIPEMENTS ET INFRASTRUCTURES

- Parc du Mont-Royal
- Parc Jean-Drapeau
- Parc du complexe environnemental de Saint-Michel
- Les écoterritoires suivants : la forêt de Senneville, le corridor écoforestier de la rivière à l'Orme, le corridor écoforestier de l'Île Bizard, les rapides du Cheval Blanc, la coulée verte du ruisseau Bertrand, les sommets et les flancs du mont Royal, la coulée verte du ruisseau De Montigny, la trame verte de l'Est, les rapides de Lachine et la falaise Saint-Jacques

ACTIVITÉS ET OBJETS D'ACTIVITÉS

- Culture Montréal
- Cité des Arts du cirque
- Tour de l'Île
- Aide à l'élite sportive et événements sportifs d'envergure métropolitaine, nationale et internationale
- Mise en œuvre de l'entente-cadre entre la Ville de Montréal, le ministère de la Culture et des Communications et la Bibliothèque nationale du Québec
- Réseau cyclable actuel et projeté de l'île de Montréal tel que l'établit le Plan de transport approuvé par le conseil d'agglomération, le 18 juin 2008 (CG08 0362)
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux de lutte contre la pauvreté
- Contributions municipales et gestion d'ententes et de programmes gouvernementaux pour la mise en valeur des biens, sites et arrondissements reconnus par la Loi sur les biens culturels

- Contributions municipales aux programmes gouvernementaux ou à ceux de la Communauté métropolitaine de Montréal qui visent l'amélioration de la protection et des conditions d'utilisation des rives des cours d'eau entourant l'agglomération de Montréal ou la création de parcs riverains dans l'agglomération

COMPÉTENCES DES ARRONDISSEMENTS ET DES SERVICES CENTRAUX

En vertu du partage des compétences, les pouvoirs du conseil municipal et des 19 conseils d'arrondissement sont associés aux décisions reliées aux compétences locales. Ce partage signifie que ces 20 instances, en excluant le comité exécutif, agissent sur le territoire de la Ville dans des domaines qui relèvent tantôt de l'autorité du conseil municipal, tantôt de l'autorité des conseils d'arrondissement.

La mise en œuvre de la Réforme du financement des arrondissements, au 1er janvier 2015, a nécessité la révision du partage, entre les conseils d'arrondissement et le conseil municipal, de certaines de ces compétences. Le tableau suivant présente le partage des compétences locales inhérentes à la gestion de la Ville, selon les domaines énoncés dans la Charte de la Ville de Montréal.

Lorsque cela s'avère pertinent, les modifications apportées par la mise en œuvre de la réforme sont indiquées. Ces modifications sont apportées pour une période déterminée, par des règlements du conseil municipal.

Tableau 185 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux

Arrondissements	Services centraux
Urbanisme – adoption de tous les règlements relatifs à leur territoire selon la procédure de consultation publique prévue à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, à l'exception du contrôle des animaux.	**Urbanisme** – élaboration du plan d'urbanisme et encadrement assurant la conformité des arrondissements à ce plan; protection du patrimoine bâti, des lieux publics et des immeubles municipaux, incluant le contrôle des animaux.
Conversion d'un immeuble en propriété divise – autorisation d'une dérogation à l'interdiction de convertir un immeuble en propriété divise afin de favoriser l'augmentation du nombre de logements disponibles.	**Habitation** – élaboration des politiques d'habitation; conception, planification opérationnelle et évaluation des programmes touchant les subventions résidentielles.
Prévention en sécurité incendie et sécurité civile – participation et recommandation à l'élaboration des schémas de couverture de risques et de sécurité civile.	**Prévention en sécurité incendie et sécurité civile** – élaboration de la réglementation en matière de protection incendie, de nuisance et de salubrité publique.

Tableau 185 – Résumé des compétences, des pouvoirs et des obligations respectifs des arrondissements et des services centraux (suite)

Arrondissements	Services centraux
Voirie locale – entretien du réseau local, à l'exception du déneigement et de l'élimination de la neige, contrôle de la circulation et du stationnement sur les voies locales.	**Voirie artérielle** – entretien du réseau artériel, entretien des feux de circulation et des structures routières, contrôle de la circulation et du stationnement, gestion du stationnement tarifé (y compris ceux du réseau local). **Voirie locale** – déneigement et élimination de la neige.
Matières résiduelles – gestion des activités reliées à l'enlèvement des matières résiduelles, par délégation du conseil municipal.	**Environnement et matières résiduelles** – compétence en ce qui a trait à l'enlèvement des matières résiduelles (y compris les matières recyclables); élaboration des programmes assurant la qualité de l'environnement; gestion du traitement des matières résiduelles.
Développement économique local, communautaire, culturel et social – soutien financier aux organismes qui exercent une mission de développement local.	**Développement économique, communautaire, culturel et social** – élaboration du plan institutionnel de développement économique, culturel et social.
Culture, sports, loisirs et parcs – responsabilité à l'égard des parcs et des équipements culturels et de loisirs à vocation locale.	**Culture, sports, loisirs et parcs** – élaboration d'une vision commune en matière de culture, de sports et de loisirs.

SYNTHÈSE DES POLITIQUES FINANCIÈRES

Depuis la mise en place de la nouvelle Ville de Montréal, en 2002, celle-ci a adopté des politiques financières afin d'assurer une saine gestion des fonds publics. Ces politiques énoncent des pratiques de gestion financière pour l'ensemble des affaires de la Ville et servent de guides à la prise de décision pour le comité exécutif, pour les conseils municipal, d'agglomération et d'arrondissement ainsi que pour l'ensemble des gestionnaires et des sociétés paramunicipales.

Ces politiques ont évolué année après année afin de tenir compte, notamment, des modifications apportées au cadre légal et aux obligations administratives et financières, de même que de l'évolution des pratiques.

Voici la liste des politiques financières :

- politique de l'équilibre budgétaire;
- politique de gestion des réserves de fonds;
- politique des sources de revenus;
- politique des équipements et des infrastructures;
- politique de gestion de la dette;
- politique de gestion des dépenses;
- politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations.

Ci-après, le lecteur trouvera une synthèse des politiques financières présentement en vigueur, lesquelles ont été adoptées par les conseils municipal et d'agglomération. La version complète des politiques financières peut être consultée à l'adresse Internet suivante : ville.montreal.qc.ca/finances.

La politique de l'équilibre budgétaire

La Loi sur les cités et villes (*LRQ, chapitre C-19*) exige que les villes atteignent l'équilibre budgétaire sur une base annuelle. Pour obtenir et maintenir cet équilibre, le conseil municipal, le conseil d'agglomération et les conseils d'arrondissement peuvent avoir recours à la taxation et à la tarification de services. Ils peuvent également utiliser leurs surplus accumulés. Si, en raison de circonstances exceptionnelles, ils déclarent, pour une année donnée, un excédent des dépenses sur les revenus, ils doivent prendre des mesures correctives dès l'année suivante.

Compte tenu de la rareté des ressources et surtout des besoins qui sont quasi illimités, il importe que la Ville se donne un cadre et des pratiques de gestion afin d'éviter de se trouver dans une situation où elle ne pourrait respecter l'exigence de la Loi en ce qui a trait à l'équilibre budgétaire.

Objet de la politique

L'objet de la politique de l'équilibre budgétaire est de faire en sorte que la Ville respecte ses obligations légales d'équilibre en déterminant à la fois les mécanismes d'encadrement et les outils qui sont nécessaires au maintien de cet équilibre, et ce, sur une base annuelle et pluriannuelle.

Objectifs

Par la politique de l'équilibre budgétaire, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- assurer une gestion responsable de ses ressources financières;
- gérer de telle sorte que la situation budgétaire de l'ensemble de la Ville soit saine en tout temps;
- optimiser l'affectation des fonds de la Ville;
- définir un cadre informationnel utile à la prise de décision budgétaire (par exemple, disposer d'une information juste sur les activités et sur les coûts de fonctionnement);
- veiller au suivi des budgets de la Ville.

Pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- l'équilibre budgétaire annuel;
- l'équilibre budgétaire à moyen et long terme;
- le suivi budgétaire.

La politique de gestion des réserves de fonds

Une gestion financière prudente implique que la Ville doit prévoir des réserves suffisantes pour faire face aux situations exceptionnelles ou imprévues.

Puisque de telles situations ne peuvent être raisonnablement prévues au moment de la préparation du budget, l'objectif d'une réserve est d'éviter que la Ville ou un arrondissement ne se trouve en position d'instabilité financière qui pourrait la ou le contraindre à prendre des décisions aussi précipitées qu'indésirables, voire à réduire abruptement les services à la population par des compressions sévères et soudaines. Sans réserve de fonds suffisante, des dépenses ponctuelles inévitables pourraient en effet conduire à de telles situations.

Les dépenses ponctuelles sont généralement non récurrentes. Elles peuvent résulter de la décision du conseil municipal, du conseil d'agglomération ou d'un conseil d'arrondissement de financer, par des fonds provenant d'une réserve, des coûts comme les dépenses en capital, lesquelles sont normalement financées par emprunt. Elles peuvent aussi être attribuables à une gestion stratégique de certaines catégories de dépenses, résultant d'un choix fait par le conseil municipal, le conseil d'agglomération ou un conseil d'arrondissement.

Objet de la politique

L'objet de la présente politique est de définir les mécanismes de constitution et d'utilisation des réserves.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente les finances de la Ville;
- assurer une situation budgétaire équilibrée en tout temps;
- constituer des surplus libres et des réserves de fonds;
- veiller à ce que les surplus libres et les réserves de fonds soient utilisés d'une façon adéquate.

Pratiques de gestion

La politique prévoit 13 pratiques de gestion, regroupées sous les deux énoncés généraux suivants :

- la constitution de réserves de fonds;
- l'utilisation des fonds des réserves.

La politique des sources de revenus

La Loi sur la fiscalité municipale (LRQ, chapitre F-2.1) prévoit les sources de fonds que la Ville peut utiliser pour financer ses services.

La Ville de Montréal et les arrondissements doivent faire des choix adéquats pour financer leurs activités. Afin de prendre des décisions éclairées en la matière, ils doivent avoir une très bonne connaissance de leurs sources de revenus. Cette information leur permettra de prendre des décisions qui respectent les principes de bonne gestion des fonds publics.

Objet de la politique

La politique des sources de revenus a pour objet de définir les principes devant guider la Ville dans ses décisions touchant le financement de ses services et de ses activités.

Objectifs

Par sa politique des sources de revenus, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- faire des choix de financement qui lui assurent une situation budgétaire saine en tout temps;
- optimiser les choix de financement des services publics pour assurer une prestation stable de ces services;
- voir à ce qu'une information éclairante soit disponible au moment de faire les choix de financement.

Pratiques de gestion

La politique prévoit 18 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- le financement des services publics;
- la diversification des revenus;
- les frais d'utilisation des services;
- les revenus difficiles à prévoir;
- les revenus ponctuels.

La politique des équipements et des infrastructures

Une planification rigoureuse des équipements et des infrastructures aide l'ensemble de la Ville à déterminer ses besoins financiers, tant immédiats que futurs, en vue de maintenir son actif immobilier en bon état ou d'en remplacer certains éléments au moment opportun pour, ainsi, préserver la qualité des services aux citoyens.

Objet de la poutique

L'objet de la présente politique est de déterminer les activités de planification nécessaires pour maintenir les équipements et les infrastructures de la Ville de Montréal en bon état de fonctionnement et les remplacer au moment opportun.

Objectifs

Par cette politique, la Ville de Montréal poursuit les objectifs suivants :

- se donner un programme triennal d'immobilisations de qualité, c'est-à-dire qui s'appuie sur des analyses bien documentées;
- gérer de façon économique les équipements et les infrastructures;
- faire l'inventaire des équipements et des infrastructures dans le but de connaître l'envergure, la qualité et l'état de son actif immobilier;
- connaître les facteurs qui peuvent détériorer les divers éléments de l'actif immobilier;
- s'assurer que sa situation budgétaire ne sera pas déstabilisée par des dépenses non planifiées.

Pratiques de gestion

La politique prévoit 12 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville de Montréal doit avoir une information stratégique sur son actif immobilier;
- la Ville de Montréal doit analyser les éléments de l'actif immobilier dans le but de les maintenir en bonne condition;
- la Ville de Montréal doit élaborer une stratégie d'allocation des ressources.

La politique de gestion de la dette

Les villes doivent principalement utiliser l'emprunt à long terme pour leurs dépenses d'investissement. Les besoins d'investissement peuvent être pratiquement illimités. Cela implique de faire des choix, parce que la Ville ne peut pas s'endetter outre mesure. La gestion de la dette implique à la fois que l'endettement soit raisonnable, qu'il soit à la mesure de la capacité de payer des contribuables et qu'il permette d'offrir des services de qualité aux citoyens.

Les dépenses financées par l'endettement à long terme doivent faire l'objet d'une attention particulière, puisque l'on se trouve à emprunter sur la fiscalité future. Il est donc évident que l'emprunt doit être utilisé de façon responsable et, surtout, circonspecte.

Objet de la politique

L'objet de la politique de gestion de la dette est de constituer un guide qui encadrera les décisions relatives à l'endettement, dans le but de maintenir une situation financière saine qui non seulement ne dépasse pas la capacité de payer de la Ville, mais protège également sa capacité d'emprunt dans le futur.

Objectifs

Par la politique de gestion de la dette, la Ville de Montréal entend poursuivre les objectifs suivants :

- gérer de façon responsable et prudente la dette de la Ville, ce qui implique de se donner un cadre formel balisant le recours à l'endettement;
- se donner des pratiques qui permettent de corriger la situation d'endettement élevé de la Ville;
- s'assurer un accès aux marchés des capitaux qui est stable et, surtout, à un coût avantageux;
- s'assurer d'une amélioration de la situation financière et, ainsi, maintenir la cote de crédit de la Ville ou encore l'améliorer, si possible.

Pratiques de gestion

La politique prévoit 21 pratiques de gestion, regroupées sous les cinq énoncés généraux suivants :

- la Ville doit se donner une stratégie de financement des dépenses en immobilisations;
- la Ville doit gérer sa dette avec prudence;
- la Ville doit régler le déficit actuariel initial des régimes de retraite de l'ancienne Ville de Montréal;
- la Ville doit administrer sa dette de façon responsable;
- la Ville doit réduire au minimum ses risques financiers.

La politique de gestion des dépenses

Objet de la politique

L'objet de cette politique est de définir les principes qui doivent guider les gestionnaires de la Ville dans leurs décisions touchant les dépenses relatives au personnel et à l'acquisition de biens et services. Cette politique comporte de plus des éléments ayant trait aux dépenses interunités.

Objectifs

Par la politique de gestion des dépenses, la Ville entend poursuivre les objectifs suivants :

- assurer le respect des principes d'une saine gestion;
- veiller à ce que les valeurs de transparence et d'équité soient respectées;
- garantir une gestion décentralisée des dépenses.

Pratiques de gestion

La politique prévoit 17 pratiques de gestion, regroupées sous les trois énoncés généraux suivants :

- la Ville doit gérer avec rigueur les dépenses de personnel, et ce, en tenant compte des facteurs humains;
- les dépenses qui résultent des transactions que la Ville réalise dans divers marchés doivent être effectuées et gérées avec un souci constant d'efficacité, d'efficience et d'économie;
- la Ville doit favoriser un contrôle rigoureux des dépenses par l'application du concept des dépenses interunités.

La politique de capitalisation et d'amortissement des dépenses en immobilisations

Objectif de la politique

Cette politique sert à l'établissement et à la comptabilisation des dépenses en immobilisations et d'amortissement en fonction de critères préétablis par la Ville et ayant une incidence importante sur sa situation financière. Toute ambiguïté quant à l'application de la présente politique sera interprétée par le Service des finances, en collaboration avec le service concerné.

Portée de la politique

Cette politique comprend les principes généraux, les modalités d'application et, en annexe, la grille de la politique d'amortissement ainsi que les directives d'interprétation portant sur les fouilles archéologiques, les frais de décontamination, les modifications aux immeubles liées à l'accès des personnes handicapées, le système intégré de gestion, le programme de réfection routière (PRR), la radiation et les immobilisations corporelles louées.

FONDS DE L'EAU

Le Fonds de l'eau est un fonds comptable qui permet de regrouper l'information financière relative à l'eau et de faire le suivi des réserves financières.

En 2003, l'administration municipale a lancé un plan visant la réalisation d'investissements importants, notamment dans le renouvellement des conduites d'aqueduc et d'égout ainsi que dans la mise aux normes des usines de production d'eau potable et de traitement des eaux usées. En juin 2012, le conseil municipal (CM12 0434) et le conseil d'agglomération (CG12 0166) ont approuvé une vision globale intégrée de la gestion de l'eau dans une perspective à long terme (10 ans) qui est devenue la Stratégie montréalaise de l'eau. Cette stratégie, basée sur cinq enjeux, a permis d'établir les objectifs sur lesquels repose un plan d'action visant autant des projets d'investissement que des activités de fonctionnement.

Le tableau 186 présente l'état prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau pour l'exercice 2017. Il comporte deux volets distincts, soit le budget du conseil municipal et celui du conseil d'agglomération.

Les revenus totaux du Fonds de l'eau en 2017 s'élèvent à 369,3 M$, en baisse de 3,4 % par rapport à l'exercice budgétaire de 2016. Le total des dépenses, du financement et des quotes-parts du Fonds de l'eau s'élève à 355,3 M$. Des affectations de 14 M$ sont également prévues, principalement à titre d'affectations aux réserves financières. Les dépenses du Fonds de l'eau sont présentées de manière à représenter l'ensemble des champs d'activités de la gestion de l'eau. Le budget du conseil municipal inclut un montant de 179,2 M$ pour assurer le financement des quotes-parts liées aux activités d'agglomération. Notons également que les prévisions budgétaires du Fonds de l'eau pour 2017 incluent des économies anticipées de 10 M$ en cours d'exercice, sans coupure d'activités.

Un montant de 483,8 M$ a été inscrit pour les acquisitions d'immobilisations en 2017. Ces dernières seront financées, entre autres, par des programmes de subventions de 299,3 M$ et des paiements au comptant de 69,3 M$. Ainsi, les emprunts à la charge des citoyens se limiteront à 115,2 M$.

Le détail des investissements dans les immobilisations relatives à l'eau pour les trois prochaines années est présenté aux pages 89 et 90 du Programme triennal d'immobilisations 2017-2019. Voici la prévision des dépenses de l'exercice 2017 pour les principaux programmes et projets : renouvellement du réseau secondaire d'aqueduc et d'égout (155,6 M$), désinfection-ozone (108,8 M$), conduites primaires d'aqueduc et bouclage de l'est (52,7 M$), modernisation des usines d'eau potable (28,1 M$) et protection de la source d'alimentation de l'usine Atwater (33 M$), ouvrages de rétention (22,8 M$). Pour la période 2017-2019, un montant de 1,7 G$ sera consacré aux infrastructures de l'eau.

Tableau 186 – État prévisionnel des revenus et des dépenses reliés à la gestion de l'eau

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions interentités à éliminer	Budget global 2017
Revenus				
Quotes-parts – Service de l'eau	-	118 529,3	(97 031,1)	21 498,2
Quotes-parts – Alimentation en eau potable	-	90 431,4	(79 288,4)	11 143,0
Quotes-parts – Financement des investissements TECQ	-	3 445,0	-	3 445,0
Quotes-parts – Financement des investissements FCCQ	-	1 158,3	-	1 158,3
Quotes-parts – Tarifaire (compteurs d'eau)	-	3 012,8	(2 894,7)	118,1
Taxation relative à l'eau	300 960,9	-	-	300 960,9
Tarification forfaitaire et au compteur	24 301,2	-	-	24 301,2
Tarification des eaux usées	-	4 000,0	-	4 000,0
Tarification pour la vente d'eau potable à Charlemagne	-	185,0	-	185,0
Revenus pour activités déléguées d'agglomération	400,1	-	(400,1)	-
Recouvrement MTQ, Transports Canada et autres	181,7	1 029,5	-	1 211,2
Autres tarifications	983,5	294,2	-	1 277,7
Total – Revenus	**326 827,4**	**222 085,5**	**(179 614,3)**	**369 298,6**
Dépenses				
Direction – Service de l'eau	723,7	1 690,9	-	2 414,6
Production de l'eau potable	-	72 810,0	-	72 810,0
Épuration des eaux usées	-	64 826,2	-	64 826,2
Réseaux secondaires d'aqueduc et d'égout				
- Gestion stratégique des réseaux	10 794,8	2 214,9	-	13 009,7
- Dotation des arrondissements pour l'entretien des réseaux	67 836,4	-	-	67 836,4
- Amélioration de l'entretien des réseaux	11 279,8	-	-	11 279,8
- Plan d'intervention	-	684,2	-	684,2
- Projet d'installation de compteurs d'eau	2 018,0	403,7	(400,1)	2 021,6
- Crédits de dépenses pour activités déléguées d'agglomération	(1 610,3)	-	-	(1 610,3)
Réserves pour travaux majeurs imprévus	970,0	2 406,2	-	3 376,2
Soutien professionnel et technique (laboratoire, géomatique, etc.)	13 501,0	10 816,2	-	24 317,2
Frais généraux d'administration	15 150,0	21 658,0	-	36 808,0
Frais de financement	7 125,7	14 194,3	-	21 320,0
Économies anticipées en 2017 au Service de l'eau	(3 000,0)	(7 000,0)	-	(10 000,0)
Total – Dépenses	**124 789,1**	**184 704,6**	**(400,1)**	**309 093,6**
Financement				
Remboursement de la dette à long terme	19 338,7	26 882,5	-	46 221,2
Total – Financement	**19 338,7**	**26 882,5**	**-**	**46 221,2**
Quotes-parts pour le financement des activités de l'agglomération	**179 214,2**	-	**(179 214,2)**	-
Total – Dépenses, financement et quotes-parts	**323 342,0**	**211 587,1**	**(179 614,3)**	**355 314,8**
Excédent (déficit) avant affectations	**3 485,4**	**10 498,4**	**-**	**13 983,8**
Affectations				
Montant à pourvoir dans le futur	(359,9)	-	-	(359,9)
Réserves financières				
- Quote-part tarifaire pour les compteurs	884,3	(2 609,1)	-	(1 724,8)
- Autres affectations à la réserve	(4 009,8)	(7 889,3)	-	(11 899,1)
Excédent (déficit) de fonctionnement à des fins fiscales	-	-	-	-

Tableau 187 – Acquisitions d'immobilisations prévues et sources de financement

(en milliers de dollars)

	Budget du conseil municipal	Budget du conseil d'agglomération	Transactions à éliminer interentités	Budget global 2017
Acquisitions d'immobilisations				
Direction de l'eau potable	-	156 992,0	-	156 992,0
Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau	155 605,0	13 767,0	-	169 372,0
Direction de l'épuration des eaux usées	-	157 397,0	-	157 397,0
Total – Acquisitions d'immobilisations	**155 605,0**	**328 156,0**	**-**	**483 761,0**
Sources de financement				
Transferts (subventions)	118 716,0	180 546,0	-	299 262,0
Affectations - Réserves financières	3 100,0	66 212,0	-	69 312,0
Emprunt à la charge des contribuables	33 789,0	81 398,0	-	115 187,0
Total – Sources de financement	**155 605,0**	**328 156,0**	**-**	**483 761,0**

SECTEURS D'APPLICATION DE LA TAXE SUR LES PARCS DE STATIONNEMENT

Figure 4 – Secteurs d'application de la taxe sur les parcs de stationnement

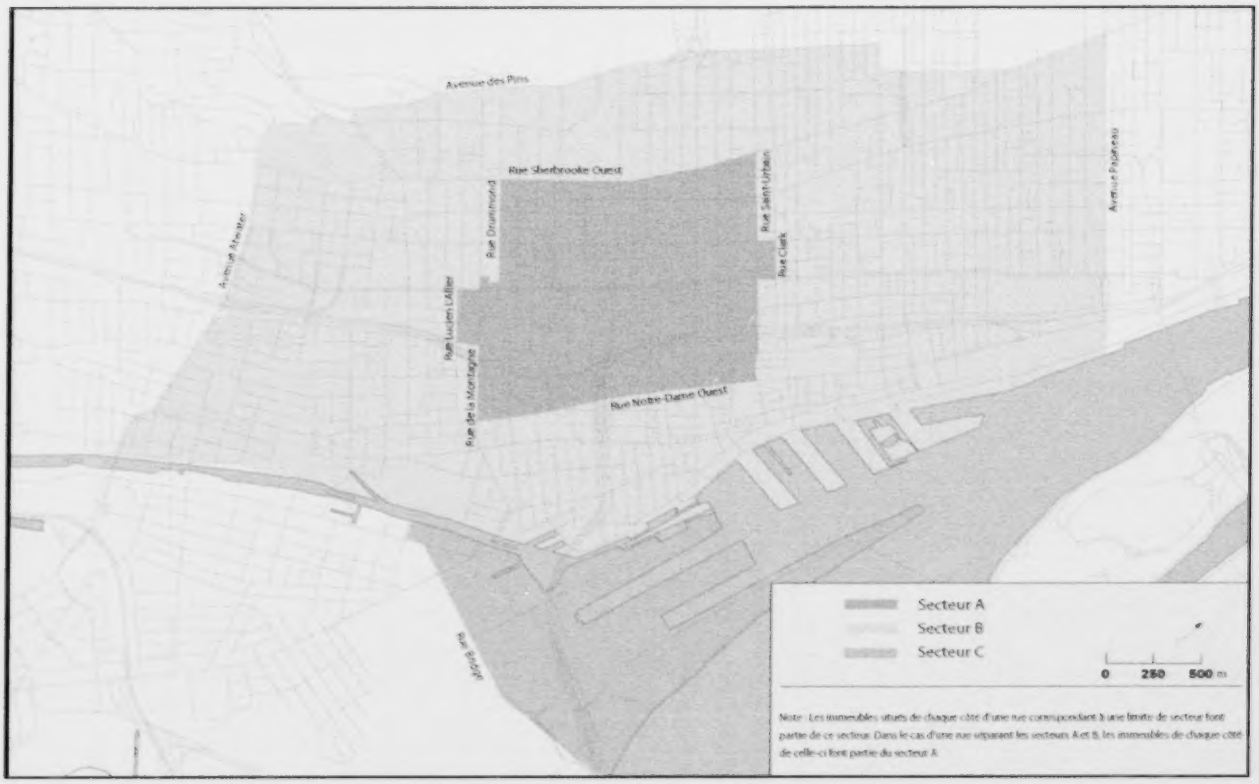

ENTENTE « EAU–CENTRE-VILLE »

Le 4 mars 2016 est intervenue une entente de principe entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées sur les sujets des dépenses d'immobilisations relatives au centre-ville ainsi qu'à celles relatives à l'eau (entente « Eau–Centre-ville »).

LE PARTAGE DES DÉPENSES RELATIVES À L'EAU

Jusqu'en 2016, une portion des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable était répartie selon la consommation des villes, le reste l'était selon le potentiel fiscal de l'agglomération.

Selon les termes de l'entente de principe, à partir du 1er janvier 2017, les dépenses de fonctionnement relatives aux activités de production et de distribution de l'eau potable seront réparties entre les villes en fonction de leur consommation respective. Les dépenses financées par la quote-part spécifique tarifaire pour l'alimentation en eau potable passent ainsi de 69,7 M$ au budget de 2016 à 90,4 M$ à celui de 2017. En contrepartie, les dépenses réparties entre les villes liées en fonction du potentiel fiscal sont réduites.

Aucune modification législative n'est par ailleurs nécessaire pour la mise en œuvre de cette partie de l'entente, puisque le conseil d'agglomération peut à tout moment établir un critère autre que le potentiel fiscal pour le partage de dépenses relevant de sa compétence. Dans ce cas, la quote-part doit être fixée par règlement.

Le tableau suivant illustre, à partir des données budgétaires de 2017, l'effet de cette modification dans la répartition des dépenses relatives à l'alimentation en eau potable.

Tableau 188 – Effet de l'entente « Eau–Centre-ville » sur la répartition des dépenses relatives à l'eau
(en milliers de dollars)

Villes liées	Critère de répartition des dépenses		*Statu quo*			Budget de 2017, selon l'entente « Eau–Centre-ville »			Effet de l'entente	
	Consommation	Potentiel fiscal	Eau potable	Autres dépenses eau	Total	Eau potable	Autres dépenses eau	Total		
	%	%	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)	(000 $)	%
Montréal	***87,678***	***81,863***	**50 978,5**	**123 463,3**	**174 441,9**	**79 288,4**	**97 031,2**	**176 319,6**	**1 877,7**	***1,1***
Municipalités reconstituées										
Baie-D'Urfé	*0,286*	*0,511*	166,1	771,2	937,3	258,4	606,1	864,5	**(72,8)**	***(7,8)***
Beaconsfield	*0,622*	*0,898*	361,4	1 355,0	1 716,4	562,1	1 064,9	1 627,0	**(89,4)**	***(5,2)***
Côte-Saint-Luc	*1,475*	*1,256*	857,4	1 893,8	2 751,2	1 333,5	1 488,3	2 821,9	**70,7**	***2,6***
Dollard-Des Ormeaux	*1,902*	*1,766*	1 106,0	2 662,8	3 768,8	1 720,2	2 092,7	3 813,0	**44,1**	***1,2***
Dorval	*1,847*	*3,235*	1 073,7	4 878,9	5 952,5	1 669,9	3 834,3	5 504,2	**(448,3)**	***(7,5)***
Hampstead	*0,346*	*0,443*	200,9	668,2	869,2	312,5	525,2	837,7	**(31,5)**	***(3,6)***
L'Île-Dorval	*0,017*	*0,002*	9,7	3,5	13,2	15,0	2,8	17,8	**4,6**	***35,0***
Kirkland	*0,708*	*1,349*	411,5	2 034,6	2 446,1	640,1	1 599,0	2 239,1	**(207,0)**	***(8,5)***
Mont-Royal	*1,039*	*2,023*	604,3	3 051,7	3 656,0	940,0	2 398,3	3 338,3	**(317,7)**	***(8,7)***
Montréal-Est	*1,051*	*0,777*	611,3	1 171,8	1 783,1	950,8	920,9	1 871,8	**88,6**	***5,0***
Montréal-Ouest	*0,142*	*0,000*	82,8	352,5	435,3	128,8	277,0	405,9	**(29,5)**	***(6,8)***
Pointe-Claire	*1,354*	*0,000*	787,2	4 021,2	4 808,4	1 224,4	3 160,3	4 384,7	**(423,7)**	***(8,8)***
Senneville	*0,061*	*0,000*	35,3	236,6	271,9	54,9	185,9	240,9	**(31,0)**	***(11,4)***
Sainte-Anne-de-Bellevue	*0,301*	*0,000*	174,9	712,6	887,5	272,0	560,0	832,0	**(55,5)**	***(6,2)***
Westmount	*1,173*	*0,000*	681,7	3 540,1	4 221,9	1 060,3	2 782,2	3 842,6	**(379,3)**	***(9,0)***
Total – Municipalités reconstituées	***12,322***	***18,137***	**7 164,4**	**27 354,5**	**34 518,8**	**11 143,0**	**21 498,2**	**32 641,1**	**(1 877,7)**	***(5,4)***
Total – Agglomération de Montréal	***100,000***	***100,000***	**58 142,9**	**150 817,8**	**208 960,7**	**90 431,4**	**118 529,3**	**208 960,7**	-	-

LE PARTAGE DES DÉPENSES D'IMMOBILISATIONS RELATIVES AU CENTRE-VILLE

Le deuxième volet de l'entente touche les dépenses d'immobilisations relatives au centre-ville. Jusqu'à maintenant, les dépenses pour « l'aménagement et le réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville » (ci-après « les dépenses pour le centre-ville ») étaient des dépenses d'agglomération.

La section qui suit présente la situation qui sera effective à partir du 1er janvier 2017, dans l'hypothèse où l'Assemblée nationale adopte le projet de loi 120, déposé le 8 novembre 2016.

À partir du 1er janvier 2017, ces dépenses seront dorénavant de compétence municipale et tout service de dette assurant leur financement sera à la charge des contribuables de la Ville de Montréal exclusivement. Plus encore, le service de dette relatif à toute dépense réalisée pour le centre-ville depuis le 1er janvier 2006 sera également à la charge des contribuables de la Ville de Montréal. Cela a pour conséquence de réduire, en 2017, les dépenses de l'agglomération de 23,7 M$, toutes choses étant

égales par ailleurs. Cette réduction se répartit entre les quotes-parts générales (22,3 M$) et certaines quotes-parts spécifiques (1,4 M$).

À l'échelle locale, ces dépenses seront considérées comme des dépenses corporatives, et non comme des dépenses relevant des conseils des arrondissements où les dépenses sont effectuées.

À la suite de cette modification apportée au partage des compétences entre le conseil d'agglomération et le conseil municipal, les villes reconstituées s'engagent en contrepartie à verser à la Ville de Montréal, à titre de municipalité locale, une contribution annuelle de 8 M$. Cette contribution sera indexée annuellement selon l'inflation anticipée.

La contribution est répartie entre les villes reconstituées selon leur potentiel fiscal d'agglomération, tel qu'il est établi aux fins de la répartition des quotes-parts d'agglomération. Le tableau suivant détaille la répartition de cette contribution pour 2017.

Tableau 189 – Contributions des villes reconstituées aux dépenses du centre-ville
(en dollars et pourcentages)

Villes reconstituées	Contribution pour le financement des dépenses du centre-ville	
	$	%
Baie-D'Urfé	225 533	*2,819*
Beaconsfield	396 285	*4,954*
Côte-Saint-Luc	553 850	*6,923*
Dollard-Des Ormeaux	778 763	*9,735*
Dorval	1 426 857	*17,836*
Hampstead	195 425	*2,443*
L'Île-Dorval	1 026	*0,013*
Kirkland	595 029	*7,438*
Mont-Royal	892 479	*11,156*
Montréal-Est	342 698	*4,284*
Montréal-Ouest	103 093	*1,289*
Pointe-Claire	1 176 035	*14,700*
Senneville	69 189	*0,865*
Sainte-Anne-de-Bellevue	208 401	*2,605*
Westmount	1 035 335	*12,942*
Total	**8 000 000**	***100,000***

GLOSSAIRE

Acquisitions d'immobilisations

Poste qui représente les sommes destinées aux dépenses d'immobilisations prévues au Programme triennal d'immobilisations.

Agglomération

L'agglomération de Montréal est le regroupement de l'ensemble des villes incluses sur l'île de Montréal. Elle a été créée le 1er janvier 2006. Elle sert à administrer les services municipaux qui ont été nommés dans la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations (2004), comme relevant du regroupement des municipalités plutôt que de chacune individuellement. Les services concernés comprennent la police et les pompiers, l'aqueduc et le traitement des eaux usées, le transport en commun, les grandes voies de circulation, le développement économique et les équipements régionaux.

Amortissement

(Comptabilité) Dépense comptabilisée en résultat pour rendre compte du fait que les immobilisations ont une durée de vie limitée et pour répartir, d'une manière logique et systématique, le coût de ces biens sur les périodes au cours desquelles on s'attend à consommer leur potentiel de service. Il ne s'agit pas d'une dépense réelle.

(Finance) Remboursement graduel d'une dette suivant un plan d'amortissement prévoyant l'extinction du capital et le paiement des intérêts s'y rapportant.

Année-personne (a-p.)

Unité de mesure correspondant au nombre d'employés convertis en employés à temps plein. Pour calculer des années-personnes, on divise le nombre d'heures travaillées par le nombre d'heures normalement contenues dans une année de travail en fonction du groupe d'emplois.

Affectation

Poste qui renvoie aux montants provenant des excédents accumulés et des réserves financières ou fonds réservés et qui permet de financer certaines dépenses de fonctionnement de l'exercice courant. Ce poste renvoie également aux montants affectés au renflouement des réserves financières et des fonds réservés ainsi qu'au financement des acquisitions d'immobilisations prévues au PTI.

Arrondissement

Division territoriale, administrative et politique. La Ville de Montréal est divisée, pour l'exercice de certaines compétences, en 19 arrondissements considérés comme des unités d'affaires.

Budget

Le budget de fonctionnement assure la gestion des affaires courantes : il permet de couvrir les frais liés aux services offerts à la population, tels que le déneigement, la sécurité publique, les loisirs et l'alimentation en eau potable. La principale source de financement du budget provient des taxes municipales.

Capital

Somme empruntée, par opposition aux intérêts qui s'y rapportent.

Catégorie d'immeubles

Aux fins de l'imposition de la taxe foncière générale, ensemble d'immeubles auxquels s'applique un taux particulier. L'administration montréalaise impose selon quatre groupes d'immeubles : les immeubles non résidentiels, les terrains vagues, les immeubles de six logements ou plus et, enfin, la catégorie résiduelle.

Catégorie résiduelle

Ensemble d'immeubles comprenant principalement les immeubles de cinq logements ou moins. Ils sont assujettis au taux de base de la taxe foncière générale. Les terrains vagues sur lesquels la construction est interdite en font également partie.

Charges fiscales

Pour un exercice donné, ensemble des revenus fiscaux provenant, notamment, de la taxe foncière générale, de la tarification de l'eau et du traitement des matières résiduelles. Les charges fiscales sont estimées sur la base des données du rôle d'évaluation foncière, au 11 septembre 2016.

Charte de la Ville de Montréal

Loi québécoise qui contient les dispositions ayant trait à la constitution, à l'organisation, aux compétences et aux pouvoirs de cette municipalité. C'est dans la Charte de la Ville de Montréal que se trouvent les règles régissant l'harmonisation de la fiscalité municipale.

Cotisations de l'employeur

Poste de dépenses formé des avantages sociaux (divers programmes d'assurance, cotisations à un régime de retraite, etc.) et des charges sociales (cotisations à la RRQ, à l'assurance-emploi, à la CNESST, au Fonds de santé) accordés aux élus et aux employés.

Dépense contingente

Montant prévu au budget de l'exercice en vue de pourvoir à des dépenses imprévues (éventualités).

Dépense corporative

Dépense qui n'est pas spécifiquement attribuable à un service ou à un arrondissement et qui concerne l'ensemble de la Ville.

Dépense d'investissement

Dépense comprenant les éléments qui peuvent être achetés, construits, développés ou mis en valeur. De plus, ces éléments de l'actif doivent répondre aux critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la production de biens, la prestation de services ou le fonctionnement de l'administration municipale;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités de l'entité municipale.

Dépenses par objets

Système de classification des dépenses établi en fonction de la nature économique des biens et des services et défini dans le *Manuel de la présentation de l'information financière municipale*. La classification regroupe les dépenses parmi les objets qui suivent : rémunération; cotisations de l'employeur; transport et communications; services professionnels, techniques et autres; location, entretien et réparation; biens durables; biens non durables; frais de financement; contributions à d'autres organismes; autres objets.

Déplacements fiscaux

Transfert d'une partie des charges fiscales d'un secteur à l'autre, d'une catégorie d'immeubles à l'autre ou d'un immeuble à l'autre. Toute modification de la base d'une taxe ou d'un tarif (valeur, étendue en front, logement, etc.) peut occasionner des déplacements fiscaux.

Dette brute

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal.

Dette nette

Ensemble des emprunts contractés par la Ville de Montréal, déduction faite des sommes accumulées au fonds d'amortissement ainsi que de la portion remboursable par le gouvernement du Québec, d'autres tiers et organismes.

Dettes et surplus des anciennes villes

En conformité avec la loi, chacune des villes qui ont été regroupées en 2002 pour former la Ville de Montréal a conservé ses dettes et ses surplus. Les dettes qui ont été contractées avant la fusion demeurent à la charge exclusive des contribuables de ces anciennes villes et leur sont imposées

annuellement sur leur avis d'imposition. Ces anciennes dettes vont diminuer petit à petit, au fil des ans, jusqu'à l'échéance en 2041.

Domaine d'activité

Terme qui désigne un secteur de responsabilité municipale.

Droits sur les mutations immobilières

Revenus provenant des droits imposés à l'acquéreur à la suite d'une transaction immobilière.

Efficacité

Mesure du degré d'accomplissement d'objectifs donnés.

Efficience

Mesure de l'utilisation des ressources pour atteindre un objectif donné.

Émission

Ensemble de titres d'une catégorie donnée, émis par la Ville de Montréal. Il s'agit d'un contrat d'emprunt.

Entente « Eau–Centre-ville »

L'Entente « Eau–Centre-ville » est une entente de principe intervenue, le 4 mars 2016, entre la Ville de Montréal et les villes reconstituées de l'agglomération. Selon les principes de cette entente :

- la compétence du conseil d'agglomération quant aux dépenses d'immobilisations effectuées sur le territoire du centre-ville est transférée au conseil municipal. En contrepartie, les villes reconstituées verseront à la Ville de Montréal une compensation annuelle de 8 M$, indexée annuellement;
- les dépenses de fonctionnement pour l'alimentation en eau potable sont entièrement réparties entre les villes liées, selon leur consommation respective.

Ces principes entrent en vigueur à partir du 1er janvier 2017, sous réserve de l'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi 120 en ce qui a trait aux dépenses d'immobilisations du centre-ville.

Équité fiscale

L'équité fiscale est l'un des buts fondamentaux de la réforme municipale qui a mené à la formation de la nouvelle Ville de Montréal. Avant les fusions de 2002, le montant des taxes municipales n'était pas le même pour des propriétés de même valeur et dépendait du secteur (ancienne ville) où chaque immeuble était situé. En vertu de la loi, les taux de taxation devront être uniformes dans toute la ville au plus tard en 2022. Pour ce faire, année après année, la Ville doit augmenter graduellement le fardeau fiscal dans certains secteurs et peut réduire celui des autres secteurs dans le but d'atteindre un fardeau fiscal moyen avant 2022.

Étalement de la variation des valeurs foncières

Mesure fiscale qui permet de lisser les effets d'un nouveau rôle d'évaluation foncière en introduisant, sur une période déterminée, la variation de la valeur foncière des immeubles qui découle de l'entrée en vigueur de ce nouveau rôle.

Fardeau fiscal

Partie des revenus fiscaux d'un secteur donné qui, en vertu de la Charte de la Ville de Montréal, fait l'objet d'une limitation de son augmentation (maximum de 5 %) à des fins d'harmonisation fiscale.

Financement (mode de)

Véhicule utilisé pour financer une dépense d'immobilisation (emprunt, subvention, paiement comptant, etc.).

Financement (durée du)

Période pendant laquelle un remboursement de capital sera effectué pour éteindre la dette contractée.

Harmonisation fiscale

Convergence des régimes d'imposition et des niveaux de taxation des divers secteurs (anciennes municipalités) de la ville vers une fiscalité unique au moyen de divers mécanismes.

Immobilisations

Éléments corporels identifiables de l'actif qui satisfont à tous les critères suivants :

- ils sont destinés à être utilisés pour la prestation de services, à des fins administratives ou pour la production de biens ou encore à servir à l'entretien, à la réparation, au développement, à la mise en valeur ou à la construction d'autres immobilisations;
- ils ont été acquis, construits, développés ou mis en valeur en vue d'être utilisés de façon durable;
- ils ne sont pas destinés à être vendus dans le cours normal des activités.

Immobilisations (amélioration)

Dépense faite en vue de prolonger la vie utile d'une immobilisation, d'accroître sa capacité de production ou d'en réduire les frais d'exploitation, mais excluant les dépenses courantes d'entretien et de réparation.

Immobilisations (dépense)

Coûts d'acquisition ou d'amélioration de biens corporels.

Infrastructures

Installations publiques telles que routes, ponts, rues, conduites d'eau, ports, bâtiments, infrastructures technologiques, etc.

Investissements

Dépenses effectuées par la Ville de Montréal en vue d'acquérir, de construire, de développer, de mettre en valeur ou d'améliorer une immobilisation qui lui procurera des avantages au cours d'un certain nombre d'exercices.

Maintien de la pérennité des infrastructures

Action de maintenir en bon état de fonctionnement de l'équipement, des installations, des locaux, etc. On entend par entretien courant l'ensemble des réparations de faible importance effectuées, à la demande des utilisateurs, sur de l'équipement ou des installations afin que ceux-ci puissent servir jusqu'à la fin de la période prévue. L'entretien préventif est constitué de l'ensemble des méthodes et des techniques mises en œuvre pour éviter un dommage ou une panne.

Montréal International

Organisme qui a pour mission de contribuer au développement économique du Grand Montréal et d'en accroître le rayonnement international.

Mutation immobilière

Transfert du droit de propriété d'un immeuble.

Occupation du domaine public

Installation de certaines constructions, en tout ou en partie, sur un territoire qui est normalement réservé à l'usage public. Il peut s'agir d'escaliers, de balcons, de passerelles ou de souterrains. Un loyer est facturé au propriétaire pour cet usage. Le loyer peut correspondre à un montant symbolique ou à un taux fixé par contrat ou encore être calculé en fonction de la valeur établie par la Ville.

Organisme paramunicipal

Entité à but non lucratif qui est dotée, dans les conditions prévues par la loi, d'une personnalité juridique et qui entretient des liens d'affaires avec la Ville.

Paiement au comptant des immobilisations (PCI)

Véhicule utilisé pour payer comptant des immobilisations à même le budget de fonctionnement, les affectations de surplus, les réserves financières ou les sommes accumulées au fonds d'amortissement, à la suite des contributions effectuées en vertu de la politique de gestion de la dette. Dans ce dernier cas, les sommes utilisées privilégient le paiement au comptant d'actifs dont la période de financement est la plus courte.

Paiement tenant lieu de taxes

Sommes payées par les propriétaires d'immeubles non imposables en remplacement de taxes et tarifs. La forme et la hauteur des compensations varient selon le propriétaire (gouvernement, commission scolaire, hôpital, organisme à but non lucratif, église, etc.).

Potentiel fiscal

Capacité, pour la Ville de Montréal, de générer des revenus sur la valeur des immeubles faisant partie de son territoire. Sont incluses dans ce potentiel fiscal :

- la valeur des immeubles résidentiels (unifamiliaux, bifamiliaux, multifamiliaux);
- la valeur des immeubles non résidentiels (industriels et commerciaux) majorée d'un facteur pour tenir compte du fait que ces immeubles sont imposés à un taux de taxe supérieur à celui des autres immeubles;
- la valeur pondérée des immeubles à l'égard desquels sont versés des paiements tenant lieu de taxes (gouvernements);
- la valeur des terrains vacants.

Programme triennal d'immobilisations (PTI)

Il regroupe les projets d'investissement que la Ville prévoit effectuer sur son territoire au cours des trois prochaines années pour entretenir ses infrastructures, favoriser le développement économique, culturel et social et améliorer la qualité de vie par un meilleur aménagement urbain. Différentes sources de financement sont requises pour ces investissements, notamment des emprunts à long terme. L'ensemble des emprunts ainsi contractés constitue la dette de la Ville. Une portion de celle-ci est remboursée annuellement et est incorporée dans les dépenses prévues au budget de fonctionnement. C'est ce que l'on appelle le service de la dette.

Quotes-parts

Elles représentent la dépense de contribution devant être versée par la Ville de Montréal pour le financement des activités relevant de la compétence du conseil d'agglomération.

Les quotes-parts reçues de la Ville de Montréal et des autres villes liées constituent la principale source de revenus de l'agglomération.

Redevance – Conduits souterrains

Loyer imposé aux utilisateurs du réseau de conduits souterrains de la Commission des services électriques de Montréal en fonction de l'espace que leurs conduits occupent dans le réseau.

Refinancement

Lorsque l'emprunt est contracté pour un terme plus court que la période d'amortissement de certaines sommes, un nouvel emprunt sera requis pour poursuivre le financement par emprunt, jusqu'à la fin du terme de l'amortissement. Ces emprunts qui poursuivent le financement pour le reste du terme d'amortissement sont appelés refinancements.

Régime de retraite à prestations déterminées

Régime de retraite dans lequel est précisé soit le montant des prestations que recevront les participants, soit le mode de calcul du montant de ces prestations; ce calcul est basé sur des facteurs comme l'âge, le salaire et le nombre d'années de service du participant. Dans ce type de régime, la cotisation sert à assurer l'équilibre financier du régime.

Règlement

Acte juridique par lequel le conseil d'arrondissement, le conseil municipal ou le conseil d'agglomération fait état des décisions, donne des directives ou établit des normes, des contraintes et parfois des sanctions.

Règlement d'emprunt

Règlement qui autorise à financer par emprunt certaines dépenses d'investissement, de fonctionnement ou autres. Généralement, le règlement prévoit le terme maximal de l'emprunt, ainsi que la clause de taxation. Lorsqu'un emprunt est émis, les charges fiscales sont imposées aux contribuables (capital et intérêts) et, par conséquent, réparties sur plusieurs exercices financiers, selon le terme le plus court : la période prévue au règlement ou la période d'amortissement de l'actif.

Rémunération

Rubrique qui comprend les salaires et les indemnités des élus et des employés.

Rôle d'évaluation foncière

Registre préparé par le Service de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et comprenant toutes les données nécessaires à l'élaboration du rôle de taxation.

Secteur

En matière de fiscalité, territoire d'une ancienne municipalité. Les dettes des anciennes villes sont à la charge des immeubles situés sur leurs territoires respectifs.

Service central

Entité administrative, ou unité d'affaires, qui assure des fonctions de planification et de soutien à l'Administration et aux arrondissements. Un service central peut également cumuler des responsabilités opérationnelles.

Services courants (dépense liée aux)

Montant déterminé par l'actuaire du régime de retraite pour respecter les obligations de ce régime en fonction des hypothèses actuarielles. Il s'agit de la part de l'employeur.

Service de la dette

Le service, ou coût, brut de la dette comprend les dépenses d'intérêts, les frais d'escompte et d'émission d'emprunts, les remboursements de capital et les contributions au fonds d'amortissement pour l'ensemble des emprunts en circulation. Le coût net est celui qui demeure à la charge des contribuables, déductions faites des revenus de placements du fonds d'amortissement, des sommes à la charge du gouvernement du Québec et autres tiers ou organismes, et de l'amortissement des revenus reportés reliés aux primes à l'émission d'emprunts, selon le cas.

Tarification

En matière de fiscalité, somme exigée en contrepartie d'un service fourni à l'immeuble ou à son occupant. Le tarif est payé par le propriétaire ou l'occupant de l'immeuble.

Taux global de taxation

Taux qui s'obtient en divisant par l'évaluation foncière imposable d'une municipalité, les revenus fiscaux prélevés chez l'ensemble de ses contribuables.

Taux moyen cumulé

Taux résultant de l'addition des taux de taxes foncières et de l'équivalent foncier de la tarification applicable à une catégorie d'immeubles donnée.

Taux de valorisation ou de mise en valeur

Pourcentage des matières résiduelles générées qui ont été détournées de l'enfouissement au moyen de la récupération, du réemploi ou de la réduction à la source.

Taxe foncière générale

Taxe basée sur la valeur foncière des immeubles et dont les revenus servent à financer les dépenses de la municipalité dans son ensemble. Les taux de cette taxe varient selon quatre catégories d'immeubles.

Transferts

Subventions des gouvernements, des autres organismes publics, des entreprises privées et des personnes, sans aucun service en contrepartie. Les revenus de transferts sont regroupés en fonction de leur finalité. Ils peuvent financer les dépenses de fonctionnement, le service de la dette ou les investissements.

Unité d'affaires

Entité qui désigne un arrondissement ou un service central.

INDEX DES SIGLES, DES ACRONYMES ET DES AUTRES ABRÉVIATIONS

ACCEF	Programme d'actions concertées contre les crimes économiques et financiers
ACCES	Programme d'actions concertées pour contrer les économies souterraines
ALENA	Accord de libre-échange nord-américain
AMT	Agence métropolitaine de transport
A-P.	Année-personne
ARTM	Autorité régionale de transport métropolitain
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
BIC	Bureau de la planification intégrée et de la coordination
BIG	Bureau de l'inspecteur général
BINAM	Bureau d'intégration des nouveaux arrivants à Montréal
BIXI	Système de vélos en libre-service de Montréal
BMO	Banque de Montréal
BRIC	Brésil, Russie, Inde et Chine
CARRA	Commission administrative des régimes de retraite et d'assurance
CDEC	Corporation de développement économique communautaire
CDPQI	Caisse de dépôt et placement du Québec – Infra
CESM	Complexe environnemental de Saint-Michel
CGMU	Centre de gestion de la mobilité urbaine
CHU	Centre hospitalier universitaire
CHUM	Centre hospitalier universitaire de Montréal
CMM	Communauté métropolitaine de Montréal
CMQ	Commission municipale du Québec
CNESST	Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail
CSEM	Commission des services électriques de Montréal
CUM	Communauté urbaine de Montréal
ENAP	École nationale d'administration publique
FCCQ	Fonds Chantiers Canada-Québec
FODIM	Fonds de développement international de Montréal
ICLEI	International Council for Local Environmental Initiatives
IPC	Indice des prix à la consommation
MAMOT	Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire
MESS	Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale
Maxim'eau	Projet d'optimisation de la gestion des réseaux d'eau secondaires
MTQ	Ministère des Transports du Québec

NCPC	Nouveau Code de procédure civile
OBNL	Organisme à but non lucratif
PANAM	Panmontréalais
PIB	Produit intérieur brut
PCGR	Principes comptables généralement reconnus
PCI	Paiement au comptant des immobilisations
PEPSC	Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles
PQMO	Plan quinquennal de main-d'œuvre
PR@M	Programme Réussir@Montréal
PRR	Programme de réfection routière
PTI	Programme triennal d'immobilisations
RAC	Programme de rénovation, d'agrandissement et de construction de bibliothèques
RBC	Banque Royale du Canada
REM	Réseau électrique métropolitain
REMC	Réseau d'étalonnage municipal du Canada
RFA	Réforme du financement des arrondissements
RFU	Richesse foncière uniformisée
RMR	Région métropolitaine de recensement
RQAP	Régime québécois d'assurance parentale
RRQ	Régie des rentes du Québec
RTM	Réseau de transport métropolitain
RTU	Réseaux techniques urbains
S&P	Agence de notation Standard & Poor's
SAAQ	Société de l'assurance automobile du Québec
SOFIL	Société de financement des infrastructures locales du Québec
SPVM	Service de police de la Ville de Montréal
SST	Santé et sécurité au travail
STM	Société de transport de Montréal
TD	Banque Toronto-Dominion
TECQ	Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec
TFG	Taux foncier global
TGT	Taux global de taxation
TIC	Technologies de l'information et de la communication
TIV	Taxe sur l'immatriculation des véhicules de promenade
TVQ	Taxe de vente du Québec

UdeM	Université de Montréal
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture

Publié par la Ville de Montréal
Service des finances

155, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec)
H2Y 1B5
Canada

ville.montreal.qc.ca/finances

Dépôt légal
4e trimestre 2016
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

978-2-7647-1466-9
Budget de fonctionnement 2017
Imprimé, Français

978-2-7647-1467-6
Budget de fonctionnement 2017
PDF, Français

978-2-7647-1468-3
Budget en bref
Imprimé, Français

978-2-7647-1469-0
Budget en bref
PDF, Français

978-2-7647-1470-6
Operating Budget / At a Glance
Imprimé, Anglais

978-2-7647-1471-3
Operating Budget / At a Glance
PDF, Anglais

Design graphique:
Ville de Montréal,
Service des communications
15209 (11-16)

Imprimé au Canada

Ce document est imprimé sur du papier recyclé

ville.montreal.qc.ca/finances